

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321932-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 décembre 2023

Publié le 29 décembre 2023

**Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAU, Valérie LETARD, Michel PLOUY, Eric RENAUD.

**OBJET** : Signature des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) avec les Scènes nationales "Le Manège" à Maubeuge, "La Rose des Vents" à Villeneuve-d'Ascq et "Le Phénix" à Valenciennes.

Vu le rapport DSC/2023/484

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie

associative

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs ci-jointes, avec les Scènes nationales « Le Manège », « La Rose des Vents » et « Le Phénix », reprises en annexes 1, 2 et 3, pour la période 2023-2026.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 01.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

## C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E D ' O B J E C T I F S

## M A N E G E M A U B E U G E , S C E N E N A T I O N A L E

2023 – 2026

**Vu** le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 modifié par le règlement de l'Union Européenne n° 2020/972 de la commission du 2 juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 10 et 10-1 ;

**Vu** la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

**Vu** la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

**Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

**Vu** le décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

**Vu** le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

**Vu** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « scène nationale » ;

**Vu** l'arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 2 novembre 2020 portant nomination de monsieur Hilaire MULTON en qualité de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1er décembre 2020 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 mars 2023 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État ;

**Vu** la circulaire MICA 1735886C du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et arts plastiques ;

**Vu** la circulaire du 8 avril 2022 relative au plan de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.

**Vu** le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;

**Vu** le programme 131 de la mission de la Culture ;

**Vu** la délibération N° 2021.01314 du conseil régional du 20 juillet 2021 Adoptant le règlement budgétaire et financier ;

**Vu** la délibération n°2017.0049 du Conseil régional du 2 février 2017 relative à l'adoption des orientations de la nouvelle politique culturelle régionale ;

**Vu** la délibération n°2023.00993 du Conseil régional du 22 juin 2023 relative aux orientations de la politique culturelle : un nouvel élan pour la politique culturelle régionale, sa déclinaison en axes d'intervention et l'identification de ses priorités en matière d'équité et de transition écologique ;

**Vu** la délibération n°2023.01210 du Conseil régional du 22 juin 2023 relative aux modalités d'application de la nouvelle politique culturelle régionale en faveur du secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et des habitants et leur espace de vie.

**Vu** la délibération n°2018.0831 du conseil régional du 28 juin 2018 relative à « l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines » ;

**Vu** le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

**Vu** la délibération n°2018.0831 du conseil régional du 28 juin 2018 relative à « l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines » ;

**Vu** la délibération DESC/2017/119 du conseil départemental du Nord du 22 mai 2017 relative aux orientations de la politique départementale ;

## **Entre les soussignés**

D'une part,

**L'État**, représenté par monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, ci-après désigné sous le terme « l'État » ;

**La région Hauts-de-France**, dont le siège est situé au 151 boulevard du président Hoover, 59555 Lille cedex, représentée par son président, monsieur Xavier BERTRAND, autorisé par délibération de la commission permanente, ci-après désignée sous le terme « La Région » ;

**Le département du Nord**, dont le siège est situé au 51 rue Gustave DELORY 59047 Lille Cedex, représenté par son président, monsieur Christian POIRET, autorisé par délibération n°DSC/2023/XXX de la commission permanente du XX novembre 2023, ci-après désigné sous le terme « Le Département » ;

**L'agglomération de Maubeuge – Val de Sambre**, dont le siège est situé au 1, place du pavillon B.P. 50603, représenté par son président, monsieur Bernard BAUDOUX, autorisé par délibération n°3404 du 07 juillet 2022 ci-après désigné sous le terme « l'agglomération » ;

**La ville de Maubeuge**, dont le siège est situé place du docteur Pierre-Forest, 59600 Maubeuge représenté par son maire, monsieur Arnaud DECAGNY, autorisé par délibération du conseil municipal n°37 du 5 juillet 2020, ci-après désigné sous le terme « la ville de Maubeuge » ;

**La ville de Aulnoye-Aymeries**, dont le siège est situé 15 Place du Dr GUERSANT, 59620 Aulnoye-Aymeries, représenté par son maire, monsieur Bernard BAUDOUX, autorisé par délibération du conseil municipal n°673 du 26 juin 2019, ci-après désigné sous le terme « la ville d'Aulnoye-Aymeries » ;

**La ville de Jeumont**, dont le siège est situé au centre administratif, boulevard de Lessines, BP 159, 59572 Jeumont, représenté par son maire, monsieur Pascal ORI, autorisé par délibération du conseil municipal n°66 du 2 juillet 2022, ci-après désigné sous le terme « La Ville de Jeumont ».

**La Ville de Feignies**, dont le siège est situé en mairie, Place Charles de Gaulles 59750 Feignies, représenté par son maire, monsieur Patrick LEDUC, autorisé par délibération du conseil municipal n°12 du 14 décembre 2019 ci-après désigné sous le terme « la ville de Feignies ».

et désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »,

## **Et**

d'autre part,

L'association **Centre Culturel Transfrontalier le Manège** régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont le siège social est situé Rue de la Croix 59602 Maubeuge, représentée par son président monsieur Alain DOGIMONT dûment mandaté et par monsieur Géraud DIDIER directeur.

N° SIRET : 342 668 381 000 29

Code NAF : 9001 Z

et ci-après désigné « la structure » ou « le bénéficiaire »

## **Préambule**

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label scène nationale ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe ;

Considérant la politique conduite par le ministère de la Culture en faveur de la création et la diffusion des œuvres de l'art et de l'esprit dans le domaine des arts du spectacle ;

Considérant la volonté de l'État d'apporter une attention particulière aux territoires les moins pourvus, au titre de la solidarité territoriale, contribuant ainsi à l'aménagement et à la diversité artistique et culturelle du territoire ;

Considérant la priorité de l'État en matière d'éducation artistique et culturelle ;

Considérant que le projet présenté par la scène nationale participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction à décliner à travers des objectifs concrets son engagement artistique, citoyen, culturel et territorial, ainsi que professionnel ;

Considérant que, concevant le dynamisme culturel du territoire comme un facteur d'attractivité, la Région Hauts-de-France se positionne en faveur des arts et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme une **région inventive**, accélérateur de développement culturel, **créative**, catalyseur des filières et des projets artistiques, **équilibrée**, au service du développement culturel des territoires, **participative**, en agissant au plus près des habitants et notamment des jeunes.

Elle a ainsi articulé sa politique culturelle régionale, dans une délibération-cadre du 02 février 2017, autour de trois grandes orientations fondatrices :

- Imaginer une région Hauts-de-France, **territoire de créativité**,
- Faire des Hauts-de-France la région du **dialogue permanent** entre acteurs culturels, territoires et habitants,
- Hisser les Hauts-de-France comme **terre du rayonnement culturel**,

En outre, à travers deux axes d'intervention forts, affirmés dans la délibération d'orientation de la séance plénière du 22 juin 2023 : l'attention **portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et l'attention aux habitants et leur espace de vie**, la Région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire essentiel des opérateurs culturels et des territoires.

Enfin, pour déployer son ambition, la Région Hauts-de-France a décidé de s'inscrire de manière plus forte encore dans la réalité de son temps et de ses territoires et s'est fixé 2 priorités : **le principe d'équité** vis-à-vis des filières artistique et culturelles et d'égalité femme-homme, des territoires et des habitants et **la transition écologique**.

Considérant que Le département du Nord a inscrit trois ambitions fortes au cœur de sa politique culturelle, souhaitant contribuer à un développement équilibré des territoires en matière culturelle :

- réduire les inégalités territoriales, en ayant une attention particulière portée aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés ; (équipements, accompagnement et mobilité des publics, patrimoine rural et centres-bourgs, etc.) en lien avec les communes et EPCI.
- agir en faveur des publics prioritaires du département du Nord grâce aux actions de médiation ;
- soutenir l'innovation culturelle et les nouvelles formes d'accès à la culture en faisant émerger des projets innovants et en mettant en lumière les pratiques innovantes des acteurs culturels et des équipements départementaux (médiation avec applications numériques...). L'innovation portera également sur de nouvelles formes de collaboration : des outils déjà expérimentés en matière d'aménagement de territoire, appels à projet, appel à manifestation d'intérêt pourront être introduits et testés dans ce domaine.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle s'articule, en cohérence et de manière transversale, avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...).

Aussi, le département du Nord veillera, au développement de ces objectifs au regard du projet artistique et culturel du Manège.

Les attentes du département du Nord en matière de médiation culturelle :

L'accès à la culture, par une démarche de compréhension et d'expérience esthétique, participe à d'un processus de construction de la personne sur un plan individuel (curiosité, ouverture culturelle, créativité, épanouissement, émancipation, savoir, plaisir, estime de soi) et collectif (renforcement du lien social, intégration, citoyenneté). La culture induit un changement de regard durable non seulement de l'individu sur le monde et les personnes qui l'entourent,

mais aussi à son propre égard. Ces changements de perception se répercutent également sur les professionnels (relais sociaux, enseignants, personnels des établissements spécialisés), tant sur le regard porté sur leur public que sur leurs pratiques au quotidien.

Considérant que faciliter l'accès géographique ou tarifaire à la Culture n'est que la première étape pour créer toutes les conditions d'une véritable « rencontre » entre le public et l'œuvre, l'objet culturel ou l'artiste, le département du Nord souhaite que soit favorisé le développement d'actions de médiation culturelle. Cette dernière est entendue ici comme l'ensemble des moyens et actions permettant de donner au public l'accès aux œuvres et au discours artistique, historique, scientifique et culturel, ainsi que les clés pour se les approprier par :

- des projets/actions de médiation sur les territoires ruraux, zones éloignées de la culture et/ou quartiers prioritaires Politique de la ville
- des projets/actions de médiation en direction des publics prioritaires du département du Nord (collégiens, personnes en situation de handicap, personnes en insertion, personnes âgées, petite enfance 0-3 ans et/ou personnes placées sous-main de justice)
- des projets/actions de médiation présentant un caractère innovant (ex. : originalité, gouvernance, modalités de communication, lieu atypique, action inédite dans son déroulement, nouvelles technologies, nouvelles disciplines, etc.)

Pour ce faire, le département tient compte d'éléments complémentaires tels que :

- la qualité artistique des intervenants et des projets/actions : aspect structurant des projets/actions, qualité de la médiation...)
- le rayonnement territorial et l'ancrage de la structure dans le territoire (ex. : partenariats avec les acteurs locaux, projets intercommunaux, inter-quartiers, etc.)
- les apports pour les publics (co-construction avec les participants, etc.)
- la contribution du projet à la lutte contre l'illettrisme-illelectronisme
- l'aspect financier et budgétaire : recherche de co-financements (communes, Région, Etat, mécénat...) ; cohérence budget/activités (budget prévisionnel équilibré obligatoire) ; santé et capacité financières de la structure à mener les actions
- la méthode d'évaluation envisagée en amont des projets.

Considérant que la **communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre** soutient les projets initiés et conçus par le bénéficiaire dans le cadre des compétences votées à savoir :

- inciter et accompagner la mise en réseau des acteurs culturels publics et associatifs
- l'action culturelle favorisant le développement et l'accès aux pratiques des nouvelles technologies et au numérique
- l'action culturelle favorisant la création, la sensibilisation, la diffusion, la pratique et la formation dans le cadre de plans intercommunaux, par la mise en œuvre d'opérations et de dispositifs d'une part et par le soutien aux associations culturelles d'autre part
- la participation au développement des actions pédagogiques axées sur les mathématiques ainsi qu'à l'organisation de colloques liés à cette thématique
- le soutien à ITAK, Les Nuits Secrètes, Harpe en Avesnois et aux temps forts programmés dans le cadre du plan intercommunal des cultures urbaines

Considérant que, dans le cadre de la réalisation de son objet statutaire, à savoir le développement d'activités liées au spectacle vivant, le Bénéficiaire envisage, de sa propre initiative de poursuivre un objectif d'intérêt général à l'échelle intercommunal en rapport avec son objet, lequel s'avère complémentaire des politiques mises en œuvre par la communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre dans le domaine culturel, et plus particulièrement dans celui des actions culturelles autour du spectacle vivant à savoir :

- une programmation large et diversifiée est établie par l'association à travers sa saison de spectacles.
- lors du festival ITAK, une programmation qui croise autant des œuvres spécialisées dans le domaine des nouvelles technologies que des concerts et des spectacles dans l'espace public.
- accueil en résidence d'artistes
- le bénéficiaire veille également à offrir une diversité dans sa programmation destinée au jeune public.

Considérant que **la ville de Maubeuge** soutient les projets initiés et conçus par le bénéficiaire :

- assurer par les instances prévues dans ses statuts le contrôle de la gestion matérielle et financière du centre culturel Transfrontalier, notamment dans l'accomplissement des missions de service qui lui sont confiées par le ministère de la Culture, la région Hauts-de-France, le département du Nord, l'agglomération Maubeuge – Val de Sambre, la ville de Maubeuge et la Ville d'Aulnoye-Aymeries.
- s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale voire internationale, dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine ;
- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine ;
- participer dans son aire d'implantation à une création artistique et une meilleure insertion sociale en celle-ci ;
- mettre en évidence, dans des rapports de partenariat avec les communes avoisinantes, tant françaises que belges, le caractère transfrontalier de la Scène nationale ;

Considérant que **la ville d'Aulnoye-Aymeries** prend acte que le bénéficiaire a pour objet notamment de :

- s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale et internationale dans l'ensemble de la culture contemporaine mais également d'organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine ;
- participer et favoriser dans son aire d'implantation géographique, une action approfondie de développement culturel, favorisant dès lors de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique tout en assurant une meilleure insertion sociale de cette dernière ;
- mettre en évidence, dans des rapports de partenariat avec les communes avoisinantes, tant françaises que belges, le caractère transfrontalier de la Scène nationale ;

Considérant que **la ville d'Aulnoye-Aymeries** confie en partie au bénéficiaire la programmation artistique et culturelle du Théâtre Léo Ferré et du 232U - et de tout autre lieu communal - dans le cadre du cahier des missions et des charges de la Scène nationale.

Considérant que **la ville de Jeumont** prend acte que le bénéficiaire a pour objet notamment de :

- s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale et internationale dans l'ensemble de la culture contemporaine mais également d'organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine ;
- participer et favoriser dans son aire d'implantation géographique, une action approfondie de développement culturel, favorisant dès lors de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique tout en assurant une meilleure insertion sociale de cette dernière ;
- mettre en évidence, dans des rapports de partenariat avec les communes avoisinantes, tant françaises que belges, le caractère transfrontalier de la Scène nationale ;

Considérant que **la ville de Jeumont** confie en partie au bénéficiaire la programmation artistique et culturelle du centre Culturel André Malraux - et de tout autre lieu communal - dans le cadre du cahier des missions et des charges de la Scène nationale.

Considérant que **la Ville de Feignies** s'associe au bénéficiaire pour assurer une partie définie de la programmation artistique de l'espace Gérard Philipe de Feignies, en complément de la saison régulière programmée par la municipalité.

Considérant que, dans le cadre de cette convention, la programmation annuelle et le planning d'occupation de l'espace Gérard Philipe seront établis par le bénéficiaire en concertation avec la Commune.

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de ces politiques ;

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**



La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label Scène nationale et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet ;

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**

Le Manège – Maubeuge, Scène nationale propose sur l'ensemble de chaque saison une programmation pluridisciplinaire conçue pour permettre au plus grand nombre d'accéder à l'actualité de la création de référence nationale et internationale. Recherchant un équilibre entre les différentes disciplines, la programmation présente la diversité des esthétiques, les principaux courants et les approches artistiques les plus singulières à travers la diffusion des œuvres des artistes et des équipes artistiques les plus singulières dans toute la diversité des expressions, notamment en matière de création contemporaine musicale, chorégraphique, théâtrale, circassienne et plastique. Le Manège – Maubeuge, scène nationale prévoit une part spécifiquement destinée à la jeunesse dès la petite enfance dans un cadre éducatif et familial. La programmation est proposée dans et hors les murs du théâtre du Manège, y compris dans des lieux en dehors du champ culturel, comme dans l'espace public. La scène nationale veille, dans sa construction, à s'appuyer sur des partenariats avec les structures artistiques, culturelles, sociales et éducatives.

Le Manège – Maubeuge, scène nationale organise une présence artistique constante au sein de la structure, réservant une attention particulière aux artistes implantés sur son territoire. Cette présence a pour but d'accompagner le travail de recherche et de création des artistes choisis en cohérence avec le projet artistique et culturel, à travers des dispositifs pouvant aller de l'accueil en résidence à la production déléguée et de favoriser leur rencontre avec les populations. Les dispositifs d'accompagnement doivent faire l'objet d'engagements réciproques dans la durée, inscrivant ainsi les artistes, compagnies ou ensemble qui en bénéficient au cœur du projet de l'établissement. Cet engagement, notamment lorsqu'il se traduit par des préachats, par la participation à des productions ou encore par des commandes, doit favoriser la proposition au public de démarches inédites encourageant la découverte des formes les plus innovantes de la création.

Le Manège – Maubeuge, scène nationale conçoit et met en œuvre un programme d'action culturelle volontariste en partenariat avec les collectivités territoriales et les différents acteurs issus des champs culturel, social, éducatif et solidaire. Ce programme d'action culturelle porte une attention particulière aux enfants et aux jeunes ainsi qu'aux personnes qui, pour des raisons sociales, économiques, géographiques ou physiques, sont éloignées de l'offre et des références artistiques proposées par la programmation. Il participe d'une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie qui contribue à l'appropriation de références communes, encourage l'expression des personnes et de leur culture, et concourt au développement de leur autonomie dans leur rapport à la vie artistique et culturelle. Il privilégie le partage des processus créatifs dans toute leur diversité tels que résidences, projets participatifs, ateliers artistiques, visites commentées, répétitions accompagnées.

Pour l'accès et la participation de tous les habitants à la vie culturelle des territoires, le Manège – Maubeuge, scène nationale développe une politique d'actions de médiation et de diffusion « hors les murs », qui peut notamment se déployer à travers des formes artistiques itinérantes, des structures mobiles ou l'investissement temporaire de lieux publics existants.

Dans le cas où un groupe d'amateurs participerait à des représentations, le bénéficiaire s'engage à conclure une convention avec lui et à procéder à une télé déclaration selon la réglementation en vigueur (article 32 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ; décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif et arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret).

### **ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur à compter de la signature par l'ensemble des partenaires pour couvrir la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 soit quatre années civiles.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COUT DE L'ACTION**

Pour la région, la subvention annuelle est délibérée par l'assemblée délibérante, conformément à son budget primitif, à son règlement budgétaire et financier et à la présente convention, après instruction de la demande de subvention.

Le besoin de financement public exprimé par la structure est calculé en prenant en compte les coûts totaux retenus estimés de l'action, ainsi que tous les produits qui y sont affectés. L'annexe présente le budget prévisionnel de l'action en détaillant ces coûts éligibles à la contribution financière des partenaires publics et l'ensemble des produits affectés, ainsi que les règles retenues par la structure.

Ils comprennent notamment tous les coûts, directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- sont conformes au règlement budgétaire et financier de chaque partenaire signataire ;
- sont liés à l'objet de l'action et sont évalués en annexe ;
- sont nécessaires à la réalisation de l'action ;
- sont raisonnables selon le principe de la bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation de l'action ;
- sont dépensés par la structure ;
- sont identifiables et contrôlables.

Le cas échéant, les coûts éligibles pourront également comprendre des coûts indirects notamment :

- les coûts variables, communs à l'ensemble des activités de la structure ;

Lors de la mise en œuvre de l'action, la structure peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation de l'action et qu'elle n'excède pas 10 % du coût total estimé de l'action.

La structure notifie par écrit les modifications à chaque partenaire signataire dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours. Cette information ne vaut pas acceptation.

En cas d'acompte(s) versé(s) dans les conditions prévues à l'article 6, le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse de ces modifications éventuelles par chaque partenaire signataire.

### **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

L'ensemble des parties s'accorde pour reconnaître que les contributions prévues dans le cadre de cette convention sont établies à partir des montants des subventions qui ont été versées par chacun des partenaires pour l'exercice N-1 et qui s'élevaient à hauteur de :

- 616.000 euros pour l'État,
- 830.000 euros pour la région,
- 135.000 euros pour le département du Nord,
- 340.000 euros pour l'agglomération Maubeuge – Val de Sambre,
- 660.000 euros pour la ville de Maubeuge,
- 43.000 euros pour la ville de Jeumont,
- 25.000 euros pour la ville de Feignies,

Sauf pour la ville d'Aulnoye-Aymeries où le montant de la contribution en 2022 s'élevait à 150.000 euros TTC et s'élèvera à 135.000 € TTC dans le cadre de cette convention.

Dans le cadre de cette convention, la contribution financière des partenaires publics signataires est convenue pour un montant prévisionnel de 11.136.000 € euros TTC, sous réserve de la disponibilité des crédits, équivalent à 86 % du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4 et se répartissant comme ci-dessous :

Partenaires publics signataires de la présente convention	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros TTC (A)	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros HT (A)	Montant total estimé des coûts éligibles pour toutes les années d'exécution de la convention, en Euros HT (B)
L'État	2.464.000 €	2.413.320 €	12.895.470 €
La région Hauts-de-France	3.320.000 €	3.251.714 €	12.196.428 €
Le département du Nord	540.000 €	528.893 €	12.895.470 €
L'agglomération Maubeuge – Val de Sambre	1.360.000 €	1.332.027 €	12.895.470 €
La ville de Maubeuge	2.640.000 €	2.585.700 €	12.895.470 €
La ville d'Aulnoye-Aymeries	540.000 €	528.893 €	12.895.470 €
La ville de Jeumont	172.000 €	168.462 €	12.895.470 €
La ville de Feignies	100.000 €	97.943 €	12.895.470 €
<b>Total (prévisionnel)</b>	<b>11.166.000 €</b>	<b>10.936.337 €</b>	<b>12.895.470 €</b>

\* sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote du budget par les assemblées décisionnaires

Les montants prévisionnels des contributions financières des partenaires publics signataires sont évalués à :

Pour l'année 2023 : 2.726.738 euros HT, soit 87 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;  
 Pour l'année 2024 : 2.726.738 euros HT, soit 88 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;  
 Pour l'année 2025 : 2.726.738 euros HT, soit 82 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;  
 Pour l'année 2026 : 2.726.738 euros HT, soit 80 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;

Dans tous les cas, les contributions financières des partenaires signataires de la présente convention ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finance pour L'État et dans la limite de la règle budgétaire. Le paiement sera effectué dans les règles de la comptabilité publique ;
- le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- le respect par la structure des obligations de la présente convention et notamment celles mentionnées aux articles 1<sup>er</sup>, 7, 8 et 10 ;
- le contrôle en fin d'exercice par les partenaires signataires de la présente convention, conformément à l'article 9, que le montant annuel de la contribution n'excède pas le coût annuel de l'action.

La structure entend s'efforcer d'obtenir des soutiens financiers auprès d'autres collectivités territoriales ou d'organismes publics ou privés lui permettant d'accroître et de développer ses activités.

## **ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Pour chaque année budgétaire, la structure adressera une lettre de demande de subvention à chacun des partenaires signataire de la présente convention.

Sous réserve des dispositions de l'article 5 et conformément aux dispositions particulières à chacun d'eux, les partenaires confirment chaque année les sommes qu'ils versent.

Ces subventions ne peuvent en aucun cas être utilisées par la structure pour apporter des subventions à d'autres personnes morales, ou pour un objet différent de celui pour lequel elles ont été attribuées.

### **Pour l'État**

La subvention de l'État sera imputée chaque année sur les crédits déconcentrés de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France relatifs au programme 131 « création », action n°01 « soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » et pourra être actualisée chaque année sous réserve de la disponibilité des crédits. Cette contribution financière sera créditée au compte de la structure selon les procédures comptables en vigueur. Elle fera l'objet d'une convention financière annuelle bilatérale dans laquelle seront fixées les modalités de versement. Le paiement de l'aide de l'Etat s'effectuera en un seul versement dès notification des conventions financières annuelles bilatérales.

### **Pour la région Hauts-de-France**

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'article 1, et de permettre à la structure de réaliser ses engagements, sous réserve des crédits correspondants au budget régional, la région s'engage à verser chaque année une aide financière dont le montant sera fixé par délibération.

Les modalités de paiement de la participation régionale seront précisées dans la convention financière annuelle.

### **Pour le département du Nord**

Afin de permettre à la structure de mettre en œuvre son projet culturel, Le Département du Nord s'engage à verser l'aide financière ci-dessus fixée à l'article 5 sous réserve du vote annuel du budget correspondant par l'assemblée délibérante. Les modalités de versement seront fixées dans le cadre d'une convention financière annuelle bilatérale.

### **Pour la communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre**

La délibération d'attribution de subventions prise par le conseil communautaire sur le fondement de l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales sera notifiée à l'association dans un délai maximal de 1 mois suivant la séance, à réception du courrier de demande de subvention de l'année N-1.

Les modalités de paiement de la participation de la communauté d'agglomération Maubeuge - Val de Sambre seront précisées dans la convention financière annuelle.

### **Pour la ville de Maubeuge**

La ville de Maubeuge s'engage à verser à la structure chaque année une subvention, répondant d'une part à un but d'utilité communale et d'autre part aux objectifs visés à l'article 1. Le montant définitif de cette subvention sera arrêté par le conseil municipal, sous réserve du vote des crédits au budget, sur demande expresse de la structure et conformément aux dispositions des articles 5, 7 et 10 de la présente convention.

Avant le vote du budget, un acompte sur subvention pourra éventuellement être concédé sur délibération du conseil municipal après avis de la commission compétente. Il en sera tenu compte dans le versement du solde de la subvention. Le versement de la subvention s'effectuera par douzième, chaque mois. Chaque avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Maubeuge et le bénéficiaire fixera le planning de versement.

### **Pour la ville d'Aulnoye-Aymeries**

La ville d'Aulnoye-Aymeries s'engage à verser à la structure chaque année une subvention, répondant d'une part à un but d'utilité communale et d'autre part aux objectifs visés à l'article 1. Le montant définitif de cette subvention sera arrêté par le conseil municipal, sous réserve du vote des crédits au budget, sur demande expresse de la structure et conformément aux dispositions des articles 5, 7 et 10 de la présente convention.

Avant le vote du budget, un acompte sur subvention pourra éventuellement être concédé sur délibération du conseil municipal après avis de la commission compétente. Il en sera tenu compte dans le versement du solde de la subvention.

Pour la ville de Jeumont

La ville de Jeumont s'engage à verser à la structure chaque année une subvention, répondant d'une part à un but d'utilité communale et d'autre part aux objectifs visés à l'article 1. Le montant définitif de cette subvention sera arrêté par le conseil municipal, sous réserve du vote des crédits au budget, sur demande expresse de la structure et conformément aux dispositions des articles 5, 7 et 10 de la présente convention.

Pour la ville de Feignies

La ville de Feignies s'engage à verser à la structure chaque année une subvention, répondant d'une part à un but d'utilité communale et d'autre part aux objectifs visés à l'article 1. Le montant définitif de cette subvention sera arrêté par le Conseil municipal, sous réserve du vote des crédits au budget, sur demande expresse de la structure et conformément aux dispositions des articles 5, 7 et 10 de la présente convention.

## **ARTICLE 7 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET MORALES**

La structure s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologuées par le comité de la réglementation comptable.

Les comptes de la structure sont établis pour un exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

La structure déclare tenir une comptabilité conforme au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'autorité des normes comptables et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les quatre mois qui suivent la clôture des comptes. Les aides apportées par les collectivités publiques signataires de la présente convention et les autres partenaires éventuels y sont retracées selon les modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999.

La structure a désigné le cabinet « audit et commissariat Aine et Deldiques associés » en qualité de commissaire aux comptes : monsieur Rémy AINE et madame Catherine BAYART suppléante) 59 boulevard VAUBAN 59000 LILLE, exercice clos au 31/12/2023, pour un mandat de six ans.

La structure s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires signataires de la présente convention pour chaque année de la période de la présente convention :

Pour l'État :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

- un compte rendu d'exécution détaillé des activités de l'année écoulée (production, diffusion, activités de formation et de sensibilisation, etc.)

b) au plus tard le 30 juin de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français et du droit communautaire :

- le rapport moral et le rapport d'activité approuvés par le Président ou toute personne habilitée ;
- le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le Président ou toute personne habilitée ;
- un compte de résultat analytique (conforme à la présentation UNIDO) ;
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ;
- une annexe détaillée des subventions publiques perçues (TTC et HT) ;
- un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (CDI et CDD de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel – cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels ;  
le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées ;
- un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de sa situation.

c) au plus tard le 30 novembre de l'année en cours, les dossiers de demande de subvention pour l'année N+1.

Tout document (comptes annuels, etc.) transmis par la structure aux partenaires signataires de la présente convention devra être revêtu du paraphe et/ou de la signature du président, représentant légal de la structure ou de tout représentant légal et accompagné d'une copie de la délégation de signature.

Pour la région :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

- un compte rendu d'exécution détaillé des activités de l'année écoulée (production, diffusion, activités de formation et de sensibilisation, etc.).

b) au plus tard le 30 juin de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français et du droit communautaire

- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ;
- le rapport moral et le rapport d'activité approuvés par le/la Président[e] / par le/la Gérant[e] ou toute personne habilitée ;
- le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le/la Président[e] / par le/la Gérant[e] ou toute personne habilitée ;
- un compte de résultat analytique (conforme à la présentation UNIDO) ;
- une annexe détaillée des subventions publiques perçues (TTC et HT) ;
- un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (CDI et CDD de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel – cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels ;
- le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées ;
- les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de sa situation.

c) au plus tard le 30 novembre de l'année en cours, les dossiers de demande de subvention pour l'année N+1

Pour le département du Nord :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

- un bilan annuel des actions menées dans le cadre du partenariat départemental (actions en direction des territoires et des publics prioritaires du Département, innovation...) – cf annexe du dossier de demande subvention

b) au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel une subvention a été attribuée, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français et du droit communautaire :

- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ;
- le rapport d'activités approuvé par le président ou toute personne habilitée ;
- le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le président ou toute personne habilitée ;
- un compte de résultat analytique ;
- une annexe détaillée des subventions publiques perçues (TTC et HT) ;
- un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (fonctionnaires, CDI et CDD de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel – cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels (à défaut rubrique du dossier complétée) ;
- le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées (à défaut de rubrique du dossier complétée).
- les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de la situation.

c) au plus tard le (9 décembre) de l'année en cours, les dossiers de demande de subvention dûment complétés pour l'année N+1

Tout document (comptes annuels, etc.) transmis par la structure aux partenaires signataires de la présente convention devra être revêtu du paraphe et/ou de la signature du président, représentant légal de la structure ou de tout représentant légal et accompagné d'une copie de la délégation de signature.

## **ARTICLE 8 – AUTRES ENGAGEMENTS**

8.1 Le bénéficiaire informe sans délai chaque partenaire signataire de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

8.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe chaque partenaire signataire sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.3 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires signataires de la présente convention, en conformité avec leurs chartes graphiques, ainsi que l'appellation « scène nationale » dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

La structure bénéficiaire s'engage à mentionner le Département du Nord dans toutes les démarches, manifestations ou spectacles.

Le logo du Département doit figurer sur tous les documents, affiches et supports, dans le respect de la charte graphique départementale téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://communication.lenord.fr>.

Il appartient par ailleurs à la structure de faire valider les supports reproduisant le logo du Département à l'adresse [dircom@lenord.fr](mailto:dircom@lenord.fr). A défaut de réponse dans les 24 heures suivant votre envoi, la création proposée sera considérée comme validée.

8.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

8.5 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

8.6 Le bénéficiaire s'engage à s'inscrire dans une démarche éco responsable promue par la charte de développement durable proposée par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel en mettant en cohérence trois des objectifs ci-dessous :

- la démarche de mobilité douces et actives (navettes, co-voiturage, transport en commun déplacements non polluants)
- la maîtrise des consommations d'énergie et de fluides,
- l'alimentation responsable,
- la gestion responsable des déchets,
- les achats durables et responsables (logique de cycle de vie et de coût global, sélection de ses fournisseurs),
- le respect des sites naturels, des espaces verts et de la biodiversité, le mieux vivre ensemble (accueil accessibilité l'inclusion la solidarité, l'égalité la diversité),

- les impacts économiques et sociaux,
- le management responsable (référents de développement durable, formation des équipes de management),
- la sensibilisation en matière d'éco responsabilité (communication vers partenaires fournisseurs et habitant.es) ;
- s'engager dans une démarche d'amélioration et favoriser les échanges d'expériences et de mutualisation des moyens entre les lieux ;
- s'engage à établir un plan d'actions opérationnel décliné sur trois ans.

## **ARTICLE 9 – SANCTIONS**

9.1 En cas d'inexécution ou de modifications substantielles, et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit des partenaires signataires de cette convention, ces derniers peuvent diminuer ou suspendre le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par la structure et avoir préalablement entendu ses représentants.

9.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

9.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception

## **ARTICLE 10 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

**10.1** L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de Conseil d'Administration en présence de la direction artistique de la structure labellisée bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques partenaires et signataires.

**10.2** Le comité de suivi en présence de l'État, la région Hauts-de-France, le département du Nord, La communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre, la ville de Maubeuge, la ville d'Aulnoye-Aymeries, la ville de Jeumont et la ville de Feignies est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du projet sur l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

Le comité de suivi se réunit au minimum une fois par an, sur convocation de la structure. Les documents de la séance sont adressés aux partenaires publics dans un délai raisonnable, avant la séance. Un compte-rendu de la séance, rédigé par les services de la scène nationale, sera adressé à l'ensemble des membres.

**10.3** L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

**10.4** De préférence un an et au plus tard six mois avant l'expiration de la présente convention, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.



**10.5** Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

#### **ARTICLE 11 - CONTROLE DE L'ÉTAT, DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DE L'AGGLOMERATION, DE LA VILLE DE MAUBEUGE ET DES VILLES PARTENAIRES**

La structure s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'État, la région Hauts-de-France, le département du Nord, la communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre, la ville de Maubeuge, la ville d'Aulnoye-Aymeries, la ville de Jeumont et la ville de Feignies de la bonne exécution de la présente convention tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale, de la bonne exécution de la présente convention, notamment par l'accès et/ou la communication de toute pièce justificative des dépenses et tout autre document de nature juridique, fiscale, comptable et de gestion dont la production serait jugée utile.

Les partenaires signataires de la présente convention pourront également procéder ou faire procéder par la personne de leur choix aux vérifications qu'elles souhaiteraient effectuer sur pièces et sur place.

La structure devra informer les partenaires des modifications intervenues dans ses statuts et/ou dans la composition de ses instances.

La structure s'engage en particulier à communiquer aux partenaires publics la composition du conseil d'administration et du bureau et les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration.

Chaque partenaire public signataire s'assure annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet artistique et culturel. Chaque partenaire public signataire peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet artistique et culturel augmentés d'un excédent raisonnable ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

#### **ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10 et aux contrôles de l'article 11.

#### **ARTICLE 13 – AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie ou l'ensemble des parties lorsque la convention est pluripartite peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 14 – ANNEXES**

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

#### **ARTICLE 15 – RÉILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre partie, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions de la convention et/ou du projet artistique et culturel, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, à la suite d'une tentative de conciliation suivi d'un conseil d'administration extraordinaire.

La résiliation pourra avoir pour conséquence le réajustement de la contribution annuelle des partenaires au programme d'activités et impliquer la restitution de tout ou partie des sommes versées par les partenaires.

Par ailleurs, en cas de dissolution ou de liquidation de la structure, la présente convention deviendra, ipso facto, caduque. Dans cette hypothèse, les partenaires se réservent le droit d'exiger le reversement total ou partiel des sommes perçues au titre de cette convention.

#### **ARTICLE 16 – RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à Lille en dix exemplaires

Le

Pour le bénéficiaire,  
Le président

Pour le bénéficiaire,  
Le directeur

Monsieur Alain DOGIMONT

Monsieur Géraud DIDIER

Pour la ville de Aulnoye-Aymeries  
Le maire

Pour la ville de Feignies  
Le maire

Monsieur Bernard BAUDOIX

Monsieur Patrick LEDUC

Pour la ville de Jeumont  
Le maire

Pour la ville de Maubeuge  
Le maire

Monsieur Pascal ORI

Monsieur Arnaud DECAGNY

Pour le département du Nord  
Le président du département du Nord

Pour l'agglomération Maubeuge – Val de Sambre  
Le président du conseil communautaire

Monsieur Christian POIRET

Monsieur Bernard BAUDOUX

Pour la région Hauts-de-France,  
Le président de la région Hauts-de-France

Pour L'Etat,  
Le préfet de la région Hauts-de-France

Monsieur Xavier BERTRAND

Monsieur Georges-François LECLERC



**CONVENTION  
PLURIANNUELE  
D'OBJECTIFS**

**2023 2024 2025 2026**

## **ANNEXES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

<b>Annexe I</b>	Projet artistique et culturel
<b>Annexe II</b>	Modalité d'évaluation et indicateurs
<b>Annexe III</b>	Budget pluriannuel
<b>Annexe IV</b>	Grille des indicateurs
<b>Annexe V</b>	Contributions non financières

## HISTORIQUE

Scène nationale en 1990, le Manège Maubeuge reçoit en 1991 le Grand Prix national de l'entreprise culturelle. À l'époque, le Manège développe ses réseaux fondamentaux, toujours à l'œuvre aujourd'hui, notamment avec les villes de la Sambre : Jeumont, Feignies et Aulnoye-Aymeries où se donnèrent les premières compagnies indépendantes de la région et où naquirent les premiers festivals. Soucieux de son ancrage territorial, le Manège Maubeuge, Scène nationale, fédère alors nombre de collèges et lycées autour de ses activités dont l'ossature générale est formée par l'ensemble des rendez-vous artistiques de la saison et le portage d'un festival : *Les Inattendus*, *VIA*, *Les Folies*, jusque dans les années 2010.

Dans les années 2000, la Scène nationale entreprend de bâtir une série de relations avec ses voisins belges, en particulier le Centre dramatique Hennuyer, puis Charleroi Danse et enfin avec le nouveau Manège de Mons, jouant l'effet de miroir ou de gémellité. À ce moment-là se signera entre Maubeuge et Mons la formule « Centre Culturel Transfrontalier » dont l'avantage réside en une billetterie et une communication commune. Durant presque dix ans, cet axe aura pu fonctionner grâce aux différents projets *Interreg*, proposés par l'Europe. Il trouvera son point d'aboutissement et de conclusion en 2015 lors de la célébration de Mons comme capitale européenne de la Culture. À partir de 2016, les deux « Manège » seront désormais indépendants, tout en perpétuant de nouvelles coopérations artistiques.

Le Manège Maubeuge signera en 2019 une première Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) d'une durée de 4 ans avec les partenaires publics.

## AVANT-PROPOS

Comme opérateur culturel, Le Manège Maubeuge, Scène nationale, occupe une place de choix et fait aujourd'hui référence, tant dans l'espace transfrontalier où il agit, qu'au sein des réseaux nationaux où sa réputation est établie. Sur un axe nord-ouest, vers Mons, Gand ou Bruxelles et de Valenciennes à Lille, il représente la force d'un lieu « tiers » autant que d'un « milieu » de confluences. Riche d'une histoire, elle-même marquée par des venues artistiques importantes, par une implication forte en direction des nouvelles technologies, le Manège Maubeuge, Scène nationale s'offre à l'avenir avec de vrais atouts, et où l'identité européenne suppose encore bien des efforts pour être authentiquement inscrite dans le quotidien et la conscience des citoyens.

Après vingt-cinq ans passés durant lesquelles les mises en œuvre de coopérations notamment transfrontalières auront été profitables, la fréquentation publique moyenne du Manège Maubeuge, Scène nationale s'établit à environ 80% de sa jauge offerte, avec près de 25 000 spectateurs au global par saison, hors festival, désormais positionné au printemps. Ces arguments de flatteuse vitalité comme la dimension performante et fonctionnelle du lieu (utilisant plusieurs plateaux) font de la scène nationale un pôle incontournable et attractif pour toute personne que la culture ou l'éducation rend sensible à la création artistique contemporaine dans ses objets et ses pratiques. S'ajoute encore à cela, par le biais d'actions de sensibilisation connexes, une grande capacité territoriale à fédérer de nombreuses énergies. De plus, cela se remarque comme une évidence : une équipe humaine motivée porte en ce théâtre les projets de spectacles et de festival. Elle accompagne les ateliers de pratique artistique, organise une école du spectateur, mène une action culturelle multipolaire d'envergure.

Un tel projet pour le Manège, cosmopolite, en quête d'excellence, témoignant de la diversité formelle et générationnelle des expressions artistiques, ne saurait réussir que collectivement partagé. Cette ambition artistique, héritière de l'histoire tout autant que stimulée par des recherches de modernités et d'audaces, s'ouvre comme les pages de nos rencontres à venir. Si elle porte le parfum des ailleurs, c'est celui d'un fruit frais tout droit sorti du ventre de la création qui mûrit en Europe. Un panel de tempéraments cueillis en France, en Belgique, en Suisse et en Italie, recueillis parfois plus loin encore du côté des Amériques, de l'Afrique ou de l'Orient. Avec cette affirmation internationale, il s'agit de confronter nos habitudes à d'autres manières, de mettre notre territoire intime à l'intersection des cultures. Et, parce que les artistes au fond sont une denrée rare en même temps que nos enfants terribles, nous nous efforçons dans et hors les murs du Manège de témoigner de cette rareté qu'ils incarnent, avec ce souci qui est un désir constant : l'offrir au public. Car il n'y a de réussite artistique que marquée par un succès populaire.

## INTRODUCTION AU PROJET

Le premier axe qui fonde la CPO 23-26 est indéniablement l'installation du « campement des artistes ». Pour répondre, tant à la nécessité de notre désir intime qu'aux obligations du cahier des charges des scènes nationales en matière de soutien à la création, il s'agit encore et toujours de repositionner au sens fort du terme le Manège à l'endroit de la production et de son bon accompagnement.

Non contente de co-produire chaque saison 10 à 12 spectacles - l'effort est certes beau mais n'y suffit pas - la scène nationale s'est donnée pour objectif de baser une communauté d'artistes associé.e.s ou infiltré.e.s à Maubeuge, sous le protectorat du Manège. Le lieu s'y prête et inspire cette vocation, doublement.

D'abord parce que le périmètre des Cantuaines - espace anciennement religieux de l'abri social, longtemps laissé vide - réclame à nouveau occupation créative et habitation sensible.

Ensuite, parce que la contexture de la ville frontalière et la nature-même de Maubeuge y sont des arguments plus que favorables : une cité éminemment moderniste pensée par un architecte reconnu du mouvement moderne, qui se trouve aussi établie dans son historicité par l'enceinte structurante de ses fortifications Vauban.

Grâce au plan de relance voulu par l'Etat, les aménagements récemment opérés notamment ceux de la Maison des artistes acquise en limite de propriété par la Commune au bénéfice du Manège, tout comme ceux qui sont projetés bientôt sur les unités d'habitation du XVII<sup>ème</sup>, forment déjà un exceptionnel biotope en développement. C'est cet éco-système remarquable, fabriqué comme une insularité heureuse, qui offre aujourd'hui le repli et la concentration nécessaires à la création. Nous parlons ici à court terme de la réalité de 20 logements, unis à l'activité des bureaux du théâtre, tous réunis par le jardin clos du Manège avec en son centre chapelle, bambouseraie et barbecue.

Le second axe de vitalité propre à la CPO 23-26 est celui du développement des « productions déléguées ». Puisque les espaces nourrissent les désirs, les projets de production portés à Maubeuge trouvent ainsi terreau favorable. L'artiste créé pour autant qu'il est le résident d'un lieu dédié. C'est la philosophie même de « résidence » qui ouvre cet horizon de possibilité, à terme de possible réussite.

Une communauté d'artistes (pluri voire transdisciplinaire, au masculin comme au féminin) est donc ici à l'œuvre, qui travaille, échange et se rencontre, et c'est la somme de ces projets conjugués, cultivés dans ce protectorat, qui depuis 2017 permet au Manège de mettre à flots ces spectacles « made in Maubeuge » pour 40 à 50 dates de diffusion à l'extérieur.

Le troisième axe de la nouvelle CPO consiste en la perspective prochaine des travaux. Des travaux comme développement et comme apparition d'un nouveau Manège. Pour vouloir bien le nommer : c'est quoi ce nouveau Manège ? Le nouveau Manège c'est davantage qu'une rénovation physique de l'historique maison-mère, mais la naissance d'une transformation architecturale assez radicale du lieu. C'est la concrétisation d'un outil optimisé pour le Manège, redimensionné à la mesure de ses besoins repérés et inventoriés : nouvelle cage de scène, nouveaux espaces servants, (accueil, loges, bureaux techniques, espace de stockage, bar restaurant). C'est également la création d'un plateau de répétition hautement fonctionnel et d'une galerie comme tiers lieu.

Le but de cette restructuration est donc de pouvoir fournir et délivrer à présent les conditions d'effectuation d'un programme simple, qui anime chaque mouvement et chaque engagement de décision, pour la programmation ou pour la production, à savoir de « faire dialoguer le local et l'international ». Car il s'agit en effet de cela - de mettre en rapport quotidiennement l'ici et l'ailleurs, d'établir un espace-temps qui répare autant que faire se peut, au travers de l'expérience artistique, un peu du discrédit et de l'isolement qui affectent ce territoire.

Pour mener une activité soutenue, c'est bon d'être soutenu. Et cela commence d'abord par la force d'un lieu qui agit comme un appui de jeu.

12.12.2022  
Géraud Didier



Conformément au décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 et arrêtés du 5 mai 2017 relatifs aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant, le projet a été décliné en trois responsabilités :

- Responsabilité artistique
- Responsabilité publique
- Responsabilité professionnelle

## SOMMAIRE

- **Responsabilité artistique**
  - Programmation : exigence, diversité et interdisciplinarité
  - Le chapitrage d'une saison type
  - Le festival du Manège
  - Les équipes artistiques
  
- **Responsabilité publique**
  - L'action culturelle et artistique, une hospitalité pour tous les publics
  - L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)
  - Un théâtre citoyen, un lieu de vie
  - Une scène nationale pour toutes et tous
  
- **Responsabilité professionnelle**
  - Le soutien et l'accompagnement à la création
  - Les productions déléguées
  - Un Manège sans frontière, outil de décentralisation
  - Implication dans les réseaux, du local à l'international
  - Une activité de production au sein d'une plateforme d'échanges à l'échelle européenne
  
- **Modernisation des outils de fonctionnement et moyens d'actions**
  - Évolutions architecturales du Théâtre du Manège, un nouveau lieu en 2025
  - Campement des artistes : espaces de travail et capacités d'accueil
  - Ressources humaines
  - Politique d'accessibilité
  - Le plan de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels
  - L'égalité entre les femmes et les hommes dans le spectacle vivant
  - La transition écologique dans le spectacle vivant

## **RESPONSABILITE ARTISTIQUE**

## **Programmation : exigence, diversité et interdisciplinarité**

La programmation est un exercice d'équilibre et d'audace. D'équilibre, parce que la préoccupation constante du Manège est celle de proposer à tous les publics des voyages artistiques, sensibles, une idée de la transe et du transport émotionnel, au travers de la diversité des formes contemporaines du spectacle vivant et de tous les arts de la scène, et porter témoignage aussi loin que possible de la profonde singularité des esthétiques d'aujourd'hui ; ici sera l'audace recherchée : nous inviterons le théâtre contemporain, le théâtre visuel ou d'objets, le théâtre musical, les musiques plurielles, la danse dans toutes ses aspirations et origines, le nouveau cirque, l'univers en constante transformation de la performance, ou encore la création numérique, l'art photographique, les arts urbains : une certaine idée en somme de l'interdisciplinarité.

L'engagement reste intact : inviter de grands noms de la scène internationale et européenne, avec cette attention transfrontalière, participer de la diffusion de la création régionale et faire découvrir de jeunes signatures. Cet engagement rencontre l'adhésion des publics, aussi diversifiés que la programmation qui irrigue le Val de Sambre, les publics ayant repéré ce soin porté au juste équilibre entre les disciplines, et à l'alternance entre les artistes fidèles et les esthétiques singulières à découvrir.

Interdisciplinarité, et diversité des esthétiques, des genres, des distributions, des artistes, donner à voir et témoigner d'un rapport à l'autre, à soi, au monde. Une exigence intacte et affirmée tout autant que populaire.

### **Le chapitrage d'une saison type**

Les programmations passées ont pu illustrer la multiplicité de ces gestes artistiques où le cœur du sujet est et reste en chaque œuvre, l'universel singulier de l'artiste. La programmation d'une « saison type » (hors festival) se développera de la manière suivante :

Théâtre, sous toutes ses formes

15 spectacles, dont au moins 2 spectacles traitant ou revisitant une œuvre de référence du répertoire

1 à 3 représentations pour chaque spectacle

Danse

5 grands plateaux de danse contemporaine

4 à 5 formes plus intimistes

1 à 2 représentations pour chaque spectacle

Nouveau Cirque

3 à 4 spectacles sur plateau

1 spectacle plein air ou chapiteau

1 à 2 représentations pour chaque spectacle

Musiques

6 concerts et/ou performances musicales

(Jazz, musiques du monde, musiques actuelles, musique classique)

1 à 2 représentations pour chaque spectacle

Jeune public

6 spectacles pour des séries de 2 à 5 représentations

La programmation ainsi délimitée s'offre à l'attention des publics sur environ 38 à 40 objets et titres artistiques distincts, pour 58 à 62 représentations cumulées au fil de la saison, en dehors du festival.

Sur le terrain de la diffusion et de la programmation, le Manège Maubeuge s'engage à proposer des séries : alors que l'habitude était de présenter les spectacles un seul soir, ou deux, nous explorerons les possibilités de présenter un spectacle 3 ou 4 fois à Maubeuge ou dans les villes partenaires.

Les bénéfices des séries de représentations sont nombreux que ce soit pour le Manège en tant qu'organisateur mais aussi pour les spectateurs et pour les équipes artistiques :

- la qualité artistique du spectacle,
- la rencontre avec les publics et leur élargissement à la faveur du bouche à oreille et de la couverture médiatique ;
- la "permanence" artistique dans le théâtre et l'accompagnement par les actions de médiation
- la rationalisation du coût humain et financier ;
- la visibilité du spectacle par la profession donc potentiellement sa meilleure diffusion
- la consolidation financière des ressources des compagnies.

### **Un festival pour le Manège**

Dans ce monde qui bouge, en traversant successivement crise sanitaire et guerre, et qui change d'états de réalités écologiques à la vitesse de l'éclair - voici venu le temps d'iTAK !

Initié en 2022, iTAK est le nom du nouveau festival désiré par le Manège. Un rendez-vous d'aventuriers, d'aventurières, qui se veut rassembleur, où chacun et chacune pourra se retrouver avec en main la boussole des rêves encore féconds.

Sur le fil tranchant de cette épique époque, iTAK s'impose, comme une invitation à dériver ensemble, à traverser nos îles et criques intérieures, à se croiser dans une culture d'archipels sur la grande île du Manège à Maubeuge, à fabriquer des escales également, à Mons, Valenciennes et Charleroi. Il s'agira donc de se bricoler des refuges pour nos imaginaires, au petit bonheur de nos lacunes, de risquer une culture à l'état sauvage, comme un rêve d'enfance de l'art.

ITAK est ce voyage généreux, fait de tranches et de transports. ITAK est un rivage aussi, avec ses stupéfiantes et vigilantes beautés : objets d'arts, de recherches, de vibrations, d'exorcisme, apparus en leur gestes et performances. Chacun d'eux, singuliers, différents - nous appelant aux plaisirs de la découverte esthétique, aux vertiges possibles de la rencontre.

Après l'essai réussi de SuperVia, édition prototype (d'avant covid) qui avait marqué l'opportunité de fusionner deux festivals en un grand, iTAK prolonge, renouvelle et continue d'instruire, l'envie forte qu'à le Manège d'aller au contact des habitants (d'ici ou venus d'ailleurs) dans la forme d'une proposition artistique qui embrasse large et interpelle fort.

Ainsi réunis sur deux semaines du mois de mai, des performances visuelles (théâtre physique aussi bien que cirque contemporain), des architectures éphémères, des expositions temporaires, de la danse et des arts urbains, au dedans des salles comme en dehors dans les espaces communs

de la ville, contribuent à fournir et à offrir un panel de spectacles ayant du tempérament et de la désirabilité.

Ce temps fort de curiosité active vient conclure en beauté une saison déjà dense, drainant à lui plus ou moins 20 000 spectateurs participants à l'affaire.

## Les équipes artistiques

### France

Raphaëlle Boitel (cirque), Anja Linder (musique), Nora Granovsky (théâtre), Tatiana Julien (danse), Maëlle Dequiedt (théâtre), Marie Fortuit (théâtre), Tiphaine Raffier (théâtre), Jeanne Lazar (théâtre), Julie Ménard (théâtre), Olivia Corsini (théâtre), Aurore Magnier (théâtre/performance), Alice Laloy (marionnette), Nathalie Garrault (théâtre), Julie Bérés (théâtre), Anne-Laure Liégeois (théâtre), Julie Timmerman (théâtre), Anne Conti (théâtre), Laure Cathrin (théâtre), Tatiana-Mosio Bongonga (funambuliste), Betty Tchomanga (danse) Chloé Moglia (cirque), Mélissa Van Vepy (cirque), Nawal Aït Benalla Lagraa (danse), Emilie Capliez (théâtre), Samira El Ayachi (théâtre), Vimala Pons (théâtre), Frédéric Sonntag (théâtre), Olivier Martin-Salvan (théâtre), Sébastien Foucault (théâtre), Léo Lérus (danse), Lionel Bégue (danse), Mickaël Phelippeau (danse), Mathieu Bauer (théâtre), Boris Gibé (cirque), Robert Cantarella (théâtre), Rodolphe Burger (musique), Charlie Windelschmidt (théâtre/performance), Julien Gosselin (théâtre), Joris Mathieu (théâtre/numérique), Etienne Saglio (magie), Mathieu Crucciani (théâtre), Abou Lagraa (danse), La Cordonnerie (théâtre), The Wackids (musique), Les Chiens de Navarre (théâtre), Galactik ensemble (cirque), Groupe F (pyrotechnie), Le Plus Petit Cirque du Monde (cirque), Cie L'oiseau-mouche (théâtre), Frédéric Ferrer (théâtre), Simon Deletang (théâtre), Jean-François Zygel (musique), Martin Palisse (cirque)

### Allemagne

Jörg Muller (performance), Constanza Macras (danse), Antú Romero Nunes (théâtre), Nicolas Stemann (théâtre), Frank Castorf (théâtre), René Pollesch (théâtre), Blixa Bargeld (musique), Sasha Waltz (danse)

### Algérie

Souad Massi (musique), Sofiane Saidi (musique)

### Argentine

Constanza Macras (danse), Lisi Estaràs (danse)

### Belgique

Orchestre Royal de Chambre de Wallonie (musique), Kurt Demey (magie), Lisaboa Houbrechts (théâtre), Miet Warlop (danse/performance), Danny Ronaldo (cirque), Luk Perceval (théâtre), Josse de Pauw (théâtre/musique), Raoul collectif (théâtre), Pauline Desmarets & Olivia Smets (théâtre/performance), Anne Marcq (scénographie), Léonard Berthet-Rivière (théâtre), Claude Schmitz (théâtre), Zoé Nève (performance), Claudio Stellato (performance), Benoît Piret et Elena Doratiotto (théâtre), Wim Vandekeybus (danse), Koen Augustijnen & Rosalba Torres Guerrero (danse), Sylvie Landuyt (théâtre), Jan Lauwers (danse), Raven Ruëll (théâtre), Thierry et Anne Demey (musique/danse), Peeping Tom (théâtre), TG stan (théâtre)

### Burkina Faso

Serge Aimé Coulibaly (danse)

**Brésil**

Volmir Cordeiro (danse)

**Canada**

Robert Lepage (théâtre), Les 7 doigts de la main (cirque), Marie Brassard (théâtre)

**Chine**

Xin Xin Danse Theater (danse)

**Congo**

Faustin Linyekula (danse)

**Etats-Unis**

Alonzo King (danse), William Forsythe (danse), Bob Wilson (théâtre), The Wooster Group (théâtre)

**Espagne**

Aina Alegre (danse), Deabru Beltzak (cirque), Calixto Bieito (théâtre), IT Dansa (danse), Rodrigo Garcia (théâtre), El Conde de Torrefiel (théâtre)

**Iran**

Mina Kavani (théâtre), Gurshad Shaheman (théâtre), Amir Reza Koohestani (théâtre)

**Israël**

Inbal Yomtovian (théâtre), Ohad Naharin/Batsheva Dance Company (danse)

**Italie**

Gaïa Saitta (théâtre), Georgio Barberio Corsetti (théâtre), Pippo Delbono (théâtre), Emilio Calcagno (danse), Romeo Castellucci (théâtre), Claudia Castellucci (théâtre), Claudio Stellato (performance), Emio Greco (danse), Emma Dante (danse), Babilonia Teatri (théâtre)

**Japon**

Saburo Teshigawara (danse), Satoshi Miyagi (théâtre), Rihoko Sato (danse), Ryoji Ikeda (musique), Shiro Takatani (performance)

**Pays-Bas**

Pieter Scholten (danse), Ivo Von Hove (théâtre)

**Portugal**

Raquel Silva (marionette), Victor Hugo Pontes (danse), Tiago Rodrigues (théâtre)

**Royaume-Uni**

Akram Khan (danse), Declan Donnellan (théâtre), Simon McBurney, Kae Tempest (musique), Oona Doherty (danse)

**Suisse**

Christian Lutz (photographie), Lola Giouse (théâtre), Martin Zimmermann (cirque), Dorian Rossel (théâtre), Rimini Protokoll - Stéphane Kaegi (théâtre), Christoph Marthaler (théâtre), Augustin Rebetez (musique), Yan Duyvendak (théâtre), François Gremaud (théâtre), Ntando Cele (théâtre), Gabriel Sparti (théâtre), Marie-Caroline Hominal (performance)

**Taiwan**

Po-Cheng Tsai (danse), Yeung Fai (marionnette)

**Tchéquie**

Les Frères Forman (théâtre), Jan Vanek (musique)

**RESPONSABILITE PUBLIQUE**



## **L'action culturelle et artistique, une hospitalité pour tous les publics**

### *Transmissions et pratiques artistiques*

Le projet artistique et culturel d'un établissement comme le Manège Maubeuge, scène nationale transfrontalière, se construit au contact d'une réalité locale, en complémentarité et en coopération avec les acteurs impliqués, associatifs ou éducatifs, qui concourent à faire de l'art et de la culture un enjeu pour le territoire.

Enjeu de requalification positive, d'influence, d'ouverture à l'autre, d'apprentissage, de réemploi aussi. Et il faut s'en convaincre, dans une situation économique détériorée pour ce bassin de vie, de recherche d'une mutation favorable en cours, comme d'une authentique dynamique de rattrapage, elle aussi en cours.

Rappelons-le, l'intérêt de nos métiers, au-delà de traquer obstinément l'exigence artistique, de soutenir l'économie du travail qui rend possible sa réalisation, réside aussi dans cette possibilité simple : faire que se réunissent un soir de spectacle, dans la même salle, un spectateur récidiviste et initié à côté de quelqu'un dont c'est « la première fois ». C'est aussi tout le sens politique de l'assemblée qui se forme quand le spectateur prend sa place, celui de construire symboliquement une communauté de partage.

Cela a été et reste aujourd'hui la motivation première et indéfectible des actions culturelles au sens large, menées et déployées depuis la première CPO 2019-2022.

Parce que le Manège est à la fois un espace de rencontre avec les artistes et un outil de production en mutation - le campement des artistes, cette communauté d'artistes à l'œuvre sur un territoire est l'élément directeur des actions culturelles entreprises.

### *Les publics vers lesquels nous nous adresserons en priorité*

Nos actions se feront d'abord à l'adresse de la jeunesse comme pour tout citoyen - l'art étant le grand éducateur de nos émotions – il convient plus que jamais de souligner toute l'importance que revêt la transmission, plus sensiblement encore quand il s'agit de pourvoir à ce titre les valeurs fondamentales de responsabilité, de tolérance, d'estime de soi ou d'appartenance à une communauté de destin.

Elles continueront aussi de se déployer auprès des publics – parfois si mal nommés “empêchés” ou “éloignés” portant ainsi les germes d'une exclusion quasi-systématique et préjugée, là où ils et elles habitent, travaillent, se rassemblent, avec l'appui d'associations et de relais, sur la base de partenariats durablement construits et aujourd'hui solides.

Elles se déploieront enfin auprès de nos spectateurs et spectatrices fidèles, eux dont la présence, malgré les événements de ces dernières années, ne fait jamais défaut et dont le goût de la découverte et de l'engagement s'exprime chaque saison. (Voir “spectateurs infiltrés”)

## **L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)**

### *Chorégraphik, les ateliers chorégraphiques du Manège en partenariat avec l'Union Nationale du Sport Scolaire*

L'EAC est l'un des pans majeurs de l'action culturelle du Manège depuis de nombreuses années, notamment avec le projet d'ateliers chorégraphiques, qui a pris le nom de « Chorégraphik ! », à

l'occasion de son intégration au Festival iTAK, témoignant ainsi, une fois de plus, de la place singulière de la danse dans le projet du Manège.

Depuis 20 ans, ce projet d'initiation chorégraphique en milieu scolaire, sensibilise à l'art de la danse des collégiens, collégiennes, lycéens, lycéennes, au sein de 12 collèges et lycées de Maubeuge, du Val de Sambre et de l'Avesnois. C'est en moyenne 250 élèves qui chaque année bénéficient d'interventions hebdomadaires ou bimensuelles au sein de leurs établissements scolaires, aux côtés du chorégraphe Afid Zekhnini. Toutes et tous sont également rassemblés autour d'un projet de création chorégraphique collective, qui chaque année est présentée dans le cadre de la programmation du Manège Maubeuge. Au-delà de l'initiation à la danse et de la démarche de création collective, ce projet permet donc également aux jeunes participants de vivre une première expérience scénique, dans des conditions professionnelles, aux côtés des équipes techniques et de médiation du Manège Maubeuge.

Dans la continuité de ce projet d'initiation chorégraphique, une étape complémentaire est en cours d'écriture : proposer aux danseurs et danseuses du territoire ayant suivi un premier parcours de découverte et de pratique chorégraphique, une nouvelle étape, un apprentissage plus approfondi en lien avec les artistes et structures partenaires du Manège Maubeuge.

Imaginé comme une étape intermédiaire entre la pratique amateur et la voie de professionnalisation, cette action vise à proposer à de jeunes danseuses et danseurs, une acquisition progressive de savoirs par la pratique, la théorie et la rencontre, mais également d'éveiller les participants et participantes aux divers formes et sujets de réflexions chorégraphiques en lien avec notre époque.

#### *“L'école du spectateur.trice”*

Les conventionnements du Manège avec l'Éducation Nationale – 60 établissements scolaires partenaires du territoire - forme une école du spectateur.trice forte et implantée, et permet à la scène nationale d'agir à une échelle élargie et peu commune. Une relation qui constitue une base solide de coopération à la faveur de l'éducation artistique et culturelle, dès le plus jeune âge, et qui prend chaque saison la forme de parcours artistiques et pédagogiques, alternant entre découverte de spectacles, rencontres, débats et ateliers de pratiques artistiques aux côtés des artistes du campement du Manège Maubeuge.

L'éducation artistique et culturelle est aujourd'hui l'une des priorités des politiques culturelles, tant au niveau national que local. Ce contexte favorable nous encourage aujourd'hui, avec les instances référentes de l'Éducation nationale et d'autres structures culturelles des Hauts-de-France, à interroger et à améliorer les démarches pédagogiques à l'œuvre et l'accompagnement des élèves, grâce à l'outil culturel, et repenser l'action éducative et artistique en co-construction avec les acteurs académiques et les métiers de l'éducation (personnels de direction des établissements scolaires, relais pédagogiques, enseignant.e.s, partenaires publics et artistes).

#### *L'option théâtre du Lycée Jesse de Forest d'Avesnes-sur-Helpe*

Financées par la DRAC Hauts-de-France, les interventions artistiques au lycée Jesse de Forest d'Avesnes-sur-Helpe, dans le cadre d'une spécialité et d'une option théâtre obligatoire ou facultative, étaient assurées historiquement par le Théâtre de Chambre, compagnie disposant par ailleurs d'un lieu, le 232U à Aulnoye-Aymeries. L'évolution du projet de cette compagnie nous amène aujourd'hui à poursuivre l'accompagnement artistique et pédagogique de ces spécialité et option théâtre de ce lycée d'une nouvelle manière, en prise directe avec les aspirations des élèves, et les nouvelles esthétiques de la création contemporaine.

Cet enseignement du théâtre au lycée vise l'approfondissement des connaissances et la compréhension de l'art du théâtre, mais également le positionnement de la pratique théâtrale

comme pratique sociale et une expérience anthropologique permettant la réflexion sur notre société. Dans ce but, et dans le cadre de la préparation aux épreuves du baccalauréat, le travail conduit avec les élèves prend appui sur un programme limitatif.

## **Un théâtre citoyen, un lieu de vie**

### *Les RencArts du Manège, une saison parallèle*

Les RencArts du Manège sont une série d'actions de médiation et de rencontre à destination de tous les publics. Sous un même vocable, ils constituent chaque saison des rencontres en bord plateau après le spectacle, des ateliers artistiques, des conférences au bar du Manège, des temps d'échanges avec des artistes ou des visites de théâtre : des moments privilégiés d'échanges, de découvertes ou de pratiques qui éclairent un spectacle, le parcours d'un artiste et/ou les coulisses du Manège. Le signe adressé à la population d'un lieu ouvert.

Ces RencArts sont le point de convergence d'une idée que la maturité du projet artistique et culturel du Manège permet d'envisager aujourd'hui dans les meilleures conditions possibles : les rencontres et les débats relatifs à des "thèmes d'actualité", au sens large, convoquant les sciences humaines et sociales comme les arts du spectacle. Nous affirmons à nouveau cette ambition : face au monde, ses crises et son devenir, le théâtre s'invente. Il réagit, explique, illustre, propose. C'est à travers ce prisme que les questions suivantes pourront être débattues : que nous apprennent les volontés de sensibiliser, éclairer, mobiliser le spectateur ? Quelles conceptions du monde et de la citoyenneté les théâtres soutiennent-ils ?

Accompagner la diffusion des spectacles et l'invitation des artistes par l'apport de théoriciens et de praticiens mis à contribution, constitue cette ambition, dans un souci constant de rendre intelligible à tous les problématiques de notre époque contemporaine en radicale mutation mais aussi de faire du théâtre un espace des possibles, un lieu de vie d'aujourd'hui où les idées et les points de vue se rencontrent et se débattent. Quelques thèmes envisagés : la place des arts et de la culture, nos identités multiples et changeantes, la planification et la transition écologique. Quelques noms : Olivier Neveux, journaliste et critique, Jean-Pisany-Ferry, économiste....

### *Des pratiques amateurs à la co-construction avec les artistes et les habitants*

Les pratiques amateurs restent un point complexe pour tout théâtre. D'abord parce que l'insécurité juridique sur laquelle ces pratiques reposent, si elle n'interdit pas la représentation publique, en limite singulièrement les contours. La confrontation, toujours enrichissante, entre amateurs et artistes « professionnels » pourrait dès lors se restreindre si la volonté de la porter s'en trouvait affectée. À la condition que l'ambition en constitue le programme, la scène nationale a toujours favorisé ces rencontres. C'est la clé de voûte d'une telle démarche : ne pas se contenter de faire monter quelques amateurs sur les planches sous couvert de figuration améliorée, mais apporter une réelle expérience à même de transformer leur parcours et d'agir sur leur perception. C'est pourquoi le Manège Maubeuge est et sera tout particulièrement attentif à des propositions artistiques réunissant l'ensemble de ces exigences.

Plus généralement et plus classiquement, il s'agira aussi d'accompagner au sens le plus vitalisant du terme ces mêmes pratiques dites « amateurs », en leur proposant soutien et structuration, par l'intermédiaire cette fois de stages de formation, workshops ou master class. Ces initiatives inviteront en priorité les artistes du campement, renforçant plus encore une réelle présence artistique sur le territoire et ceux et celles de passage, conformément à la mission d'accompagnement de la pratique amateur ou de projets pédagogiques, artistiques ou culturels ou de valorisation des groupements d'artistes amateurs, en cohérence avec les projets d'EAC déjà décrits dans le chapitre précédent.

### *L'éducation aux médias, une nouvelle nécessité*

À la faveur d'une rencontre avec la journaliste indépendante Sophia Marchesin et du projet initié par le Manège intitulé "Les petits reporters infiltrés" mené en 2022, l'enjeu d'approfondir l'éducation aux médias avec un large public intergénérationnel est apparu comme une évidence, une nécessité, pour porter plus loin le regard critique sur notre époque, en parallèle de celui des artistes. Réinterrogeant les canaux et usages contemporains de l'information, ces temps de médiation sont l'opportunité d'apporter un apprentissage sur la valeur des informations et des méthodes de vérifications de ces dernières au bénéfice du développement d'un regard critique construit. Sophia Marchesin, aux côtés d'autres intervenants, poursuivra des actions de médiation en ce sens, donnant ainsi une nouvelle place à ces sujets dans le projet du Manège.

### **Une scène nationale pour tous et toutes**

#### *Le Petit Manège deviendra grand*

Sur la période de la première CPO 2019-2022, le Manège a amplifié et structuré son projet « jeune public », élargi à l'enfance et à la jeunesse. Plusieurs initiatives illustrent aujourd'hui ce nouvel enjeu dans le développement et la diversification de nos publics et seront poursuivies. Sous un même vocable, afin de donner plus de visibilité à nos projets, le Petit Manège rassemble :

- Une programmation jeune public et familiale, qui rythme la saison ;
- La mise en place de garderies créatives certains soirs de spectacles et d'ateliers parents-enfants ;
- Des actions (spectacles ou ateliers) en partenariat avec la Cité éducative et les Villes partenaires ;

#### *Les spectateurs et spectatrices infiltrés.e.s*

En 2021, nous avons entrepris la toute première étude des publics de la scène nationale, commandée et animée par L'œil du public, bureau d'études spécialisé dans le secteur culturel et artistique. Les résultats ont été présentés devant le Conseil d'administration et de développement le 2 mai 2022.

Cette étude conforte l'existence d'une "communauté de spectateurs" fidèles, qui ne demande qu'à être élargie et dont les désirs de participation sont grands. Nous souhaitons entreprendre des actions à destination de ces spectateurs et spectatrices à deux endroits :

- Leur permettre de participer plus encore à des moments conviviaux et de rencontres avec les artistes (les RencArts du Manège, des moments de pratiques amateurs...), afin d'aller plus loin dans l'appréciation des propositions artistiques et renforcer le sentiment d'appartenance à la "communauté du Manège".
- Les inviter à être "ambassadeurs et ambassadrices" des spectacles et des actions du Manège, afin de favoriser le développement des publics individuels à nos côtés, en leur donnant l'opportunité et les moyens de partager avec leur entourage leur expérience du Manège.

#### *Développement de la fréquentation & politique tarifaire*

Afin de développer et diversifier la fréquentation du public du Manège, deux arguments sont toujours à promouvoir :

- Le renforcement de l'attractivité de la programmation comme moyen d'augmenter directement les recettes de billetterie ;

- Une politique tarifaire (et de service) incitative à la prise d'abonnement. Il est en effet pertinent de faire de “l'abonné” du Manège un relais (et le membre d'une communauté - voir “*spectateurs infiltrés*”) pour qu'au travers de lui d'autres personnes viennent à l'abonnement et que des moments de rencontres privilégiées poursuivent, dans la même dynamique, la recherche d'une fidélisation des publics.

En 2021, nous avons fait le choix d'un tarif unique à 9€ tout en conservant un “abonnement”, un PASS illimité à 180€ (20€/mois). Cette politique tarifaire volontariste est un des piliers de l'action de développement culturel du Manège sur le Val de Sambre. Elle permet la réalisation de son principal objectif de démocratisation culturelle, à savoir l'accès du plus grand nombre aux spectacles de la programmation. La recherche d'une tarification toujours accessible, d'offres de fidélisation ou d'offres spéciales sera poursuivie.

Il n'existe pas de recettes miracle, mais à la lumière d'un examen approfondi traduisant les attentes des parties prenantes et des financeurs, il convient de savoir élaborer dans le contexte précis du Val de Sambre une offre pleinement attractive et de relance après la pandémie de Covid-19. Enfin, le modèle de politique tarifaire, maintenu volontairement bas, afin que le prix puisse permettre la vente sans blocage, adossé désormais à une programmation plus diversifiée avec en particulier des formats et des jauges de spectacles plus variés, a permis à l'offre de rencontrer efficacement la demande comme de maintenir le cercle vertueux de bonne fréquentation.

#### *Communiquer : déconstruire les clichés*

Sur la période de la première CPO, de nombreuses évolutions en termes de communication print et digitale se sont matérialisées : nouvelle identité visuelle et graphique, développement du numérique, contenus audiovisuels, nouvelle adresse au public, visibilité du lieu et du projet. Ces objectifs seront maintenus toujours avec la même préoccupation : rendre le plus lisible possible la communication du Manège et privilégier un accès simple et informatif aux différents contenus, tout en variant les canaux de communication (éditions, web, réseaux, affichages publics, diffusion) en fonction des besoins et des destinataires, en *déconstruisant* les idées reçues et l'image faussée d'un lieu *élitiste*, qui ne serait réservé qu'à certains, alors même que le lieu et le projet existent tout autrement et que la programmation s'adresse à tous et à toutes.

D'une manière générale, compte tenu de la hausse de la matière première et des préoccupations écologiques grandissantes, nous devons nous efforcer à contenir les coûts de fabrication et d'impression tout en poursuivant le développement de nos éditions : diminution des quantités, papier éco-responsable, arrêt des invitations papier, développement du numérique afin de diversifier les émissions de messages.

#### *Concernant les relations presse & médias*

De nombreuses insertions dans la presse nationale ont été suspendues du fait de leur coût trop élevé et du faible impact, privilégiant une relation commerciale avec la presse locale ; en conséquence, les relations presse sont donc principalement centrées sur la presse locale et régionale dont l'audience est forte sur le territoire d'implantation (presse quotidienne, hebdo, radio, tv).

Selon le besoin (créations, productions, chantier de rénovation...), des communications sont transmises à la presse nationale, presse spécialisée ou presse culturelle. Certaines productions déléguées du Manège bénéficient d'ailleurs d'articles ou de critiques dans la presse nationale

repérée (L'Humanité, Libération...). Nous travaillons donc à une plus grande visibilité du Manège, de son projet, des artistes, de ses productions actuelles et futures, dans la presse nationale et culturelle, à la faveur de la rénovation, axe de communication porteur de sens et d'intérêt national.

**RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE**

## Le soutien et l'accompagnement à la création

### *Mission, philosophie et ambition*

Soutenir la création contemporaine, c'est accompagner les artistes, leur permettre d'aller au bout de leur projet et de créer les spectacles qui s'adresseront au public. Aux côtés d'autres théâtres et scènes nationales, en France ou en région, le Manège Maubeuge, Scène nationale transfrontalière, repère et accompagne les artistes de demain.

Rappel du Cahier des missions et des charges des Scènes nationales :

*« La responsabilité artistique de notre établissement s'exerce, outre la programmation artistique, à l'égard des artistes eux-mêmes, en facilitant leur travail de recherche et de création. Les choix de tels soutiens, qui peuvent prendre la forme de résidences ou de compagnonnages, doivent montrer une attention à la diversité des disciplines et s'opérer autour d'engagements réciproques dans la durée, inscrivant ainsi les artistes qui en bénéficient au cœur du projet artistique de l'établissement. [...] Cet engagement (préachats, coproductions, productions déléguées, commandes) suppose des prises de risques partagées avec le public dans le cadre de la programmation. »*

Il était donc essentiel que le Manège Maubeuge, Scène nationale transfrontalière, dans sa première Convention Pluriannuelle d'Objectifs, ouvre ce chapitre et développe une activité clairement affirmée de production. La scène nationale a choisi de le faire au sein d'une plateforme d'échanges avec d'autres structures, à l'échelle nationale et internationale. (Voir l'implantation dans les réseaux)

### *Un outil de production complété d'un environnement propice à la création*

Au-delà de la diffusion de spectacles, le Manège fait de l'accueil des artistes le cœur de son projet. Ici, les artistes trouvent un environnement privilégié pour créer, répéter ou finaliser une production : un théâtre ouvert, une équipe technique disponible, plusieurs plateaux pour travailler (le Manège, l'Atelier Renaissance, la Gare numérique...), la possibilité d'échanger avec d'autres artistes présents simultanément, et des conditions d'hébergement. Entre le théâtre, les bureaux, la maison des artistes et les Cantuaines, « *c'est un monde à part entière*, décrit Géraud Didier, *où l'on essaye de porter les choses le plus loin possible en termes d'hospitalité* ». (Voir modernisation des équipements chapitre IV)

### *Les résidences*

Quatre types de résidence viennent accompagner les artistes tout au long de leur parcours professionnel.

- La résidence tremplin spécifiquement destinée à l'accompagnement des créateurs dont le travail est encore peu repéré ou diffusé, notamment les créateurs en début de parcours ; elle engage la structure d'accueil à un accompagnement professionnel et, le cas échéant, administratif de l'artiste ;
- La résidence « artiste en territoire » qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement culturel d'un territoire, vise à mettre en relation la population et les différents acteurs de ce territoire avec le travail et l'esthétique de l'artiste ou de la compagnie ;
- La résidence d'artiste associée qui permet l'installation dans la durée d'un artiste ou d'une compagnie au sein du Manège, s'engageant à mettre les moyens nécessaires à la

production, à la diffusion et aux actions d'éducation artistique et de démocratisation culturelle en direction des publics, y compris les plus jeunes ; son objectif est de renforcer la présence durable et la participation des artistes au projet de la structure ;

- La résidence de création de recherche ou d'expérimentation donne à un artiste ou à une compagnie les conditions techniques et financières pour concevoir, écrire, produire une étape ou achever une œuvre nouvelle ou pour préparer et conduire un travail original et y associer le public sous une forme qui n'est pas forcément celle d'un spectacle abouti.

#### *En faveur de l'émergence et de la jeune création*

La vision que nous portons : « *c'est quoi l'émergence ? Les artistes de la relève, ceux qui nous permettent de nous relever d'une situation et de passer ailleurs, de passer fondamentalement à autre chose. On a tendance à faire de l'usage qu'on fait de l'émergence, à toujours considérer la jeunesse, les jeunes compagnies ; en effet, la jeunesse et les jeunes compagnies ont fondamentalement besoin d'être accompagnées et là aussi on a un job à faire auprès d'eux, auprès de cette jeunesse, elle est essentielle, c'est essentiel qu'elle puisse apparaître et qu'elle puisse faire entendre son écriture à elle, son tempo, son style propre, c'est évident. Mais si on considère que ce qui émerge, c'est ce qui fait relève, alors ça n'a plus rien à voir avec la dimension générationnelle et quelqu'un qui a de la bouteille et du vécu, quelqu'un qui a du trajet et du vécu, est quelqu'un qui peut rester jusqu'à la fin de sa vie, un grand émergent* ».

La stratégie d'accompagnement de l'émergence et de la jeune création s'inscrit donc pleinement dans le cadre du projet artistique de la scène nationale et plus spécialement, elle prend place au cœur du campement d'artistes :

- Accueil en résidence de jeunes équipes, régionales, nationales ou internationales, avec une attention accrue aux artistes femmes et aux croisements possibles avec d'autres artistes plus aguerris, et dont certains projets intègrent la programmation ;
- Participation à des réseaux professionnels fondés sur le repérage artistique, comme la Croisée Hauts-de-France, qui rassemble 12 structures culturelles régionales, le réseau PODIUM ou le Campus Hauts-de-France. (Voir Les réseaux)

#### *En faveur des auteurs et autrices vivants*

L'attention aux autrices et aux auteurs est une préoccupation constante de la scène nationale. La création d'une maison des artistes, tout comme la rénovation du Béguinage des Cantuaines, sont des signes clairs à destination de ce soutien. Le développement des résidences d'écriture entre en cohérence avec le projet artistique et culturel : donner une place toute particulièrement aux écrits dramaturgiques contemporains, offrir un espace propice à l'écriture.

### **Les productions déléguées**

Les Scènes nationales portent en général une mission historique de soutien à la création contemporaine dans le spectacle vivant. Celle-ci peut se décliner de différentes manières et la production déléguée en est une.

#### *Créations*

Après avoir porté 7 créations contemporaines sur les plateaux en France et à l'étranger pour 54 contrats et 171 représentations sur la précédente CPO, le Manège envisage d'accompagner deux grands formats – grand plateau, la prochaine création de Sofiane Chalal ainsi que la prochaine création de Luk Perceval.



## *Recréation*

### ***THE PUPPET-SHOW MAN #2***

Un spectacle de marionnette

Mise en scène de **Yeung Fai** (Chine)

Avec **Yeung Fai** et **Jan Vanek** (France)

#### **Calendrier de tournée**

2023 – 2025 : Our Theater à Taiwan, Festival International de la Marionnette à Erlangen (de), Festival International de la Marionnette à Veszprém (ho), au William College à New-York, ...

#### **Production**

Production Manège Maubeuge, Scène nationale

Coproduction Perth International Arts Festival – Australie, Our Theater Taiwan

## *Diffusion*

### ***PALOMAR***

Un spectacle de marionnette sur un texte de Italo Calvino

Mise en scène de **Raquel Silva** (Portugal)

#### **Calendrier de tournée**

2023 – 2024 : Festival de la Marionnette à Casteliers - Montréal, tournée en cours de construction au Canada

#### **Production**

Production Compagnie Pensées visibles Production déléguée Manège Maubeuge - Scène nationale Coproduction Association Pagaille, Fattore K Avec le soutien de l'Espace Périphérique (Mairie de Paris – Parc de la Villette), Théâtre aux mains nues – Paris, Arcades et Cie – Paris, Théâtre Isle 80 – Avignon

### ***JANIS***

Un spectacle de théâtre sur des textes de Nora Granovsky et une musique de Jérôme Castel

Mise en scène de **Nora Granovsky** (Lille – France)

#### **Calendrier de tournée**

2023 – 2024 : le théâtre Sénart, Scène nationale, Centre culturel Prévert à Harnes, Centre culturel Jean-Pierre Bacri à Conches en ouche, le théâtre Coluche à Plaisir, le théâtre d'Orléans, Scène nationale, Châteauvallon, Liberté, scène nationale à Toulon, ...

#### **Fin de la Société en Participation**

30 juin 2025

#### **Production**

Production Compagnie BVZK Production déléguée Manège Maubeuge - Scène nationale Coproduction La Manufacture - Centre Dramatique National Nancy Lorraine, Mars Mons, Arts de la Scène (BE), L'Escapade - centre culturel d'Hénin-Beaumont, Le Métaphone - 9-9 bis Oignies, Maisons Folie – Ville de Lille

Soutiens Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, de la Région Hauts-de-France, du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, de la Ville de Lille et de la SPEDIDAM

## ***MA PART D'OMBRE***

Un spectacle de danse

Chorégraphie de **Sofiane Chalal** (Maubeuge / Région Hauts-de-France)

### **Calendrier de tournée**

2023 – 2025 : Festival La Bâtie à Genève, Scène nationale d'Orléans, le Théâtre des Bernardines à Marseille, les Quinconces L'espal - Scène nationale du Mans, le Bateau Feu, Scène nationale de Dunkerque; le Phénix, Scène nationale de Valenciennes, l'Espace des Arts, Scène nationale de Châlons sur Saône, Les Halles de Schaerbeek, Bruxelles (be) la Maison Folie Wazemmes - dans le cadre du Festival Hip Open Dance à Lille, La Rampe, scène conventionnée danse, Échirrolles, la Barcarolle, scène conventionnée à Saint-Omer, Mars - Mons arts de la scène, Mons (be), le Théâtre de l'Olivier, Scènes et Cinés à Istres, le Trident - Scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin, le théâtre Sénart, Scène nationale, le théâtre National de Bruxelles (be), le Théâtre de Liège (be), l'Opéra Grand Avignon, la Manekine à Pont-Sainte-Maxence, ...

### **Fin de la Société en Participation**

30 juin 2024

### **Production**

Production Compagnie CHAABANE Production déléguée Manège Maubeuge - Scène nationale Coproduction L'échangeur CDCN - Château-Thierry, La Rampe Scène conventionnée danse et musiques - Echirrolles, Les Halles de Schaerbeek - Bruxelles (BE), Le phénix scène nationale - Valenciennes et pôle européen de création, Mars, Mons arts de la scène - Mons (BE), Secteur 7 CCDC Danses Urbaines – Maubeuge, Le Bateau Feu scène nationale – Dunkerque Avec l'aide de la DRAC Hauts-de-France et de la Ville de Maubeuge. Avec le soutien du Centre Chorégraphique National Roubaix Hauts-de-France – Sylvain Groud dans le cadre des résidences d'artistes, du Théâtre de Chambre à Aulnoye-Aymeries, de la Gare numérique de Jeumont, du FLOW - Centre Eurorégional des cultures urbaines – Lille

## ***L'HOMME QUI TUA MOUAMMAR KADHAFI***

Un spectacle de théâtre

Mise en scène de **Superamas** (Amiens / Région Hauts-de-France)

### **Tournée**

2023 : Théâtre d'Auxerre, scène conventionnée, L'Onde Théâtre à Vélizy-Villacoublay, Centre culturel d'Uccle (be) La Guéretoise, scène conventionnée de Guéret, MJC Chambéry, Théâtre Louis Jouvet, scène conventionnée à Rethel, ...

### **Fin de la Société en Participation**

30 juin 2023

### **Production**

Production Superamas Production déléguée Manège Maubeuge - scène nationale Coproduction Théâtre Jacques Tati Amiens Soutien à la production Montévidéo Marseille, Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon – centre national des écritures du spectacle, Szene Salzburg, Tanzfabrik Berlin, Institut Français, réseau APAP – cofinancé par le programme Europe Créative de l'Union européenne. Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, de la Région Hauts-de-France, du Conseil Départemental de la Somme et d'Amiens Métropole

### *Artiste associé*

**Gurshad Shaheman** (Iran / France - Région Hauts-de-France)

Arrivé en France d'Iran, il a été formé à l'École régionale d'acteurs de Cannes et de Marseille. Gurshad Shaheman a travaillé comme acteur, assistant à la mise en scène ou traducteur du persan. *Pourama Pourama* est créé en 2012 et impose une écriture performative à la fois éloge des sens et primauté de la présence sur un plateau. Le texte est publié aux éditions *Les Solitaires Intempestifs*. Lauréat 2017 du prix Hors les Murs de l'Institut français, il part à Athènes et à Beyrouth à la rencontre de réfugiés LGBT en préparation du spectacle *Il pourra toujours dire que c'est pour l'amour du prophète*, créé au festival d'Avignon 2018. Aujourd'hui, Gurshad est artiste associé au théâtre Les Tanneurs à Bruxelles et est accompagné par Le Phénix, scène nationale de Valenciennes dans le cadre du Campus du Pôle européen de la création. Poursuivant son travail sur le territoire, en 2019, il crée sa compagnie La Ligne d'Ombre, implantée dans les Hauts-de-France. Il crée en 2022 *Les Forteresses*, texte pour lequel il a obtenu la bourse Beaumarchais de la SACD et le prix Arcena. Comme pédagogue, il intervient à l'ERACM, dans divers conservatoires en France, ainsi qu'au Cours Florent à Bruxelles. Lauréat des Nouveaux Mondes, il va créer en 2023 *Ce qui reste de l'amour* au Monastère royal de BROU, et en mai 2024 au Kunsten Festival des Arts de Bruxelles : *Sur tes traces*.

### **Un Manège sans frontière, outil de décentralisation**

#### *Un réseau de partenaires en faveur de la décentralisation culturelle*

Un Manège sans frontière suppose un modèle d'organisation singulier avec pour se faire des coûts induits nécessairement plus élevés, mais le Manège Maubeuge, Scène nationale - fait notable - est probablement la seule scène nationale de la Région Hauts-de-France à avoir la particularité de programmer ses spectacles sur plusieurs villes (Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Jeumont et Feignies) et d'utiliser de même, sur la commune de Maubeuge, plusieurs salles distinctes relativement éloignées les unes des autres. Cette politique de programmation vigoureuse et multipolaire s'accompagne également du portage régulier de spectacles dans d'autres communes rurales voisines, comme cela fut le cas précédemment à Mairieux, Élesmes ou Eclaibes.

La nature de cette activité, centralisée à l'endroit de la ville-centre et tout à la fois décentralisée sur un territoire rural immédiat, est donc assez exemplaire. Elle se veut surtout représentative d'une certaine idée de la démocratisation de la culture, soucieuse d'aller au contact et à la rencontre de ceux qui ne franchissent pas les portes du théâtre ou s'en considèrent éloignés, pour des raisons géographiques, économiques, sociologiques.

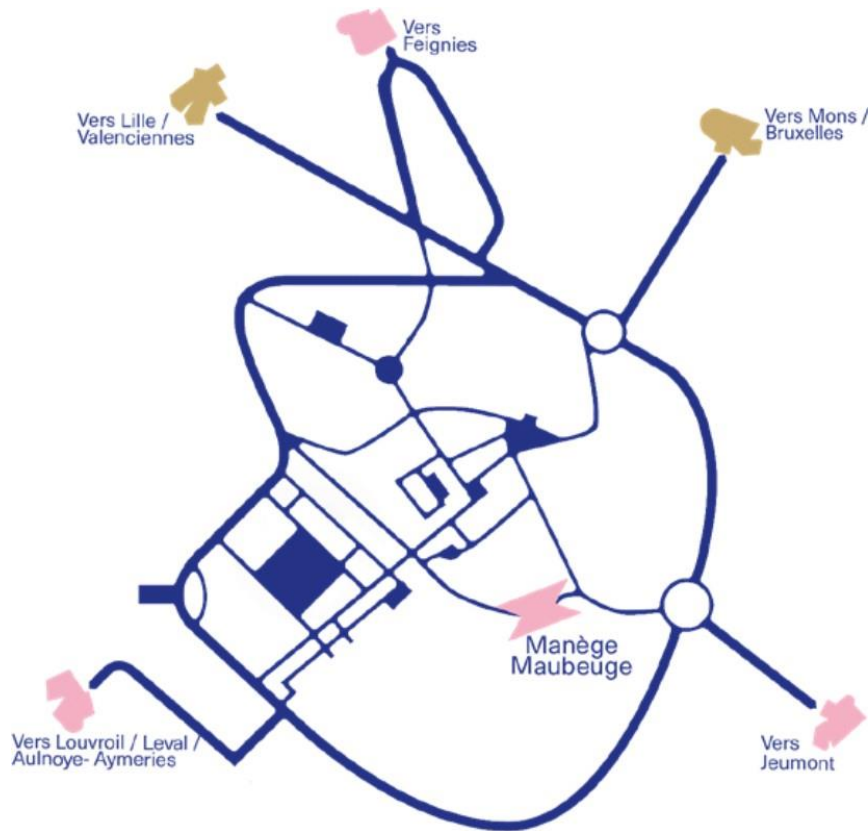
#### *Les salles partenaires*

- Les équipements de la Ville de Maubeuge (La Luna, le Conservatoire, l'Atelier Renaissance, la salle Sthrau)
- Le Théâtre Léo Ferré d'Aulnoye-Aymeries et le 232U
- Le Centre Culturel André Malraux et la Gare numérique de Jeumont
- L'Espace Gérard Philippe de Feignies

#### *Les coopérations artistiques renforcées à l'échelle régionale et transfrontalière*

- Le Phénix, scène nationale / pôle européen de création, Valenciennes

- Mars, Mons Art de la Scène, Mons (BE)
- Charleroi danse, Charleroi (BE)
- Opéra de Lille



Un tel réseau de partenaires nécessite la mise en place de “navettes spectacle” pour partager ces coopérations artistiques et transfrontalières avec le plus large public tout en favorisant la mobilité (de 10 à 15 navettes gratuites sont affrétées chaque saison).

### **Implication dans les réseaux, du local à l'international**

#### *Un collectif de coopération culturelle en Sambre-Avesnois*

Depuis décembre 2015, la Communauté d'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre s'est dotée d'une délibération destinée à inciter et accompagner la mise en réseau des acteurs associatifs et culturels. La mise en réseau se traduit notamment par la mutualisation des acteurs, des projets, des moyens, des ressources, des savoir-faire. Un processus dans lequel la collectivité a souhaité s'engager au regard des nombreuses mutations qui bouleversent tant l'action publique que le secteur associatif. Un secteur dont l'avenir est conditionné au rapprochement et à la coopération à l'échelle des territoires au service du bien commun et au socle de l'intelligence collective.

L'intelligence collective réside dans la capacité à réussir ensemble le processus de coopération utile au territoire et au bien commun où chaque association, chaque acteur aux côtés de la collectivité et de ses représentants va trouver un bénéfice et aussi du plaisir à collaborer, mobiliser et partager ses idées, ses compétences, ses moyens. L'intelligence collective va se

déployer dans un espace d'interaction sociale, une communauté d'intérêt et un espace collaboratif.

Signataire de la charte de fonctionnement et d'engagement réciproque, le Manège Maubeuge, en tant que scène nationale, poursuit au sein de ce collectif d'acteurs les objectifs opérationnels suivants :

- être un espace de rencontre, de réflexion et d'échange ;
- partager un projet collaboratif : partenariat, communication, coproduction, mutualisation de moyens (matériel, logistique, compétences RH, savoir-faire, ...), activation de dynamiques communes ;
- être un vecteur de communication, de promotion et de rayonnement du territoire ;
- affirmer un lien avec le monde économique : marketing territorial et développement économique, mécénat ;
- sensibiliser les décideurs par une démarche didactique sur le rôle et la place de la culture sur le territoire ;
- œuvrer en faveur du rapprochement de tous les acteurs culturels du territoire : communes, élus, DAC, équipements culturels ;
- favoriser l'inclusion culturelle par le maillage du territoire.

### **Une activité de production au sein d'une plateforme d'échanges à l'échelle européenne**

Dans la perspective de vouloir consolider un développement européen, européen dans son projet philosophique même comme dans la matière humaine qui concourt à le réaliser, le Manège Maubeuge, scène nationale transfrontalière, a pu bâtir depuis 2017 un réseau de partenaires actifs qui, au-delà de toutes appartenances institutionnelles aux réseaux existants, constitue une force de « mutualisation de projets » d'ores et déjà en ordre de marche.

Le cercle de ces soutiens compte : la maison de production LOD à Gand, le Théâtre National de Bruxelles (TNB), Charleroi Danse, le Grand Théâtre de Luxembourg, la Fondation Emila Romagna Teatro à Bologne (ERT), le Teatro Comandini à Cesena (Roméo Castellucci), le Théâtre Vidy-Lausanne en Suisse ou encore ICK Amsterdam (Emio Greco et Pieter Scholten). Au-delà de cette mutualisation de projets, au-delà de la présence possible d'artistes internationalement reconnus, c'est aussi l'opportunité pour le Manège Maubeuge de changer d'échelle dans l'espace européen. Accueillir donc sur son territoire et pour son public des productions d'envergure, à l'initiative desquelles se trouve le Manège. Et, en retour, être assuré d'une plus large diffusion des créations conduites par cet ensemble d'intervenants. Élaborer aussi, in situ, des projets singuliers et innovants avec, pour partie, le concours financier et technique de ces multiples partenaires.

La force de la démarche réside également en ceci qu'il s'est agi de constituer un réseau de lieux de représentations autant que de travail (création), chaque pôle impliqué ayant son potentiel de compétences spécifiques. Le Manège Maubeuge fournit ainsi régulièrement l'apport de son expertise technique. Il s'appuie de plus sur sa nouvelle compétence, acquise depuis 2017, en production déléguée. Au moment de la mise en œuvre partagée des temps de résidences, les productions choisies et financièrement soutenues par les partenaires sont amenées à « exploiter » les savoir-faire et les opportunités propres à chaque structure.

Les enjeux recherchés de connivence ou de complicité avec ces autres maisons sont évidemment tactiques. Ils procèdent d'une réflexion de fond, laquelle prend en compte la nécessaire

reconstruction d'un « esprit européen » comme une manière franche de savoir résister à la raréfaction des budgets dévolus à la création.

Mobilisé sur des objectifs de coopération, inscrivant l'activité du spectacle vivant dans cette économie solidaire, il redevient possible ensemble de mieux co-financer les objets artistiques, ainsi que d'aider les artistes eux-mêmes à construire un « parcours commun » de diffusion apportant une visibilité augmentée.

Aujourd'hui, la structure budgétaire du Manège et la réorganisation de son « logiciel interne » rendent possible le travail d'accueil en résidence, de coproduction et de production déléguée. S'inscrire sur le terrain européen dans cette activité collaborative, en synergie de moyens et en cohérence fonctionnelle avec d'autres lieux, permet d'apparaître en production d'une manière réellement crédible.

Avec ce changement de paradigme et dans le cadre de cette plateforme européenne, un bureau de production a donc été créé au sein du Manège Maubeuge afin d'accompagner les équipes artistiques ciblées d'une part, les compagnies régionales d'autre part, et leur faire ainsi bénéficier des avantages du réseau mis en place.

Dans un objectif d'échanges, d'analyse et d'approfondissement, l'équipe de direction de la scène nationale s'est activement impliquée dans les réseaux professionnels à échelle régionale, nationale et internationale. Chacun dans sa compétence au sein de son réseau, trouve appui et expertise pour répondre notamment à des questions courantes. En prenant part aux rencontres régulièrement proposées, il bénéficie d'une veille active, d'un partage de bonnes pratiques, et d'une confrontation d'expériences.

#### *Le Campus // Beauvais-Amiens-Valenciennes-Maubeuge*

La région Hauts-de-France constitue un territoire singulier par sa position au cœur de l'Europe et son potentiel de développement et d'attractivité, qui contraste avec de fortes disparités, entre centres urbains et territoires ruraux, populations jeunes portant une vision d'avenir ou en manque de perspectives, ou encore pôles d'excellence et territoires relégués... Les jeunes artistes, aujourd'hui, manifestent le désir, à la fois, de se confronter à ces problématiques d'un territoire dont les singularités permettent de contribuer à une nouvelle étape de la démocratisation culturelle, d'en nourrir leur projet artistique, et, enfin, d'y adosser leur rayonnement national et international.

La région Hauts-de-France joue ainsi un rôle exemplaire et innovant en France et en Europe par la manière dont les équipes artistiques sont accompagnées dans le passage d'étapes « clés » de leurs développements – implantation territoriale, visibilité en France ou à l'étranger, créations pour grands plateaux - autant que dans leur implication au plus proche des habitants, sur ces problématiques d'inégalités et de ségrégation culturelle et sociale. L'accompagnement des compagnies indépendantes, depuis leur structuration jusqu'à leur rayonnement international, répond à une forte demande des artistes, ainsi qu'à la volonté de la région Hauts-de-France de développer une ambitieuse politique d'accompagnement de la création. La période de soutien s'adaptant au cycle de création d'une pièce, soit deux ans ou saisons environ, ce sont simultanément huit projets au moins qui sont suivis par le dispositif du Campus partagé entre la Maison de la Culture d'Amiens, scène nationale et Le Phénix, Scène nationale de Valenciennes.

L'innovation de cette filière mutualisée est précieuse pour les artistes : diffusion renforcée par des séries longues, temps de résidence démultiplié, seuil budgétaire de production consolidé, effet amplificateur des mises en réseaux et de la prescription. Depuis la mise en place du dispositif Campus partagé, l'accompagnement de jeunes équipes régionales s'est renforcé et fait l'objet d'échanges réguliers contradictoires et constructifs entre les deux pôles.

Il s'agit, de façon concertée, de repérer les potentiels de développement ou consolidation des compagnies, de permettre aux artistes de mener à bien leurs projets, et de renforcer leur inscription dans le territoire régional. Le Campus s'adresse prioritairement à des artistes installés dans la région mais également à des artistes non implantés qui contribuent par leur présence à la dynamique et à la diversité des expériences dans ce vivier.

Au terme de ces quatre premières années (2018-2021), l'une des réussites du Campus est sans doute la constitution d'un réseau d'artistes qui, chacun avec leur spécificité propre, se reconnaissent dans le soutien du dispositif et la dynamique d'une région qui en a d'ailleurs conduits certains à s'implanter sur le territoire. Cette communauté fonctionne dans les rapports forts qui ont pu s'établir entre les compagnies et les lieux de travail et de résidence mais également dans les échanges informels que les artistes ont pu susciter entre eux. Cet écosystème n'est toutefois pas figé. Plusieurs compagnies sont arrivées à une maturité et une autonomie relative qui n'altère pas la capacité à soutenir des projets futurs dans une relation bilatérale mais ne justifie plus de poursuivre cet accompagnement au titre du Campus. Celui-ci doit pouvoir accueillir de nouveaux artistes sur la base de projets retenus d'un commun accord entre les partenaires et tenant compte de l'élargissement du dispositif :

- Accompagnement de 6 nouveaux projets par an, soit 1 projet supplémentaire proposé par le Manège et 1 projet par le Théâtre du Beauvaisis.
- Recentrer pour mieux accompagner ces projets
- En complément des dispositifs déjà mis en place et renforcés grâce à cette synergie, déploiement de workshop / master-classes avec des maitres du théâtre européens.

La capacité du Campus à placer la région dans une dimension européenne doit se poursuivre. Elle concerne en premier lieu la mobilisation des deux pôles européens de production pour appuyer les artistes qui le souhaitent, à l'internationalisation de leurs projets et de leur diffusion (Tatiana Julien, Cédric Orain, Gurshad Shaheman, Eugen Jebeleanu, Mélodie Lasselin et Simon Capelle, Maëlle Dequiedt...)

### *Les réseaux professionnels*

Au service du rayonnement de Maubeuge, l'équipe de direction ainsi que certains cadres du Manège vivent et animent les réseaux professionnels que ce soit en région ou au niveau national. Les enjeux sont multiples : implication syndicale, production mutualisée en région, analyse des pratiques parmi les lieux labélisés, transition écologique, production et rayonnement chorégraphique entre différents labels, soutien à l'émergence en région.

- L'Association des Scènes Nationales (ASN)
- Le SYNDEAC, syndicat national des entreprises culturelles et artistiques
- ONDA, l'office national de diffusion artistique
- Le GRAC Est, un réseau de professionnels français agissant comme un espace de transmission artistique et de partage de pratiques professionnelles
- REDITEC, un réseau des directions techniques
- Le CAMPUS, rassemblant Valenciennes, Amiens, Beauvais et Maubeuge
- La CROISEE, un réseau de lieux en Hauts-de-France en faveur de l'émergence
- Festival KIDANSE, un réseau régional autour de la danse et de la jeunesse
- PODIUM, un réseau national en faveur de la danse et de l'émergence
- Le Cercle Culture et Développement Durable des Hauts-de-France

**MODERNISATION DES OUTILS  
DE FONCTIONNEMENT ET MOYENS D' ACTIONS**



Érigé en 1831, le manège est un bâtiment militaire utilisé pour éduquer et entraîner plus de 800 chevaux appartenant à la cavalerie de garnison. En 1914, il devient stock de vivres, puis, après la Seconde Guerre Mondiale, il est utilisé comme salle de bal, de remise de prix, de sports, et enfin comme atelier de chemiserie. Au début des années 1980, le bâtiment fait l'objet d'une restauration. Le parvis s'agrandit et une colonnade, interprétation contemporaine du théâtre antique, signale sa nouvelle fonction : Le Manège devient théâtre municipal en 1983.

La transformation de l'ancien manège à chevaux date donc de 1983. Si l'entrée a été refaite dans les années 2000, des travaux s'imposent au risque de perdre l'usage du bâtiment. « *La rénovation doit augmenter et transformer l'outil*, indique Géraud Didier. *Il ne s'agit pas de refaire le théâtre à l'identique.* » Les travaux viendront corriger les défauts existants : un grill trop bas, pas de stockage ni de bureaux pour la technique. L'espace d'accueil sera réaménagé, le bar agrandi, le grand escalier supprimé, une salle de répétitions aménagée. La jauge de la salle reste inchangée (500 places), tout le reste sera transformé, avec une nouvelle cage de scène. « *Il s'agit d'assurer les conditions d'exercice de scène nationale sur les 25 ans qui viennent* ».

Considérant la vétusté du bâtiment et l'obsolescence de l'équipement, la rénovation du Manège est apparue comme vitale à l'ensemble des partenaires publics, pour poursuivre les missions qui lui sont assignées au regard du label de « scène nationale » afin de :

*Pour le « théâtre »*

- donner à voir la création contemporaine dont les aspects scéniques, techniques, technologiques, spatiaux, s'avèrent essentiels (cirque, danse, théâtre, concert...), demandant des plateaux de dimensions spécifiques et des équipements scéniques adaptés ;
- améliorer l'accueil des artistes au sein même du bâtiment ;
- augmenter et réorganiser les capacités de stockage au sein du lieu ;
- améliorer l'accueil des publics dans les espaces dédiés, offrant un meilleur service, des espaces ouverts à la pratique, des conditions de travail plus ergonomiques pour les équipes, répondant aux nouveaux usages (lieu de vie).

*Les premières pistes devraient permettre de :*

- libérer le bâtiment d'origine de ses scories additionnelles pour le rendre à son intégrité d'ancien manège ;
- intervenir pour bâtir les parties nouvelles en décaissant la partie basse du site vers la rue ;
- constituer une plateforme extérieure haute pour restaurer un rapport de plein pied ;
- préférer glisser une cage de scène autoportante métallique pour éviter la lourdeur du béton et préserver ainsi le bâti historique en briques tout comme les débords de toiture ;
- penser enfin la relation des différents espaces fonctionnels dans une dimension d'archipels connectés : Théâtre, Bureaux, Logements.

40 ans après la naissance du Manège en tant que théâtre, cette re-qualification architecturale est volontairement ambitieuse, pour ne pas dire emblématique, et n'est pas seulement une opération de réhabilitation ordinaire, mais conforte le Manège comme outil de diffusion et de production fort et implanté.

*Les Cantuaines : du cultuel au culturel, des résidences dédiées aux artistes*

Une brève histoire du lieu nous apprend que, construit au XVI<sup>e</sup> siècle, le béguinage des Cantuaines est l'un des plus anciens bâtiments de Maubeuge. C'est Jean Gippus, le doyen des chanoines du chapitre de Saint-Quentin qui occupait les lieux. A sa mort, il légua la maison pour en

faire un établissement de charité occupé par des femmes de la bourgeoisie déchue, appelées alors Cantuaines parce qu'elles chantaient des cantiques. L'intérieur se compose de 7 cellules formant béguinage. Chaque béguine possédait une cellule aménagée sur un étage avec un jardin. Outre le logement, une somme d'argent leur était allouée afin de les aider à vivre. En échange de ces bienfaits, les consœurs devaient prier pour le repos de l'âme du donateur. Les exécuteurs du testament aménagèrent la maison, l'entourèrent d'un enclos et y firent édifier une chapelle. Les 7 cheminées correspondant aux cellules intérieures ont été préservées. Seules l'adjonction de lucarnes à la capucine afin de donner jour aux combles et la suppression d'un auvent au-dessus du portail d'entrée modifient la construction initiale. Depuis 1988, le béguinage des Cantuaines est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Le clos couvert seul a fait l'objet d'une rénovation. Les espaces intérieurs, qui jouxtent les bureaux du théâtre et font partie de l'ensemble bâti mis à disposition du Manège, sont aujourd'hui inoccupés et sans vocation.

Le projet de rénovation consiste à promouvoir une réhabilitation architecturale qui mêle valorisation du patrimoine et soutien en faveur de la création contemporaine dans le domaine du spectacle vivant. Depuis octobre 2018, la scène nationale étant signataire du dispositif « Action Cœur de Ville » avec la ville de Maubeuge, propriétaire du lieu, cette opération de transformation s'inscrit dans ce programme. Avec les futurs appartements des Cantuaines réaménagés comme studios de résidence, les artistes accompagnés en productions par le Manège bénéficieront d'un cadre idéal d'accueil et de concentration pour leur travail, à 20 m des lieux répétitions. Cette réhabilitation rend aussi possible un objectif affiché d'économies substantielles pour la Scène nationale dans la démarche qu'elle a initiée depuis 2017 d'accompagnement à la création.

- accroître la capacité d'accueil et d'hébergement des artistes en production déléguée, en résidence (de l'écriture au plateau), sur des temps longs et adaptés aux enjeux de la création contemporaine et de la présence artistique sur le territoire ;
  - permettre une proximité des artistes présents avec les équipes de la structure en un même espace (écosystème artistes-publics-équipe).
- 
- désignation de l'architecte - novembre 2022
  - début des travaux - septembre 2023
  - durée de réhabilitation des Cantuaines - 6 à 8 mois
  - durée de réhabilitation du Manège - 15 à 18 mois
  - inauguration du nouveau Manège - septembre 2025

Après avoir réalisé leur mission de programmiste, le cabinet abcd a reçu une nouvelle mission de la Ville de Maubeuge et va agir en qualité d'AMO sur le chantier.

A noter également que Monsieur le maire de Maubeuge a souhaité par la convention du 25 janvier 2022 que Géraud Didier, directeur du Manège Maubeuge, scène nationale, soit officiellement associé aux travaux de rénovation en qualité de conseil et d'expert artistique.

La commission d'appels d'offres - CAO du 28 novembre 2022 a attribué à :

- Matador – Architecte mandataire
- TAG – Architecte associé
- Florian Valeri – Architecte du patrimoine

- Ingenium – Bureau d'études
- Verdi – Bureau d'études
- Sim Engineering – Acousticien
- OPC - AC<sup>2</sup>

Les travaux de rénovation du théâtre du Manège et des Cantuaines.

### **Campement des artistes : espaces de travail et capacités d'accueil**

Au-delà de la diffusion de spectacles, le Manège fait de l'accueil d'artistes le cœur de son projet. Souvent, les artistes ne savent pas où répéter, ils ont besoin de théâtres disponibles et ouverts, de temps de travail avec une équipe technique, et ici ils ont un environnement privilégié de travail. La multi-résidence et la coactivité créent un état d'esprit pour que les gens se rencontrent.

Le Manège peut coproduire, faire des apports en industrie mais peut aussi financer des productions en totalité sous forme de productions déléguées. C'est une vision qui dépasse la « simple » résidence d'artiste. Cette activité a permis de doubler les recettes propres de la scène nationale (la vente de ces spectacles représente autant que la totalité des recettes billetterie de la saison et du festival). Elle crée surtout de l'emploi artistique et technique.

La culture, c'est aussi une économie du travail. Pour cela, nous avons besoin d'un écosystème : Pour des dates courtes, nous travaillons avec nos hôteliers, mais une résidence, c'est en moyenne 15 personnes, 100 jours par an, soit 1500 nuitées. Aujourd'hui, avec la maison - inaugurée en septembre 2022, à côté des bureaux, 6 chambres pour les accueils à durée longue sont déjà en activité. Dans le cadre de la rénovation, les Cantuaines vont être transformées pour créer une dizaine de logements supplémentaires. Ainsi, le Manège sera plus fort pour accompagner les artistes. Cette organisation bâtiminaire, où les bureaux, le jardin et les logements sont reliés, crée un environnement exceptionnel que les artistes adorent. D'ores et déjà, il est un espace de croisement des énergies où naissent des projets qui alimentent la saison et le festival iTAK. 1+1 font rarement 2, mais plutôt 3, 4, 5 !

En fonction d'un tel programme de résidence, des partenariats pourront être mis en place avec les acteurs culturels du territoire. Notamment des collaborations d'une dimension nouvelle seraient engagées avec la Gare numérique, le Conservatoire de la Ville de Maubeuge dans le cadre de masterclass, le Théâtre de Chambre pour l'accueil de compagnies en voie de structuration... Le développement d'un soutien porté à la création émergente, en lien avec la scène nationale du Phénix à Valenciennes qui poursuit le même objectif, serait également consolidé par ce biais. Par ailleurs, avec près de 70 conventions signées auprès des collègues, lycées ou structures sociales du territoire, la fréquence des artistes en résidence faciliterait le renforcement quantitatif et qualitatif d'ateliers de pratiques artistiques.

Jusqu'en 2015, la politique antérieure du Manège Maubeuge, Scène nationale consistait à intervenir en coproduction auprès de quelques rares projets durant la saison, sous la forme d'une faible participation financière. Aujourd'hui, la Scène nationale affirme désormais sa pleine volonté d'accompagner les équipes in situ et d'augmenter son niveau de soutien (apport en industrie et en numéraire).

Cette prise de responsabilité économique dans le champ de l'accompagnement à la production des artistes est la raison d'être qui a motivé l'ouverture d'une *Maison des artistes* en septembre 2022

(dans le cadre du plan de relance de l'Etat et avec le soutien plein et entier de la Ville de Maubeuge) et par ailleurs la réhabilitation du *béguinage des Cantuaines*.

## Ressources humaines

Les enjeux RH des quatre prochaines années s'inscrivent dans la poursuite de la structuration et l'encadrement de l'équipe actuelle. Cela passera par la création de plusieurs postes :

- pôle technique : le Manège engagera dès 2023 un régisseur lumière (objectif de la CPO précédente non réalisé) ainsi qu'un régisseur plateau ;
- pôle secrétariat général : la création d'un poste de responsable de l'accueil et de la billetterie à la réouverture du nouveau Manège permettra un encadrement particulier des chargées de billetterie en place afin de développer davantage le public individuel ;
- pôle administration / production : au regard du développement économiquement favorable des productions déléguées, pérennisation du poste d'attaché de production et d'administration actuellement en alternance pour répondre à deux missions principales : accueil des artistes dans le cadre de la saison et accompagnement des productions déléguées en tournée ;

<b>Liste des postes et classification conventionnelle</b>		
Directeur	Cadre	Groupe 1
Directeur adjoint	Cadre	Groupe 2
Secrétaire général	Cadre	Groupe 3
Directeur technique	Cadre	Groupe 3
Administratrice adjointe	Cadre	Groupe 3
Responsable des relations publics	Cadre	Groupe 4
Responsable de la communication et des partenariats	Cadre	Groupe 4
Régisseur général	Cadre	Groupe 4
Chargée des ressources humaines	Agent de maîtrise	Groupe 5
Comptable	Agent de maîtrise	Groupe 5
Chargé(e) des relations avec les publics	Agent de maîtrise	Groupe 5
Chargé(e) de production et d'administration	Agent de maîtrise	Groupe 5
Régisseur son	Agent de maîtrise	Groupe 6
Chargée de billetterie	Agent de maîtrise	Groupe 6
Attaché(e) à l'accueil et la diffusion	Agent de maîtrise	Groupe 6
Attaché(e) des relations avec les publics	Agent de maîtrise	Groupe 6
Technicien plateau	Employé	Groupe 7
Technicien polyvalent	Employé	Groupe 7

> La moyenne d'âge des salariés permanents est de 38 ans.

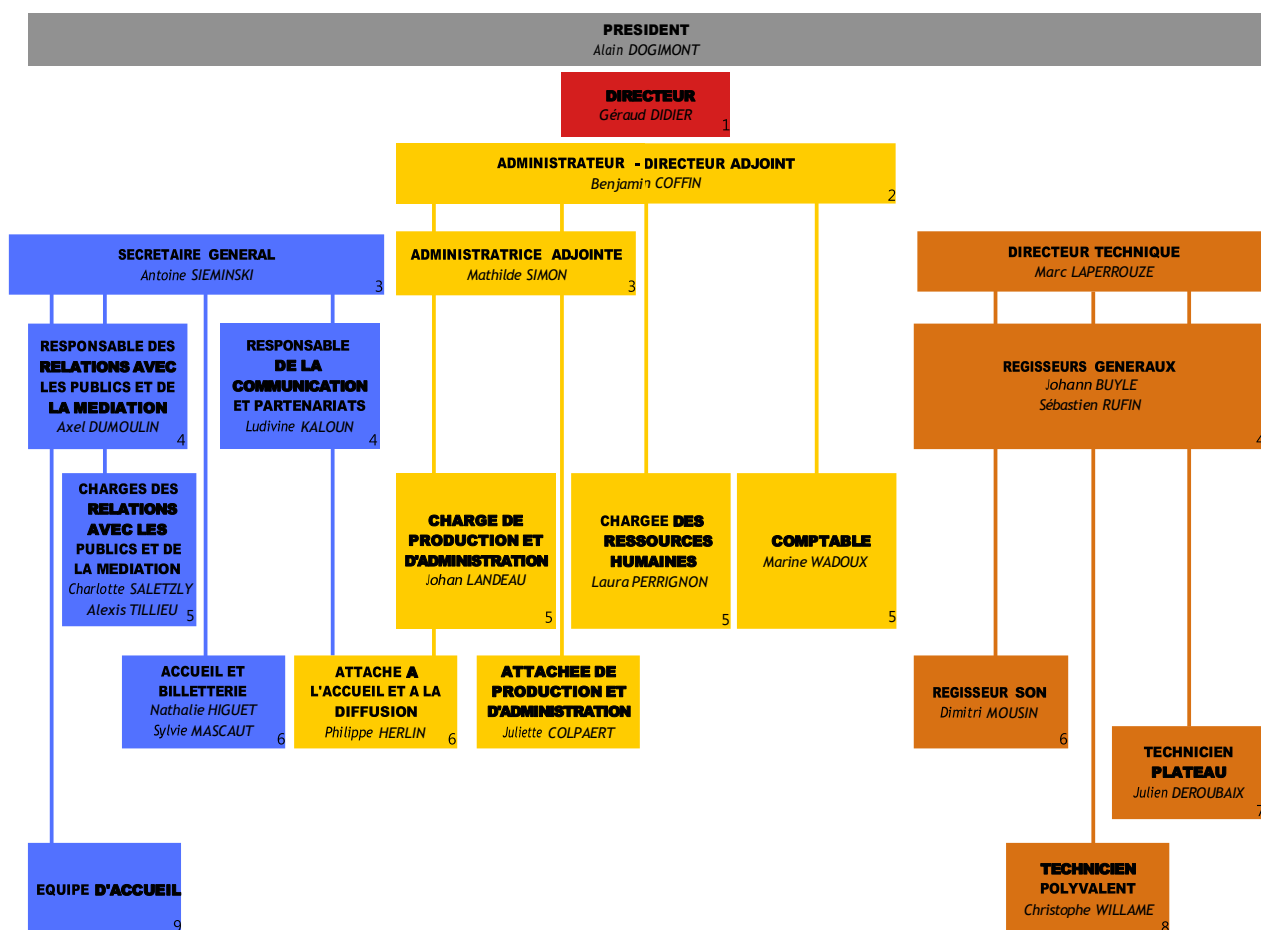
> L'ancienneté moyenne aujourd'hui est de 8 ans et 7 mois dont 9 salariés sur 26 avec une ancienneté supérieure à 10 ans.

L'équipe est complétée par 8 personnels de salle en CDII pour la saison et par des intermittents techniques suivant les besoins de l'activité.

## Plan de formation

Le plan de formation permet à chaque membre de l'équipe de compléter ses compétences et de suivre l'évolution des réalités professionnelles. Il est conditionné par le cadre des moyens de l'association et ses contributions auprès de son OPCO (opérateur de compétences), à savoir l'AFDAS (Assurance Formation Des Activités du Spectacle). Le plan de formation est défini par la direction à la suite des entretiens professionnels.

## Organigramme au 12 décembre 2022



L'équipe du Manège apporte une attention toute particulièrement à l'accessibilité de tous et toutes aux spectacles et aux actions culturelles. Nous collaborons avec divers professionnels et associations locales pour favoriser l'accueil des publics à mobilité réduite ou en situation de handicap. Si des progrès doivent s'accomplir ces prochaines années dans ce domaine, trois éléments significatifs sont à souligner :

- La création d'un registre d'accessibilité
- Un référent au sein de l'équipe de relations avec les publics
- Une programmation adaptée (audiodescriptions sur certains spectacles, accompagnement des publics, actions culturelles...)

## Plan de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels

La lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) constitue un des volets prioritaires de la feuille de route Égalité du Ministère de la Culture. Dans le cadre du plan de formation, deux salariés – un homme et une femme dont un représentant du personnel - ont été formés par l'organisme Accordia : « Référent.e.s : Agir contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ».

- Alexis Tillieu  
Représentant du personnel pour le collège non-cadre  
Chargé des relations avec les publics et de médiation
- Laura Perrignon-Sommet  
Chargée des ressources humaines

Il faut rappeler que 82% des salariées sont régulièrement confrontées au sexisme au travail (BVA, 2021) et 1 femme sur 3 a déjà été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle (IFOP, 2018). Le sexisme et les violences sexuelles au travail ont pourtant des conséquences dramatiques.

Voici les principales actions de sensibilisation mises en œuvre au sein de la structure :

- mise en place un dispositif d'information des salariés, agents, stagiaires et candidats dans les lieux de travail sur la thématique des VHSS
- mise en place d'une procédure de signalement et de traitement des faits de VHSS
- mise en conformité du règlement intérieur de l'entreprise avec les mentions des dispositions du code du travail relatives au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes

Dès 2023, réalisation d'une sensibilisation pour l'ensemble des salariés permanents et intermittents dans le cadre d'une formation de 3h par l'établissement Pitchtree.

Par ailleurs, nous nous engageons à élaborer un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS : transmission d'un bilan détaillé précisant les actions menées (sensibilisations, formations, nombre éventuel de : signalements, enquêtes, procédures disciplinaires qui en découlent, ...)

## L'égalité entre les femmes et les hommes dans le spectacle vivant

*« C'est en partageant les pensées qu'elles s'élaborent, c'est en confrontant les expériences qu'elles se transforment en actes. »*

Hortense ARCHAMBAULT,  
Directrice de la Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis (MC93),  
dans son discours comme grand témoin aux BIS de Nantes,

Consacrée grande cause nationale du quinquennat par le Président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise l'ensemble du gouvernement et s'inscrit dans une stratégie ambitieuse.

Alors que l'art et la culture ont toujours été à l'avant-garde des combats sociétaux, le Ministère de la Culture a choisi d'être particulièrement exemplaire sur le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il fut ainsi le premier ministère labellisé « Égalité » et « Diversité » par l'Afnor, et s'est doté d'une mission Diversité-Égalité, chargée de la mise en œuvre et du suivi de cette politique volontariste.

Au regard des indicateurs de la convention pluriannuelle d'objectifs, la programmation du Manège tend vers une parité (nombre de spectacle vs jauge offerte) toutes disciplines confondues. Néanmoins, il faut observer les chiffres au niveau national \* de notre secteur pour comprendre les points d'amélioration :

- 40 % de femmes à la mise en scène
- 29 % de femmes autrices des spectacles présentés
- 41 % de femmes artistes au plateau
- 31 % de potentiel de public pour les spectacles dont la mise en scène est signée par une femme

\* rapport du Syndeac – La place des artistes femmes programmées dans le spectacle public

### **La transition écologique dans le spectacle vivant**

Contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas les trajets des équipes artistiques et techniques – venues de France et d'ailleurs, qui gonflent notre bilan carbone du secteur mais c'est davantage la venue des spectateurs dans les salles de la scène nationale.

Malgré la diversité des problématiques du secteur et le besoin réel de données plus précises, nous pouvons lister quelques pistes à mettre en œuvre sur les prochaines saisons :

- raccourcir les distances parcourues des spectateurs en diffusant le même spectacle dans les villes partenaires sur le temps d'une semaine par exemple, pour une série de représentations ;
- augmenter les séries de représentation pour mieux "amortir" les coûts de transports ;
- réaffirmer le besoin d'inscrire la culture au cœur des territoires et d'en faire un moteur pour la transition locale au travers de tous ses besoins : achats, alimentation, bâtiments, énergie, mobilité et transports ;
- avec les navettes Manège, "créer" des transports collectifs dans l'agglomération

Relocaliser certains spectacles dans l'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre renvoie aussi aux problématiques d'accès et à l'ancrage territorial des lieux culturels, tant en matière d'accompagnement des artistes qu'en matière d'accès à la culture ;

### ***L'engagement dans le Cercle Culture et Développement Durable des Hauts-de-France***

Depuis le 3 février 2021, Le Manège Maubeuge, Scène nationale est signataire du Cercle, premier réseau engagé dans la culture et le développement durable des Hauts-de-France. Il regroupe des structures et réseaux de spectacle vivant des Hauts-de-France accueillant du public et engagés dans des démarches éco responsables et solidaires, dont l'ambition commune est d'améliorer et de

renforcer les pratiques de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale au sein de leur organisation. Cette signature marque une étape importante pour ce réseau jusque-là informel, avec la signature officielle d'une charte d'engagement par ses membres, dont les ambitions sont :

- d'engager plus loin les structures signataires dans des démarches Développement Durable, en les inscrivant au cœur de leur stratégie pour les années à venir ;
- de rendre visible l'existence de ce réseau pour que d'autres structures puissent le rejoindre et ainsi permettre aux dynamiques de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale d'essaimer et de se renforcer dans le secteur culturel régional ;
- d'initier des objectifs communs rendant les lieux culturels régionaux plus exemplaires sur le Développement Durable.

Avec :

- L'Aéronef – Lille (59)
- Le Colisée – Roubaix (59)
- Culture Commune - Scène nationale de Loos-en-Gohelle (59)
- Le Grand Mix – Tourcoing (59)
- L'Opéra – Lille (59)
- Le Vivat – Armentières (59)
- La Cave aux Poètes – Roubaix (59)
- Le Réseau régional Haute-Fidélité – Amiens (80)
- Le Gymnase CDCN – Roubaix (59)
- Le Channel, Scène nationale – Calais (62)
- Le Manège Maubeuge, Scène nationale (59)
- Le Bateau Feu - Scène nationale – Dunkerque (59)
- Les 4Ecluses – Dunkerque (59)

En d'autres termes, la **RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)** c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. Le Manège pratique la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et cherche à avoir un impact positif sur la société tout en étant conservant ses équilibres budgétaires.



Version arrêtée le 4 janvier 2023

La présente auto-évaluation a été rédigée sous la direction de Géraud DIDIER, avec les contributions de Antoine Sieminski et de Benjamin Coffin

**ANNEXE III**  
**- CONTRIBUTIONS NON FINANCIERES -**

*Locaux mis à disposition par la Ville de Maubeuge*

L'ensemble des biens et équipements d'exploitation mis à disposition du Manège – Maubeuge, Scène nationale se définit comme suit :

- **Le théâtre du Manège**  
528 / 400 / 200 places avec coulisses et loges situé rue de la Croix à Maubeuge
- L'ensemble immobilier dit **Les Cantuaines**, bâtiments sis rue de la Croix ainsi que la maison des artistes à Maubeuge
- **L'Atelier Renaissance**  
300 places avec coulisses et loge situé Place de l'industrie à Maubeuge
- **La Luna**  
2000 / 1050 / 550 places selon la configuration, avec coulisses et loges

*Locaux mis à disposition par l'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre*

L'ensemble des biens et équipements d'exploitation mis à disposition du Manège – Maubeuge, Scène nationale se définit comme suit :

- **La gare numérique**  
185 places avec coulisses et loges, situé Place de la Gare, 59460 Jeumont

*Locaux mis à disposition par la Ville d'Aulnoye-Aymeries*

L'ensemble des biens et équipements d'exploitation mis à disposition du Manège – Maubeuge, Scène nationale se définit comme suit :

- **Le théâtre Léo Ferré**  
700 / 460 / 300 places avec coulisses et loges, situé rue du Foyer, 59620 Aulnoye-Aymeries
- **Le 232U**  
100 places avec coulisses et loges, situé ZAE La Florentine, 59620 Aulnoye-Aymeries

*Locaux mis à disposition par la Ville de Jeumont*

L'ensemble des biens et équipements d'exploitation mis à disposition du Manège – Maubeuge, Scène nationale se définit comme suit :

- **Le Centre Culturel André Malraux**  
560 / 380 places s (dont 12 places réservées aux PMR) avec coulisses et loges, situé 107 Rue Hector Despret, 59460 Jeumont

*Locaux mis à disposition par la Ville de Feignies*

L'ensemble des biens et équipements d'exploitation mis à disposition du Manège – Maubeuge, Scène nationale se définit comme suit :

- **L'espace Gérard Philippe**  
330 places avec coulisses et loges, situé Boulevard Charles de Gaulle, 59750 Feignies

Les partenaires s'entendent sur le fait que l'activité de la Scène nationale peut amener le Manège – Maubeuge à solliciter et à utiliser d'autres équipements en fonction des besoins de programmation tels que l'Espace Sculfort, le conservatoire Marie-Alexandre Guénin, ...

Une convention bilatérale entre le propriétaire et l'organisateur précisera les termes de la mise à disposition.

**Budgets CPO 2023-2026**  
Manège Maubeuge, Scène nationale

**STRUCTURE**

	Prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026
<b>Subventions et produits<sup>(1)</sup></b>				
Subventions d'équilibre	2 791 500 €	2 831 500 €	2 981 500 €	2 981 500 €
<i>Drac Hauts-de-France</i>	616 000 €	616 000 €	616 000 €	616 000 €
<i>Conseil Régional Hauts-de-France</i>	830 000 €	830 000 €	830 000 €	830 000 €
<i>Département du Nord</i>	135 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €
<i>Agglomération de Maubeuge Val de Sambre</i>	340 000 €	340 000 €	340 000 €	340 000 €
<i>Ville de Maubeuge</i>	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €
<i>Ville d'Aulnoye-Aymeries</i>	142 500 €	142 500 €	142 500 €	142 500 €
<i>Ville de Jeumont</i>	43 000 €	43 000 €	43 000 €	43 000 €
<i>Ville de Feignies</i>	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>190 000 €</b>	<b>190 000 €</b>
<i>Charges de structure suite à la réouverture du Manège</i>	0 €	0 €	150 000 €	150 000 €
<i>Charges d'activités liées au CAMPUS</i>		40 000 €	40 000 €	40 000 €
<i>En nature (mise à disposition du théâtre + Cantuaines)</i>	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Prestations de service	22 573 €	5 001 €	2 000 €	5 000 €
Autres produits de gestion	18 000 €	15 000 €	18 000 €	45 000 €
Quote-part des subventions d'investissement	23 951 €	21 401 €	39 223 €	38 195 €
Transferts de charges et reprises sur provisions	28 077 €	28 077 €	28 077 €	28 077 €
Récupération TVA	57 416 €	57 416 €	61 324 €	61 324 €
<b>Total des produits de la structure</b>	<b>2 906 685 €</b>	<b>2 923 563 €</b>	<b>3 087 476 €</b>	<b>3 116 448 €</b>
<b>Charges de la structure en ordre de marche</b>	<b>Prévisionnel 2023</b>	<b>Prévisionnel 2024</b>	<b>Prévisionnel 2025</b>	<b>Prévisionnel 2026</b>
Frais de fonctionnement	339 590 €	341 288 €	385 417 €	393 125 €
Charges en nature (mise à disposition du théâtre + Cantua)		80 000 €	80 000 €	80 000 €
Masse salariale	1 200 234 €	1 220 468 €	1 256 830 €	1 276 243 €
Autres charges de gestion	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Dotations aux amortissements	79 591 €	74 390 €	102 561 €	122 500 €
Transferts de charges et reprises sur provisions	28 077 €	28 077 €	28 077 €	28 077 €
Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	18 850 €	19 050 €	19 350 €	19 650 €
<b>Total des charges de la structure</b>	<b>1 751 342 €</b>	<b>1 768 273 €</b>	<b>1 877 235 €</b>	<b>1 924 595 €</b>

	Prévisionnel 2023		Prévisionnel 2024		Prévisionnel 2025		Prévisionnel 2026	
	Charges 2023	Produits 2023	Charges 2024	Produits 2024	Charges 2025	Produits 2025	Charges 2026	Produits 2026
Charges et produits financiers	500 €	100 €	500 €	110 €	500 €	120 €	500 €	130 €
Charges et produits exceptionnels (hors subventions d'in	0 €	15 000 €	2 500 €	5 000 €	2 800 €	9 000 €	2 980 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 751 842 €</b>	<b>2 921 785 €</b>	<b>1 771 273 €</b>	<b>2 928 673 €</b>	<b>1 880 535 €</b>	<b>3 096 596 €</b>	<b>1 928 075 €</b>	<b>3 131 578 €</b>
	Prévisionnel 2023		Prévisionnel 2024		Prévisionnel 2025		Prévisionnel 2026	
	<b>DISPONIBLE</b>	<b>1 169 943 €</b>	<b>DISPONIBLE</b>	<b>1 157 400 €</b>	<b>DISPONIBLE</b>	<b>1 216 061 €</b>	<b>DISPONIBLE</b>	<b>1 203 503 €</b>

**CHARGES ET PRODUITS ANNUELS DE SAISON**

	Prévisionnel 2023		Prévisionnel 2024		Prévisionnel 2025		Prévisionnel 2026	
	Charges 2023	Produits 2023	Charges 2024	Produits 2024	Charges 2025	Produits 2025	Charges 2026	Produits 2026
Communication générale	60 000 €	0 €	60 000 €	0 €	80 000 €	0 €	80 000 €	0 €
Personnel d'accueil non permanent	18 500 €	0 €	19 000 €	0 €	19 500 €	0 €	20 000 €	0 €
Autres charges et produits	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>78 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>79 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>99 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>0 €</b>

	Résultat 2023		Résultat 2024		Résultat 2025		Résultat 2026	
Communication générale		-60 000 €		-60 000 €		-80 000 €		-80 000 €
Personnel d'accueil non permanent		-18 500 €		-19 000 €		-19 500 €		-20 000 €
Autres charges et produits		0 €		0 €		0 €		0 €
	<b>RESULTAT</b>	<b>-78 500 €</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>-79 000 €</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>-99 500 €</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>-100 000 €</b>
	<b>DIS. ARTISTIQUE</b>	<b>1 091 443 €</b>	<b>DIS. ARTISTIQUE</b>	<b>1 078 400 €</b>	<b>DIS. ARTISTIQUE</b>	<b>1 116 561 €</b>	<b>DIS. ARTISTIQUE</b>	<b>1 103 503 €</b>

SPECTACLE VIVANT : ACTIVITÉ DE PRODUCTION	Prévisionnel 2023		Prévisionnel 2024		Prévisionnel 2025		Prévisionnel 2026	
	Charges 2023	Produits 2023	Charges 2024	Produits 2024	Charges 2025	Produits 2025	Charges 2026	Produits 2026
	<i>Coproductions gérées, non gérées + résidences</i>	106 000 €	45 000 €	105 000 €	45 000 €	180 000 €	80 000 €	140 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>105 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>140 000 €</b>	<b>90 856 €</b>

SPECTACLE VIVANT : ACTIVITÉ D'ACCUEIL	Prévisionnel 2023		Prévisionnel 2024		Prévisionnel 2025		Prévisionnel 2026	
	Charges 2023	Produits 2023	Charges 2024	Produits 2024	Charges 2025	Produits 2025	Charges 2026	Produits 2026
	<i>Accueil saison + festival</i>	1 130 436 €	101 390 €	1 115 385 €	105 985 €	1 125 047 €	117 486 €	1 166 494 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 130 436 €</b>	<b>101 390 €</b>	<b>1 115 385 €</b>	<b>105 985 €</b>	<b>1 125 047 €</b>	<b>117 486 €</b>	<b>1 166 494 €</b>	<b>142 635 €</b>

ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	Prévisionnel 2023		Prévisionnel 2024		Prévisionnel 2025		Prévisionnel 2026	
	Charges 2023	Produits 2023	Charges 2024	Produits 2024	Charges 2025	Produits 2025	Charges 2026	Produits 2026
	<i>Ateliers et actions de sensibilisation</i>	41 883 €	16 000 €	25 000 €	16 000 €	25 000 €	16 000 €	46 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 883 €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>46 500 €</b>	<b>16 000 €</b>

RESULTAT DES ACTIVITES	Charges 2023	Produits 2023	Charges 2024	Produits 2024	Charges 2025	Produits 2025	Charges 2026	Produits 2026
	1 278 319 €	162 390 €	1 245 385 €	166 985 €	1 330 047 €	213 486 €	1 352 994 €	249 491 €

RESULTAT NET DE L'EXERCICE	Prévisionnel 2023		Prévisionnel 2024		Prévisionnel 2025		Prévisionnel 2026	
	Charges 2023	Produits 2023	Charges 2024	Produits 2024	Charges 2025	Produits 2025	Charges 2026	Produits 2026
	3 108 661 €	3 108 661 €	3 095 658 €	3 095 658 €	3 310 082 €	3 310 082 €	3 381 069 €	3 381 069 €
	Résultat 2023		Résultat 2024		Résultat 2025		Résultat 2026	
	0 €		0 €		0 €		(0 €)	



## Pour la Région Hauts-de-France

Depuis 2016 et la création des grandes régions, la Région Hauts-de-France s'est positionnée en faveur des arts et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme une **région inventive**, accélérateur de développement culturel, **créative**, catalyseur des filières et des projets artistiques, **équilibrée**, au service du développement culturel des territoires, **participative**, en agissant au plus près des habitants et notamment des jeunes.

Cette ambition se concrétise à travers 3 orientations fondatrices de la politique culturelle : s'inscrire comme une **terre de dialogue**, avec les acteurs culturels et publics de son territoire, **une terre de créativité**, comptant sur l'extraordinaire vitalité des acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux, **une terre de rayonnement**, faisant le pari de la culture comme vecteur de développement humain mais aussi comme facteur d'attractivité du territoire.

Pour ce faire, la Région déploie des modalités d'intervention diversifiées (de la maîtrise d'ouvrage à la contractualisation) qui permettent d'embrasser un spectre large d'objectifs politiques autour de 2 axes d'intervention : **l'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et l'attention aux habitants et leur espace de vie.**

### ❖ L'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel

Le secteur culturel, sous toutes ses formes et dans toutes ses disciplines, englobe une diversité d'acteurs, de métiers et d'expressions artistiques et patrimoniales qui forgent l'identité d'un territoire et son développement culturel, social et économique.

Forte d'un vivier d'acteurs artistiques et culturels riche, la Région se doit d'être au rendez-vous d'une réalité sectorielle atypique, en plaçant la création et la diversité des expressions artistiques et patrimoniales comme point d'entrée central dans son accompagnement.

Cet engagement doit ainsi permettre aux artistes, auteurs, équipes artistiques qui maillent le territoire de créer, d'échanger, d'innover pour dire la complexité du monde et nous accompagner dans sa lecture sensible et dans la constitution d'une représentation symbolique de notre environnement. Ce riche vivier d'artistes, sans cesse renouvelé par les jeunes générations dans les diverses disciplines artistiques, invite à une réelle **stratégie d'accompagnement du secteur professionnel artistique, culturel et patrimonial, de la professionnalisation à son rayonnement.** C'est sur un cycle vertueux d'une organisation et d'un développement permanent et durable de ces secteurs que pourront être préservés ces richesses et vitalité artistiques et patrimoniales, essentielles pour le territoire et ses habitants.

### ❖ L'attention aux habitants et leur espace de vie

Aux côtés des opérateurs culturels, la Région entend également favoriser l'intégration de la culture dans la vie quotidienne des habitants, dans les dynamiques de leurs territoires, afin de donner à tous la possibilité de s'exprimer, de découvrir, de pratiquer et de participer au développement de projets artistiques, dans la droite ligne de la notion de droits culturels inscrits dans la loi française, qui visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (déclaration UNESCO Fribourg 2007).

En incitant les opérateurs culturels à aller à la rencontre des habitants, en portant un regard plus juste sur la réalité des besoins, des espaces de vie ou des pratiques des habitants, elle ambitionne de déployer son intervention pour une culture accessible partout et pour tous.

En outre, autour de ces 2 axes d'intervention, la Région entend s'inscrire de manière plus forte encore dans la réalité de son temps et de ses territoires. En effet, les crises successives sanitaire, économiques, énergétiques, environnementales qui ont touché la société civile ont profondément transformé les modes de vie et de relations. Ces épreuves traversées n'en ont pas marqué le début mais ont été des déclencheurs d'une prise de conscience collective dont il est urgent de se saisir.

C'est ainsi en s'attachant plus fortement aux enjeux **d'équité et de transition écologique** que la Région poursuit son ambition. Inspirés des multiples concertations et dialogues menés avec les territoires et les opérateurs et des larges contributions reçues, ces enjeux ont vocation à traverser la politique régionale pour être en phase avec les défis pluriels qui se posent.

**Ainsi, le principe d'équité :**

- **vis-à-vis des filières artistiques et culturelles et d'égalité femme-homme**, s'inscrit dans un accompagnement à une structuration équitable des filières artistiques autour d'enjeux de professionnalisation, d'observation, de partage et de mise en réseau mais aussi de réduction des situations d'inégalité Femme/Homme
- **vis-à-vis des territoires en région**, vise à mieux prendre en compte leur très grande diversité et répondre à une triple responsabilité d'aménageur du territoire par l'adaptation de son intervention, une meilleure répartition de ses financements et leur articulation avec ceux des autres acteurs publics ;
- **vis-à-vis des habitants**, entend renforcer l'action de la région en faveur d'une démocratisation de la culture en facilitant l'accès des habitants aux ressources culturelles et en prenant en compte leur parole, leurs pratiques et leurs modes de vie dans la construction des projets.

**S'agissant de la transition écologique :**

La dynamique rev3, troisième révolution industrielle en Hauts-de-France, initiée en 2013 et amplifiée à partir de 2016, vise à répondre aux enjeux de transitions énergétique, économique et sociétale. La politique régionale de la culture intègre ainsi de façon explicite un objectif global de progrès dans ce domaine afin que le secteur de la culture puisse se saisir du double défi de réduire son impact et de se préparer à d'autres conditions d'exercice de ses missions.

De l'appropriation par les acteurs culturels et les habitants à l'implication active autour d'objectifs communs et de modalités d'actions harmonisées, la politique culturelle s'inscrit ainsi dans une démarche volontariste en matière de transition écologique.





PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT  
2023-2026

## Table des matières

1. Contexte technologique, écologique et macro-économique .....	3
2. Contexte artistique : une programmation pluridisciplinaire, un lieu de création et un rayonnement territorial fort.....	3
3. Contexte structurel : la rénovation du théâtre du Manège.....	4
4. Budget global, projet de remplacement et financement .....	5

### **Rédaction & sources**

Marc Laperrouze – directeur technique  
Benjamin Coffin – Administrateur Directeur adjoint

*Enjeux techniques et économiques de la transition de l'éclairage scénique vers la technologie LED – avril 21*  
*Transition du Parc Lumière en LED, Scène nationale Carré-Colonne – janvier 23*

## **1. Contexte technologique, écologique et macro-économique**

Le Parlement européen, dans le cadre de la réduction des dépenses énergétiques a acté par décret du 1er octobre 2019 l'amélioration technologique des produits électriques, électroménagers et de toutes formes de lampes. Ces obligations légales concernant plus spécifiquement les appareils d'éclairage du spectacle vivant ont été reportées à fin décembre 2024, date à laquelle est fixée la fin de production et de commercialisation des lampes halogènes et ses organes de contrôles consommateurs en énergie.

A l'heure actuelle, 85% des sources lumineuses des théâtres sont encore halogènes. Il est donc urgent de réagir en basculant vers la technologie LED en prenant conscience que le remplacement seul des projecteurs ne suffira pas. En effet l'appropriation de cette technologie va nécessiter l'adaptation du matériel connexe (armoires électriques de puissance-gradateurs et pupitres de contrôle-console lumière).

*En bref, une rapide explication technique sur la transition LED*

Traditionnellement, un projecteur utilise un circuit d'une armoire électrique à graduation et un circuit du pupitre de contrôle (1 pour 1 pour 1). L'appareil à forte consommation (1000w minimum) est allumé ou éteint et un filtre de couleur en plastique est ajouté devant la lampe. Simple !

Avec la technologie LED, un projecteur moyen a besoin pour être utilisé d'un circuit électrique non gradué dit « direct », des dizaines de paramètres pour son contrôle (20 à 100 paramètres pour 1 circuit pour 20 à 100 effets lumineux disponibles sur la console lumière). Pour exemple, un projecteur à 4 LEDS (Rouge, vert, bleu, blanche) propose un panel très large de couleurs en mélangeant ses paramètres, permet la graduation, son allumage, son extinction, son zoom pour une consommation très faible. Beaucoup plus cher, plus complexe mais trois fois moins énergivore !

## **2. Contexte artistique : une programmation pluridisciplinaire, un lieu de création et un rayonnement territorial fort**

Le Manège Maubeuge, Scène nationale exploite différents lieux de spectacles à Maubeuge :

*Le Théâtre du Manège*

528 / 400 / 200 places avec coulisses et loges

*L'atelier renaissance*

300 places avec coulisses et loge

*La Luna*

2.000 / 1.050 / 550 places selon la configuration, avec coulisses et loges

Mais aussi dans 3 villes partenaires : Aulnoye-Aymeries, Jeumont et Feignies :

*La gare numérique* à Jeumont

185 places avec coulisses et loges

*Le théâtre Léo Ferré* à Aulnoye-Aymeries

700 / 460 / 300 places avec coulisses et loges

Le Centre Culturel André Malraux à Jeumont

560 / 380 places (dont 12 places réservées aux PMR) avec coulisses et loges

*L'espace Gérard Philippe* à Feignies

320 places avec coulisses et loges

Pour permettre l'activités dans ces différents lieux, la Scène nationale dispose de plus de 370 projecteurs et 3 consoles. Ce matériel est conditionné en fly case afin de circuler entre les différentes salles.

Pour rappel, le Manège c'est :

### **PROGRAMMATION PLURIDISCIPLINAIRE**

Plus de 80 spectacles, 120 représentations pour plus de 45.000 spectateurs entre la saison et le festival (dont une dizaine de créations chaque année)

### **ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Des interventions artistiques, des ateliers d'initiation chorégraphique en milieu scolaire des ateliers et de débat aux côtés d'artistes de la programmation, plus de 80 établissements scolaires partenaires et des visites de théâtre

### **SOUTIEN À LA CRÉATION**

Plus de 10 accueils en recherche / répétition chaque année, pour une centaine de jour de résidence, des coproductions et des productions déléguées d'artistes régionaux pour un rayonnement France et à l'étranger

### **3. Contexte structurel : la rénovation du théâtre du Manège**

40 ans après son inauguration, le Théâtre du Manège fait peau neuve !

*Mais pourquoi ?* La transformation de cet ancien manège à chevaux du XIXe siècle en théâtre date de 1983. La création artistique évolue, la technique aussi, des travaux s'imposent donc pour l'adapter au spectacle vivant d'aujourd'hui. Le Théâtre fera l'objet d'une véritable transformation, pour offrir de meilleures conditions de travail aux équipes artistiques et techniques, et un lieu encore plus convivial aux spectatrices et spectateurs.

*Quels travaux ?* Un gril technique rehaussé pour accueillir des spectacles de plus grande ampleur, une salle de répétitions, un bar agrandi et un restaurant... L'espace public sera réaménagé pour faciliter le lien entre le théâtre et les Cantuaines, où sont installés les bureaux et les logements pour les artistes.

*Qui ?* Pour réhabiliter en profondeur le Théâtre du Manège, Scène nationale transfrontalière, un tandem franco-belge a été retenu : celui formé par les agences Matador (Bruxelles) et TAG (Lille). Celles-ci ont convaincu par leur architecture engagée, leur compréhension fine à la fois

des besoins des artistes et des publics, de la place du théâtre dans la ville, de la singularité du projet et du bâtiment, qui sera préservé et mis en valeur.

Démarrage des travaux — janvier 2024  
Réouverture du théâtre — automne 2025  
Architectes mandataires — Matador  
Architectes associés — TAG  
Scénographe — Marc Lambert / Ingenium

#### **4. Budget global, projet de remplacement et financement**

Le budget global pour assurer le changement des 240 projecteurs scéniques (au lieu des 370 projecteurs actuels) et les 3 moyens de communication (consoles) est estimé à 640.000 € H.T.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement détaillé est en cours d'élaboration et les demandes de devis sont effectuées.

La Scène nationale demande à pouvoir être accompagné en matière d'investissement qui plus est lors de la réouverture du Théâtre du Manège et de solliciter ainsi le soutien de la DRAC Hauts-de-France et des collectivités à cet endroit.

Afin de garantir les bonnes conditions de faisabilité budgétaire au regard de la dépense subventionnable calculée par les services de la Région Hauts-de-France (premier financeur de la Scène nationale) l'investissement pourra prendre la forme d'un leasing sur 5 ans à compter de 2025 avec option d'achat à l'issue de la période. En réalité, les fonds propres du Manège étant quasiment inexistant, il nous est donc impossible de financer des achats conséquents de matériel sans un effort contributif des partenaires.

A noter qu'à cela, s'ajoute une problématique supplémentaire. Celle-ci réside dans le fait que le rayonnement du Manège est très marqué au niveau de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre. En effet, les villes partenaires - Aulnoye-Aymeries, Jeumont et Feignies - accueillent parfois plus de 35% de l'activités. Sans transformation des théâtres, ces dernières n'auront pas les équipements permettant de recevoir la transition (distribution électrique notamment).

Avec l'arrêt de la fabrication de lampe à filament, cette transition est forcée, péremptoire pour l'ensemble des acteurs culturels Français et en Européens.

Mais que le nouveau Manège, après les travaux, soit exemplaire sur le plan de la transition écologique, l'ambition est fixée ! Que ce soit par le biais de son matériel scénique (économie directe liée aux fluides - électricité notamment) mais aussi par un bâtiment basse consommation.

Le Manège de demain devra être un modèle pour les concitoyens, un nouveau modèle au service de la création contemporaine.

## ANNEXE N°2

---

C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E D ' O B J E C T I F S

L A R O S E D E S V E N T S

ANNÉES 2023 - 2026

---

Vu le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 modifié par le règlement de l'Union Européenne n° 2020/972 de la commission du 2 juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

Vu le décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « Scène nationale » ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

Vu l'**arrêté** ministériel du 2 novembre 2020 portant nomination de monsieur Hilaire MULTON en qualité de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1er décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2023 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France pour **l'ordonnement secondaire du budget de l'État** ;

Vu la **circulaire MICA 1735886C du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif** de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et arts plastiques ;

Vu la circulaire du 8 avril 2022 relative au plan de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.

Vu le programme 131 de la mission de la Culture ;

Vu la délibération n°2021.01314 du conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2017.0049 du conseil régional **du 2 février 2017 relative à l'adoption des orientations** de la nouvelle politique culturelle régionale ;

Vu la délibération n°2023.00993 du conseil régional du 22 juin 2023 relative aux orientations de la politique culturelle : un nouvel élan pour la politique culturelle régionale, sa déclinaison en axes **d'intervention et l'identification de ses priorités en matière d'équité et de transition écologique** ;

Vu la délibération n°2023.01210 du conseil régional du 22 juin 2023 relative aux modalités **d'application de la nouvelle politique culturelle** régionale en faveur du secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et des habitants et leur espace de vie.

Vu la délibération n°2018.0831 du conseil régional du 28 juin 2018 relative à « **l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines** » ;

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;

Vu la délibération n° DSC/2023/65 de la commission permanente du 21 mars 2023 relative à **l'intégration du département du Nord à la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs des Scènes Nationales**,

Vu la délibération n°VADEL2022\_0200 de la ville de Villeneuve d'Ascq en date du 15 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

Entre

d'une part,

**L'État**, représenté par monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts de-France, préfet du Nord, ci-après désigné sous le terme « **L'État** » ;

La région Hauts-de-France, dont le siège est situé au 151 boulevard du Président Hoover, 59555 Lille cedex, représentée par son Président, monsieur Xavier BERTRAND, autorisé par délibération n° de la Commission Permanente du \_\_\_\_\_, ci-après désignée sous le terme « la région » ;



Le département du Nord, dont le siège est situé 51 rue Gustave Delory, 59 047 Lille Cedex, représenté par son Président, Monsieur Christian POIRET, autorisé par la délibération n° DSC/2023/65 de la commission permanente du 21 mars 2023, ci-après désigné sous le terme « le département »

La ville de **Villeneuve d'Ascq**, dont le siège est situé hôtel de ville place Salvador Allende 59652 Villeneuve d'Ascq cedex, représentée par son maire, monsieur Gérard CAUDRON, autorisé par délibération n°VA\_DEL2023\_ du conseil municipal, ci-après désignée sous le terme « la ville » ;

et désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »,

Et

d'autre part,

**L'association** la rose des vents, association Loi 1901, dont le siège social est situé boulevard Van Gogh 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par sa présidente, madame Sabine ORIOL dûment habilitée pour les présentes et par sa directrice, madame Audrey ARDIET  
N°SIRET : 306 289 034 00010 - code NAF : 9004Z

et ci-après désigné « la structure » ou « le bénéficiaire »

## PRÉAMBULE

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « scène nationale » ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe ;

Considérant la politique conduite par le ministère de la Culture en faveur de la création et la diffusion **des œuvres de l'art et de l'esprit dans le domaine des arts du spectacle** ;

Considérant la volonté de l'État d'apporter une attention particulière aux territoires les moins pourvus, au titre de la solidarité territoriale, contribuant ainsi à l'aménagement et à la diversité artistique et culturelle du territoire ;

Considérant la priorité de l'État en matière d'éducation artistique et culturelle ;

Considérant que le projet présenté par la scène nationale la rose des vents participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction à décliner à travers des objectifs concrets son engagement artistique, citoyen, culturel et territorial, ainsi que professionnel ;

Considérant que, concevant le dynamisme culturel du territoire comme un facteur d'attractivité, la région Hauts-de-France se positionne en faveur des arts et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme une région inventive, accélérateur de développement culturel, créative, catalyseur des filières et des projets artistiques, équilibrée, au service du développement culturel des territoires, participative, en agissant au plus près des habitants et notamment des jeunes.

Elle a ainsi articulé sa politique culturelle régionale, dans une délibération-cadre du 02 février 2017, autour de trois grandes orientations fondatrices :

- > imaginer une région Hauts-de-France, territoire de créativité,
- > faire des Hauts-de-France la région du dialogue permanent entre acteurs culturels, territoires et habitants,
- > hisser les Hauts-de-France comme terre du rayonnement culturel,

**En outre, à travers deux axes d'intervention forts, affirmés dans la délibération d'orientation de la séance plénière du 22 juin 2023 : l'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et l'attention aux habitants et leur espace de vie**, la région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire essentiel des opérateurs culturels et des territoires.

Enfin, pour déployer son ambition, la région Hauts-de-France a décidé de s'inscrire de manière plus forte encore dans la réalité de son temps et de ses territoires et s'est fixé 2 priorités : le principe d'équité vis-à-vis des filières artistique et culturelles et d'égalité femme-homme, des territoires et des habitants et la transition écologique.

Considérant que le département du Nord veillera, au regard du projet artistique et culturel de la rose des vents en lien avec les trois axes stratégiques de la politique culturelle départementale :

- > veiller à la solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et territoires les moins dotés et structurés,
- > mener des actions en faveur des publics prioritaires départementaux notamment au travers de la médiation,
- > soutenir l'innovation culturelle en faisant émerger des pratiques et des projets innovants.

Considérant les orientations de la politique culturelle de la ville de Villeneuve d'Ascq jointes en annexe V et la convention de mise à disposition de la salle municipale de spectacles « Espace Rose des vents » à l'association La rose des vents conclue le 23 février 1978,

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de ces politiques ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

**La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label « scène nationale » et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.**

**Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.**

Le projet conçu par sa directrice et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- > la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- > les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;

- > les conditions de suivi et d'évaluation du projet ;
- > la présence d'une clause de revoyure relative au retour dans les murs du théâtre de l'association La rose des vents ;

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

## ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet de la rose des vents, scène nationale, s'appuie sur le cahier des missions et des charges du label et répond à un triple engagement-artistique, citoyen, culturel-territorial et professionnel. Dans ce cadre, tel qu'il est décrit à l'annexe I, le projet artistique et culturel se définit principalement à partir des axes suivants :

- > renforcer la pluridisciplinarité, avec une attention particulière portée à la magie, à la musique, au théâtre d'objets, tout en maintenant une programmation accrue de spectacles de danse,
- > affirmer la double identité de la scène nationale : le spectacle vivant et le cinéma, notamment autour d'un axe dédié au théâtre documentaire et au cinéma documentaire,
- > développer des propositions artistiques en itinérance dans les différents quartiers de Villeneuve d'Ascq tout au long de chaque saison et durant le festival « fêtons l'été »,
- > soutenir et inviter des artistes venus de régions du monde dans lesquelles la création artistique est mise à mal par les conflits et par la montée du populisme, notamment dans le cadre du next festival,
- > inscrire les compagnies régionales au cœur du projet (résidences, coproduction, diffusion, ateliers sur le territoire et espace de dialogue dans le nouveau théâtre),
- > maintenir les projets en coréalisation avec les structures partenaires de la métropole de Lille, et également de l'autre côté de la frontière, avec un partenariat privilégié avec la maison de la culture de Tournai,
- > poursuivre la démarche d'accessibilité et d'inclusion de tous les publics au spectacle vivant et au cinéma

Au titre de ses missions, le bénéficiaire porte une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, et au développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Dans le cas où des amateurs ou un groupe d'amateurs participeraient à des représentations, le bénéficiaire s'engage à conclure une convention avec le groupe d'amateurs et à procéder à une télé déclaration selon la réglementation en vigueur (article 32 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ; décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif et arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret).

## ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de quatre années civiles et prend fin au 31 décembre 2026.

#### ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DE L'ACTION

Pour l'État, le coût total estimé éligible de l'action de la structure sur la durée de la convention est évalué à 11 866 995 euros, conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe.

Pour la région Hauts-de-France, la subvention annuelle est délibérée par l'assemblée délibérante, conformément à son budget primitif, à son règlement budgétaire et financier et à la présente convention, après instruction de la demande de subvention.

Pour le département du Nord, le montant de la subvention est forfaitaire et voté annuellement par l'assemblée délibérante.

Pour la ville de Villeneuve d'Ascq, le coût total estimé éligible de l'action de la structure sur la durée de la convention est évalué à 11 866 995 euros, conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe.

Le besoin de financement public exprimé par la structure est calculé en prenant en compte les coûts totaux retenus estimés de l'action, ainsi que tous les produits qui y sont affectés. L'annexe présente le budget prévisionnel de l'action en détaillant ces coûts éligibles à la contribution financière des partenaires publics et l'ensemble des produits affectés, ainsi que les règles retenues par la structure. Compte tenu des travaux en cours sur le bâtiment de l'équipement dédié aux activités de La rose des vents, les partenaires s'engagent à réexaminer les propositions du projet, en termes qualitatif et quantitatif, ainsi que le budget de fonctionnement, dans les 12 à 16 mois précédant la reprise d'activité dans les murs.

Ils comprennent notamment tous les coûts, directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- > sont conformes au règlement budgétaire et financier de chaque partenaire signataire ;
- > sont liés à l'objet de l'action et sont évalués en annexe ;
- > sont nécessaires à la réalisation de l'action ;
- > sont raisonnables selon le principe de la bonne gestion ;
- > sont engendrés pendant le temps de la réalisation de l'action ;
- > sont dépensés par la structure ;
- > sont identifiables et contrôlables.

Le cas échéant, les coûts éligibles pourront également comprendre des coûts indirects notamment :

- > les coûts variables, communs à l'ensemble des activités de la structure ;

Lors de la mise en œuvre de l'action, la structure peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation de l'action et qu'elle n'excède pas 10 % du coût total estimé de l'action.

La structure notifie par écrit les modifications à chaque partenaire signataire dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours. Cette information ne vaut pas acceptation.

#### ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

L'ensemble des parties s'accorde pour reconnaître que les contributions prévues dans le cadre de cette convention sont établies à partir des montants des subventions qui ont été versées par chacun des partenaires pour l'exercice N-1 et qui s'élevaient à hauteur de

- 660 000 euros TTC pour l'État,

- 628 000 euros TTC pour la région Hauts-de-France
- 135 000 euros TTC pour le département du Nord
- 500 000 euros TTC pour la ville de Villeneuve d'Ascq

Dans le cadre de cette convention, la contribution financière des partenaires publics signataires est convenue pour un montant prévisionnel de 7 692 000 euros, sous réserve de la disponibilité des crédits, équivalent à 63 % du montant **total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution** de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4 et se répartissant comme ci-dessous :

Partenaires publics signataires de la présente convention	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros TTC (A)	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros HT (A)	Montant total estimé des coûts éligibles pour toutes les années d'exécution de la convention, en Euros HT (B)
L'État	2 640 000	2 583 792	11 866 995
La région	2 512 000	2 459 072	11 413 487
La ville	2 000 000	1 940 828	11 866 995
Le département	540 000	513 104	11 866 995
Total (prévisionnel)	7 692 000	7 496 796	11 866 995

\* sous réserve de la disponibilité des crédits

Les montants prévisionnels des contributions financières des partenaires publics signataires sont évalués à :

pour l'année 2023 : 1 874 199 euros HT, soit 66 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;

pour l'année 2024 : 1 874 199 euros HT, soit 68 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;

pour l'année 2025 : 1 874 199 euros HT, soit 62 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;

pour l'année 2026 : 1 874 199 euros HT, soit 62 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;

Dans tous les cas, les contributions financières des partenaires signataires de la présente convention ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- > l'inscription des crédits de paiement en loi de finance pour l'État et dans la limite de la règle budgétaire. Le paiement sera effectué dans les règles de la comptabilité publique ;
- > le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- > le respect par la structure des obligations de la présente convention et notamment celles mentionnées aux articles 1<sup>er</sup>, 7, 8 et 10 ;
- > le contrôle en fin d'exercice par les partenaires signataires de la présente convention, conformément à l'article 9, que le montant annuel de la contribution n'excède pas le coût annuel de l'action.

La structure entend s'efforcer d'obtenir des soutiens financiers auprès d'autres collectivités territoriales ou d'organismes publics ou privés lui permettant d'accroître et de développer ses activités.

## ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour chaque année budgétaire, la structure adressera une demande de subvention à chacun des partenaires signataire de la présente convention.

Sous réserve des dispositions de l'article 5 et conformément aux dispositions particulières à chacun d'eux, les partenaires confirment chaque année les sommes qu'ils versent.

Ces subventions ne peuvent en aucun cas être utilisées par la structure pour apporter des subventions à d'autres personnes morales, ou pour un objet différent de celui pour lequel elles ont été attribuées.

### Pour l'État :

La subvention de L'État sera imputée chaque année sur les crédits déconcentrés de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France relatifs au programme 131 « création », action n°01 « soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » et pourra être actualisée chaque année sous réserve de la disponibilité des crédits.

Cette contribution financière sera créditée au compte de la structure selon les procédures comptables en vigueur. Elle fera l'objet d'une convention financière annuelle bilatérale dans laquelle seront fixées les modalités de versement.

### Pour la région Hauts de France :

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'article 1, et de permettre à la structure de réaliser ses engagements, sous réserve des crédits correspondants au budget régional, la région s'engage à verser chaque année une aide financière dont le montant sera fixé par délibération.

Les modalités de paiement de la participation régionale seront précisées dans la convention financière annuelle.

### Pour le département du Nord :

Le département s'engage à verser à la structure chaque année, sous réserve du vote par l'assemblée délibérante, une subvention, répondant d'une part aux axes stratégiques de la politique culturelle départementale évoqués en préambule et d'autre part aux objectifs fixés à l'article 1.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en deux temps. Le premier versement est un acompte de 50% du montant de la subvention perçue à l'année N-1 ; le second versement représentera le solde de la subvention.

### Pour la ville de Villeneuve d'Ascq :

La ville octroie à la rose des vents des subventions pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre exclusif et en conformité avec son objet associatif et son projet artistique et culturel tel que défini dans l'annexe à l'article 1 de la présente convention.

A ces subventions vient s'ajouter la valorisation des locaux « espace rose des vents » mis à disposition de l'association par la ville, par tacite reconduction annuelle.

S'ajoute également la valorisation du hall de cinéma et de l'espace filmique du cinéma le méliès propriétés de la ville et mis à disposition de l'association par tacite reconduction annuelle jusqu'au 10 mars 2032.

Le local « espace rose des vents » étant fermé pour travaux, l'activité de La rose des vents s'est déployée pour partie en 2022, se déploie pour partie en 2023, et se déploiera encore en 2024, dans d'autres locaux municipaux.

La contribution supplémentaire de la ville pour l'« espace rose des vents » et pour le cinéma le méliès après travaux est estimée à 394 900 € /an auxquels s'ajoute la valorisation des fluides (voir annexe

n°3) suivant les règles en vigueur. Il conviendra impérativement de faire figurer le montant de cette valorisation dans les documents comptables annuels de l'association.

Le montant de la subvention de fonctionnement annuelle sera arrêté par le conseil municipal, sous réserve du vote des crédits au budget, sur demande expresse de la structure au plus tard le 31 octobre de l'année n-1 et conformément aux dispositions des articles 5, 7 et 10 de la présente convention.

Une demande d'avance sur la subvention annuelle est à déposer au plus tard le 14 octobre de l'année n-1. L'avance d'un montant maximal correspondant à 50 % de la subvention annuelle fera l'objet d'une délibération.

Le solde de l'année n sera déterminé après le vote du budget communal et fera l'objet d'une convention de financement annuelle.

#### ARTICLE 7 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET MORALES

**La structure s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations**

Les comptes de la structure sont établis pour un exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

La structure a désigné, à la date de signature de la présente convention, en qualité d'expert-comptable le cabinet KPMG SA à Marcq en Baroeul et en qualité de commissaire aux comptes M David Trentesaux – cabinet Lumane à Villeneuve d'Ascq.

**La structure s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires signataires de la présente convention pour chaque année de la période de la présente convention :**

##### Pour l'État :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

- > les comptes annuels, le rapport du commissaire aux comptes et le rapport d'activité approuvé par le directeur ou toute personne habilitée ;
- > **le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par la directrice ou toute personne habilitée ;**
- > le compte de résultat analytique, conforme à la présentation UNIDO ;
- > un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (cdi et cdd de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel – cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels ;
- > le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées ;
- > un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le **bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;**
- > les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de sa situation.

b) au plus tard le 30 novembre de l'année en cours, les dossiers de demande de subvention pour l'année n+1, comportant entre autres le rapport provisoire d'activité, signé par la directrice ou toute personne habilitée.

##### Pour la région :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

- > un compte rendu d'exécution détaillé des activités de l'année écoulée (production, diffusion, activités de formation et de sensibilisation, etc.)

b) au plus tard le 30 juin de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français et du droit communautaire

- > les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ;
- > le rapport moral et le rapport d'activité approuvés par le président ou toute personne habilitée ;
- > le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le président ou toute personne habilitée ;
- > un compte de résultat analytique ;
- > une annexe détaillée des subventions publiques perçues (TTC et HT) ;
- > un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (cdd et cdi de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel – cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels ;
- > le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées ;
- > les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de sa situation.

c) au plus tard le 30 novembre de l'année en cours, les dossiers de demande de subvention pour l'année n+1.

Tout document (comptes annuels, etc.) transmis par la structure aux partenaires signataires de la présente convention devra être revêtu du paraphe et/ou de la signature du président, représentant légal de la structure ou de tout représentant légal et accompagné d'une copie de la délégation de signature.

Pour le département :

Au plus tard pour le 31 janvier de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français :

- > le bilan détaillé des projets/actions de médiation de l'année n-1
- > le bilan détaillé des diffusions de productions artistiques de l'année n-1

Au plus tard pour le 31 mai de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français :

- > le bilan d'activités/rapport moral de l'année n-1
- > le bilan financier et compte de résultat détaillé de l'exercice n-1, signés par le(la)président(e) ou certifiés par le commissaire aux comptes (pour les associations)

Au plus tard le 5 décembre de l'année en cours, les dossiers de demande de subventions pour l'année n+1

Pour la ville

L'association La rose des vents s'engage à :

- > fournir un compte-rendu financier annuel attestant la conformité des dépenses effectuées aux objectifs fixés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice concerné à savoir au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Ce compte-rendu financier sera réalisé conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 (NOR : PRMX0609605A) relatif à l'art. 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;
- > faciliter la réalisation par la ville d'un contrôle de gestion quand elle le juge nécessaire ;



- > transmettre à la Ville un bilan certifié conforme du dernier exercice connu ;
- > fournir un compte de résultat annuel, et un compte de résultat propre à chaque action ;
- > désigner en qualité de commissaire aux comptes un membre de l'ordre des experts-comptables et comptables agréés et son suppléant, dont elle fera connaître le nom à la Ville dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention.
- > transmettre à la ville tout rapport produit par celui-ci ayant un lien avec la (ou les) subvention(s) accordée(s) par la ville.

Tout document (comptes annuels, etc.) transmis par la structure aux partenaires signataires de la présente convention devra être revêtu du paraphe et/ou de la signature du président, représentant légal de la structure ou de tout représentant légal et accompagné d'une copie de la délégation de signature.

La structure s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires dans les meilleurs délais toutes les pièces et documents demandés par ses partenaires pour constituer les dossiers d'engagement des subventions prévues dans le cadre de la présente convention.

## ARTICLE 8 – AUTRES ENGAGEMENTS

8.1 Le bénéficiaire informe sans délai chaque partenaire signataire de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

8.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe chaque partenaire signataire sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.3 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires signataires de la présente convention, en conformité avec leurs chartes graphiques, ainsi que l'appellation « scène nationale » dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

La structure bénéficiaire s'engage à mentionner le Département dans toutes les démarches, manifestations ou spectacles.

8.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

8.5 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- > se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- > former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- > sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- > créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;  
mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

8.6 Le bénéficiaire s'engage à s'inscrire dans une démarche éco responsable promue par la charte de développement durable proposée par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel en mettant en cohérence trois des objectifs ci-dessous :

- > la démarche de mobilité douces et actives (navettes, co-voiturage, transport en commun déplacements non polluants)
- > **la maîtrise des consommations d'énergie et de fluides,**
- > **l'alimentation responsable,**
- > la gestion responsable des déchets,
- > les achats durables et responsables (logique de cycle de vie et de coût global, sélection de ses fournisseurs),
- > le respect des sites naturels, des espaces verts et de la biodiversité, le mieux vivre ensemble **(accueil accessibilité l'inclusion la solidarité, l'égalité la diversité),**
- > les impacts économiques et sociaux,
- > le management responsable (référents de développement durable, formation des équipes de management),
- > **la sensibilisation en matière d'éco responsabilité (communication vers partenaires fournisseurs et habitant.es) ;**
- > **s'engager dans une démarche d'amélioration et favoriser les échanges d'expériences et de mutualisation des moyens entre les lieux ;**
- > **s'engage à établir un plan d'actions opérationnel décliné sur trois ans**

## ARTICLE 9 – SANCTIONS

9.1 En cas d'inexécution ou de modifications substantielles, et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit des partenaires signataires de cette convention, ces derniers peuvent diminuer ou suspendre le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par la structure et avoir préalablement entendu ses représentants.

9.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

9.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

## ARTICLE 10 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

10.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de comités de suivi en présence de la direction artistique de la structure labellisée bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques partenaires et signataires.

10.2 Le comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- > la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;

- > l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- > la réalisation du projet sur l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- > le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

Le comité de suivi se réunit au minimum deux fois par an, sur convocation de la structure. Les documents de la séance sont adressés aux partenaires publics dans un délai raisonnable, avant la séance. Un compte-rendu de la séance, rédigé par les services de la scène nationale, sera adressé à l'ensemble des membres.

10.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label de l'arrêté du 5 mai 2017. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

10.4 De préférence un an et au plus tard six mois avant l'expiration de la présente convention, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectif. À l'issue de cette procédure, les partenaires publics décident ou non de proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée (conformément à l'arrêté du 5 mai 2017).

10.5 En cas de renouvellement du mandat de la direction une nouvelle convention pluriannuelle d'objectif est conclue pour la durée du nouveau mandat. Elle prend appui sur le nouveau projet, comporte une introduction résumant le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

## ARTICLE 11 - **CONTROLE DE L'ÉTAT, DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DE LA VILLE**

11.1 La structure s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'État, la région, le département, la ville de la bonne exécution de la présente convention tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale, de la bonne exécution de la présente convention, notamment par l'accès et/ou la communication de toute pièce justificative des dépenses et tout autre document de nature juridique, fiscale, comptable et de gestion dont la production serait jugée utile.

11.2 Les partenaires signataires de la présente convention pourront également procéder ou faire procéder par la personne de leur choix aux vérifications qu'elles souhaiteraient effectuer sur pièces et sur place.

11.3 La structure devra informer les partenaires des modifications intervenues dans ses statuts et/ou dans la composition de ses instances.

11.4 La structure s'engage en particulier à communiquer aux partenaires publics la composition du conseil d'administration et du bureau et les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration.

11.5 Chaque partenaire signataire s'assure annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet artistique et culturel. Chaque partenaire signataire peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet artistique et culturel augmentés d'un excédent raisonnable ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

#### ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10 et aux contrôles de l'article 11.

#### ARTICLE 13 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire.

**Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.**

La clause de revoyure évoquée aux articles 1 et 4 aboutira à un avenant qui fera partie intégrante de cette convention.

**La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.**

**Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie ou l'ensemble des parties lorsque la convention est pluripartite peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.**

#### ARTICLE 14 – ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

#### ARTICLE 15 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre partie, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions de la convention et/ou du projet artistique et culturel, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par **l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.**

#### ARTICLE 16 - RECOURS

**Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention sera porté devant la juridiction territorialement compétente.**

Fait à Villeneuve d'Ascq  
Le

Pour le bénéficiaire,  
La directrice

Pour le bénéficiaire,  
La présidente

Madame Audrey ARDIET

Madame Sabine ORIOL

Pour la ville de Villeneuve d'Ascq  
Le maire

Pour le département du Nord,  
Le président

Monsieur Gérard CAUDRON

Monsieur Christian POIRET

Pour la région Hauts-de-France,  
Le président de la région Hauts-de-France

**Pour l'État,**  
Le préfet de la région Hauts-de-France

Monsieur Xavier BERTRAND

Monsieur Georges-François LECLERC

---

**C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E D ' O B J E C T I F S**

**L A R O S E D E S V E N T S**

**ANNÉES 2023 - 2026**

**ANNEXES**

---



**- ANNEXE I -**  
**LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**

*(Objectif(s), public(s) visé(s), localisation, moyens mis en œuvre (outils, démarche, composition de l'équipe, etc.), etc.)*



---

## Projet artistique et culturel

# LA ROSE DES VENTS

Scène nationale Lille métropole Villeneuve d'Ascq

---

## PREAMBULE

### La rose des vents, c'est quoi ?

#### ***Du merveilleux***

La rose des vents est un lieu emblématique de Villeneuve d'Ascq, l'un des premiers bâtiments sortis de terre au moment de la création de la ville nouvelle. Ce théâtre évoque des souvenirs heureux à bon nombre d'habitants, les spectacles accueillis depuis plus de quatre décennies ont fait vibrer le cœur de plusieurs générations de spectateurs et spectatrices. Qu'elle soit nomade ou sédentaire, mon ambition pour La rose des vents est de continuer à proposer du merveilleux à la population, en accentuant la pluridisciplinarité pour toucher davantage de public, en ajoutant notamment de la magie, en présentant des spectacles dans l'espace public au plus près de la population, ou encore en construisant des projets participatifs intergénérationnels.

#### ***De l'audace***

Ce qui rend unique La rose des vents dans le paysage métropolitain, c'est sa programmation artistique aventureuse, un désir sans cesse renouvelé de proposer des œuvres cinématographiques, chorégraphiques, théâtrales, transdisciplinaires dites « exigeantes » - je dirais plutôt audacieuses - à un large public avide de découvertes et de sensations nouvelles. L'audace, c'est aussi accompagner la venue d'artistes issus de pays en conflit pour ouvrir notre regard sur le monde, c'est assurer une place prédominante au théâtre et au cinéma documentaires afin de se confronter au réel, aiguïser notre esprit critique et garantir un devoir de mémoire.

#### ***De la convivialité***

La rose des vents, c'est une équipe disponible et à l'écoute du public et des artistes, qui reçoit tout le monde « comme à la maison », qui prend soin de chacun et chacune, avec un accueil adapté à tous les publics, afin que tout le monde se sente à l'aise, heureux de se retrouver au spectacle et au cinéma. Cette convivialité, elle se transporte et infuse pendant le nomadisme de La rose des vents et elle trouvera une place prédominante dans le nouveau théâtre, en faisant de La rose des vents un lieu de vie à partager.

#### ***De l'engagement***

C'est l'engagement de toute une équipe qui fait de La rose des vents un lieu exceptionnel, marqué par une politique volontariste concernant l'accessibilité de toutes et de tous à la culture, un accompagnement personnalisé, des échanges avec le public autour des spectacles et des films programmés. L'engagement, c'est aussi le maintien et le renforcement de nos activités à Villeneuve d'Ascq ainsi qu'un travail de maillage territorial métropolitain. Mon engagement, c'est garantir une programmation paritaire, et c'est enfin maintenir une vigilance de tous les instants pour faire face à la montée du populisme, pour lutter contre le dérèglement climatique et évoluer vers des pratiques plus écologiques au sein de nos lieux culturels.

## **Période 2023 – 2026**

En raison des travaux de rénovation du théâtre, La rose des vents organise actuellement toutes ses activités de manière nomade. La CPO couvre ici la période de 2023 à 2026, c'est à dire des activités « hors les murs » pour le spectacle vivant sur les saisons 23/24 et 24/25, et une programmation artistique « dans les murs » à envisager à partir de la saison 25/26 (selon les informations disponibles à ce jour concernant l'avancement du chantier de rénovation).

Il conviendra alors de prévoir une clause de revoyure au 2<sup>ème</sup> semestre 2024, afin de réajuster la CPO en fonction de la date effective du retour de l'équipe de La rose des vents dans le nouveau théâtre.

# I - UNE LIGNE ARTISTIQUE AUDACIEUSE

---

## I-1- Amplifier la pluridisciplinarité

### **Un ADN d'avant-garde**

Le socle artistique de La rose des vents est celui de la création contemporaine partagée avec le plus grand nombre. C'est un socle solide sur lequel je compte m'appuyer pour construire et renouveler la ligne artistique, en y apportant une ouverture encore plus large à toutes les disciplines du spectacle vivant, afin d'aller à la conquête de nouveaux publics.

### **La place de la danse**

Une spécificité de La rose des vents à préserver est la place de la danse dans la programmation : La rose des vents doit rester un lieu de référence pour l'accueil de grandes formes de danse. La danse est en effet un marqueur fort de la programmation, et ce depuis plus de 25 ans. J'aurai une attention pour la danse contemporaine dans toute sa diversité, de la danse hip hop jusqu'aux chorégraphies contemporaines de flamenco.

### **Vers un élargissement de la pluridisciplinarité**

Connue et reconnue pour sa programmation qui sort des sentiers battus, La rose des vents a tout à gagner à élargir encore davantage les disciplines artistiques invitées, en se positionnant sur des esthétiques peu développées sur la métropole lilloise. Je souhaite mettre à l'honneur les disciplines artistiques suivantes :

#### *La magie nouvelle*

La magie nouvelle marie la magie au sens traditionnel et d'autres formes d'art. Mouvement artistique né en France au début des années 2000, la magie nouvelle pose un autre regard sur le monde par le biais des différents éléments issus du cirque, de la magie traditionnelle et des nouvelles technologies.

#### *Le théâtre d'objets*

Le théâtre d'objets est un genre théâtral où des objets courants ne sont plus utilisés comme des accessoires de théâtre ou des décors, mais servent d'effigies, pour évoquer un personnage avec lequel les interprètes dialoguent ou interagissent. Cette discipline artistique permet d'aborder parfois des problématiques ou thématiques complexes de manière décalée et plus ludique.

#### *Le théâtre documentaire*

Le théâtre documentaire permettra la mise en place de focus thématiques, en lien avec le cinéma, en offrant des conférences au sein de l'université ou en collaborant avec des associations comme Les amis du monde diplomatique. De plus, à l'heure des « fake news », la forme documentaire apporte des éclaircissements et des informations étayées sur des événements historiques et sur la réalité de la vie aujourd'hui.

#### *La musique*

Dans un désir de diversité de propositions artistiques et de publics, je souhaite profiter des nouvelles capacités techniques et d'accueil du futur théâtre en invitant des concerts, en imaginant toutes les configurations possibles : concert debout, bal, concert intimiste, concert dansant... allant du jazz à la musique classique, en passant par les musiques actuelles et la chanson française.

Les objectifs de cet éventail plus large de disciplines artistiques sont nombreux : proposer une forme d'exclusivité de certaines esthétiques sur la métropole, ouvrir à un public plus familial et

intergénérationnel, être complémentaire face à une offre culturelle abondante et mobiliser un public moins familier de la pratique culturelle.

En effet, grâce à cette diversité de disciplines, je veux que La rose des vents s'ouvre à toutes et à tous : le théâtre documentaire convoque nos préoccupations sociétales, le théâtre d'objets renvoie aux activités de l'enfance, la magie fait rêver les grands et les petits, la musique fait bouger nos corps et vibrer nos cœurs...

## I-2- Proposer le bon rythme de programmation

### **La parité**

La programmation sera bien entendu paritaire (tant sur la diffusion que sur les apports en coproduction). Il conviendra d'utiliser des outils fiables et justes de mesure de la parité. Des travaux ont d'ailleurs été menés par le Syndeac (étude intitulée « Artistes femmes dans le spectacle vivant – comptage saison 20/21 » - octobre 2022) ; je me baserai sur la même méthodologie que cette étude réalisée par le Syndeac.

### **Une saison dense et équilibrée**

La programmation saisonnière est le fil rouge de l'activité de la rose des vents, renforcée à l'automne de manière très significative par le Next festival, événement phare et emblématique de La rose des vents, auquel je souhaite adjoindre deux autres temps forts : le festival « 100% MAGIE », événement autour des différentes formes de magie (illusion, mentalisme, ...) et « Fêtons l'été », une fête estivale au début des vacances scolaires. L'équilibre, c'est aussi de garantir la venue de tous les publics, avec un dosage subtil entre spectacles pour la jeunesse, spectacles intergénérationnels, une diversité des esthétiques et des formats ainsi que des spectacles participatifs.

### **Des moments de fête**

La rose des vents est et doit rester le symbole de la convivialité, du partage et de la fête. Toutes les occasions sont bonnes pour faire la fête, et nous pouvons déjà en lister quelques-unes qui me semblent incontournables à noter dès à présent dans les agendas, afin d'organiser une programmation artistique et des moments festifs : Les Jeux Olympiques Paris 2024, l'inauguration du nouveau bâtiment de La rose des vents courant 2025, les 50 ans de La rose des vents en 2026, les 50 ans du méliès en 2028... (*liste non exhaustive*).

### **Le Next festival**

Le Next a fêté sa 15<sup>ème</sup> édition en novembre 2022. Ce festival élaboré de manière collégiale est en quête constante de renouvellement. La richesse et la diversité de nos cinq structures font du Next un festival reconnu par nos pairs et par le public. Pour autant, il nous faut sans cesse questionner l'identité de ce festival. Transfrontalier, international, pluridisciplinaire, certes. Mais au regard des urgences de notre monde (dérèglement climatique, guerres, pandémies, remise en cause de nos droits et libertés...), Next doit aussi être le reflet et le lieu d'expression de notre monde contemporain. La programmation artistique du Next festival doit prendre part à ces urgences. Je souhaite accompagner et mettre à l'honneur les artistes venus de pays meurtris (par les guerres, par le populisme, par le dérèglement climatique...) en les invitant comme témoins de notre époque et en mettant à l'honneur le théâtre.

### **Un temps fort magie / Le festival 100% MAGIE**

La magie est un art populaire, qui rassemble un public large. Depuis plus de 20 ans, cet art se renouvelle constamment, passant du mentalisme, à l'illusion, la téléportation, l'apparition et la disparition... Ces effets magiques sont maintenant utilisés par différents créateurs et créatrices du spectacle vivant. Et La France est le terreau de nombreux artistes brillants exerçant cet art de la magie.

Mon envie, pendant le festival 100% MAGIE (qui se tiendra chaque saison au printemps), est de mettre en lumière cette diversité. Je m'appuierai sur l'expertise du magicien Thierry Collet, artiste associé à La rose des vents. Ce dernier organise déjà depuis quatre années des temps forts sur la magie à la Villette à Paris dans un lieu transformé pour l'occasion, intitulé le « Magic Wip ». Nous créerons à Villeneuve d'Ascq des espaces dédiés à la magie avec le « magic concorde », la « magic rose » et transformerons ces espaces en lieux de démonstrations, d'ateliers et de performances de magie. La programmation cinématographique du cinéma Le méliès s'emparera également de cette thématique magie durant ce temps fort. Je souhaite aussi associer la médiathèque Till l'Espiègle comme lieu d'ateliers et de ressources documentaires sur l'Histoire de la magie.

### **Fêtons l'été**

La première édition de Fêtons l'été verra le jour début juillet 2023, l'occasion pour l'équipe de renforcer les liens avec le service culture de la Ville de Villeneuve d'Ascq et de travailler en synergie avec les forces vives implantées dans tous les quartiers de Villeneuve d'Ascq (centres sociaux, maisons de quartier, le musée du LaM, l'Atelier 2, ...) et permettre aux familles qui ne partent pas en vacances de profiter d'activités estivales. Pour l'élaboration de la programmation artistique de « Fêtons l'été », je collabore avec Philippe Kauffmann, coordinateur artistique de Mars et du festival au Carré à Mons en Belgique afin de partager nos connaissances, proposer une programmation conjointe autour de certaines propositions artistiques et ainsi mutualiser les coûts. « Fêtons l'été » aura lieu chaque année à Villeneuve d'Ascq. Lors de la 2<sup>ème</sup> édition, en juillet 2024, le festival sera axé sur le sport, pour surfer sur la dynamique des Jeux Olympiques Paris 2024, et mettre à l'honneur Villeneuve d'Ascq, ville d'accueil des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques. Pour l'été 2025, la thématique qui se profile est le vivre ensemble, l'espace public et la nature.

### **I-3- S'entourer d'artistes associés aux univers variés**

Pour nourrir le projet de la scène nationale, La rose des vents s'associe à quatre artistes aux univers et disciplines complémentaires. Ils seront présents à mes côtés pour la mise en œuvre d'actions sur le territoire, et leurs spectacles seront coproduits et accueillis durant les trois prochaines saisons. Chacun d'entre eux apportera sa pierre à l'édifice, et accompagnera La rose des vents dans toute l'étendue de ses activités pour la période allant de la saison 2023/2024 à la saison 2025/2026, c'est-à-dire pendant la période de nomadisme jusqu'au retour dans les murs : actions culturelles sur le territoire, formations, rencontres, résidences, ateliers, et bien entendu présentation de leurs créations durant les prochaines saisons.

J'ai choisi de m'entourer de compagnes et compagnons de route de longue date pour lesquels je n'ai aucun doute quant à l'investissement, l'estime et le respect mutuel qui nous animent (Cyril Teste, Nathalie Béasse et Thierry Collet) ainsi qu'une rencontre plus récente mais tout aussi enthousiasmante, avec Jeanne Lazar, dont je suis le parcours artistique depuis sa sortie de l'École du Nord en 2015.

#### **Cyril Teste – Metteur en scène**

Dans son travail, Cyril Teste confronte l'art dramatique à la vidéo et aux nouvelles technologies. Son œuvre joue constamment sur les possibilités dramaturgiques qu'offre la vidéo tout en interrogeant, en toile de fond, la condition humaine. Artiste et pédagogue, il développe avec le Collectif MxM un réseau de transmission transdisciplinaire entre des structures de diffusion et des formations en art dramatique, image, technologie ou sciences sur un territoire.

Cyril Teste sera actif aux côtés de La rose des vents pour les dimensions liées à l'image et à la transmission :

*Image* : partage de savoir pour accompagner la mise en œuvre du pôle image de Villeneuve d'Ascq, animation d'ateliers auprès des élèves de l'option cinéma du lycée Queneau.

*Transmission* : Le collectif MxM est constitué de vidéastes, créateurs sonores, metteur en scène, dramaturges, techniciens. Des ateliers et des rencontres seront organisés pour faire découvrir l'étendue et la richesse des métiers disponibles au service de l'art.

*Production et diffusion* : La rose des vents soutiendra en coproduction la prochaine création de la compagnie, *Platonov*, avec une diffusion du spectacle prévue à l'automne 2024.

#### **Nathalie Béasse – metteure en scène**

Le travail de Nathalie Béasse se situe à la frontière du théâtre, de la danse et des arts visuels. En parallèle de ses spectacles, elle développe depuis 2005 une série de performances in situ qu'elle conçoit dans un environnement urbain ou naturel.

La collaboration entre Nathalie Béasse et La rose des vents prendra forme d'un soutien en coproduction et la diffusion de la prochaine création de la compagnie au cours de la saison 24/25. Nathalie Béasse viendra par ailleurs mener des ateliers mêlant le corps, le texte, la musique. Enfin, nous présenterons une création in situ sous forme d'un grand Banquet durant la saison 25/26, au moment de la réouverture du théâtre ; pour cette création in situ, Nathalie souhaite inviter une fanfare locale qui interprètera la partition musicale du projet.

#### **Jeanne Lazar – auteure, metteure en scène, comédienne**

Jeanne Lazar a été formée à l'École du Nord. À sa sortie en 2015, elle a été comédienne pour divers metteurs en scène, avant de créer sa propre compagnie « Il faut toujours finir ce qu'on a commencé ». Dans ses premières créations, elle s'est intéressée à des étoiles filantes de la littérature (Guillaume Dustan ou Nelly Arcan), en basant ses recherches sur des archives télévisuelles, des biographies...

Ce qui est réjouissant dans le travail de Jeanne Lazar, c'est son écriture directe, son attention portée à des personnalités atypiques, et aussi son goût pour des artistes populaires... C'est le cas de sa prochaine création, *Neiges éternelles*, qui rendra hommage à des chanteurs et chanteuses populaires (Dalida, Daniel Balavoine, Jean-Jacques Goldman...). Cette création sera accueillie par La rose des vents et s'accompagnera de rencontres avec les habitants pour récolter des paroles, des souvenirs liés à des chansons.

Une première résidence est prévue à l'automne 2023 à La ferme d'en Haut à Villeneuve d'Ascq, et la création du spectacle sera présentée lors de la saison 24/25.

#### **Thierry Collet – chercheur en magie, mentaliste**

Dans ses spectacles, il aborde des questions psychologiques et politiques liées à la manipulation mentale, avec l'envie d'inventer une magie qui nous questionne et active notre esprit critique. Thierry Collet est régulièrement conseiller en effets magiques pour d'autres créateurs et dirige de nombreuses formations. Depuis 2015, il transmet plusieurs pièces de son répertoire à des magiciennes, rares dans cette profession très masculine. Depuis 2017, il pilote, avec l'équipe du Parc de La Villette à Paris, le Magic Wip, un lieu « agitateur de magie » qui croise production et diffusion de spectacles, résidences d'artistes et compagnonnages, formations pour les publics et master class pour la communauté magique.

Thierry Collet sera aux côtés de La rose des vents comme conseiller magie. Mon ambition est de créer un réseau de lieux qui a cette appétence pour la magie (La Garance à Cavaillon, La Comète à Châlons en Champagne, Scènes Vosges, le Théâtre Firmin Gémier à Chatenay Malabry, La maison de la culture d'Amiens, La Villette à Paris...) pour accompagner en production et diffusion les magiciens et magiciennes en devenir. Thierry m'a informé que le Nord de la France, la Belgique et la Grande Bretagne sont des terres de magie ; de nombreux magiciens sont implantés sur ce territoire

et il existe une vraie connaissance et une curiosité pour cette discipline artistique. Thierry Collet a également pour projet de créer une mallette pédagogique magie, dans le même esprit que les mallettes pédagogiques pour la danse réalisées par les Centres de Développement Chorégraphique Nationaux.

#### I-4- Inscrire les compagnies régionales au cœur du projet

En renfort des artistes associés, je m'appuierai sur la richesse et la diversité de compagnies implantées en région Hauts-de-France. Je ne listerai pas ici la totalité des artistes régionaux susceptibles d'être accompagnés par La rose des vents durant les prochaines saisons, mais à titre d'exemples pertinents, je vous dresse ici quelques noms d'artistes et compagnies avec qui je suis d'ores et déjà en contact pour des projets en cours et à venir.

**Noémie Rosenblatt** - Metteuse en scène et comédienne, sa compagnie est implantée à Béthune. Noémie est accueillie au printemps 23 avec un triptyque de trois courtes pièces « C'est le chantier » avec une diffusion dans différents quartiers de Villeneuve d'Ascq. La rose des vents soutient également en coproduction sa prochaine création, *L'ordre des choses*, adaptée des romans « Pot-Bouille » et « L'œuvre » d'Émile Zola, un spectacle pour une troupe nombreuse sur le déterminisme social et les jeux de paraître, où le XIXème se mêlera au XXIème siècle, qui devrait voir le jour à l'automne 2024 ou au printemps 2025.

**Théâtre du Prisme** - Basé à Villeneuve d'Ascq, le Théâtre du prisme a été fondé en 1998 par Arnaud Anckaert et Capucine Lange. Complices de La rose des vents, les collaborations sont déjà nombreuses, de la mise à disposition de leur studio pour des rencontres professionnelles, des tournages vidéo, des répétitions, jusqu'à la coproduction et la diffusion de leurs créations ainsi qu'une envie commune de travailler sur des projets d'éducation artistique et culturelle.

**Post Néo** - Installée à Villeneuve d'Ascq, la compagnie Post Néo travaille autour de la démocratisation des danses issues d'internet, dites "post-internet". Leur objectif est de faire découvrir le Jumpstyle au monde entier, un peu comme le hip-hop l'a fait à ses débuts et mettre en valeur les artistes qui ont au cœur de leurs activités les pratiques de terrain, l'enseignement, la transmission. Nous ferons appel à leur talent pour des ateliers de danse sur le territoire de Villeneuve d'Ascq.

**Tony Melvil** - Violoniste classique de formation, Tony Melvil est un auteur-compositeur-interprète français lillois. Il conçoit des spectacles qui se situent à mi-chemin entre le théâtre contemporain et les musiques actuelles. Sa nouvelle création *En apparence* à destination du jeune public pour la saison 23/24, est soutenue en coproduction par La rose des vents et accueillie au printemps 2024 ; la présentation de ce spectacle s'accompagnera de nombreux ateliers de sensibilisation à la musique et à l'écriture en milieu scolaire.

**Rébecca Chaillon** – Sa compagnie est implantée à Creil. Suite au succès de *Carte noire nommée désir*, spectacle coproduit et accueilli par La rose des vents en janvier 2022, qui interrogeait les questions du désir à travers la situation des femmes afro-descendantes, La rose des vents poursuit la diffusion des projets de la compagnie et présentera en mars 2024 en coréalisation avec Le Grand Bleu, sa nouvelle pièce à destination des adolescents intitulée *Plutôt vomir que faillir*.

**Caroline Guyot** – Avec Barbaque Compagnie, Caroline Guyot allie la fantaisie du théâtre d'objets à l'exigence du texte théâtral, sans perdre de vue l'accessibilité au plus grand nombre. Ses spectacles questionnent des sujets de société épineux en les abordant de manière fine et délicate (l'homosexualité, la différence, le harcèlement...). Elle prépare actuellement une création intitulée *L'enfant mascara*, tirée d'un roman pour adolescents qui traite avec acuité de l'homophobie et du

harcèlement. La rose des vents accueillera dans le cadre de Fêtons l'été 2024 la reprise d'un spectacle de la compagnie, Mercredi c'est sport.

**La coopérative L'Amicale :** L'amicale est une plateforme coopérative de production qui développe, accompagne et diffuse des projets d'art vivant. L'Amicale conçoit et fait évoluer la dynamique coopérative pour créer un environnement de création stimulant et rassurant qui permette aux artistes de fabriquer de beaux projets :

- **Julien Fournet** – Au sein de la collaborative l'Amicale, Julien Fournet prépare une création dans l'espace public, à déployer dans une rue et sur une place et qui nécessitera la complicité de 20 enfants. Intitulé *L'enfance majeure*, ce projet a pour ambition l'appropriation joyeuse de l'espace public par une communauté d'enfants. Je souhaite accompagner ce projet en coproduction et le présenter lors de l'édition 2025 de « Fêtons l'été ».
- **Antoine Defoort** – La rose des vents soutiendra en coproduction et accueillera sa prochaine création *Poignées de main* (titre provisoire – création automne 2026).
- **Carte Blanche à l'Amicale** – pour mettre à l'honneur les projets foisonnants de l'Amicale, La rose des vents leur offrira une Carte Blanche, qui verra le jour durant la saison 25/26 ou à l'automne 2026.

**Hugues Duchêne** – Sa nouvelle création *L'Abolition des privilèges* est soutenue en coproduction par La rose des vents, qui accueillera également l'équipe artistique en résidence de création, et présentera les premières représentations de ce spectacle à la Salle Masqueliez de Villeneuve d'Ascq en mars 2024, ainsi que dans le cadre des Belles Sorties de la Métropole Européenne de Lille.

### I-5- Accueillir la scène européenne et internationale

Accueillir la scène européenne et internationale, c'est lutter contre le repli sur soi, c'est affirmer notre curiosité à découvrir d'autres cultures, d'autres esthétiques artistiques, c'est ouvrir le débat, entendre d'autres voix et tenter de comprendre la complexité de notre monde. Par mon parcours, j'ai acquis une connaissance fine de la scène internationale, et développé un réseau professionnel auprès de festivals et de scènes internationales qui me permet d'envisager des collaborations et coopérations fructueuses pour la mise en œuvre de tournées concertées et la mutualisation des coûts (Onda, IETM, Vidy Lausanne, Onassis Cultural Center à Athènes, festival Sens Interdits à Lyon, festival Transamériques à Montréal, Under The Radar à New York, Santiago A Mil à Santiago au Chili...).

Pour la venue des artistes internationaux (hors Europe), dans un souci de bonne gestion budgétaire et environnementale, j'inscrirai l'accueil de ces spectacles si et seulement si leur venue fait l'objet d'une tournée concertée avec plusieurs lieux d'accueil en France et en Europe.

De même, pour la venue de compagnies européennes, l'organisation des voyages sera prévue bien en amont, privilégiant dans la mesure du possible et selon la provenance des artistes, des voyages en train plutôt qu'en avion.

Afin de mettre en place concrètement ces « bonnes intentions », je compte inscrire La rose des vents dans le projet de plate-forme « CooProg ». Il s'agit d'un projet de plate-forme numérique, porté par plusieurs partenaires européens, dont l'ONDA, Pro Helvetia, la Ville d'Esch, La Kaserne à Bâle, l'Association des scènes nationales, etc. Elle vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre des structures du spectacle vivant, en favorisant une coopération renforcée entre les structures programmatrices. Il s'agit notamment de mieux partager l'information sur les intentions de



programmation pour favoriser une conception de tournées plus soutenables écologiquement (avec des effets potentiellement positifs sur les dimensions économiques et des conditions de travail).

### **I-6- Affirmer un soutien à la production et aux résidences d'artistes**

#### **Inventer un nouveau mode de résidence d'artistes pendant le Hors les murs**

Le nomadisme permet d'imaginer d'autres formats de résidences, dans des espaces ne nécessitant pas pour les artistes de travailler dans un lieu équipé, à savoir : résidences d'écriture, recherche, résidences dans des lieux non dédiés, résidences dans l'espace public, en vue de l'élaboration de créations in situ ou dans l'espace public, au cœur des quartiers et en lien avec la population. Ces résidences permettent de nouvelles rencontres entre la population, les artistes et l'équipe de La rose des vents. Ce sont autant d'initiatives qui faciliteront ensuite la venue d'un public élargi dans le futur théâtre.

D'ores et déjà, plusieurs résidences se concrétisent avec :

En septembre 2023 : une résidence /étape de création de *Neiges Eternelles* de Jeanne Lazar à la Ferme d'en Haut à Villeneuve d'Ascq.

En novembre 2023 : l'accueil en résidence (répétitions et ateliers avec la population) de 2 musiciens iraniens (Mehdi Saki et Ava Rasti), en coréalisation avec Le Grand Mix à Tourcoing et avec le soutien de l'Ambassade de France en Iran.

En mars 2024 : la résidence de création de *L'Abolition des privilèges* de Hugues Duchêne dans la salle des fêtes Masqueliez à Villeneuve d'Ascq.

D'autres projets de résidence se profilent durant le Hors les murs de La rose des vents, avec :

A l'automne 24, une dernière étape de travail et la création de *Neiges Eternelles* de Jeanne Lazar.

Début juillet 25, une résidence in situ pour le spectacle participatif *L'Enfance majeure*, projet artistique pluridisciplinaire se déroulant dans l'espace public, incluant la participation d'enfants dans le processus de création mais également lors de la performance.

#### **Les résidences d'artistes dès 2026 au retour dans les murs**

Dès l'automne 2025, La rose des vents pourra accueillir dans ses murs des équipes artistiques en résidence.

En effet, les différents espaces de la future rose des vents (grande salle, petite salle, salle de répétition, mais aussi café du théâtre comme espace de co-working) permettront à la fois des mises à disposition de chaque salle (en privilégiant les équipes régionales), des répétitions et des résidences de création en privilégiant les compagnies régionales et les artistes associés.

#### **Soutien à la production**

Je compte privilégier le soutien en coproduction des artistes associés à La rose des vents, à la fois pour la création de leurs spectacles, mais aussi pour des commandes de spectacles in situ sur le territoire.

De même, je favoriserai la contribution de La rose des vents aux artistes implantés en région Hauts-de-France. Ma connaissance aigüe du territoire et des artistes régionaux facilitera l'accompagnement des projets des artistes régionaux.

Le montant de l'apport en coproduction pour La rose des vents s'élèvera à 100 000 euros par an, montant que nous comptons sanctuariser, et qui sera réparti en priorité pour les créations des artistes associés, les compagnies régionales et les artistes étrangers venant de territoires au sein desquels la liberté de création est mise à mal.

### **Accompagnement des artistes émergents**

Depuis plusieurs années, je porte une attention particulière aux projets des dernières promotions des artistes issus de l'École du Nord.

Je serai également attentive aux projets qui seront portés dans le cadre du réseau de La Croisée, qui réunit des structures culturelles implantées dans les Hauts-de-France et à Avignon et qui a pour mission le soutien à la création dans le domaine du spectacle vivant, dans une dynamique territoriale.

Enfin, dès la création du dispositif HappyNest (plate-forme de soutien à l'émergence dans les Hauts de France), La rose des vents a été l'un des premiers partenaires. J'ai repris contact avec l'équipe de HappyNest afin d'inscrire à nouveau La rose des vents comme partenaire de ce dispositif.

Ce soutien aux équipes émergentes pourra vraiment être efficient au moment de notre retour dans le nouveau théâtre, offrant différents espaces de travail pour les équipes artistiques.

### **Être à l'écoute des équipes artistiques régionales**

Le soutien passe aussi par l'écoute, le conseil et l'échange. Je suis soucieuse des préoccupations actuelles des équipes artistiques face aux difficultés d'embaucher des collaboratrices et collaborateurs en administration et en production, ainsi que le sentiment d'isolement des équipes administratives des compagnies. Il est de la responsabilité des lieux culturels de partager ses compétences et de répondre aux problématiques administratives des compagnies. C'est pourquoi, une fois le théâtre revenu dans ses murs, je prévoirai un espace de coworking, ainsi qu'un agenda de rencontres professionnelles régulières dans le café du théâtre, en étroite collaboration avec Filage (coopérative d'accompagnement des acteurs artistiques et culturels), l'Afdas (Assurance Formation des Activités du Spectacle) et Pôle Emploi Spectacle.

## II – UNE SCÈNE RAYONNANTE

---

### II-1- Se nourrir de la richesse des partenariats

#### **Une cartographie lisible de nos activités nomades**

Forte de l'expérience de deux saisons nomades (21/22 et 22/23), je constate avec joie et soulagement que le public nous a suivi et a immédiatement investi les différents lieux qui nous accueillent pendant ce hors les murs. Pour mieux identifier la programmation, il est intéressant de réfléchir aux liens entre les différents lieux d'accueil et la ligne artistique de La rose des vents. Ainsi, pour donner une meilleure lisibilité à la programmation « hors les murs », la programmation nomade se construit de la manière suivante :

#### ***Identifier des lieux pour la programmation jeune public (représentations scolaires et familiales)***

Un travail très conséquent est mené auprès des écoles de Villeneuve d'Ascq et auprès des familles de toute la métropole de Lille. Pour répondre aux attentes des écoles et du public villeneuvois, la programmation des spectacles à destination des familles et des écoles se déroulera exclusivement à Villeneuve d'Ascq, en profitant des différentes salles villeneuvoises que sont La ferme d'en Haut, l'espace concorde, la salle Masqueliez ou encore l'auditorium du musée du LaM.

#### ***S'appuyer sur des théâtres partenaires référencés pour la programmation d'une discipline artistique***

La richesse et la diversité des lieux culturels de la métropole de Lille permettent la coréalisation de spectacles toutes disciplines artistiques confondues. Je souhaite poursuivre ces coréalizations fructueuses avec : le Théâtre du Nord pour les grandes formes de théâtre, le Prato pour le cirque, Le Gymnase pour la danse dans le cadre du festival le Grand Bain, Le Grand Bleu pour le jeune public, Le Grand Mix pour les musiques actuelles et Les Latitudes Contemporaines pour la création contemporaine.

#### ***Des spectacles « tout terrain » en tournée***

Les Belles Sorties de la MEL : je souhaite poursuivre l'inscription de La rose des vents dans le dispositif des Belles Sorties, qui permet à La rose des vents d'aller à la rencontre de nouveaux publics avec des formes légères de spectacles.

#### ***La zone géographique du Hors les murs sur la métropole de Lille***

Mon souhait n'est pas d'étendre la programmation nomade sur toute la métropole lilloise, mais de travailler sur un secteur géographique identifié qui prend ancrage à Villeneuve d'Ascq et s'étend sur le versant Nord / Nord-Est de la métropole lilloise.

#### ***Les spectacles « en balade » et en école buissonnière »***

Je compte enfin poursuivre les spectacles gratuits « en balade » dans les différents quartiers de Villeneuve d'Ascq (centres sociaux, maisons de quartiers, ...) ainsi que les spectacles en « école buissonnière » au sein des établissements scolaires villeneuvois (écoles primaires, collèges et lycées).

#### ***Proposer des spectacles participatifs***

Le nomadisme nous invite à repenser notre programmation, et proposer des spectacles qui modifient le rapport artiste/spectateur. Je poursuivrai la programmation de spectacles participatifs, avec des artistes qui inventent des formes immersives, où chaque représentation est unique car construite avec le public, en fonction de leurs réactions et leur implication. La Salle des fêtes Masqueliez à Villeneuve d'Ascq est un endroit idéal pour ces formats de spectacles.

### ***Profiter des grands plateaux mis à notre disposition***

Afin de maintenir une programmation de spectacles d'envergure, La rose des vents « nomade » bénéficie de la mise à disposition de l'espace Concorde à Villeneuve d'Ascq, ainsi que de certaines salles de la métropole de Lille (La condition publique à Roubaix, le Théâtre du Nord avec L'idéal Tourcoing, Le Grand Sud à Lille, La Salle Allende à Mons en Baroeul ou encore l'Étoile à Mouvaux). Je poursuivrai ces partenariats précieux, et j'y ajouterai des spectacles dans l'espace public durant « Fêtons l'été », afin d'accueillir un public encore plus nombreux.

### ***Un nomadisme propice aux expérimentations... pour un retour serein et renforcé dans nos murs***

La rose des vents nomade bénéficie de la mise à disposition non pas seulement d'une grande salle et d'une petite salle comme auparavant, mais d'une quinzaine de salles aux dimensions et aux charmes différents sur toute la métropole de Lille. Cette diversité de lieux enrichit la programmation artistique, nourrit l'imaginaire et permet l'accueil de spectacles en fonction des spécificités techniques de chaque lieu partenaire.

Ce nomadisme permet aussi de diffuser l'identité de La rose des vents et d'aller à la conquête de nouveaux publics sur le territoire métropolitain, que j'aurai plaisir à accueillir dans la future rose des vents.

Au retour dans nos murs, je souhaite préserver ce maillage territorial et le travail partenarial mené. Je poursuivrai les échanges avec les lieux métropolitains pour faire perdurer le rayonnement métropolitain de La rose des vents et proposer la programmation de spectacles dans différents espaces, en privilégiant la co-construction et la coréalisation c'est-à-dire un partage des coûts avec les lieux partenaires de La rose des vents, pour ne pas alourdir les charges inhérentes à la gestion et aux activités du nouveau théâtre.

### **Le retour dans les murs**

#### ***Les espaces de La rose des vents :***

- La grande salle :

La grande salle de La rose des vents nous permettra de renforcer la programmation de grandes formes de danse, qui se maintiennent durant le hors les murs, mais à des coûts élevés. En effet, pour le moment, les beaux plateaux que sont la salle de la Condition Publique à Roubaix ou encore Le Grand Sud à Lille nécessitent une journée supplémentaire de montage de praticables pour accueillir les spectacles de danse.

Le caractère modulable de la salle nous permettra également d'accueillir : des concerts avec une jauge offerte de 1000 places (concert debout), des spectacles de cirque en quadri frontal, des bals, ...

- La petite salle :

Cette salle sera idéale pour accueillir une partie de la programmation artistique à destination de la jeunesse, mais aussi pour des spectacles plus intimes nécessitant une proximité avec le public.

- Tous les espaces de La rose des vents :

Je souhaite profiter de tous les espaces qui seront mis à notre disposition lors du festival 100% MAGIE, avec l'envie, au fur et à mesure des années, de faire de ce festival un rendez-vous incontournable dédié à toutes les formes de magie.

#### ***Maintien de l'itinérance :***

Le retour dans les murs ne signifie pas la fin de l'itinérance de La rose des vents. Je souhaite maintenir une programmation itinérante (La rose en balade, l'école buissonnière, Fêtons l'été dans différents quartiers de Villeneuve d'Ascq, le festival 100% magie avec des spectacles et ateliers

présentés dans différents espaces disponibles à Villeneuve d'Ascq...) afin de ne pas couper la dynamique et entretenir le lien avec toute la population villeneuvoise.

### ***Poursuite des corélisations avec des partenaires privilégiés de La rose des vents :***

Je poursuivrai également une programmation en coréalisation avec les lieux complices de La rose des vents, que sont : le Théâtre du Nord à Lille, le Prato à Lille, la Maison de la culture de Tournai, le Grand Mix à Tourcoing, Le Grand Bleu à Lille, Le Gymnase à Roubaix ou encore Les latitudes contemporaines.

## **II-2- Next festival : International, transfrontalier et indissociable de La rose des vents**

### **La rose des vents membre fondateur**

Le Next festival est intimement lié à La rose des vents. Durant plusieurs semaines, et même tout au long de l'année, c'est toute l'équipe de la scène nationale qui travaille à la bonne organisation générale de ce rendez-vous : suivi administratif de l'association française Next, coordination des équipes de relations publiques, stratégie de communication pour le versant français, coordination de la billetterie commune avec tous les partenaires métropolitains...

La programmation artistique, construite de manière collégiale par les cinq théâtres organisateurs permet une richesse et belle palette de propositions. Pour autant, mon constat personnel est qu'il manque des propositions plus théâtrales et moins performatives. Je m'attellerai à repositionner La rose des vents dans le cercle des VIP des festivals internationaux, afin de proposer un renouvellement et une plus grande diversité des formes programmées durant le Next festival, avec une attention particulière pour le théâtre et l'accueil d'artistes témoins de la complexité de notre monde.

### **Décoder notre monde**

Le Next festival et La rose des vents doivent soutenir et être solidaires des belles et courageuses résistances, aider à comprendre l'indicible, entendre les artistes, les témoins de notre époque.

## **II-3- Une complicité renouvelée avec la maison de la culture de Tournai**

### **Un partenaire historique de La rose des vents**

La maison de la culture de Tournai est le partenaire belge historique de La rose des vents. La complicité entre nos deux maisons perdure. Une nouvelle directrice a pris la tête de la maison, Anaëlle Kins, avec qui j'entretiens des liens de longue date et avec qui j'échange régulièrement sur la vie de nos maisons, regroupant chacune une double activité spectacle vivant et cinéma. Nous partageons aussi nos expériences de suivi de chantier, car La maison de la culture de Tournai finalise actuellement la rénovation de son théâtre, avec une réouverture prévue au printemps 2023.

### **Les navettes de spectateurs**

J'ai entrepris la relance des navettes transfrontalières entre La rose des vents et la maison de la culture de Tournai. Pour les saisons à venir, Anaëlle et moi-même nous engageons à poursuivre ce partenariat, qui consiste à faire découvrir aux spectateurs de La rose des vents deux spectacles de la saison de la maison de la culture de Tournai, et inversement, au public tournaisien de découvrir deux spectacles par saison dans le cadre de la programmation de La rose des vents.

### **La coréalisation d'un spectacle**

Anaëlle et moi-même souhaitons aller plus loin dans notre collaboration, en coréalisant chaque saison un spectacle sélectionné par nos soins, et pour lequel nous financerons à part égale la venue de ce spectacle. Nous nous engageons également à ce que ce spectacle soit présenté une année à

Tournai, puis l'année suivante à Villeneuve d'Ascq, au moment du retour de La rose des vents dans ses murs.

### **Habiter nos maisons AUTREMENT !**

La rose des vents et la maison de la culture de Tournai, du fait de leur histoire, leur mission, leur sensibilité artistique, leur fonctionnement, ont beaucoup de choses à partager : expérience d'un chantier de rénovation du théâtre, programmation artistique pluridisciplinaire en arts vivants, en cinéma, projets participatifs à destination de tous les publics et une volonté commune d'ouvrir leurs maisons à la population pour en faire des lieux de vie à partager. En effet, la maison de la culture de Tournai et La rose des vents sont des lieux de vie collectifs, des espaces à partager avec la population pour imaginer ensemble « le théâtre idéal ».

A travers ce projet « Habiter nos maisons AUTREMENT ! », nos enjeux communs sont ainsi de : partager nos savoirs et expériences, prendre soin les uns des autres, faire circuler le public transfrontalier et nos équipes respectives dans une volonté affirmée d'ouverture des pratiques, des programmations, du fonctionnement à réinventer des espaces prochainement réinvestis de nos théâtres.

# III - ROSE ET MELIES, LA FORCE D'UNE DOUBLE IDENTITÉ ARTISTIQUE

---

## III-1- État des lieux du cinéma

### **Un cinéma de proximité**

Le méliès est un cinéma de quartier, au sens noble du terme. Ouvert sept jours sur sept, dernier cinéma indépendant de la métropole de Lille possédant tous les labels, Le méliès est une fierté pour l'équipe et la population. Le public s'y sent bien, les associations qui ont des projets sont toujours les bienvenues, le cinéma est présent sur tous les dispositifs nationaux, et accompagne le public dès le plus jeune âge.

### **Une programmation unique et indépendante**

En concertation avec Antoine Tillard, responsable et programmateur du cinéma, notre analyse est la suivante : il faut maintenir cette programmation exigeante, qui se démarque des programmations plus standardisées proposées par les cinémas lillois.

### **Le public**

À l'instar de l'ensemble des cinémas en France, Le méliès a subi une perte importante de fréquentation au sortir de la pandémie. Pour autant, depuis l'automne 2022, nous constatons un rajeunissement du public, ouvert et curieux de découvrir des films qui sont à l'affiche. De même, la tarification attractive est un atout non négligeable à maintenir.

### **L'accessibilité du cinéma**

#### *Label Tourisme et Handicap*

Le cinéma est accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est équipé d'une boucle magnétique permettant l'accessibilité de toutes les séances aux personnes équipées d'un appareil auditif. Un dispositif d'audiodescription est également disponible.

Le méliès est donc labellisé Tourisme et Handicap, label accordé à des établissements adaptés à l'accueil de personnes pouvant être atteintes de handicaps auditif, physique, mental ou visuel.

#### *Ciné-ma différence / Culture Relax*

Pour aller encore plus loin, nous inscrivons le cinéma Le méliès dans le dispositif « Ciné-ma différence ». Il s'agit d'un dispositif inclusif d'accessibilité proposé lors des séances de cinéma avec le public habituel, à destination des personnes en situation de handicap psychique, dont les règles sont les suivantes : l'accueil et l'information du public sont assurés par des salariés et/ou bénévoles, qui font en sorte que chaque spectateur se sente le bienvenu ; le son est abaissé, la lumière s'éteint progressivement ; un mot de bienvenue avant le début du film explique à tous le pourquoi et le comment de ces séances, un très court métrage d'animation transmet ce message sous une forme accessible à tous ; chacun peut exprimer ses émotions à sa manière, sans crainte.

Ce dispositif, porté par l'association Culture Relax, propose également dans le cadre de son activité la mise en place des « spectacles Relax », que je développerai pour l'activité spectacle vivant de La rose des vents.

### III-2- Développer des connexions entre spectacle vivant et cinéma

#### **L'œil du méliès**

« L'œil du méliès », c'est une programmation de films en écho à un spectacle.-Je souhaite maintenir et renforcer l'œil du méliès, en développant un axe documentaire, afin d'apporter une ligne éditoriale plus marquée pour cette programmation spécifique « œil du méliès ».

#### **Théâtre et film documentaires**

En effet, la programmation spectacle vivant sera jalonnée de pièces de théâtre documentaire, afin de jouer notre mission éducative ainsi que notre rôle de garant de la mémoire collective sur des événements historiques récents ou passés et aiguïser notre regard critique.

De même, le cinéma documentaire joue ce rôle pleinement. La forme documentaire reflète et éclaire la complexité de notre monde, La rose des vents et Le méliès construiront une programmation documentaire conjointe en y ajoutant des rencontres, des débats, des conférences thématiques.

#### **Le festival 100% MAGIE**

La magie sera présente à l'espace Concorde, mais aussi au méliès, avec une programmation cinématographique spécifique et des ateliers magie durant le festival 100% MAGIE qui se tiendra chaque saison courant avril.

### III-3- Élaborer ensemble la médiation et les actions culturelles spectacle vivant et cinéma

#### **Renforcer le travail de médiation**

L'équipe du méliès mène un travail conséquent de sensibilisation, d'accompagnement et de fidélisation des publics de tous âges. Partenaire des dispositifs nationaux et territoriaux d'éducation à l'image (Lycéens au cinéma, Collège au cinéma, École et cinéma) ainsi que des enseignements optionnels et obligatoires (partenariat avec les options cinéma Audiovisuel), Le méliès développe également des parcours et partenariats « hors dispositifs » (Plan B, l'option cinéma du lycée Queneau).

Afin de permettre un travail commun de prospection en direction du jeune public et du tout public pour le spectacle vivant et le cinéma, différentes actions vont se poursuivre et se développer :

- *Pour le jeune public :*

Des passerelles entre spectacle vivant et cinéma se construisent, avec la mise en place d'ateliers parents/enfants autour d'une thématique commune sur un spectacle et un film, ainsi que des parcours de jeunes spectateurs en proposant une sélection de sorties au cinéma et au théâtre.

- *Pour le tout public :*

Intensification de l'Œil du méliès avec des rencontres avec les équipes artistiques durant la projection ; programmation d'un film gratuit en plein air durant le festival Fêtons l'été ; parcours de spectacles, de films et d'ateliers autour de la magie durant le festival 100% Magie...

#### **Un partenariat structurant entre La scène nationale et le lycée Queneau de Villeneuve d'Ascq**

Afin de consolider le partenariat entre le lycée Raymond Queneau et La rose des vents, qui vise à favoriser l'accès du plus grand nombre de lycéens à la culture, aux œuvres et aux pratiques culturelles, sur la dimension spectacle vivant et cinéma, je compte impliquer les artistes associés. À titre d'exemples concrets, Cyril Teste et son collectif MxM feront découvrir les métiers de l'image et animeront un atelier de création et montage vidéo, Jeanne Lazar conduira un atelier « écriture et oralité », Thierry Collet animera une conférence visant à démontrer, à partir d'effets magiques et de manipulations d'objets, comment le cerveau est formaté à percevoir le monde, Nathalie Béasse proposera un travail photographique...



### **Un pôle Image à Villeneuve d'Ascq**

J'ai pris connaissance de la mise en place d'un pôle Image dans le quartier du Pont de Bois, dans l'ancienne école Claude Bernard, en connexion avec la maison de quartier Jacques Brel. Je serais ravi de pouvoir contribuer à la vie de ce pôle image et de solliciter des artistes pour faire vivre ce lieu. Je pense par exemple au chorégraphe de danse hip hop Étienne Rochefort qui réalise des films participatifs de danse avec les habitants. De même, Cyril Teste serait heureux de partager son expertise concernant le matériel à prévoir pour la réalisation de ce projet de pôle Image.

### **III-4- Tisser de nouveaux partenariats**

#### **Le festival Ramdam, le festival « qui dérange »**

Créé en 2010, le festival de cinéma Ramdam a lieu tous les ans en janvier à Tournai.

Pour reprendre la présentation du festival, Ramdam, c'est un festival : « Qui dérange dans le sens de qui remue, questionne, suscite écho et débat, interpelle, chambarde, émeut, fait réfléchir, trouble, gêne, choque, importune, transgresse, bref, fait du barouf, du raffut, du vacarme, avec toutes les nuances que la production d'un son comporte : du plus sourd au plus criant, du plus tapageur au plus mélodieux, du plus obsédant au plus limpide. Pour le plus grand bénéfice de l'esprit critique de « spectateur ». Au programme, des films d'aujourd'hui, mais aussi d'hier, reflétant le monde d'ici et d'ailleurs et disant, dans toutes les langues, quelque chose de la marche de l'humanité qu'il est urgent d'entendre, de voir, ... et de ne pas oublier. »

Des premiers échanges sont en cours afin d'imaginer une extension du festival à Villeneuve d'Ascq au méliès.

#### **Les Jeux vidéo**

En discussion avec Antoine Tillard, responsable et programmateur du méliès, nous souhaitons diversifier les activités du cinéma, afin d'y accueillir un autre public, celui des Jeux vidéo.

Notre envie est de proposer des soirées dédiées à l'art vidéo, en promouvant les jeux indépendants. Nous y dévoilerons les secrets de fabrication, et inviterons des créateurs et créatrices de jeux vidéo. Pour l'organisation de cet événement, nous solliciterons « Playful », association lilloise qui se veut un intermédiaire facilitateur pour accompagner les professionnels dans leur désir d'apporter de nouvelles expériences fédératrices à leurs spectateurs. L'association propose un catalogue de jeux et l'équipe est présente pour animer les séances.

Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec « De la suite dans les images », qui conduit depuis 2018 dans les Hauts-de-France des actions centrées sur les passerelles existantes entre le cinéma et le jeu vidéo, et propose un programme d'actions de sensibilisation, de formation, d'expérimentation, de diffusion autour de la pratique des jeux vidéo.

Actuellement, deux personnes de l'équipe du méliès sont en train de se former à la médiation autour des jeux vidéo. Nous souhaitons programmer 4 à 5 soirées thématiques par an « découverte du jeu vidéo + fim ». À terme, d'autres événements autour du jeu vidéo pourront voir le jour, en collaboration étroite avec le futur pôle image de Villeneuve d'Ascq.

## IV – LA VIE EN ROSE

---

### IV-1- Accessibilité

#### **Vers une plus grande diversité du public**

Plusieurs éléments indissociables vont nous permettre de développer le public de La rose des vents : le déploiement de la programmation artistique « nomade » dans les différents quartiers de Villeneuve d'Ascq et sur la métropole de Lille, ainsi que la pluridisciplinarité et la diversité de la programmation et des actions culturelles, avec comme objectifs une mixité sociale et intergénérationnelle du public ainsi qu'une augmentation de la fréquentation.

#### **Un travail exemplaire mené par l'équipe dans l'accompagnement des publics en situation de handicap**

L'équipe de La rose des vents mène une démarche globale et transversale et œuvre à une société plus inclusive en facilitant l'accès des personnes en situation de handicap au spectacle vivant et au cinéma, dans le respect du droit à la culture et à son accès en autonomie. Le travail mené par l'équipe des relations publiques est remarquable : rédaction d'un registre d'accessibilité, sensibilisation et formation d'équipe à l'accueil des personnes non voyantes et mal voyantes, initiation à la langue des signes française, identification d'une référente accessibilité au sein de l'équipe, organisation de rencontres professionnelles et mise en place d'un réseau de structures culturelles pour échanger sur les bonnes pratiques et initiatives à mutualiser, partenariats avec l'Unadev (Union des aveugles et déficients visuels), l'association des sourds et malentendants, l'association Signes de sens, les Papillons Blancs etc.

#### **Intensification de la démarche d'accessibilité :**

##### ***Panthea – Vers l'accessibilité au spectacle pour les personnes allophones, et pour les personnes atteintes d'un handicap sensoriel***

Leader européen des solutions de surtitrage pour le spectacle vivant, Panthea propose des services complets de surtitrage pour le spectacle. L'inclusion des personnes en situation de handicap est aussi une de leur priorité. C'est pourquoi Panthea développe, en parallèle du surtitrage en langues étrangères, des solutions innovantes pour rendre le théâtre plus accessible pour les publics sourds et malentendants (surtitrage adapté diffusé à la vue de tous ou sur des appareils mobiles individuels paramétrés : tablettes, téléphones, lunettes connectées). Panthea propose aussi de l'audiodescription pour les spectateurs en situation de handicap visuel. Ces dispositifs technologiques sont coûteux, c'est la raison pour laquelle, en collaboration avec La rose des vents, l'Opéra de Lille et le Tandem Arras Douai, Panthea a déposé un projet et obtenu un financement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, dans le cadre de l'appel à projet « Investissement d'avenir ». La rose des vents s'engage pendant trois ans (de 2023 à 2025) à présenter un spectacle par an « 100% accessible » aux personnes atteintes d'un handicap sensoriel.

##### ***Culture Relax – Vers l'accessibilité au spectacle pour les personnes atteintes d'un handicap psychique***

En s'appuyant sur les « Relaxed Performances » présentes dans les pays anglo-saxons, l'association « Cinéma différence » a conçu en 2018 le dispositif Relax d'accessibilité au spectacle vivant. L'association s'appelle dorénavant Culture Relax et regroupe en son sein l'activité cinéma et spectacle vivant (Cinéma Relax et Spectacle Relax). Les spectacles Relax proposent un environnement bienveillant et détendu où chacun peut vivre ses émotions sans craintes, ni contraintes.

En effet, on devrait tous se sentir le bienvenu au théâtre : accéder à une salle de spectacle quand on est autiste, polyhandicapé, avec un handicap mental, un handicap psychique, une maladie d'Alzheimer et pouvoir exprimer ses émotions à sa manière sans craindre d'être jugé ou rejeté, partager le plaisir d'un spectacle avec les autres spectateurs, dans une atmosphère bienveillante et détendue. Pour le moment, ce dispositif est présent uniquement en Île-de-France, en attendant un déploiement en régions. Une convention entre La rose des vents et Culture Relax est signée pour une mise en place du dispositif Relax dès la saison 23/24 pour le cinéma et pour le spectacle vivant.

### **Culture et langue française**

Je souhaite proposer des projets d'action culturelle autour de la langue française, mêlant un groupe d'étudiants allophones et un groupe d'adolescents en situation de fragilité linguistique. Il s'agira de mettre en place des ateliers d'écriture, des échanges épistolaires d'un groupe à l'autre, une session de lecture à voix haute, la découverte des métiers de l'art ainsi que la découverte d'un spectacle. Je compte mener ce projet avec les structures villeneuvoises (maison de quartier Jacques Brel, médiathèque Till l'Espiègle).

### **Le pass culture**

Que ce soit pour le cinéma ou pour le spectacle vivant, je constate une augmentation des réservations de places via le pass culture. La mise en place du pass culture collectif encourage également des réservations de groupes, que l'équipe accompagne dans les démarches informatiques et administratives. Je serai attentive à la mise en place du projet de « bus pass culture », évoqué par la ministre de la Culture lors de la rencontre avec l'association des scènes nationales à l'automne 2022, qui, si elle se concrétise, me semble une initiative tout à fait réjouissante pour faciliter la mobilité des jeunes et de leurs enseignants.

## **IV-2- L'Éducation Artistique et Culturelle**

Les équipes de La rose des vents et du méliès coordonnent une offre pléthorique d'actions culturelles sur le territoire métropolitain, régional et transfrontalier. Il faut aider les équipes à mieux composer et paramétrer les actions mises en œuvre. Mon souhait n'est pas de faire plus, mais de faire mieux, c'est-à-dire donner plus de visibilité et de compréhension à nos actions.

### **Faire découvrir une variété de disciplines artistiques**

En m'appuyant sur les artistes invités durant la saison, ainsi que sur les artistes implantés en région Hauts-de-France, je proposerai un calendrier régulier d'ateliers en complicité avec des lieux implantés à Villeneuve d'Ascq : atelier d'écriture à la médiathèque Till l'Espiègle, atelier danse en partenariat avec l'Université, atelier vidéo dans le futur Pôle image, atelier arts plastiques dans les centres sociaux, atelier théâtre à Quanta... L'objectif est de proposer à la fois une régularité et une pluridisciplinarité dans la palette d'ateliers qui seront menés.

### **Organiser des rencontres intergénérationnelles**

Pour favoriser les rencontres intergénérationnelles, je solliciterai les artistes associés et les artistes accueillis dans le cadre de la programmation artistique. Pour exemple, Jeanne Lazar viendra à la rencontre des habitants en organisant des rendez-vous en tête à tête dans des cafés pour récolter des témoignages autour des chansons ; un programme de sortie intergénérationnel intitulé « Sors tes grands parents » (initiation à la médiation pour les adolescents et proposition de sorties communes adolescents / seniors) ; par ailleurs Nathalie Béasse réalisera un Banquet artistique ayant pour vocation de rassembler autour de grandes tablées un public allant des petits-enfants aux grands-parents.

## **L'accompagnement de la population tout au long de la vie**

Le rôle de la scène nationale est de proposer des activités artistiques *pour* la population, mais aussi avec la population. Je serai vigilante à une présence de La rose des vents aux côtés de toute la population, qui va des plus petits (ateliers en classe, ateliers parents/enfants et grands-parents/petits-enfants), des préadolescents et adolescents (ateliers d'écriture pour donner goût à la langue française de manière ludique, projet PEPS pour les lycées, découverte des métiers de l'art, ...), des adultes avec la participation d'artistes aux formations enseignantes, et de toute la population avec des ateliers de danse tout niveau et tous âges dans le cadre de « Fêtons l'été »...

### **IV-3- Le public**

#### **Changement des pratiques des spectateurs et spectatrices**

Le retour du public au sortir de la crise sanitaire s'est accompagné d'un changement notable, avec une prise de réservations au coup par coup et plus tardive. Réjouissons-nous finalement de ce changement de pratiques des spectateurs, qui a incité tous les théâtres à réfléchir à des formules plus souples pour le public, qui ajoute de la spontanéité et permet la venue d'autres publics de dernière minute... La rose des vents a mené ce travail de simplification dans sa grille tarifaire que je maintiendrai en l'état pendant la période nomade.

Un travail de diagnostic et prospection devra être mené concernant le logiciel de billetterie actuel de La rose des vents et du méliès afin d'accompagner les nouvelles pratiques du public (augmentation des achats en ligne et de dernière minute pour le spectacle vivant, et réflexion à mener pour la mise en place de réservations en ligne pour le cinéma).

#### **Faciliter la mobilité du public**

##### *Les navettes*

Durant la période nomade, La rose des vents organise des navettes gratuites au départ du cinéma Le méliès sur une sélection de spectacles. Ce service est très apprécié par le public et sera pérennisé pendant toute la durée du nomadisme de La rose des vents.

##### *La mobilité douce*

Je souhaite amplifier une première expérience réussie de sortie à vélo couplée d'un spectacle familial avec l'aide de l'ADAV (Association Droit Au Vélo). Mon objectif est de pouvoir proposer plusieurs sorties « vélo + spectacle » par saison, avec un accueil privilégié pour le peloton de cyclistes à leur arrivée au théâtre. De même, je proposerai aux écoles de Villeneuve d'Ascq qui le souhaitent de mettre en place une sortie scolaire au théâtre avec un déplacement à vélo pour les élèves d'une même classe.

### **IV-4- La communication**

#### **La communication autour du chantier de rénovation**

Il s'agit d'être dans la complicité avec la population et de partager les étapes de la rénovation du théâtre.

Pour ce faire, j'ai pris contact avec un photographe / vidéaste, Pierre Martin (photographe et créateur vidéo aux côtés de plusieurs metteurs en scène et artiste associé au Théâtre Nanterre Amandiers). Je compte l'associer sur toute la durée du chantier de rénovation, pour la prise de photos et de vidéos et la réalisation de capsules vidéo régulières, en mettant en avant l'aspect humain du chantier et la transformation architecturale.

### **La rose des vents et Le méliès, vers une communication commune**

Un constat est à déplorer : encore bon nombre de spectateurs et spectatrices du méliès ne savent pas que La rose des vents et Le méliès sont une seule et même entité (et inversement). Il sera prioritaire pour moi de concevoir un site internet unique regroupant les activités cinéma et spectacle vivant de la scène nationale. Je prévois que ce nouveau site internet soit opérationnel pour la saison 24/25, afin de laisser le temps à l'équipe de prospecter et d'échanger avec d'autres scènes nationales ayant une activité cinéma et spectacle vivant.

### **IV-5 - La rose des vents, une maison commune**

Grâce au nomadisme, l'équipe est devenue experte en co-construction de projets. Je compte capitaliser sur ce nouveau savoir-faire en poursuivant cet esprit de co-construction dans l'organisation future des différents espaces du théâtre comme lieu de vie à partager.

**L'accueil et le café :** avec une ouverture toute la journée, l'accueil et le café du théâtre se déploieront en espaces de vie pour toutes et tous : espace de coworking, goûters après les spectacles pour les enfants, salon de lecture pour les usagers de la médiathèque Till L'Espiegle, mise à disposition de jeux de société en partenariat avec la ludothèque Vaisseau Fantôme...

**Les terrasses :** en concertation avec la ville de Villeneuve d'Ascq, j'imagine la végétalisation et l'installation de ruches sur les terrasses du bâtiment. Pour la bonne mise en œuvre de ce projet, il conviendra de s'entourer de spécialistes, comme Yohan Tison, écologue en milieu urbain et conseiller municipal chargé de la gestion des espaces verts, des espaces forestiers et de la biodiversité à la ville de Villeneuve d'Ascq. Nous pourrions alors former les équipes des relations publiques pour leur permettre de sensibiliser à la biodiversité les groupes qui viendront visiter le bâtiment du théâtre et ses terrasses végétalisées.

**Un théâtre en partage :** au-delà de la programmation artistique régulière de la scène nationale, je serai attentive à une bonne utilisation de tous les espaces du théâtre, afin d'y accueillir les associations villeneuvoises (rencontres chantantes, fête de la musique, conseils de quartier, ...) et poursuivre les échanges réguliers avec le service culture de Villeneuve d'Ascq pour une mutualisation et une gestion optimale du bâtiment.

**Une vie en rose à inventer :** en complément de ces premières intentions, c'est toute une vie collective de quartier qu'il faudra insuffler. C'est pourquoi, des présentations régulières du chantier sont prévues dès l'automne 2023 (présentation de photos et vidéos du chantier en cours durant les journées du patrimoine, stand dédié au chantier du théâtre pendant le forum des associations de Villeneuve d'Ascq...) afin de convier les habitants et les associations de quartier à imaginer ensemble « Notre théâtre idéal ».

### **IV-6- Écoresponsabilité**

#### **Vers une équipe écoresponsable et une démarche partagée**

Dans un contexte d'inquiétude générale face au dérèglement climatique, le rôle d'un établissement culturel est de contribuer à la sensibilisation et la promotion de l'écoresponsabilité et de mettre en place des actions concrètes au quotidien. Pour autant, la prise de conscience et l'action doivent se faire collectivement, avec les artistes, la population et l'équipe.

Ainsi, afin de garantir la mise en œuvre de bonnes pratiques, sur la base du volontariat, je souhaite mettre en place un groupe de travail écoresponsabilité au sein de la scène nationale, pour identifier et améliorer nos actions et nos écogestes au quotidien (politique d'achat responsable, tri des

déchets, ...). De même, pour les déplacements courts, La rose des vents investira dans l'achat de deux vélos électriques, qui seront mis à disposition de l'équipe pour les rendez-vous dans un rayon de 10 km maximum autour du théâtre.

Je mobiliserai également toute l'équipe dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) en sollicitant un financement de l'Afdas (Assurance Formation Des Activités du Spectacle) autour de formations intitulées « Agir en faveur de la transition écologique » : journée de sensibilisation autour des enjeux climatiques pour l'ensemble de l'équipe et mise en œuvre d'actions par des groupes de travail.

Cette écoresponsabilité doit également se transmettre auprès des compagnies invitées (utilisation de gourdes consignées dans les loges, privilégier les transports en train et en transport en commun, proposer des repas moins carnés, locaux et/ou bio lors des repas avec les compagnies, ...). C'est aussi par le biais de la programmation artistique que je souhaite partager cette préoccupation commune, en programmant des spectacles, des films documentaires et des conférences sur le climat.

### **Rejoindre le Cercle Culture et développement durable**

Ce réseau ECHO regroupe des structures de spectacle vivant des Hauts-de-France accueillant du public et engagées dans des démarches écoresponsables et solidaires, dont l'ambition commune est d'améliorer et de renforcer les pratiques de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale au sein de leur organisation.

La rose des vents a rejoint ECHO dès le printemps 2023 en tant qu'adhérent associé et fait donc partie des 22 structures des Hauts-de France membres de ce réseau.

## **IV-7- L'équipe**

### **Une qualité de travail à préserver**

L'équipe de la scène nationale a acquis, depuis le début du nomadisme, une autonomie, des compétences et des missions nouvelles qui ont permis le bon déroulement de nos activités. Ma vigilance, mon attention à chacune et chacun durant la période de direction collégiale a permis de continuer à prendre du plaisir et à travailler de manière collective et bienveillante. Je suis et je resterai très vigilante quant à la charge de travail liée notamment à notre activité nomade, qui ne doit en aucun cas se transformer en « surcharge de travail ». J'aurai également une attention particulière vis-à-vis de l'équipe du cinéma qui travaille dans un environnement géographique parfois compliqué.

### **Consolider des moments d'écoute et de partage**

Dès le démarrage de la direction collégiale, nous avons mis en place des séminaires, des réunions générales d'équipe régulières pour renforcer la communication et les échanges entre les services, et maintenir la mobilisation et l'implication de toute l'équipe. Cette dynamique sera maintenue avec des séminaires qui seront organisés deux fois par an, animés par Hélène Cancel.

### **Organisation de l'équipe**

*Secrétariat général* : le poste de secrétaire générale a été pourvu dès janvier 2023, avec une promotion en interne de la responsable des relations publiques et de l'action culturelle. Ses missions sont les suivantes : coordination des équipes des relations publiques, de billetterie et de communication ; pilotage des actions culturelles ; collaboration à la mise en œuvre des partenariats et participation à la programmation artistique.

*Accueil et relations publiques* : suite à la promotion en interne du poste de secrétaire générale, une attachée aux relations publiques a rejoint l'équipe au printemps 2023, et une restructuration du service des relations publiques a été mise en place.

Les missions du poste de responsable de l'accueil s'amplifient, notamment concernant la prospection vers un nouveau logiciel de billetterie et un travail d'analyse des publics. L'objectif, pour la saison 24/25 est de se munir d'un nouveau logiciel de billetterie, afin de bénéficier d'une meilleure connaissance et un suivi plus précis des publics de la scène nationale.

De même, le poste d'attaché à l'accueil et aux relations publiques a été pérennisé en CDI au printemps 2023, afin de dégager du temps au responsable de l'accueil pour les missions de prospection et analyse.

*Equipe administrative* : À court terme, je ne prévois pas de changement dans l'organisation de l'équipe administrative. À plus long terme, au retour dans le théâtre, le poste de secrétaire Administration et Communication pourra être complété d'une mission de gestion du lieu de vie, pour une bonne organisation et un accueil convivial des activités prévues en journée dans le hall d'accueil et dans le café du théâtre.

*Equipe technique* : Enfin, en ce qui concerne l'équipe technique, une grande vigilance et une anticipation budgétaire est à prévoir pour préparer le retour dans les murs. En effet, le nouvel équipement de La rose des vents nécessitera l'embauche de nouvelles compétences au sein de l'équipe technique permanente ainsi que des temps de formation pour prendre en main le nouvel équipement.

*Médiation cinéma* : des renforts ponctuels sont actuellement nécessaires pour assurer l'ouverture 7 jours sur 7 du cinéma. Une réflexion est en cours afin de nous mettre en conformité et pérenniser un poste de médiation à mi-temps pour assurer l'accueil et la médiation des groupes jeune public et poursuivre l'axe de développement autour des jeux vidéo.

*Des départs à la retraite à anticiper* : il conviendra d'anticiper les prochains départs à la retraite qui concernent des postes clés de La rose des vents, à savoir l'assistante de direction, l'administrateur ainsi que le directeur technique.

**- ANNEXE II -  
BUDGETS**



**LA ROSE DES VENTS - BUDGET PREVISIONNEL H.T.**

	Pour information		Période hors les murs		Dans les murs	
	2019	2022	2023	2024	2025	2026
<b>CHARGES H.T.</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>
<b>60- Achats</b>	<b>766 700 €</b>	<b>742 960 €</b>	<b>701 258 €</b>	<b>699 308 €</b>	<b>802 000 €</b>	<b>785 783 €</b>
Achats matières et fournitures	17 586 €	106 €	- €		16 200 €	3 000 €
Achats prestations spécifiques d'activité	692 522 €	698 144 €	645 758 €	638 208 €	720 400 €	712 283 €
Autres fournitures	56 592 €	44 710 €	55 500 €	61 100 €	65 400 €	70 500 €
<b>61- Service extérieurs</b>	<b>186 189 €</b>	<b>352 700 €</b>	<b>298 871 €</b>	<b>251 791 €</b>	<b>205 834 €</b>	<b>186 215 €</b>
Sous traitance générale	60 389 €	119 230 €	98 016 €	54 000 €	49 000 €	48 000 €
Location	48 446 €	183 924 €	154 155 €	150 991 €	110 034 €	85 215 €
Entretien et réparation	41 675 €	27 682 €	24 000 €	26 000 €	26 000 €	30 000 €
Assurance	32 595 €	17 182 €	18 000 €	16 000 €	16 000 €	18 000 €
Documentation	3 083 €	4 682 €	4 700 €	4 800 €	4 800 €	5 000 €
<b>62- Autres services extérieurs</b>	<b>311 724 €</b>	<b>283 484 €</b>	<b>272 880 €</b>	<b>286 519 €</b>	<b>315 358 €</b>	<b>319 386 €</b>
Rémunérations intermédiaires et honoraires	60 982 €	47 310 €	48 000 €	48 000 €	50 300 €	50 500 €
Publicité, publication	71 911 €	62 625 €	61 800 €	83 300 €	82 300 €	80 200 €
Déplacements, missions	133 566 €	129 750 €	122 980 €	115 119 €	141 718 €	144 286 €
Services bancaires, autres	45 266 €	43 799 €	40 100 €	40 100 €	41 040 €	44 400 €
<b>63- Impôts et taxes</b>	<b>63 494 €</b>	<b>48 195 €</b>	<b>53 754 €</b>	<b>49 954 €</b>	<b>53 500 €</b>	<b>56 300 €</b>
Impôts et taxes sur rémunération	36 837 €	29 336 €	30 000 €	26 000 €	28 000 €	30 000 €
Autres impôts et taxes	26 657 €	18 859 €	23 754 €	23 954 €	25 500 €	26 300 €
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>1 345 094 €</b>	<b>1 286 882 €</b>	<b>1 318 556 €</b>	<b>1 300 213 €</b>	<b>1 432 442 €</b>	<b>1 436 864 €</b>
Rémunération des personnels	988 978 €	951 061 €	969 967 €	948 209 €	1 037 763 €	1 041 294 €
Charges sociales	354 589 €	335 821 €	348 589 €	352 004 €	394 679 €	395 570 €
Autres charges de personnel	1 527 €					
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>225 316 €</b>	<b>150 780 €</b>	<b>174 131 €</b>	<b>180 425 €</b>	<b>216 978 €</b>	<b>217 675 €</b>
droits d'auteurs	56 829 €	38 163 €	51 831 €	58 125 €	64 678 €	65 275 €
parts de coproduction	167 699 €	112 400 €	120 000 €	120 000 €	150 000 €	150 000 €
charges gestion courante	788 €	217 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 400 €
<b>66- Charges financières</b>	<b>1 417 €</b>	<b>1 498 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 800 €</b>
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	<b>31 243 €</b>	<b>3 048 €</b>	<b>600 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>TOTAL CHARGES hors 68- dotations montants des coûts éligibles</b>	<b>2 931 176 €</b>	<b>2 869 547 €</b>	<b>2 822 050 €</b>	<b>2 771 010 €</b>	<b>3 028 912 €</b>	<b>3 005 023 €</b>
<b>68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	<b>53 752 €</b>	<b>42 846 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>75 000 €</b>
<b>69- Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>						
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 984 929 €</b>	<b>2 912 393 €</b>	<b>2 867 050 €</b>	<b>2 816 010 €</b>	<b>3 103 912 €</b>	<b>3 080 023 €</b>
Excédent (bénéfice)	20 754 €					

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>						
860- Secours en nature						
861- Mise à disposition gratuite de biens et services						
862- Prestations						
864- Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>						

**LA ROSE DES VENTS - BUDGET PREVISIONNEL H.T.**

	Pour information		Période hors les murs		Dans les murs	
	2019	2022	2023	2024	2025	2026
<b>PRODUITS H.T.</b>	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
<b>70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service</b>	<b>482 454 €</b>	<b>352 453 €</b>	<b>334 787 €</b>	<b>328 479 €</b>	<b>371 388 €</b>	<b>397 500 €</b>
<b>73- Dotations et produits de tarification</b>						
<b>74- Subventions d'exploitation</b>	<b>2 369 106 €</b>	<b>2 478 993 €</b>	<b>2 506 013 €</b>	<b>2 460 631 €</b>	<b>2 674 124 €</b>	<b>2 624 123 €</b>
<b>Subventions au programme d'activité</b>	<b>2 059 151 €</b>	<b>1 874 199 €</b>	<b>1 874 199 €</b>	<b>1 874 199 €</b>	<b>1 874 199 €</b>	<b>1 874 199 €</b>
- DRAC	650 670 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €
- Région Hauts-de-France	628 000 €	628 000 €	628 000 €	628 000 €	628 000 €	628 000 €
- Département du Nord	135 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €
- Villeneuve d'Ascq	700 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
- Tva sur subventions	-54 519 €	-48 801 €	-48 801 €	-48 801 €	-48 801 €	-48 801 €
<b>Autres subventions de fonctionnement</b>	<b>31 907 €</b>	<b>188 179 €</b>	<b>152 985 €</b>	<b>136 507 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>495 886 €</b>
- DRAC plan de relance		116 136 €				
- CNC	20 352 €	37 855 €	28 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
- Europa Cinéma	11 555 €	15 655 €	12 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
- PCA sur subventions		18 533 €	112 985 €	86 507 €		
<b>BESOIN EN FINANCEMENT</b>					<b>300 000 €</b>	<b>445 886 €</b>
<b>Subventions au projet</b>	<b>278 048 €</b>	<b>416 615 €</b>	<b>478 829 €</b>	<b>449 925 €</b>	<b>449 925 €</b>	<b>254 038 €</b>
Etat - Plan Théâtre ou résidences ou accessibilité	35 591 €		18 957 €	18 957 €	18 957 €	18 957 €
Etat formation (options cinéma) et classes APAC	27 000 €	17 833 €	17 833 €	17 833 €	17 833 €	17 833 €
Etat - Eté culturel			14 218 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Etat - Action internationale	8 333 €		17 062 €			
Région Peps	2 813 €	3 375 €	4 484 €	4 484 €	4 484 €	4 484 €
Région - coopération internationale			9 479 €			
Métropole Européenne de Lille - Next Festival	186 092 €	186 092 €	186 092 €	186 092 €	186 092 €	186 092 €
Métropole Européenne de Lille - Nomadisme		195 886 €	195 886 €	195 886 €	195 886 €	
Métropole Européenne de Lille - Belles sorties	8 055 €	10 802 €	11 672 €	11 672 €	11 672 €	11 672 €
Aides diverses	10 164 €	2 627 €	3 146 €			
<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	<b>17 901 €</b>	<b>2 303 €</b>	<b>350 €</b>	<b>350 €</b>	<b>350 €</b>	<b>350 €</b>
755 - Parts de coproduction	9 339 €	1 948 €	- €			
756- Cotisations	208 €	348 €	350 €	350 €	350 €	350 €
758- Produits divers gestion courante	8 354 €	7 €				
<b>76- Produits financiers</b>	<b>428 €</b>	<b>828 €</b>	<b>400 €</b>	<b>900 €</b>	<b>900 €</b>	<b>900 €</b>
<b>77- Produits exceptionnels</b>	<b>44 843 €</b>	<b>21 991 €</b>	<b>13 500 €</b>	<b>13 650 €</b>	<b>45 150 €</b>	<b>45 150 €</b>
<b>78- Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>6 232 €</b>	<b>22 806 €</b>	<b>- €</b>			
<b>79- Transfert de charges</b>	<b>84 720 €</b>	<b>20 665 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>12 000 €</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 005 683 €</b>	<b>2 900 039 €</b>	<b>2 867 050 €</b>	<b>2 816 010 €</b>	<b>3 103 912 €</b>	<b>3 080 023 €</b>
Insuffisance prévisionnelle (déficit)		12 354 €				

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

<b>87- Contributions volontaires en nature</b>						
<b>870 - Bénévolat</b>						
871- Prestations en nature						
875- Dons en nature						
<b>TOTAL</b>		0	0	0	0	0

**LA ROSE DES VENTS**  
Budgets prévisionnels 2023 -> 2026

Charges	Pour information				Hors les murs				Dans les murs			
	BUDGET REALISE 2019		BUDGET REALISE 2022		BUDGET PREVISIONNEL 2023		BUDGET PREVISIONNEL 2024		BUDGET PREVISIONNEL 2025		BUDGET PREVISIONNEL 2026	
	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
<b>FONCTIONNEMENT - STRUCTURE - THEATRE EN ORDRE DE MARCHE</b>												
Frais de fonctionnement	53,5%	1 597 464 €	52,1%	1 516 538 €	55,9%	1 592 328 €	55,9%	1 574 456 €	55,2%	1 718 510 €	56,2%	1 731 280 €
Masses salariales ordre de marche	10,9%	325 057 €	12,5%	363 913 €	13,3%	382 450 €	12,8%	359 373 €	10,8%	335 373 €	10,9%	334 500 €
Dotations aux amortissements et provisions	40,8%	1 217 322 €	37,9%	1 105 233 €	40,5%	1 162 278 €	41,5%	1 167 283 €	41,8%	1 300 337 €	42,8%	1 318 980 €
Charges financières et exceptionnelles	0,1%	53 434 €	1,5%	42 846 €	1,6%	45 000 €	1,6%	45 000 €	2,4%	75 000 €	2,4%	75 000 €
Impôt sur les sociétés	0,0%	1 651 €	0,2%	4 546 €	0,1%	2 600 €	0,1%	2 800 €	0,1%	2 800 €	0,1%	2 800 €
<b>CHARGES DE SAISON</b>												
Charges de communication générale	5,2%	154 958 €	4,4%	128 078 €	4,7%	133 900 €	5,6%	158 200 €	5,1%	159 200 €	5,1%	155 590 €
Charges personnel accueil	4,4%	131 865 €	4,1%	118 459 €	4,3%	123 100 €	5,2%	147 200 €	4,2%	133 200 €	4,2%	129 200 €
Autres charges de saison	0,0%	23 093 €	0,3%	9 619 €	0,4%	10 800 €	0,4%	11 000 €	0,9%	26 000 €	0,9%	26 390 €
<b>ACTIVITES ARTISTIQUES</b>												
Productions déléguées et coproduction	41,3%	1 232 507 €	43,5%	1 267 777 €	39,8%	1 140 822 €	38,5%	1 083 354 €	39,7%	1 231 202 €	38,7%	1 193 154 €
Charges de diffusion (dont accueil des spectacles coproduits)	7,4%	219 888 €	3,9%	114 146 €	4,2%	120 000 €	4,4%	122 500 €	4,8%	150 000 €	4,9%	150 000 €
Autres activités artistiques (dont cinéma le méliés)	28,1%	837 374 €	34,5%	1 003 940 €	29,7%	852 025 €	27,7%	778 792 €	27,2%	860 000 €	27,2%	838 952 €
Activités complémentaires	3,8%	112 545 €	4,6%	133 342 €	5,5%	156 397 €	3,6%	101 924 €	3,7%	113 600 €	3,7%	113 600 €
	2,1%	62 700 €	0,6%	16 349 €	0,4%	12 400 €	2,8%	80 138 €	3,5%	107 602 €	2,9%	90 802 €
<b>Produits</b>												
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>												
<b>SUBVENTIONS AU PROGRAMME D'ACTIVITE HT</b>												
Etat	73,1%	2 198 611 €	73,7%	2 135 890 €	71,7%	2 054 934 €	72,4%	2 039 106 €	72,4%	2 294 099 €	79,6%	2 451 985 €
Région	21,6%	650 670 €	22,8%	1 874 199 €	65,4%	1 874 199 €	66,0%	660 000 €	60,9%	1 874 199 €	60,9%	1 874 199 €
Département	4,5%	135 000 €	4,7%	135 000 €	21,9%	628 000 €	22,3%	628 000 €	20,2%	628 000 €	20,4%	628 000 €
Ville de Villeneuve d'Ascq	23,3%	700 000 €	17,2%	500 000 €	17,4%	500 000 €	17,8%	500 000 €	16,1%	500 000 €	16,2%	500 000 €
TVA sur subventions	-1,8%	-54 519 €	-1,7%	-48 801 €	-1,7%	-48 801 €	-1,7%	-48 801 €	-1,6%	-48 801 €	-1,6%	-48 801 €
<b>AUTRES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT HT</b>												
Europa Cinéma	1,1%	31 907 €	6,5%	188 209 €	5,3%	152 985 €	4,8%	136 507 €	11,3%	350 000 €	16,1%	495 886 €
Etat - CNC	0,4%	11 555 €	0,5%	15 665 €	0,4%	12 000 €	0,5%	15 000 €	0,5%	15 000 €	0,5%	15 000 €
Etat - Plan de relance	0,7%	20 352 €	1,3%	37 855 €	1,0%	28 000 €	1,2%	35 000 €	1,1%	35 000 €	1,1%	35 000 €
PCA sur subventions	0,0%		4,0%	116 136 €								
Besoin en financement	0,0%		0,6%	18 553 €								
<b>AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT HT</b>												
Quota part des subventions d'investissement virées au compte de résultat	3,6%	107 553 €	2,5%	73 482 €	1,0%	27 750 €	1,0%	28 400 €	2,3%	69 900 €	2,7%	81 900 €
Transferts de charges (dont aide à l'emploi) et reprise sur provision	0,8%	131 268 €	0,2%	4 919 €	0,1%	1 850 €	0,1%	1 850 €	0,4%	11 850 €	0,8%	23 850 €
Produits financiers et exceptionnels	0,7%	21 914 €	0,5%	13 453 €	0,5%	13 500 €	0,5%	13 500 €	1,4%	45 000 €	1,5%	45 000 €
<b>RECETTES D'ACTIVITES</b>												
<b>AUTRES SUBVENTIONS HT</b>												
Etat - Plan Théâtre ou résidence ou accessibilité	2,1%	61 943 €	1,6%	45 746 €	0,4%	12 000 €	0,4%	12 000 €	0,4%	12 000 €	0,4%	12 000 €
Etat - Formation (options cinéma) et classes APAC	0,0%		0,3%	9 364 €	0,0%	400 €	0,0%	1 050 €	0,0%	1 050 €	0,0%	1 050 €
Etat - Action internationale	26,9%	807 071,00 €	26,3%	764 149,00 €	28,3%	812 116 €	27,6%	776 904 €	26,1%	809 813 €	20,4%	628 038 €
Région Peps	9,3%	278 448 €	14,4%	416 615 €	16,7%	478 829 €	16,0%	449 925 €	14,5%	449 925 €	8,2%	254 038 €
Métropole Européenne de Lille - Next Festival	1,2%	35 991 €	0,0%		0,7%	18 957 €	0,7%	18 957 €	0,6%	18 957 €	0,6%	18 957 €
Métropole Européenne de Lille - Nomadisme	0,9%	27 000 €	0,6%	17 833 €	0,6%	17 833 €	0,6%	17 833 €	0,6%	17 833 €	0,6%	17 833 €
Métropole Européenne de Lille - Belles sorties	0,0%		0,0%		0,5%	14 218 €	0,5%	15 000 €	0,5%	15 000 €	0,5%	15 000 €
Métropole Européenne de Lille - Belles sorties	0,1%	8 333 €	0,1%	3 375 €	0,6%	17 062 €	0,2%	4 484 €	0,1%	4 484 €	0,1%	4 484 €
Métropole Européenne de Lille - Belles sorties	2,81%	2 813 €			0,2%	4 484 €	0,2%	4 484 €	0,1%	4 484 €	0,1%	4 484 €
Autres subventions actions culturelles, aides spécifiques	6,2%	186 092 €	6,4%	186 092 €	6,5%	186 092 €	6,6%	186 092 €	6,0%	186 092 €	6,0%	186 092 €
Recettes des productions ou coproductions	0,0%		6,8%	195 886 €	6,8%	195 886 €	7,0%	195 886 €	6,3%	195 886 €	0,0%	
Recettes des productions ou coproductions	0,3%	8 055 €	0,4%	10 802 €	0,4%	11 672 €	0,4%	11 672 €	0,4%	11 672 €	0,4%	11 672 €
Recettes activités artistiques (dont cinéma le méliés)	0,3%	10 164 €	0,1%	2 627 €	0,1%	3 146 €	0,0%		0,0%		0,0%	
Recettes activités complémentaires	17,6%	528 623 €	12,0%	347 534 €	11,6%	333 287 €	11,6%	326 979 €	11,1%	355 888 €	12,1%	374 000 €
Autres recettes	9,3%	279 157 €	6,5%	189 328 €	5,8%	165 033 €	5,6%	159 009 €	6,1%	190 888 €	6,5%	200 000 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES - CHARGES	1,3%	38 330 €	0,1%	1 948 €	0,0%	0 €	0,0%	0 €	0,0%	0 €	0,0%	0 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES - PRODUITS	5,9%	178 756 €	5,2%	151 838 €	5,9%	168 254 €	6,0%	167 970 €	5,4%	169 000 €	5,5%	169 000 €
TOTAL CHARGES - contributions volontaires incluses	0,8%	23 818 €	0,1%	2 440 €	0,0%	0 €	0,0%	0 €	0,2%	5 000 €	0,2%	5 000 €
TOTAL PRODUITS - contributions volontaires incluses	0,3%	8 562 €	0,1%	1 980 €	0,0%	0 €	0,0%	0 €	0,0%	0 €	0,0%	0 €
Résultat d'exploitation de l'année												
Disponible pour l'activité												

## **Note explicative**

### **Tableaux pages 28 et 29**

Le besoin en financement des années 2025 et 2026 s'explique par :

- Dès 2025 le retour dans les murs nécessite la reconstitution des équipes techniques, de personnel d'accueil et d'entretien ;
- La hausse de coûts d'exploitation induits par l'entrée dans le nouveau bâtiment ;
- En 2025 l'intégration dans le budget des coûts de déménagement ;
- En 2025 un financement complémentaire des festivités d'ouverture ;
- En 2025, le budget est construit avec la présence escomptée de la Métropole Européenne de Lille au titre du nomadisme. En 2026 cette subvention n'est plus prise en compte dans les recettes d'activité d'où l'augmentation des besoins en financement.
- A partir de 2025, le maintien de la présence « hors les murs » sur le territoire de Villeneuve d'Ascq impacte aussi le besoin en financement.

### **Tableau page 30**

Le disponible pour activité est calculé en déduisant des recettes de fonctionnement les charges de fonctionnement et de saison.

Les recettes de fonctionnement intègrent les subventions au programme d'activité versées par les signataires de la présente convention pluriannuelle d'objectifs ; les financements de la Métropole Européenne de Lille sont fléchés sur des activités et repris dans les recettes d'activités.

La Rose des Vents finance donc par ses recettes propres environ 70 % des enveloppes nécessaires au développement des activités de la Rose des Vents.

Notre modèle de financement révèle donc une fragilité car, dans la situation actuelle, les subventions au programme d'activités ne financent que 30% des activités de La rose des vents.



## - ANNEXE III -

### CONTRIBUTIONS NON FINANCIERE

En vertu de la délibération VADEL2013\_0533 en date du 18 décembre 2013, actualisant la base coûts applicable au 1er janvier 2014, une estimation des contributions non financières est établie comme suit :

Bâtiment « Espace Rose des vents » Boulevard Van Gogh (après rénovation) :

Estimation 110 euros X 3400 m<sup>2</sup> de surface utile = 374 000 euros / an

Fluides pris en charge directement par la ville :

Estimation consommation eau 549m<sup>3</sup>. (après rénovation)

Estimation consommation électricité 176 628 kwh (après rénovation)

Estimation consommation gaz 807 700 Kwh (après rénovation)

Le Méliès, rue Traversière

Hall d'accueil et espace filmique : 110 euros X 190m<sup>2</sup> surface utile = 20 900 euros / an

Dans le cadre de la période hors les murs pendant le temps des travaux, la Rose des vents sera amenée à organiser des spectacles dans plusieurs lieux de la ville. Les contributions non financières supplémentaires sont évaluées comme suit :

Salle Concorde nue : 1 720 euros / jour

Salle Concorde Parc Lumières : 1 500 euros / jour (en plus de la salle nue)

Salle Concorde Parc Sonorisation : 1 800 euros / jour (en plus de la salle nue)

Salles Dequesnes, Masqueliez, Marianne : 312.10 euros / jour

Ferme d'en Haut, et en vertu de la délibération VA\_DEL2017\_88 en date du 30 mai 2017 :

Salle de spectacle nue : 600 euros (forfait 4 heures)

Salle de spectacle + matériel son et lumières : 1000 euros (forfait 4 heures)

Les éventuels prêts de matériels exceptionnels ou salles non répertoriées dans cette annexe feront l'objet d'une estimation par les services municipaux et seront transmis à la Rose des Vents.



**- ANNEXE IV -**

**TABLEAUX D'INDICATEURS**

Les deux annexes suivantes viennent compléter les tableaux des indicateurs qui sont dans un second document joint



LA ROSE DES VENTS

	base 2022	2023	2024	2025	2026
Nombre d'emplois permanents CDI et CDI I	33	38	38	42	42
dont nombre d'artistes	0	0	0	0	0
dont nombre d'emplois techniques	7	4	4	8	8
Nombre d'ETP d'emplois permanents	21,96	23,35	23,54	27,75	27,75
dont nombre d'artistes	0	0	0	0	0
dont nombre d'emplois techniques	5,56	4	4	8	8
Nombre d'emplois non permanents	69	47	45	45	45
dont nombre d'artistes	4	3	3	3	3
dont nombre d'emplois techniques	48	37	37	37	37
Nombre d'ETP d'emplois non permanents	6,56	5,95	5,95	4,7	4,02
dont nombre d'artistes	0,05	0,04	0,04	0,04	0,04
dont nombre d'emplois techniques	4,97	4,97	4,97	3,42	3
Nombre d'emplois aidés	0	0	0	0	0
Nombre d'apprentis et stagiaires accueilli(e)s	2	2	2	2	2
Nombre de salariés formés au titre du plan de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (personnel permanent)	0	24	24	36	36

CADRES	G1	Directrice Audrey Ardiet	
	G2	Administrateur Jean-Luc Choquel	
AGENTS DE MAÎTRISE	G3	Responsable du cinéma Antoine Tillard	Directeur technique Olivier Vanderdonck
	G4	Secrétaire Générale Anne Pichard	Régisseur général Jean-Louis Sauvage
	G5	Responsable de l'Accueil Vincent Rovelli	Assistante de direction Nathalie Kobierski
	G6	Responsable de la communication Laure Rousseau	Chargée d'administration Julia Defait
EMPLOYES	G7	Chargée de la médiation et de la programmation jeune public Chan Mayte	Comptable Isabelle Tanfin
	G8	Opérateur proj Attaché à l'Accueil Matthieu Delmotte	Attaché de production Thomas Dekeukelaere
	G9	Opé proj référent technique Ludovic Goutay	Régisseur lumière à pourvoir - 1 -
		Cassier cinéma chargé de la coord. logistique Jérôme Yvon	Régisseur son à pourvoir - 1 -
		Cassier cinéma chargé de la coord. administrative Simon Buisine	Régisseur audiovisué à pourvoir - 1 -
		Secrétaire administration et communication Anne-Claire Vankielken	
		Ouvreur.se.s (pourvus en CDI)	Personnel d'entretien à pourvoir - 1 -
		Bar postes à pourvoir en CDD ou CDI - 1 -	

- 1 - Ces postes ne sont pas pourvus à ce jour car la Rose des Vents est hors les murs pendant la période de travaux. Ils seront à pourvoir pour le retour dans les murs en 2025  
Les masses salariales correspondantes sont intégrées dans les projections budgétaires 2025 & 2026 intégrées à la présente CPO



**- ANNEXE V -**

**LES ORIENTATIONS DE POLITIQUE CULTURELLE  
DES PARTENAIRES SIGNATAIRES**

## **ORIENTATIONS DE POLITIQUE CULTURELLE DE L'ETAT**

---

Le ministère de la Culture a pour mission de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France.

À ce titre, il conduit la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes, favorise la création des œuvres de l'art et de l'esprit et le développement des pratiques et des enseignements artistiques.

Il contribue, conjointement avec les autres ministres intéressés, au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation.

Il veille au développement des industries culturelles. Il contribue au développement des nouvelles technologies de diffusion de la création et du patrimoine culturels.

Il contribue à l'action culturelle extérieure de la France et aux actions relatives aux implantations culturelles françaises à l'étranger.

Dans le domaine du spectacle vivant, il soutient la création, la recherche, le renouvellement des esthétiques et facilite la rencontre de toutes les disciplines artistiques. Il concourt au développement des réseaux de création et de diffusion. Il s'attache à l'accompagnement et à la structuration des professions et de l'emploi.

Il encourage la diffusion européenne et internationale des œuvres des créateurs français ou exerçant leur activité en France, ainsi que la mise en réseau des professionnels français et étrangers.

Il veille à favoriser les actions de production et de coproduction ainsi que l'établissement de relations pérennes entre structures culturelles françaises et étrangères, en liaison avec le Ministère des affaires étrangères et européennes.

Il est attentif à la sensibilisation, à l'élargissement de l'offre aux publics, et plus généralement à la démocratisation culturelle, au développement de l'éducation artistique et culturelle et des pratiques amateurs ainsi qu'aux enjeux liés aux questions d'accessibilité pour les publics en situation de handicap.

## ORIENTATIONS DE POLITIQUE CULTURELLE DE LA REGION

---

Depuis 2016 et la création des grandes régions, la Région Hauts-de-France s'est positionnée en faveur des arts et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme une **région inventive**, accélérateur de développement culturel, **créative**, catalyseur des filières et des projets artistiques, **équilibrée**, au service du développement culturel des territoires, **participative**, en agissant au plus près des habitants et notamment des jeunes.

Cette ambition se concrétise à travers 3 orientations fondatrices de la politique culturelle : s'inscrire comme une **terre de dialogue**, avec les acteurs culturels et publics de son territoire, **une terre de créativité**, comptant sur l'extraordinaire vitalité des acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux, **une terre de rayonnement**, faisant le pari de la culture comme vecteur de développement humain mais aussi comme facteur d'attractivité du territoire.

Pour ce faire, la Région déploie des modalités d'intervention diversifiées (de la maîtrise d'ouvrage à la contractualisation) qui permettent d'embrasser un spectre large d'objectifs politiques autour de 2 axes d'intervention : **l'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et l'attention aux habitants et leur espace de vie.**

### ❖ **L'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel**

Le secteur culturel, sous toutes ses formes et dans toutes ses disciplines, englobe une diversité d'acteurs, de métiers et d'expressions artistiques et patrimoniales qui forgent l'identité d'un territoire et son développement culturel, social et économique.

Forte d'un vivier d'acteurs artistiques et culturels riche, la Région se doit d'être au rendez-vous d'une réalité sectorielle atypique, en plaçant la création et la diversité des expressions artistiques et patrimoniales comme point d'entrée central dans son accompagnement.

Cet engagement doit ainsi permettre aux artistes, auteurs, équipes artistiques qui maillent le territoire de créer, d'échanger, d'innover pour dire la complexité du monde et nous accompagner dans sa lecture sensible et dans la constitution d'une représentation symbolique de notre environnement. Ce riche vivier d'artistes, sans cesse renouvelé par les jeunes générations dans les diverses disciplines artistiques, invite à une réelle **stratégie d'accompagnement du secteur professionnel artistique, culturel et patrimonial, de la professionnalisation à son rayonnement.** C'est sur un cycle vertueux d'une organisation et d'un développement permanent et durable de ces secteurs que pourront être préservés ces richesses et vitalités artistiques et patrimoniales, essentielles pour le territoire et ses habitants.

### ❖ **L'attention aux habitants et leur espace de vie**

Aux côtés des opérateurs culturels, la Région entend également favoriser l'intégration de la culture dans la vie quotidienne des habitants, dans les dynamiques de leurs territoires, afin de donner à tous la possibilité de s'exprimer, de découvrir, de pratiquer et de participer au développement de projets artistiques, dans la droite ligne de la notion de droits culturels inscrits dans la loi française, qui visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (déclaration UNESCO Fribourg 2007).

En incitant les opérateurs culturels à aller à la rencontre des habitants, en portant un regard plus juste sur la réalité des besoins, des espaces de vie ou des pratiques des habitants, elle ambitionne de déployer son intervention pour une culture accessible partout et pour tous.

En outre, autour de ces 2 axes d'intervention, la Région entend s'inscrire de manière plus forte encore dans la réalité de son temps et de ses territoires. En effet, les crises successives sanitaire, économiques, énergétiques, environnementales qui ont touché la société civile ont profondément transformé les modes de vie et de relations. Ces épreuves traversées n'en ont pas marqué le début mais ont été des déclencheurs d'une prise de conscience collective dont il est urgent de se saisir.

C'est ainsi en s'attachant plus fortement aux enjeux **d'équité et de transition écologique** que la Région poursuit son ambition. Inspirés des multiples concertations et dialogues menés avec les territoires et les opérateurs et des larges contributions reçues, ces enjeux ont vocation à traverser la politique régionale pour être en phase avec les défis pluriels qui se posent.

#### **Ainsi, le principe d'équité :**

- **vis-à-vis des filières artistiques et culturelles et d'égalité femme-homme**, s'inscrit dans un accompagnement à une structuration équitable des filières artistiques autour d'enjeux de professionnalisation, d'observation, de partage et de mise en réseau mais aussi de réduction des situations d'inégalité Femme/Homme
- **vis-à-vis des territoires en région**, vise à mieux prendre en compte leur très grande diversité et répondre à une triple responsabilité d'aménageur du territoire par l'adaptation de son intervention, une meilleure répartition de ses financements et leur articulation avec ceux des autres acteurs publics ;
- **vis-à-vis des habitants**, entend renforcer l'action de la région en faveur d'une démocratisation de la culture en facilitant l'accès des habitants aux ressources culturelles et en prenant en compte leur parole, leurs pratiques et leurs modes de vie dans la construction des projets.

#### **S'agissant de la transition écologique :**

La dynamique rev3, troisième révolution industrielle en Hauts-de-France, initiée en 2013 et amplifiée à partir de 2016, vise à répondre aux enjeux de transitions énergétique, économique et sociétale. La politique régionale de la culture intègre ainsi de façon explicite un objectif global de progrès dans ce domaine afin que le secteur de la culture puisse se saisir du double défi de réduire son impact et de se préparer à d'autres conditions d'exercice de ses missions.

De l'appropriation par les acteurs culturels et les habitants à l'implication active autour d'objectifs communs et de modalités d'actions harmonisées, la politique culturelle s'inscrit ainsi dans une démarche volontariste en matière de transition écologique.

## **ORIENTATIONS DE POLITIQUE CULTURELLE DU DEPARTEMENT**

---

La délibération du 22 mai 2017 présentant les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au coeur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

1. Une « Culture partout et pour tous » une culture départementale centrée sur une solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés.
2. Une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation.
3. Un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation de nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle devrait s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité, social...). Ces nouvelles orientations seront déclinées progressivement par des délibérations opérationnelles qui viendront préciser la mise en œuvre des actions de la politique culturelle départementale.

Action culturelle départementale :

Outre ses missions régaliennes d'archive et de lecture publique, le Département du Nord gère et participe également à l'entretien de 10 équipements culturels :

- Le Forum antique de Bavay
- Le Musée départemental de Flandre à Cassel
- Le Forum départemental des Sciences à Villeneuve d'Ascq
- Le Musée départemental Matisse au Cateau Cambrésis
- Le Musverre à Sars-Poteries
- La Maison natale Charles de Gaulle à Lille
- La Villa Marguerite Yourcenar à Saint Jans Cappel
- L'abbaye de Vaucelles à Les Rues des Vignes
- Les Archives départementales du Nord à Lille
- La Médiathèque départementale du Nord (4 antennes : Hellemmes, Bailleul, Le Quesnoy et Caudry)

Il développe des dispositifs de médiation culturelle en direction des collégiens, des jeunes les plus fragiles ou ayant le moins d'opportunité, des personnes en difficulté sociale, des projets en direction des personnes handicapées. Il aide les compagnies via l'aide à la diffusion culturelle. Il valorise les plasticiens à travers les Portes ouvertes aux ateliers d'artistes.



Au-delà du soutien aux acteurs culturels, le Département favorise le développement culturel des territoires par :

- le maillage des territoires au travers de l'émergence de projets culturels territoriaux (9 réseaux territoriaux soutenus dans le cadre du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural),
- le CRIC (Collectif des Réseaux d'Insertion Culture).

Le Département du Nord soutient plus de 300 structures culturelles à l'échelle de son territoire. Parmi les structures conventionnées avec lui, on peut noter les 5 Scènes nationales du Nord.

## **ORIENTATIONS DE POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ**

---

### **Un théâtre et un cinéma en cœur de ville**

La rose des vents, située au cœur de la ville, le nouveau théâtre composera avec la Médiathèque à laquelle il est adossé, face au Forum des Sciences, un ensemble culturel attractif. Le Méliès est pour sa part un lieu central de sociabilité et de convivialité dans le centre du quartier du Triolo.

La politique culturelle de la ville de Villeneuve d'Ascq se veut plurielle, exigeante et accessible par le biais d'une ouverture à tous les publics, notamment ceux les plus éloignés de l'offre culturelle. De par sa topologie et son histoire, l'accent est également mis sur la nature, les déplacements doux, le handicap. La ville est très attachée à s'adresser à un maximum de sensibilités et a choisi de ne pas se spécialiser à outrance dans un champ culturel particulier qui pourrait exclure des pans entiers de population.

Elle doit ainsi se manifester à la Rose des Vents au travers des équilibres de programmation (entre création contemporaine internationale innovante et propositions populaires ou familiales), que de la mobilité (programmation hors les murs dans les quartiers, en espace public ou dans des lieux non dédiés, facilité d'accès, confort des lieux), la coopération avec les acteurs de la vie sociale (associations, maisons de quartiers, centres sociaux, établissements scolaires, autres équipements de la ville...), et toujours plus en phase avec un public dont les aspirations fluctuent.

La ville souhaite que des activités pédagogiques et culturelles, renforcent, par leur qualité, leur action dans la durée ce lien fort qui se crée entre un lieu et son public, lien qui ne s'appuie pas que sur les spectacles et événements.

Le lieu " Rose des Vents" lui-même devra permettre des usages divers afin de favoriser son appropriation par le plus grand nombre et devenir ainsi un véritable lieu de vie incontournable du Centre de la Ville.

A Villeneuve d'Ascq, la culture se vit pour tous et pour chacun

« Une vie nouvelle » dans « une ville nouvelle » solidement enracinée dans 3 communes, Ascq, Annappes et Flers dont les patrimoines ont contribué à faire de Villeneuve d'Ascq, « une ville pas comme les autres »...

De tous les horizons, pour tous les âges, dans tous les quartiers elle se diffuse et pulse. Variée, sociale et accessible, elle est réputée dense, foisonnante, éclectique.

### **8 grands axes décrivent la politique culturelle de la ville de Villeneuve d'Ascq**

#### **L'accompagnement du monde associatif**

Une soixantaine d'associations subventionnées chaque année, pour un montant d'environ 1 650 000 euros, dont 500 000 euros en 2022 à La Rose des vents et Le Méliès, et 650 000 euros à l'École de Musique de Villeneuve d'Ascq.

#### **La conservation et gestion du Patrimoine**

Une politique active de restauration des églises communales et de des bâtiments patrimoniaux remarquables (Ferme Saint Sauveur, Pavillon de Chasse, les Moulins). La conservation et la restauration des objets d'art sacré, leur valorisation et leur exposition au public.

#### **La gestion des équipements culturels municipaux**

La ville gère directement plusieurs équipements culturels importants : la Ferme d'en haut, Asnapio (parc archéologique), Le Musée du Terroir, le Mémorial Ascq 44, le Musée du Château.

### L'organisation de festivités et manifestations culturelles.

La fête nationale, la fête de la musique, les journées du Patrimoine, la nuit des musées, Lille 3000, les galas de danse...

### Une aide et un soutien à la pratique amateur

Mise à disposition des habitants de studios de répétitions, d'enregistrement, de plateaux de danse, de salle de spectacle (la ferme Dupire) en location à tarif modique. Participation à l'opération Tour de chauffe (repérage et soutien important via des résidences et des concerts à des groupes de musiques actuelles émergents).

### Un accès facilité des Villeneuvois aux structures culturelles de proximité

Mise en place des dimanches festifs et gratuits dans nos structures Musée des Moulins, Musée du Terroir, Musée du Château, Ferme d'en-Haut et Asnapio.

### L'organisation de projets en direction des publics éloignés de l'offre culturelle

Les projets contrat-ville, les bourses d'enseignement artistiques, les classes à thèmes en partenariat avec les affaires scolaires.

### La lecture publique

La gestion d'une Médiathèque Municipale Till l'espiègle et le soutien à 7 bibliothèques associatives réparties sur tous les quartiers.

## Sur le terrain à Villeneuve d'Ascq, la politique culturelle c'est

### Une vraie richesse internationale, nationale, régionale, et locale :

Depuis l'origine de la ville nouvelle, une scène nationale, La rose des vents. Près de 30 000 spectateurs par an.

Le LAM : un musée d'art moderne et contemporain, devenu depuis 2010 le seul musée de France regroupant trois collections : art moderne, brut et contemporain, 200 000 visiteurs.

Un établissement de culture scientifique : le Forum Départemental des Sciences, 100 000 visiteurs.

Deux cinémas d'art et d'essai : Le Méliès et le Kino.

### Une diversité et une originalité :

Pour le spectacle vivant : la Ferme d'en Haut (fabrique culturelle), Quanta (école de pratiques théâtrales ESAAT), la Grange de la Ferme Dupire (équipement mis à disposition des troupes amateur).

Une école d'arts plastiques, avec un projet artistique innovant (Entrelacs) associé à une galerie présentant des artistes contemporains : l'Atelier 2 arts plastiques à la Ferme Saint-Sauveur.

Des écoles de danse de tous styles : 23 associations

Des écoles de musiques associatives : L'école de musique de Villeneuve d'Ascq et CRIC-CRAC Compagnie à l'instrumentarium singulier, outil pédagogique et artistique, et école où l'on enseigne la musique par l'oralité, ainsi que les deux harmonies : l'Avenir musical d'Ascq et la Philharmonie d'Ascq.

### Une politique active de conservation et de mise en valeur du Patrimoine :

Un très riche patrimoine d'œuvres d'art publiques, le 1% artistique, dans nos établissements universitaires et partout dans les écoles, collèges et quartiers, espaces publics.

Un ensemble de musées particuliers liés à l'histoire, à l'habitat et aux techniques anciennes : les 2 moulins reconstruits et le Musée des moulins, le Musée de Plein air, Asnapio, et le Musée du Terroir et le Mémorial d'Ascq 44.

#### Un accès favorisé de chacun et de tous à la culture :

Pour conforter leur attractivité et conquérir de nouveaux publics, différents lieux de la ville accueillent des manifestations métropolitaines, nationales et transfrontalières (Quartiers d'été, Les Fenêtres qui parlent, Next Festival, Lille3000, Entrelacs, Tour de Chauffe...).

#### Une réelle politique de proximité, grâce à son très riche tissu associatif, ses réseaux d'habitants, et associations culturelles.

Les efforts de démocratisation s'appuient d'abord sur les équipements phares par le biais de conventions d'objectifs comme avec La Rose des vents ou l'Ecole de musique.

La ville accordera toujours infiniment d'importance, à la lutte contre l'intimidation du public, qui ne peut ou ne veut pas pousser la porte des équipements : comme une désacralisation de la culture, ainsi qu'à une politique tarifaire raisonnée (exemple de tarifs municipaux : Ferme d'en Haut : 8/5 euros, Asnapio : 4/2 euros).

La ville s'attache à ne pas enfermer les publics dans un genre, à mêler les pratiques et provoquer des rencontres, à s'efforcer d'effacer les barrières physiques et sensorielles (moyen de transports, accessibilité des lieux, accès pour les personnes à mobilité réduite) ou les barrières intellectuelles (mettre à l'aise et rendre les discours accessibles) et comportementales : chaque visiteur, chaque spectateur, chaque pratiquant doit se sentir le bienvenu.

**INDICATEURS CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**  
LA ROSE DES VENTS Scène Nationale Lille Métropole à Villeneuve d'Ascq

Ce tableau d'indicateurs sera complété en fin de convention par une auto-évaluation et un bilan détaillé reprenant l'ensemble de ces points

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs cahier des charges ANNEE 2022 / hors les murs	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	Dans les murs	Indicateurs qualitatifs (faisant l'objet de documents séparés)
							ANNEE 2026	
<b>Engagement / responsabilité artistique</b> <i>Une région Hauts-de-France territoire de créativité</i>								
<b>Soutien à la création artistique</b>  <i>Promouvoir la création artistique et développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et notamment de la production régionale</i>	Soutenir et Promouvoir la création, notamment régionale, au sein de la programmation : <b>place aux œuvres nouvelles</b>	01- Part des nouvelles créations sur l'ensemble de la programmation	36,00%	40,43%	30%	30%	30%	concernant l'apport en coproduction des créations des artistes régionaux, il est rare que notre apport en coproduction soit versé l'année de création, il est + souvent versé à N-1 voire N-2 (d'où un chiffre de 5% affiché pour les prochaines années, ne tenant pas compte du %age exceptionnel affiché en 2022)
		dont coproductions	33,33%	26,32%	25%	25%	25%	
		dont artistes régionaux	16,67%	5,26%	5%	5%	5%	
	Partager l'outil de production : favoriser la présence des artistes en phase de production/création dans le lieu  Accompagner le travail de recherche et de création des artistes, en cohérence avec le projet culturel et artistique de la structure	03- Nombre d'équipes artistiques / artistes accueillis en résidence	0	2	1	1	7	I - Quelle politique de production (production déléguée, coproduction), et d'accueil en résidence est menée par l'établissement ? L'apport en numéraire sera notamment précisé. La politique de mise à disposition de salles de répétition par le lieu figurera dans le bilan qualitatif Préciser la durée moyenne, hors artistes associés. Quelle stratégie de recherche et expérimentation ?  Volonté de soutenir en coproduction un minimum de 8 projets artistiques par an, pour un montant total minimum de 100 000 euros par an, selon une répartition paritaire, et en privilégiant le soutien en coproduction d'artistes régionaux (3 équipes régionales), le soutien aux artistes associés (2 artistes / an), ainsi qu'un soutien particulier aux artistes étrangers issus de pays dans lesquels la création artistique est mise à mal. Une attention sera également portée à la diversité des disciplines artistiques soutenues (spectacle dans l'espace public, magie, théâtre d'objets...).
		dont équipes artistiques / artistes des HdF	0	1	1	1	5	
		04- Nombre total des jours de résidences accompagnées sur l'ensemble de l'année	0	12	6	6	35	
		05- Part du disponible artistique dédié à la création. Calcul : budget total moins charges de fonctionnement et communication (structure en ordre de marche)	13%	17%	18%	19%	20%	
		dont part résidence	0	1,0%	1,0%	1,0%	2%	
		dont part coproduction	13%	16%	17%	18%	18%	
		dont part pour artistes associés	4%	4%	4%	4%	4%	
	05.1- Nombre de spectacles coproduits sur l'année budgétaire	10	8	8	8	8		
	Favoriser la diffusion de la création dans un souci de diversité des esthétiques	07.1- Nombre total de propositions artistiques	50	47	45	45	45	II - Répartition des esthétiques / disciplines Quelle politique en faveur des auteurs / compositeurs vivants ?  Concernant le nombre de représentations totales par année (et aussi le nombre de représentations gratuites), l'année 2022 annonce un nombre un peu biaisé du fait d'une série longue d'un petit spectacle qui s'est joué dans les écoles, qui surjauge notre activité. Nous avons préféré prendre comme année de référence l'année 2023 qui nous semble mieux correspondre à notre volume d'activité actuel et à venir.
		dont propositions payantes	43	38	38	38	38	
		dont propositions artistiques gratuites en itinérance	7	9	7	7	7	
		dont propositions d'artistes régionaux	10	9	7	7	7	
		07.2- Nombre total de représentations	199	138	140	140	140	
		dont représentations payantes	141	105	110	110	110	
		dont représentations gratuites en itinérance	58	33	30	30	30	
	dont artistes régionaux	24	19	15	15	15		
		07.3 et 4 bis- Nombre de propositions artistiques par discipline(s)/esthétique(s) dominante(s) selon les spécificités de discipline et de label	50	47	45	45	45	
THEATRE		29	23	23	23	22		
dont propositions d'artistes régionaux		10	6	4	5	4		
DANSE		14	10	8	8	9		
dont propositions d'artistes régionaux		0	2	0	1	1		
MUSIQUE		2	6	3	3	3		
dont propositions d'artistes régionaux		0	0	1	0	1		
MAGIE		2	2	5	5	5		
dont propositions d'artistes régionaux		0	0	0	0	1		
CIRQUE		0	2	1	1	1		
dont propositions d'artistes régionaux		0	0	0	0	0		
ARTS DE LA RUE		1	2	2	2	2		
dont propositions d'artistes régionaux		0	1	1	1	0		
THEATRE D'OBJETS ET MARIONNETTES	2	2	3	3	3			
dont propositions d'artistes régionaux	0	0	1	0	0			

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs cahier des charges ANNEE 2022 / hors les murs	murs				Indicateurs qualitatifs (faisant l'objet de documents séparés)
				ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	
<b>Soutien à la création artistique</b>  <i>Promouvoir la création artistique et développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et notamment de la production régionale (suite)</i>	Favoriser la diffusion de la création dans un souci de diversité des esthétiques (suite)	7.3 et 4 bis- Nombre de représentations par discipline(s)/esthétique(s) dominante(s) selon les spécificités de discipline et de label	199	138	140	140	140	
		THEATRE	85	65	74	74	72	
		dont propositions d'artistes régionaux	24	13	15	15	15	
		DANSE	49	17	16	16	18	
		dont propositions d'artistes régionaux	0	3	0	2	2	
		MUSIQUES	3	22	15	15	15	
		dont propositions d'artistes régionaux	0	0	4	0	2	
		MAGIE	14	10	12	12	12	
		dont propositions d'artistes régionaux	0	0	0	0	2	
		CIRQUE	5	8	2	2	2	
		dont propositions d'artistes régionaux	0	0	0	0	0	
		ARTS DE LA RUE	14	5	6	6	6	
	dont propositions d'artistes régionaux	0	1	1	1	0		
	THEATRE D'OBJETS ET MARIONNETTES	29	11	15	15	15		
	dont propositions d'artistes régionaux	0	0	2	0	0		
	7.5 Nombre total de films	382	350	350	350	350	L'activité du mélès est très dense : ouverture 7 jours sur 7 (hormis une fermeture estivale de 5 semaines). Il devient impératif de mieux calibrer les amplitudes horaires de l'équipe, et donc de diminuer légèrement le nombre de films et de séances.	
	7.6 Nombre total de séances	1354	1225	1225	1225	1225		
	dont Nombre de séances tout public	993	895	895	895	895		
	dont Nombre de séances PROGRAMMATION PETIT MELIES jeune public.	361	330	330	330	330		
Renforcer les collaborations / Développer la politique de partenariats	08-1 Part de projets en collaboration avec d'autres structures	20,00%	25,53%	20,00%	20,00%	20,00%	III - Détailler ces collaborations dans le bilan qualitatif	
Participer à la structuration de la profession et accompagner l'émergence et la jeune création	10- Nombre d'artistes émergents accompagnés (moins de 3 créations) que ce soit en termes d'accueil en résidence, de coproduction, de programmation, etc	0	0	0	0	2	IV - Détailler la stratégie de repérage et d'accompagnement de la jeune création, des artistes émergents ou en voie de professionnalisation Durant la période de nomadisme, La rose des vents ne dispose pas de théâtre pour accueillir des équipes en résidence (période 2023-2025). Dès 2026, La rose des vents s'inscrira dans des dispositifs d'accompagnement des artistes émergents (notamment en collaborant avec Happynest, plateforme de soutien à l'émergence artistique).	

**Engagement citoyen et territorial & Accès aux œuvres**  
*Faire des Hauts-de-France la région d'un dialogue permanent entre acteurs culturels, territoires et habitants*  
*Favoriser l'accès de tous à l'éducation culturelle et artistique tout au long de la vie*  
*Favoriser la vitalité des territoires, en interaction avec les habitants*

	11- Fréquentation : Nombre total de places pour l'ensemble de l'année	21218	20 000	20 000	20 000	25 000	Concernant la jauge totale offerte, nous ambitionnons en 2026 une augmentation de la jauge offerte, grâce au retour dans nos murs avec des salles proposant des jauges + importantes.
	dont places vendues	13194	13 500	13 500	13 500	18 000	
	dont places exonérées	1739	1 500	1 500	1 500	2 000	
	dont places gratuites en itinérance	6285	5 000	5 000	5 000	5 000	
	dont jeune public <u>groupes</u> scolaires élémentaires, collèges, lycées	4885	4 000	4 000	4 000	5 000	
	dont scolaires élémentaires	2991	2 400	2 400	2 400	3 000	
	dont scolaires collèges	534	400	400	400	500	
	dont scolaires lycées	1360	1 200	1 200	1 200	1 500	
	dont jeunes individuels -30 ans	3449	3 000	3 000	3 000	3 500	
	dont pass culture individuel	49	50	50	50	50	
	dont pass culture groupe	647	800	800	800	800	
	dont personnes ayant des difficultés d'accès à la culture pour des raisons économiques	471	500	500	500	500	
	dont personnes ayant des difficultés d'accès à la culture pour des raisons de handicap	485	550	600	650	650	
	11.1- Nombre total de spectateurs CINEMA	46988	50 000	50 000	50 000	50 000	
	11.2 Part en % du public "Petit Mélès" CINEMA sur la fréquentation totale	43,63%	44	44	44	44	
	11.3 Part en % du jeune public SCOLAIRES	32,45%	32%	32%	32%	32%	
	dont pass culture individuel	0,36%	0,40%	0,40%	0,40%	0,40%	
	dont pass culture groupe	7,42%	8%	8%	8%	8%	
12- Nombre de jours d'ouverture au public SPECTACLE VIVANT	186	185	185	190	200	VI - Présenter la stratégie d'accès aux œuvres et les propositions spécifiques facilitant l'accès de tous : familles, publics empêchés, publics en situations de handicap, etc.VII - Préciser les modalités d'association de la société civile / usagers	
12- Nombre de jours d'ouverture au public cinema	329	320	320	320	320		
13- Part des propositions en temps scolaire / total	14,00%	14%	14%	14%	14%		
14- Part des propositions adaptées au jeune public 0-12 ans en tout public	20,00%	20%	20%	20%	20%		
15- Nombre d'actions de médiation/sensibilisation/d'expérimentation et de projets coconstruits	254	250	250	250	300	VIII - Détailler la politique de médiation / sensibilisation / expérimentation de la structure, le type d'actions mises en œuvres et le public ciblé.	

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs cahier des charges ANNEE 2022 / hors les murs	murs				Indicateurs qualitatifs (faisant l'objet de documents séparés)
				ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	
Encourager et favoriser l'accès pour tous à la culture et l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional (suite)	Développer les projets d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.  Un projet EAC doit impliquer des professionnels du champ concerné (artistes, techniciens...) rémunérés	16.1- Nombre de structures partenaires SPECTACLE VIVANT	32	30	30	30	30	IX - Qualification nécessaire dans le bilan qualitatif : - du public touché - des professionnels-relais, dans les champs pédagogiques et sociaux notamment - des actions : durée, typologie, relation aux pratiques amateurs, implication des habitants au sein de projets participatifs - durée moyenne des actions - partenariats avec conventionnement
		dont structures socio-éducatives (centre sociaux, maison de quartier, MJC...)	9	9	9	9	9	
		dont structures hors champs culturel et éducatif	9	9	9	9	9	
		dont structures accueillant des personnes en milieu fermé (prison, hôpitaux, maisons de retraite, structures accueillant des personnes en situation de handicap, etc.)	14	12	12	12	12	
		16.2- Nombre d'établissements scolaires partenaires SPECTACLE VIVANT	39	35	35	35	35	
		dont établissements accueillant des lycéens et apprentis	16	15	15	15	15	
		dont établissements accueillant des collégiens	8	7	7	7	7	
		dont établissements accueillant des élémentaires	15	13	13	13	13	
		16.2.1 Nombre d'établissements scolaires partenaires CINEMA dans le cadre d'un dispositif	41	40	40	40	40	
		dont établissements accueillant des lycéens et apprentis	7	6	6	6	6	
		dont établissements accueillant des collégiens	12	10	10	10	10	
		dont établissements accueillant des élémentaires	22	20	20	20	20	
		17- Nombre de professionnels-relais "acteurs-démultiplicateurs"	130	130	130	130	130	
		18- Nombre de participants	1538	1550	1550	1550	1550	
		dont nombre d'élémentaires	1174	1180	1180	1180	1180	
		dont nombre de collégiens	75	70	70	70	70	
	dont nombre de lycéens	38	70	70	70	70		
	dont enseignement supérieur et monde de l'enseignement	113	100	100	100	100		
	dont structures socio-éducatives (centre sociaux, maison de quartier, MJC...)	12	30	30	30	30		
	dont structures hors champs culturel et éducatif (collectivités, associations, groupes d'adultes)	69	50	50	50	50		
dont structures accueillant des personnes en milieu fermé (prison, hôpitaux, maisons de retraite, structures accueillant des personnes en situation de handicap, etc.)	57	50	50	50	50			
S'engager à la mise en œuvre des droits culturels des habitants de manière équilibrée sur tous les territoires	S'engager à la mise en œuvre des droits culturels des habitants de manière équilibrée sur tous les territoires	19- Nombre de propositions artistiques et culturelles hors les murs et en itinérance	36	35	35	35	35	X - Décliner la stratégie de décentralisation, en précisant les territoires ciblés (quartiers prioritaires, territoires ruraux). Préciser la répartition via une cartographie des communes/quartiers touché(e)s
		dont propositions artistiques et culturelles hors les murs / en itinérance en décentralisation territoriale hors territoire d'implantation	3	1	1	1	1	
		dont propositions artistiques et culturelles hors les murs / en itinérance en décentralisation territoriale sur le territoire d'implantation	33	34	34	34	34	
		20- Nombre de personnes ayant bénéficié de ces propositions en décentralisation	7802	8000	8000	8000	8000	
Parité / diversité	Encourager la parité dans les structures	23- Part des femmes (auteures, librettistes, metteuse en scène, chorégraphe, cheffe d'orchestre, compositrice, solistes, etc.) sur le nombre total d'artistes programmé(e)s sur la saison	53%	50%	50%	50%	50%	
		23- Part de la jauge offerte pour des projets portés par des femmes (porteuses de projet) sur le nombre total d'artistes programmé(e)s sur la saison	45%	50%	50%	50%	50%	
		24- Part des femmes sur le nombre total d'artistes accompagné(e)s	44%	50%	50%	50%	50%	
		dont dans les coproductions	44%	42%	42%	42%	42%	
		dont en résidences	0%	8%	8%	8%	8%	
<b>Engagement professionnel</b> <i>Soutenir la structuration d'une filière et accompagner sa rénovation économique</i> <i>Favoriser un dialogue de gestion avec la structure</i>								
Soutenir l'emploi artistique et culturel, notamment par la formation, l'apprentissage et la professionnalisation	L'objectif est décliné par la production d'une annexe obligatoire d'information	Cf. modèle de fiche obligatoire jointe	voir document joint FICHE RH et organigramme de la structure				XII - Communiquer un organigramme et la déclinaison (permanents/intermittents ; répartition artistes/techniciens/administratifs) Détailer la stratégie de formation du personnel Détailer les actions de formation éventuellement conçues en direction de professionnels extérieurs à la structure Détailer la stratégie de la structure en faveur de l'apprentissage et de la	
Objectifs budgétaires	Proposer une stratégie de développement des recettes (hors subventions de fonctionnement) adaptée aux caractéristiques de la structure et à la réalité économique et	25- Part des recettes propres / budget total	14%	15%	15%	15%	15%	XIII - Préciser la stratégie de développement des recettes propres
		26- Charges fixes de fonctionnement (structure en ordre de marche) / budget global	52%	55%	55%	55%	55%	XIV - Fournir notamment un budget analytique à 3 ans
		27- Budget artistique (création, accueil, etc.) / budget global	42%	40%	40%	40%	40%	
Tendre vers un équilibre entre budget de fonctionnement structurel et budget d'activités et se doter d'outils de gestion adaptés	28- Budget Action culturelle / budget global	1%	1%	3%	3%	3%		

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs cahier des charges ANNEE 2022 / hors les murs	murs				Indicateurs qualitatifs (faisant l'objet de documents séparés)
				ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	
<b>Les Hauts-de-France "terre de rayonnement culturel"</b>								
Positionner la région comme terre de rayonnement culture		29- Nombre de réseaux auxquels la structure participe activement (répartition régionale/nationale/internationale)	8	8	8	8	8	XV - Détailler les réseaux et la nature de l'implication dans le bilan qualitatif
		dont réseaux régionaux	1	1	1	1	1	
		dont réseaux nationaux	6	6	6	6	6	
		dont réseaux internationaux	1	1	1	1	1	
		30- Nombre de projets internationaux de coopération dans lequel s'inscrit la structure	2	2	2	2	2	XVI - Détailler stratégie d'accompagnement d'artistes à l'international, stratégie de rayonnement international dont stratégie spécifique de communication
		31- Nombre d'équipes / artistes internationaux accueillis	31,82%	30%	30%	30%	30%	
		32- Origine géographique des publics						
		bassin d'implantation VA	21,71%	22,00%	22,00%	22,00%	22,00%	
		MEL	69,59%	69,50%	69,50%	69,50%	69,50%	
		département	4,04%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	
région hors département	1,46%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%			
hors région	3,20%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%			
Prévention des risques VHSS		33- Nomination d'un/une référent.e sur les questions de préventions des VHSS	oui	oui	oui	oui	oui	
		se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels	en cours	oui	oui	oui	oui	
		Mise en place de formation des dirigeants et principaux cadres de la structure porteuse du festival, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS	oui	oui	oui	oui	oui	
		sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques	oui	oui	oui	oui	oui	
		existence d'un dispositif de signalement efficace pour les personnes victimes de VHSS	en cours	en cours	oui	oui	oui	
mise en place d'un suivi et d'une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS	en cours	en cours	oui	oui	oui			
Encourager la sobriété, le développement durable	se conformer à la charte de développement durable et s'engager à mettre en œuvre trois des dix objectifs suivants	démarches de mobilité douce et actives navette, covoiturage, transport en commun, déplacements non polluants	oui	oui	oui	oui	oui	
		maîtrise des consommations d'énergie et de fluides				oui	oui	
		alimentation responsable				oui	oui	
		gestion responsable des déchets	oui	oui	oui	oui	oui	
		achats durables et responsables logique de cycle de vie et de coût global, sélection de ses fournisseurs	oui	oui	oui	oui	oui	
		respect des sites naturels, des espaces verts de la biodiversité				oui	oui	
		le mieux vivre ensemble, accueil, accessibilité, inclusion, solidarité, égalité, diversité	oui	oui	oui	oui	oui	
		impacts économiques et sociaux						
		management responsable, référents de développement durable, formation des équipes de management	oui	oui	oui	oui	oui	
		sensibilisation en matière d'éco responsabilité, communication vers partenaires fournisseurs et habitants						



---

C O N V E N T I O N   P L U R I A N N U E L L E   D ' O B J E C T I F S  
L E   P H E N I X   S C È N E   N A T I O N A L E   V A L E N C I E N N E S

ANNÉES 2023 - 2026

---

**Vu** le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 modifié par le règlement de l'Union Européenne n° 2020/972 de la commission du 2 juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques ;

**Vu** la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

**Vu** la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

**Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

**Vu** le décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François Leclerc en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

**Vu** le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

**Vu** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « Scène nationale » ;

**Vu** l'arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 2 novembre 2020 portant nomination de monsieur Hilaire MULTON en qualité de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1er décembre 2020 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État ;

**Vu** la circulaire MICA 1735886C du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et arts plastiques ;

**Vu** la circulaire du 8 avril 2022 relative au plan de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.

**Vu** le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;

**Vu** le programme 131 de la mission de la Culture ;

**Vu** la délibération n°2021.01314 du conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

**Vu** la délibération n° 2017.0049 du conseil régional du 2 février 2017 relative à l'adoption des orientations de la nouvelle politique culturelle régionale ;

**Vu** la délibération n° 2023.00993 du conseil régional du 22 juin 2023 relative aux orientations de la politique culturelle : un nouvel élan pour la politique culturelle régionale, sa déclinaison en axes d'intervention et l'identification de ses priorités en matière d'équité et de transition écologique ;

**Vu** la délibération n°2023.01210 du conseil régional du 22 juin 2023 relative aux modalités d'application de la nouvelle politique culturelle régionale en faveur du secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et des habitants et leur espace de vie ;

**Vu** la délibération n°2018.0831 du conseil régional du 28 juin 2018 relative à « l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines » ;

**Vu** la compétence culture de la communauté d'agglomération Valenciennes métropole définie par la compétence optionnelle au sens de l'article L. 5216-5 II du CGCT intitulée « construction, gestion, aménagement et entretien des équipements culturels et sportifs », et par la compétence facultative « soutien aux actions culturelles et sportives d'intérêt communautaire », conformément à la délibération du conseil communautaire n°10 du 15 janvier 2001 relative à l'intérêt communautaire et aux statuts de Valenciennes métropole actualisés par la délibération du conseil communautaire n°CC4-2020-163-163 du 26 novembre 2020 ;

**Vu** la délibération n°CC3-2016363-1104 du 25/11/2016 portant déclaration d'intérêt communautaire de la gestion, de l'entretien et de l'administration du théâtre le phénix ;

**Vu** la délibération n°CC3-2016-404-1145 du 16/12/2016 désignant Valenciennes métropole comme autorité délégante du contrat de délégation de service public de gestion et d'exploitation du théâtre le phénix ;

**Vu** la délibération cadre n°BC-2023-044 du 29/03/2023 relative à la politique culturelle de Valenciennes métropole, les bénéficiaires des soutiens financiers de la communauté d'agglomération répondant aux attentes de la collectivité en matière d'équité territoriale, de co-construction et de pérennité des projets, et leurs projets s'inscrivant dans les axes prioritaires définis ;

**Vu** la délibération DESC/2017/119 du 22 mai 2017 relative aux orientations de la politique culturelle départementale.

## **Entre**

D'une part,

**L'État**, représenté par monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, ci-après désigné sous le terme « l'État » ;

**La région Hauts-de-France**, dont le siège est situé au 151 boulevard du président Hoover, 59555 Lille cedex, représentée par son président, monsieur Xavier BERTRAND, autorisé par délibération n° de la commission permanente du , ci-après désignée sous le terme « la région » ;

**La communauté d'agglomération Valenciennes métropole**, dont le siège social est situé 2 place de l'hôpital général, 59300 Valenciennes, représenté par monsieur Laurent DEGALLAIX, son président dûment habilité à l'effet de signer les présentes par la délibération n°CC4-2020-8-8 adoptée par le conseil communautaire du 10 juillet 2020, ci-après désignée sous le terme « la communauté d'agglomération » ou « Valenciennes métropole » ;

**Le département du Nord**, dont le siège social est situé 51 rue Gustave Delory 59047 Lille cedex, représenté par monsieur Christian POIRET, son président dûment habilité à l'effet de signer les présentes par la délibération n° DSC/2023/65 adoptée par le conseil départemental du Nord du 21 mars 2023, ci-après désignée sous le terme « Le Département » ;

et désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »,

**Et**

d'autre part,

La SAEML (société anonyme d'économie mixte locale) le Phénix scène nationale Valenciennes, dont le siège social est situé Site des Tertiales -LD Les Tertiales – BP 39 – 59301 Valenciennes, n° Siret : 417 809 571 000 17, code NAF 9001Z, représentée par monsieur Patrick Roussiès, Président du conseil de surveillance et par monsieur Romaric DAURIER, président du directoire, agissant en vertu de la délibération du conseil de surveillance du 6 avril 2022,

et ci-après désigné « la structure » ou « le bénéficiaire »

## **Préambule**

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « scène nationale » ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe ;

**Considérant la politique conduite par le ministère de la Culture** en faveur de la création et la diffusion des œuvres de l'art et de l'esprit dans le domaine des arts du spectacle ;

**Considérant la volonté de l'État** d'apporter une attention particulière aux territoires les moins pourvus, au titre de la solidarité territoriale, contribuant ainsi à l'aménagement et à la diversité artistique et culturelle du territoire ;

Considérant la priorité de l'État en matière d'éducation artistique et culturelle ;

Considérant que le projet présenté par la scène nationale le Phénix participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction à décliner à travers des objectifs concrets son engagement artistique, citoyen, culturel et territorial, ainsi que professionnel ;

Considérant que, concevant le dynamisme culturel du territoire comme un facteur d'attractivité, la Région Hauts-de-France se positionne en faveur des arts et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme une région inventive, accélérateur de développement culturel, créative, catalyseur des filières et des projets artistiques, équilibrée, au service du développement culturel des territoires, participative, en agissant au plus près des habitants et notamment des jeunes.

Elle a ainsi articulé sa politique culturelle régionale, dans une délibération-cadre du 02 février 2017, autour de trois grandes orientations fondatrices :

- Imaginer une région Hauts-de-France, territoire de créativité,
- Faire des Hauts-de-France la région du dialogue permanent entre acteurs culturels, territoires et habitants,
- Hisser les Hauts-de-France comme terre du rayonnement culturel,

En outre, à travers deux axes d'intervention forts, affirmés dans la délibération d'orientation de la séance plénière du 22 juin 2023 : l'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et l'attention aux habitants et leur espace de vie, la Région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire essentiel des opérateurs culturels et des territoires.

Enfin, pour déployer son ambition, la Région Hauts-de-France a décidé de s'inscrire de manière plus forte encore dans la réalité de son temps et de ses territoires et s'est fixé 2 priorités : le principe d'équité vis-à-vis des filières artistique et culturelles et d'égalité femme-homme, des territoires et des habitants et la transition écologique.

**Considérant que Valenciennes métropole** place les enjeux de développement durable, de cohésion sociale, d'équité territoriale, d'innovation et d'excellence comme des objectifs stratégiques prioritaires et transversaux ;

**Considérant que Valenciennes métropole** vise, à travers l'exercice de sa compétence culture, à valoriser et à promouvoir le territoire par la culture, et qu'à ce titre elle soutient les opérateurs culturels travaillant sur le territoire durablement par leur action quotidienne et/ou la détention d'un label national ;

**Considérant que la politique culturelle de Valenciennes métropole** se fixe, en lien avec ses axes stratégiques, les objectifs suivants :

- renforcer les missions fondamentales de service public culturel, par l'accès à tous à la connaissance et à l'imaginaire (solidarité et cohésion sociale) ;
- développer de manière cohérente et équilibrée l'offre culturelle et la création artistique sur l'ensemble de son territoire tout en s'adaptant aux singularités des zones urbaines et rurales (équité territoriale) ;
- participer au rayonnement et à l'attractivité du territoire par le soutien aux festivals, aux créations et à la diffusion de créations artistiques professionnelles (excellence) ;
- être acteur des enjeux culturels de demain, basés sur l'éducation artistique et culturelle et les nouvelles technologies, et soucieux d'un développement soutenable (innovation sociale et culturelle).

**Considérant que le département du Nord** a inscrit trois ambitions fortes au cœur de sa politique culturelle, souhaitant contribuer à un développement équilibré des territoires en matière culturelle :

- réduire les inégalités territoriales, en ayant une attention particulière portée aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés (équipements, accompagnement et mobilité des publics, patrimoine rural et centres-bourgs, etc.) en lien avec les communes et EPCI.
- agir en faveur des publics prioritaires du département du Nord grâce aux actions de médiation ;
- soutenir l'innovation culturelle et les nouvelles formes d'accès à la culture en faisant émerger des projets innovants et en mettant en lumière les pratiques innovantes des acteurs culturels et des équipements départementaux (médiation avec applications numériques...). L'innovation portera également sur de nouvelles formes de collaboration : des outils déjà expérimentés en matière d'aménagement de territoire, appels à projet, appels à manifestation d'intérêt pourront être introduits et testés dans ce domaine.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle s'articule, en cohérence et de manière transversale, avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...).

Aussi, le département du Nord veillera, **au développement de ces objectifs au regard du projet artistique et culturel du Phénix.**

Les attentes du département du Nord en matière de médiation culturelle :

L'accès à la culture, par une démarche de compréhension et d'expérience esthétique, participe d'un processus de construction de la personne sur un plan individuel (curiosité, ouverture culturelle, créativité, épanouissement, émancipation, savoir, plaisir, estime de soi) et collectif (renforcement du lien social, intégration, citoyenneté). La culture induit un changement de regard durable non seulement de l'individu sur le monde et les personnes qui l'entourent, mais aussi à son propre égard. Ces changements de perception se répercutent également sur les professionnels (relais sociaux, enseignants, personnels des établissements spécialisés), tant sur le regard porté sur leur public que sur leurs pratiques au quotidien.

Considérant que faciliter l'accès géographique ou tarifaire à la culture n'est que la première étape pour créer toutes les conditions d'une véritable « rencontre » entre le public et l'œuvre, l'objet culturel ou l'artiste, le département du Nord souhaite que soit favorisé le développement d'actions de médiation culturelle. Cette dernière est entendue ici comme

l'ensemble des moyens et actions permettant de donner au public l'accès aux œuvres et au discours artistique, historique, scientifique et culturel, ainsi que les clés pour se les approprier par :

- des projets/actions de médiation sur les territoires ruraux, zones éloignées de la culture et/ou quartiers prioritaires Politique de la ville
- des projets/actions de médiation en direction des publics prioritaires du département du Nord (collégiens, personnes en situation de handicap, personnes en insertion, personnes âgées, petite enfance 0-3 ans et/ou personnes placées sous-main de justice)
- des projets/actions de médiation présentant un caractère innovant (ex. : originalité, gouvernance, modalités de communication, lieu atypique, action inédite dans son déroulement, nouvelles technologies, nouvelles disciplines, etc.)

Pour ce faire, le département tient compte d'éléments complémentaires tels que :

- la qualité artistique des intervenants et des projets/actions : aspect structurant des projets/actions, qualité de la médiation...)
- le rayonnement territorial et l'ancrage de la structure dans le territoire (ex. : partenariats avec les acteurs locaux, projets intercommunaux, inter-quartiers, etc.)
- les apports pour les publics (co-construction avec les participants, etc.)
- la contribution du projet à la lutte contre l'illettrisme-illectronisme
- l'aspect financier et budgétaire : recherche de co-financements (communes, région, Etat, mécénat...); cohérence budget/activités (budget prévisionnel équilibré obligatoire) ; santé et capacité financières de la structure à mener les actions
- la méthode d'évaluation envisagée en amont des projets.

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de ces politiques ;

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label « scène nationale » et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet ;

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

#### **ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**

Le projet du Phénix scène nationale, s'appuie sur le cahier des missions et des charges du label et répond à un triple engagement-artistique, citoyen, culturel-territorial et professionnel. Dans ce cadre, tel qu'il est décrit à l'annexe I, le projet artistique et culturel se définit principalement à partir des axes suivants : responsabilité artistique, responsabilité publique et responsabilité professionnelle.

Au titre de ses missions, le bénéficiaire porte une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, et au développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Dans le cas où des amateurs ou un groupe d'amateurs participeraient à des représentations, le bénéficiaire s'engage à conclure une convention avec le groupe d'amateurs et à procéder à une télé déclaration selon la réglementation en vigueur (article 32 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ; décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif et arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret).

### **ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des partenaires pour couvrir la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 soit quatre années civiles.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DE L'ACTION**

Pour l'État, le coût total estimé éligible de l'action de la structure sur la durée de la convention est évalué au montant de 16 615 819 euros (seize millions six cent quinze mille huit cent dix-neuf euros), conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe.

Pour la région, la subvention annuelle est délibérée par l'assemblée délibérante, conformément à son budget primitif, à son règlement budgétaire et financier et à la présente convention, après instruction de la demande de subvention.

Le besoin de financement public exprimé par la structure est calculé en prenant en compte les coûts totaux retenus estimés de l'action, ainsi que tous les produits qui y sont affectés. L'annexe présente le budget prévisionnel de l'action en détaillant ces coûts éligibles à la contribution financière des partenaires publics et l'ensemble des produits affectés, ainsi que les règles retenues par la structure.

Ils comprennent notamment tous les coûts, directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- sont conformes au règlement budgétaire et financier de chaque partenaire signataire ;
- sont liés à l'objet de l'action et sont évalués en annexe ;
- sont nécessaires à la réalisation de l'action ;
- sont raisonnables selon le principe de la bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation de l'action ;
- sont dépensés par la structure ;
- sont identifiables et contrôlables.

Le cas échéant, les coûts éligibles pourront également comprendre des coûts indirects notamment :

- les coûts variables, communs à l'ensemble des activités de la structure ;

Lors de la mise en œuvre de l'action, la structure peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation de l'action et qu'elle n'excède pas 10 % du coût total estimé de l'action.

La structure notifie par écrit les modifications à chaque partenaire signataire dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours. Cette information ne vaut pas acceptation.

### **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Hors pôle européen de création et campus partagé, l'ensemble des parties s'accorde pour reconnaître que les contributions prévues dans le cadre de cette convention sont établies à partir des montants des subventions qui ont été versées par chacun des partenaires pour l'exercice n-1 et qui s'élevaient à hauteur de 750 000 euros pour l'État, de 772 000 euros pour la région, de 1 452 579 euros pour Valenciennes métropole et de 135 000 euros pour le Département.

Dans le cadre de cette convention, la contribution financière des partenaires publics signataires est convenue pour un montant prévisionnel de 12 156 407 euros (douze millions cent cinquante-six mille quatre cent sept Euros) HT, sous réserve de la disponibilité des crédits, équivalent à 75 % du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4 et se répartissant comme ci-dessous :

Partenaires publics signataires de la présente convention	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros TTC (A)	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros HT (A)	Montant total estimé des coûts éligibles pour toutes les années d'exécution de la convention, en Euros HT (B)
L'État	3 000 000 euros	2 938 296 euros	16 527 819 euros
La région	3 088 000 euros	3 024 486 euros	16 527 819 euros
Valenciennes Métropole	5 810 316 euros	5 664 732 euros	16 527 819 euros
Le département	540 000 euros	528 893 euros	16 527 819 euros
Total (prévisionnel)	12 438 316 euros	12 156 407 euros	16 527 819 euros

\* sous réserve de la disponibilité des crédits

Les montants prévisionnels des contributions financières des partenaires publics signataires sont évalués à :  
Pour l'année 2023 : 3 039 102 euros HT, soit 73,73 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;  
Pour l'année 2024 : 3 039 102 euros HT, soit 72,82 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;  
Pour l'année 2025 : 3 039 102 euros HT, soit 73,91 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;  
Pour l'année 2026 : 3 039 102 euros HT, soit 73,76 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;

En complément des subventions de fonctionnement susmentionnées, les partenaires accompagnent le Phénix dans le cadre du pôle européen de création et du campus partagé. Pour l'année N-1, les montants des subventions accordées s'élèvent à 90 000 euros pour l'État, 90 000 euros pour la région et 90 000 euros pour Valenciennes métropole dans le cadre du Pôle européen de création et à 58 000 euros pour la région dans le cadre du campus partagé.

Dans le cadre de cette convention, la contribution financière des partenaires publics signataires est convenue pour un montant prévisionnel de 1 312 000 euros (un million trois cent douze mille Euros) TTC, sous réserve de la disponibilité des crédits et se répartissant comme suit : 360 000 euros pour l'État (soit 90 000 euros annuels), 360 000 euros pour la région (soit 90 000 euros annuels) et 360 000 euros pour Valenciennes métropole (soit 90 000 euros annuels) dans le cadre du pôle européen de création et à 232 000 euros pour la région (soit 58 000 euros annuels) dans le cadre du campus partagé.

Dans tous les cas, les contributions financières des partenaires signataires de la présente convention ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finance pour l'État et dans la limite de la règle budgétaire. Le paiement sera effectué dans les règles de la comptabilité publique ;
- le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- le respect par la structure des obligations de la présente convention et notamment celles mentionnées aux articles 1<sup>er</sup>, 7, 8 et 10 ;
- le contrôle en fin d'exercice par les partenaires signataires de la présente convention, conformément à l'article 9, que le montant annuel de la contribution n'excède pas le coût annuel de l'action.

La structure entend s'efforcer d'obtenir des soutiens financiers auprès 'autres collectivités territoriales ou d'organismes publics ou privés lui permettant d'accroître et de développer ses activités.

## ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour chaque année budgétaire, la structure adressera une lettre de demande de subvention à chacun des partenaires signataire de la présente convention.

Sous réserve des dispositions de l'article 5 et conformément aux dispositions particulières à chacun d'eux, les partenaires confirment chaque année les sommes qu'ils versent.

Ces subventions ne peuvent en aucun cas être utilisées par la structure pour apporter des subventions à d'autres personnes morales, ou pour un objet différent de celui pour lequel elles ont été attribuées.

Pour l'État :

La subvention de L'État sera imputée chaque année sur les crédits déconcentrés de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France relatifs au programme 131 « création », action n°01 « soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » et pourra être actualisée chaque année sous réserve de la disponibilité des crédits. Cette contribution financière sera créditée au compte de la structure selon les procédures comptables en vigueur. Elle fera l'objet d'une convention financière annuelle bilatérale dans laquelle seront fixées les modalités de versement.

Pour la région :

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'article 1, et de permettre à la structure de réaliser ses engagements, sous réserve des crédits correspondants au budget régional, la région s'engage à verser chaque année une aide financière dont le montant sera fixé par délibération.

Les modalités de paiement de la participation régionale seront précisées dans la convention financière annuelle.

Pour la communauté d'agglomération :

Conformément à l'avenant n°2 au contrat d'affermage du 29/09/2017, les conditions de versement à compter du 1er janvier 2018 sont les suivantes :

- 90 000 € au plus tard 45 jours après le vote du budget de la communauté d'agglomération par mandat administratif, au titre du soutien au pôle européen de création, dans la mesure où la DRAC et la région Hauts-de-France respectent leur engagement ;
- 681 289 € au plus tard 45 jours après le vote du budget de la communauté d'agglomération par mandat administratif ;
- 385 645 € pour le 15 juin par mandat administratif ;
- Le solde de 385 645 € pour le 1er octobre par mandat administratif. Cette somme sera versée sous la condition suspensive de la transmission par le fermier à la communauté d'agglomération du bilan d'activités et financier définitif de la saison écoulée.

Pour le département :

Afin de permettre à la structure de mettre en œuvre son projet culturel, le département du Nord s'engage à verser l'aide financière ci-dessus fixée à l'article 5 sous réserve du vote annuel du budget correspondant par l'assemblée délibérante. Les modalités de versement seront fixées dans le cadre d'une convention financière annuelle bilatérale.

## **ARTICLE 7 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET MORALES**

La structure s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités d'établissement des comptes annuels des SAEML, conformément aux articles L123-12 à L123-16 du Code du commerce.

Les comptes de la structure sont établis pour un exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

La structure a désigné :

En qualité de commissaire aux comptes : KPMG SA, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, Tour Egho, 2 Avenue Gambetta, Paris-la défense (92066) immatriculée sous le n°775 726 417.

En qualité d'expert-comptable : BDL Valenciennes, 31 avenue Clémenceau 59300 Valenciennes immatriculée sous le n° 316 359 504.

La structure s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires signataires de la présente convention pour chaque année de la période de la présente convention :

Pour l'État :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

-les comptes annuels, le rapport du trésorier payeur et le rapport d'activité approuvé par le directeur ou toute personne habilitée ;



- le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le directeur ou toute personne habilitée ;
- Le compte de résultat analytique, conforme à la présentation UNIDO ;
- un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (CDI et CDD de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel-cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels ;
- le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées ;
- un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de sa situation.

b) au plus tard le 30 novembre de l'année en cours :

- les dossiers de demande de subvention pour l'année N+1, comportant entre autres le rapport provisoire d'activité, signé par le directeur ou toute personne habilitée.

Pour la région :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

- un compte rendu d'exécution détaillé des activités de l'année écoulée (production, diffusion, activités de formation et de sensibilisation, etc.)

b) au plus tard le 30 juin de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français et communautaire :

- les comptes annuels,
- le rapport d'activité approuvé par le directeur ou toute personne habilitée ;
- le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le directeur ou toute personne habilitée ;
- Le compte de résultat analytique, conforme à la présentation UNIDO ;
- un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (CDI et CDD de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel-cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels ;
- le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées ;
- les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de sa situation.

c) au plus tard le 30 novembre de l'année en cours :

- les dossiers de demande de subventions pour l'année N+1.

Tout document (comptes annuels, etc.) transmis par la structure aux partenaires signataires de la présente convention devra être revêtu du paraphe et/ou de la signature du président, représentant légal de la structure ou de tout représentant légal et accompagné d'une copie de la délégation de signature le cas échéant.

Pour le département du Nord :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

- un bilan annuel des actions menées dans le cadre du partenariat départemental (actions en direction des territoires et des publics prioritaires du Département, innovation...) – cf. annexe du dossier

b) les documents listés ci-dessous doivent être remis auprès de l'autorité qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée :

- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ;
- le rapport d'activités approuvé par le président ou toute personne habilitée ;
- le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le président ou toute personne habilitée ;
- un compte de résultat analytique ;
- une annexe détaillée des subventions publiques perçues (TTC et HT) ;
- un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (fonctionnaires, CDI et CDD de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel – cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels (à défaut rubrique du dossier complétée) ;
- le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées (à défaut de rubrique du dossier complétée).

- les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de la situation.
- c) au plus tard le (9 décembre) de l'année en cours :
- les dossiers de demande de subvention dûment complétés pour l'année N+1

Tout document (comptes annuels, etc.) transmis par la structure aux partenaires signataires de la présente convention devra être revêtu du paraphe et/ou de la signature du président, représentant légal de la structure ou de tout représentant légal et accompagné d'une copie de la délégation de signature.

La structure s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires dans les meilleurs délais toutes les pièces et documents demandés par ses partenaires pour constituer les dossiers d'engagement des subventions prévues dans le cadre de la présente convention.

## **ARTICLE 8 – AUTRES ENGAGEMENTS**

**8.1** Le bénéficiaire informe sans délai chaque partenaire signataire de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

**8.2** En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe chaque partenaire signataire sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

**8.3** Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires signataires de la présente convention, en conformité avec leurs chartes graphiques, ainsi que l'appellation « scène nationale » dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

Pour le département :

La structure bénéficiaire s'engage à mentionner le département du Nord dans toutes les démarches, manifestations ou spectacles. Le logo du Département doit figurer sur tous les documents, affiches et supports, dans le respect de la charte graphique départementale téléchargeable à l'adresse suivante : <https://communication.lenord.fr>. Il appartient par ailleurs à la structure de faire valider les supports reproduisant le logo du département à l'adresse [dircom@lenord.fr](mailto:dircom@lenord.fr). A défaut de réponse dans les 24 heures suivant votre envoi, la création proposée sera considérée comme validée.

**8.4** Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

**8.5** Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

**8.6** Le bénéficiaire s'engage à s'inscrire dans une démarche éco responsable promue par la charte de développement durable proposée par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel en mettant en cohérence trois des objectifs ci-dessous :

- la démarche de mobilité douces et actives (navettes, co-voiturage, transport en commun déplacements non polluants)
- la maîtrise des consommations d'énergie et de fluides,
- l'alimentation responsable,
- la gestion responsable des déchets,

- les achats durables et responsables (logique de cycle de vie et de coût global, sélection de ses fournisseurs),
- le respect des sites naturels, des espaces verts et de la biodiversité, le mieux vivre ensemble (accueil accessibilité l'inclusion la solidarité, l'égalité la diversité),
- les impacts économiques et sociaux,
- le management responsable (référents de développement durable, formation des équipes de management),
- la sensibilisation en matière d'éco responsabilité (communication vers partenaires fournisseurs et habitant.es) ;
- s'engager dans une démarche d'amélioration et favoriser les échanges d'expériences et de mutualisation des moyens entre les lieux ;
- s'engager à établir un plan d'actions opérationnel décliné sur trois ans

## **ARTICLE 9 – SANCTIONS**

**9.1** En cas d'inexécution ou de modifications substantielles, et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit des partenaires signataires de cette convention, ces derniers peuvent diminuer ou suspendre le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par la structure et avoir préalablement entendu ses représentants.

**9.2** Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

**9.3** Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

## **ARTICLE 10 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

**10.1** L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de comités de suivi en présence de la direction artistique de la structure labellisée bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques partenaires et signataires.

**10.2** Le Comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du projet sur l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

Le comité de suivi se réunit au minimum deux fois par an sur convocation de la structure. Les documents de la séance sont adressés aux partenaires publics dans un délai raisonnable, avant la séance. Un compte-rendu de la séance, rédigé par les services de la scène nationale, sera adressé à l'ensemble des membres.

**10.3** L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

**10.4** De préférence un an et au plus tard six mois avant l'expiration de la présente convention, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectif

**10.5** En cas de renouvellement du mandat de la direction une nouvelle convention pluriannuelle d'objectif est conclue pour la durée du nouveau mandat. Elle prend appui sur le nouveau projet, comporte une introduction résumant le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

## **ARTICLE 11 - CONTROLE DE L'ÉTAT, DE LA REGION, DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, DU DEPARTEMENT**

**11.1** La structure s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'État, la région, la communauté d'agglomération, et le département de la bonne exécution de la présente convention tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale, de la bonne exécution de la présente convention, notamment par l'accès et/ou la communication de toute pièce justificative des dépenses et tout autre document de nature statut, fiscale, comptable et de gestion dont la production serait jugée utile.

**11.2** Chaque partenaire signataire s'assure annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet artistique et culturel. Chaque partenaire signataire peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet artistique et culturel augmentés d'un excédent raisonnable ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

## **ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10 et aux contrôles de l'article 11.

## **ARTICLE 13 – AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie ou l'ensemble des parties lorsque la convention est multipartite peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 14 – ANNEXES**

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

## **ARTICLE 15 – RÉILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre partie, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions de la convention et/ou du projet artistique et culturel, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

## **ARTICLE 16 - RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention sera porté devant la juridiction territorialement compétente.

Fait à

le

Pour le bénéficiaire,  
Le Conseil de Surveillance de la SAEML  
Représenté par monsieur Patrick ROUSSIES,  
Président

Pour le bénéficiaire,  
Le Directoire de la SAEML  
Représenté par monsieur Romaric DAURIER  
Président

Pour Valenciennes métropole,  
Le président  
Monsieur Laurent DEGALLAIX

Pour le département du Nord,  
Le président  
Monsieur Christian POIRET

Pour la région Hauts-de-France,  
Le président de la région Hauts-de-France  
Monsieur Xavier BERTRAND

Pour l'État,  
Le préfet de la région Hauts-de-France  
Monsieur Georges-François LECLERC

**LISTE DES ANNEXES :**

- ANNEXE I – LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**
- ANNEXE II –BUDGET**
- ANNEXE III – CONVENTION D’AFFERMAGE**
- ANNEXE IV – INDICATEURS**
- ANNEXE V – ORIENTATIONS DE POLITIQUE CULTURELLE DES PARTENAIRES SIGNATAIRES**

**ADDENDUM :**

**En cas d’augmentation significative du coût des fluides sur la période de la Convention Pluriannuelle d’Objectifs 2023-2026, une concertation sera organisée avec les partenaires pour permettre la poursuite de l’activité et de la mission de service public.**



## Projet d'établissement

### Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026

Le Phénix scène nationale Pôle européen de Création Valenciennes

# Table des matières

---

<b>Synthèse du projet</b>	<b>2</b>
<b>Evolutions du projet et mise en perspective</b>	<b>5</b>
<b>Responsabilité artistique</b>	<b>8</b>
Une programmation d'envergure internationale pour tous les publics	8
Croiser les disciplines, la création et la diffusion	10
Une offre qualifiante pour le territoire	13
<b>Chapitrage de la programmation et saison type</b>	<b>16</b>
<b>Pôle européen de création</b>	<b>18</b>
Constats et enjeux	18
Modélisation	20
Implémentation et organisation interne	22
Suivi et évaluation	25
Le Collège européen	28
Le Campus	32
<b>Responsabilité publique</b>	<b>37</b>
L'offre de programmation artistique et culturelle	37
Les valeurs d'usages du lieu de vie : le Phénix en communs	38
La médiation	38
Secteur scolaire et petite enfance	41
Secteur enseignement supérieur	41
Associations et pratiques amateurs	42
Secteur médico-social	42
Les entreprises	43
Les publics individuels	44
Politique tarifaire et stratégie marketing	45
Communication	46
Projets spécifiques	48
Les Remèdes de l'âme	48
Les résidences missions	49
Le Département	50
Développement métropolitain et projets en décentralisation : Hors-les-murs	51
<b>Responsabilité professionnelle</b>	<b>56</b>
<b>Moyens humains</b>	<b>61</b>
Conditions de motivation de l'équipe	61
Conditions de travail	61
Organisation en mode projet	62
Outils	63
Organigramme	63
<b>Moyens techniques et architecturaux</b>	<b>65</b>
Bâtiment	65
Ressources techniques	66
<b>Moyens financiers et projections budgétaires</b>	<b>68</b>
<b>Conclusion</b>	<b>73</b>



## Synthèse du projet

---

**Le projet artistique et culturel présenté ci-après s'inscrit dans la continuité et le développement de la convention d'objectifs 2019-2022** avec les partenaires publics – Ministère de la Culture et de la Communication, Région Nord-Pas-de-Calais, Département du Nord, Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes.

**Le projet élaboré décline la notion de durabilité**, la capacité d'un projet artistique et culturel à s'inscrire dans le temps et le contexte économique et social d'un territoire confronté aux difficultés mais voulant se réinventer. La vie artistique régionale, nationale et européenne, l'architecture et l'implantation du bâtiment, l'énergie mobilisable de l'équipe en place et les compétences des partenaires sont autant de ressources pour consolider une formidable aventure : **le Phénix scène nationale est devenu aujourd'hui un lieu singulier et exemplaire en France et en Europe pour la création et le développement culturel, une exemplarité à approfondir et consolider.**

**Le projet formulé pour le contrat d'objectifs 2023-2026** et présenté ici traduit un désir profond : développer le Phénix Scène nationale de Valenciennes comme un lieu emblématique de l'ouverture culturelle et de la durabilité artistique, **articulant les missions des scènes nationales avec le développement pilote du pôle européen de création.**

L'assise et rayonnement métropolitain, et plus largement l'inscription territoriale, deviennent aujourd'hui une dimension transversale à l'ensemble des actions proposées, permettant à la scène nationale de **renforcer la dimension contextuelle de son projet tout en initiant des projets pilotes.**

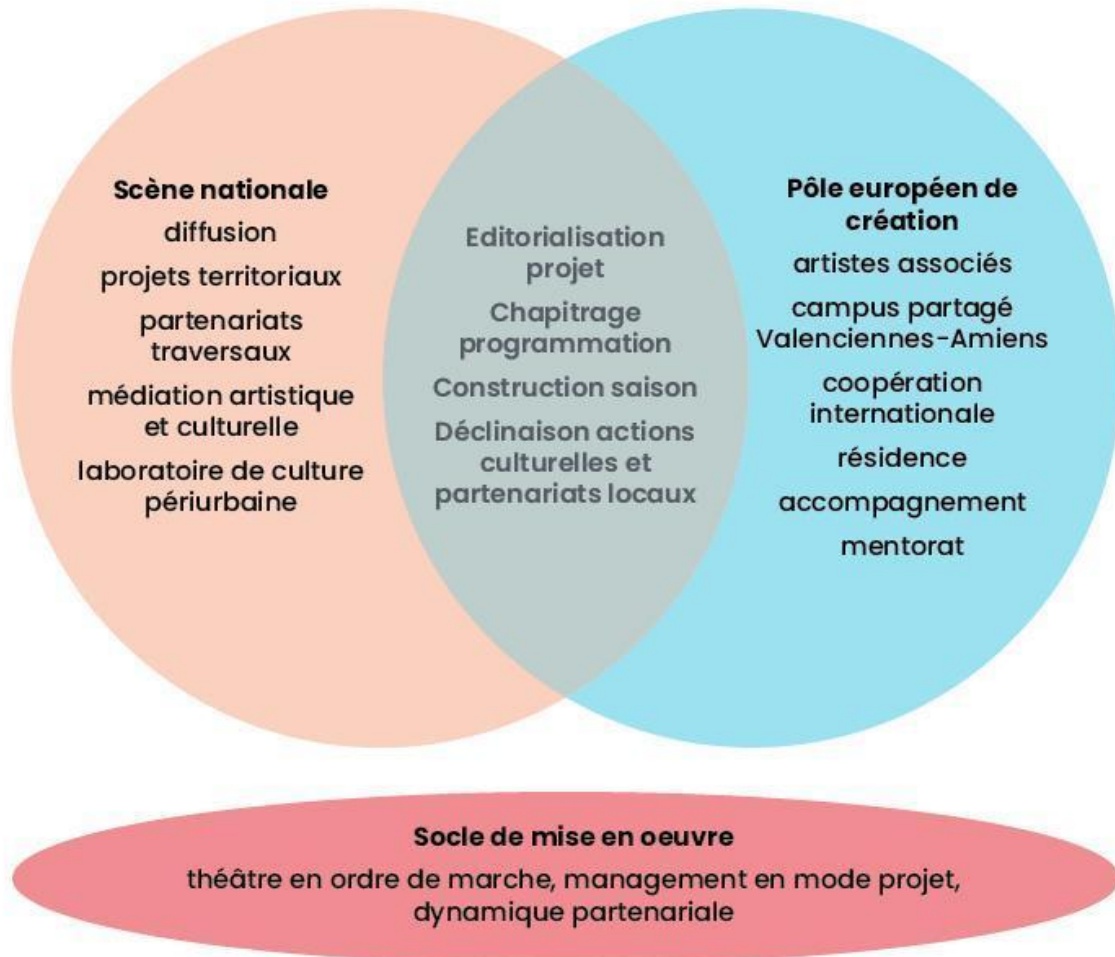
Les trois lignes de forces affirmées depuis 2009 et traversant le projet d'établissement 2023-2026 confirment la singularité de notre démarche : **création, coopération, durabilité.**

1. **la création** : une étape décisive a été franchie avec l'implémentation et le développement du pôle européen de création, permettant au territoire de rayonner en Europe et dans le monde par ses productions artistiques, d'accompagner les jeunes artistes, de consolider la filière régionale et de bâtir des coopérations internationales. Cette dynamique est consolidée par un partenariat pilote de mutualisation avec la Maison de la Culture d'Amiens, autre pôle européen de création de la région, pour permettre une synergie innovante au service de la création régionale et favoriser l'export. **L'enjeu décisif est de trouver comment accompagner la création en amont**, et pas seulement une fois que les œuvres sont créées. **La jeune génération d'artistes** actuelle est très bien formée. **Nous avons donc travaillé à inventer un modèle qui puisse s'adapter à ces nouvelles**

**formes**, à ces nouvelles écritures, en mettant toutes les chances du côté de l'artiste, en construisant un écosystème et un accompagnement qui s'adapte à ses besoins. **Le Pôle Européen comporte deux grands volets : le Collège Européen et le Campus.**

2. **la coopération** : nous partageons – avec l'ensemble des partenaires et parties-prenantes- la conviction que les arts peuvent renouer avec la générosité et le quotidien, à la croisée des cultures du monde et des différences. Le projet propose de consolider une offre culturelle populaire et ouverte pour tous les publics, à tous les âges de la vie, avec un accent mis sur les jeunes et les personnes défavorisées, tout en inventant de nouveaux services et de nouvelles modalités de rencontres avec l'art. À moyens financiers et humains équivalents, cette réorganisation a déjà permis de franchir un seuil significatif de fréquentation et de fidéliser les usagers en s'attachant à la qualité et à l'excellence des spectacles invités. Une programmation attractive et diversifiée permet à chacun de trouver satisfaction et de rester curieux. L'ensemble du projet est porté avec une volonté d'ouvrir les partenariats locaux, régionaux, nationaux, transfrontaliers et internationaux ; avec **une responsabilité assumée de partager l'intelligence et de mutualiser les moyens avec les acteurs de la scène culturelle, sociale et économique.**
  
3. **La durabilité** : notre programme d'actions s'articule avec la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. L'éducation artistique, le lien à la jeunesse ainsi que la rencontre des populations les plus radicalement isolées, le « non-public » pour qui la légitimité d'un regard n'est pas une évidence, permettent de sensibiliser à la responsabilité d'un devenir commun. Il est poursuivi dans ce cadre la mise en place, des actions décentralisées et participatives à la dimension humaine forte, ceci à l'échelle d'un vaste territoire urbain en réinvention, en partenariat avec les secteurs sociaux, l'emploi, le secteur hospitalier. Les ateliers nomades, initiative pilote que le quotidien Libération nommait « Laboratoire de la crise », nous approfondirons cette conviction que la pratique artistique peut renforcer l'estime de soi des plus démunis, sur le plan économique ou symbolique.

## Schéma de pilotage stratégique 2023-2026



## Evolutions du projet et mise en perspective

Le présent projet résulte de plusieurs années d'expériences sur le terrain qui ont pu enrichir continuellement ses dynamiques et son efficacité. Le contexte a aussi considérablement évolué depuis 2010, soit par des raisons externes avec la récente pandémie de 2020 ou encore les pratiques culturelles des français, soit par des raisons internes permettant d'asseoir des compétences et des savoir-faire de l'organisation.

L'analyse SWOT suivante se propose de dresser les constats marquants de la mise en oeuvre du projet sur la période 2018-2022 :

	Positif (pour atteindre l'objectif)	Négatif (pour atteindre l'objectif)
	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
Origine interne (organisationnelle)	<p><b>Responsabilité artistique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Clarté, éditorialisation du projet,</li> <li>➤ Qualité et ambition de la programmation</li> <li>➤ Diversité, pluridisciplinarité : respect des équilibres d'une programmation pour tous,</li> <li>➤ Leadership gagné dans le réseau des scènes nationales</li> <li>➤ Pôle Européen de Création pilote</li> <li>➤ Festivals marqueurs : Next et Cabaret</li> </ul> <p><b>Responsabilité publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fréquentation en augmentation à stabiliser</li> <li>➤ Public diversifié et fidélisé,</li> <li>➤ Implantation communautaire et territoriale acquise,</li> <li>➤ Reconnaissance Ateliers nomades et projets pilotes</li> <li>➤ Médiation originale avec les publics</li> <li>➤ Identité et communication,</li> <li>➤ Réussite de la démarche marketing et services innovants,</li> <li>➤ Développement de l'image</li> </ul> <p><b>Moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Doublement des ressources propres mis en péril</li> <li>➤ Doublement des moyens dédiés à la diffusion et à la production mis en péril</li> <li>➤ Management et implication de l'équipe</li> <li>➤ Bonne organisation : masse salariale stabilisée malgré un doublement de l'activité &gt; Mode projet</li> </ul>	<p><b>Responsabilité artistique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Difficulté de la mise place de séries &gt; effet « plafond de verre »</li> <li>➤ Segmentation programmation VS circulation des publics</li> <li>➤ Sous-utilisation du grand plateau VS économie tendue</li> <li>➤ Manque d'un lieu de résidence</li> <li>➤ Disponible pour activité qui s'érode</li> <li>➤ Dynamique partenariale acquise mais potentiellement déséquilibrante</li> </ul> <p><b>Responsabilité publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dégager du temps pour reconstruire post covid</li> <li>➤ La mutualisation des forces des différents projets</li> <li>➤ Equilibre fidélisation publics et événementiel</li> <li>➤ Renforcement de l'équipe sur le territoire (temps) VS faire vivre le bâtiment</li> </ul> <p><b>Moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Entretien du bâtiment, chauffage</li> <li>➤ Signalétique</li> <li>➤ Stress des ressources humaines partie prenante du projet, nécessite management dédié et objectifs clairs VS incertitudes politiques et budgétaires.</li> </ul>
	<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
Origine externe (environnement)	<p><b>Responsabilité artistique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Alignement des planètes : artistique/critique/territoire</li> <li>➤ Emulation et dynamique régionales et transfrontalières</li> <li>➤ Opportunités internationales</li> <li>➤ Densité et qualité des compagnies régionales</li> <li>➤ Couverture médias</li> <li>➤ Développement et solidité partenariale</li> </ul> <p><b>Responsabilité publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fidélité des publics</li> <li>➤ Fierté des publics : sentiment d'appartenance</li> <li>➤ Amis du Phénix</li> <li>➤ Besoin tissu éducatif</li> </ul> <p><b>Moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Région dynamique et riche</li> <li>➤ Géographie</li> <li>➤ Outil de travail accueillant</li> <li>➤ Soutien des tutelles</li> </ul>	<p><b>Responsabilité artistique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Concurrence des autres salles/programmations/tarifs</li> <li>➤ Intégration tourisme, institutions relais</li> <li>➤ Manque de cadre de valorisation territorial</li> <li>➤ Equilibre administration/Mise en oeuvre &gt; Mode projet</li> </ul> <p><b>Responsabilité publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pouvoir d'achat</li> <li>➤ Fragilité des relais</li> </ul> <p><b>Moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accès au Phénix (tram...)</li> <li>➤ Incertitude budgétaire constante VS effet levier</li> <li>➤ Contexte de crise sur financements privés</li> </ul>

Les principales évolutions proposées dans le document suivant et articulées avec la Convention Pluriannuelle d'Objectifs conservent l'éditorialisation et le fruit du travail avec les parties prenantes du territoire:

- Proposition évolution 1 > réduction de 20% des titres pour favoriser les séries.
- Proposition évolution 2 > expérimenter des "capsules" de programmation durables autour d'un artiste sur des durées de 15 jours à 3 semaines.
- Proposition évolution 3 > regrouper artistes associés et artistes de la coopération internationale au sein d'un nouveau "collège international" changeant chaque année, regroupant artistes région et d'ailleurs, pour consolider l'accompagnement aux équipes régionales implantées.
- Proposition évolution 4 > développer le Campus Amiens-Valenciennes en articulation avec les partenaires de la grande région dans les Hauts-de-France et transfrontalière pour les jeunes artistes, marche manquante du repérage et de la qualification.
- Proposition évolution 5 > NEXT Festival pour développer une programmation sur de nouvelles circulations: des actions artistiques sur la circulation fluviale (Seine Nord Europe) et de nouvelles circulations artistiques hors-Europe (Asian Connexion par exemple).
- Proposition évolution 6 > concentrer le Cabaret de Curiosités sur 3-4 créations majoritairement nées du Campus, complétées par 2-3 créations portées par Maubeuge.
- Proposition évolution 7 > stabiliser le socle métropolitain important de la programmation Hors-les-murs en proposant des tournées longues de 2 à 3 projets par saison, trouver un modèle pérenne de participation des communes accueillantes.
- Proposition évolution 8 > élargir les actions HLM aux compagnies implantées avec l'aide de la Région.
- Proposition évolution 9 > réaliser une opération en plein air pour la mise en valeur du patrimoine naturel et industriel.
- Proposition évolution 10 > L'offre se stabilise pour que 40 à 50% de la programmation soit accessible aux familles.
- Proposition évolution 11 > Le temps fort des Loustix en décembre devient le temps fort "OCYTÔ" co-organisé avec la cie Zapoï et consacré au très jeune public avec une ambition nationale (spectacles et rencontres).

- Proposition évolution 12 > stabiliser l'articulation avec les forces locales (Université) et régionales (Citéphilo, librairies) pour les rencontres sur la pensée.
- Proposition évolution 13 > compléter le jazz et le baroque par des rdv musiques actuelles pilotées par acteurs locaux Oscaar et Théâtre d'Anzin en préfiguration.
- Proposition évolution 14 > Réduire le nombre de spectacles inclus dans la programmation pour ne conserver que l'exceptionnel.
- Proposition évolution 15 > concentrer les expériences participatives sur des actions spécifiques de long court, CHV ou Département, ou exceptionnels.
- Proposition évolution 16 > développer de nouvelles actions qualifiantes pour les publics favorisant l'accompagnement des pratiques amateurs, sociétales et les usages de tiers lieux.

## Responsabilité artistique

---

### Une programmation d'envergure internationale pour tous les publics

La particularité du projet du Phénix tient aujourd'hui dans **l'articulation d'une dynamique internationale et d'actions déclinées localement**. Conjointement au développement du pôle européen de création depuis 2016, la scène nationale a approfondi son ancrage métropolitain par de nombreux projets transversaux, cherchant par la création à réagencer les compétences et les ressources partenariales locales. En ce sens, l'action de l'établissement s'inscrit résolument dans des préoccupations de **développement durable**.

La scène nationale, par sa position centrale dans le paysage culturel local, doit conserver **une ouverture internationale et une approche généraliste**, sans spécificité de genres, pour proposer aux publics l'excellence des œuvres d'aujourd'hui dans tous les domaines de la création vivante.

**La place est faite aux grands auteurs** proposant un univers singulier où se réunissent et se distribuent les héritages artistiques qui forment leurs singularités. Car au-delà des genres, c'est bien cet effrangement des disciplines qui voit apparaître la figure de l'auteur comme primordiale.

Nous avons affirmé une réflexion sur **l'interdisciplinarité**, à l'endroit où la scène nationale était positionnée davantage sur la pluridisciplinarité. Partant du constat que les disciplines enferment les différentes formes d'art à l'intérieur de champs clos et que les rapprochements entre elles relèvent le plus souvent du comparatisme ou de passerelles ponctuelles, il a semblé utile de développer une approche plus transversale encouragée par le contexte artistique des cinquante dernières années.

L'équilibre de programmation proposé se fonde sur une priorité du budget artistique au théâtre (36%), à la danse (15%), au cirque et théâtre d'objets (22%), à la musique (6%) et à l'humour et musiques actuelles (4%). Les propositions plus généralistes seront de grande qualité en humour, variété, chanson ou sur les grandes formes de cirque ou de ballet. Sans grever le budget artistique, ces propositions « grand public » sont les « produits d'appel » à l'abonnement et à la fréquentation. La programmation pour les enfants et les jeunes a une place de choix et représente plus de 40% à 50% de la fréquentation.

Le taux de fréquentation espéré reste prudent à 60% de remplissage, compte-tenu des séries.

**Tableau : synthèse de la restructuration de l'activité, projection 2023-2026**

	Nb event	Nb rep	Charges	Recettes	Marge artistique	% budget artistique	Jauge	Fréquent. 60%	% fréquent.
THÉÂTRE	16	93	360069	120985	239084	36%	27900	16740	54%
HUMOUR/MUSIQUES ACTUELLES	5	5	50000	25000	25000	4%	2400	1440	5%
DANSE	7	14	125700	26785	98915	15%	5000	3000	10%
CIRQUE, OBJETS	3	19	226984	82452	144533	22%	9039	5424	18%
MUSIQUE	4	4	41353	14613	26739	4%	2800	1680	5%
CONCERTS AVANT SCÈNE	10	10	20000	10000	10000	2%	1000	600	2%
<b>SOUS TOTAL SPECTACLES</b>	<b>45</b>	<b>145</b>	<b>824106</b>	<b>279835</b>	<b>544271</b>	<b>82%</b>	<b>48139</b>	<b>28884</b>	<b>94%</b>
DÉBAT / LITTÉRATURE / CONFÉRENCE	3	3	6610	0	6610	1%	450	270	1%
ATELIER NOMADE	2	2	14036	10000	4036	1%	333	200	1%
DÉCENTRALISATION	3	30	90000	0	90000	14%	1500	900	3%
ACTIONS RP spécifiques	20		20000	0	20000	3%	1000	600	2%
<b>SOUS TOTAL Actions médiation</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>130646</b>	<b>10000</b>	<b>120646</b>	<b>18%</b>	<b>3283</b>	<b>1970</b>	<b>6%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>180</b>	<b>954752</b>	<b>289835</b>	<b>664917</b>	<b>100%</b>	<b>51422</b>	<b>30853</b>	<b>100%</b>

Les propositions d'évolutions sur la prochaine période 2023-2026 s'articulent autour des axes suivants :

1. Réduction de 20% des titres pour favoriser les séries, pour atteindre 3,2 représentations par titre, en lieu et place de 2,6.
2. Expérimenter des capsules de programmation durables autour d'un artiste sur des durées de 15 jours à 3 semaines, ou en partage et mutualisation avec le Manège scène nationale Maubeuge.
3. Un nouveau développement du NEXT Festival pour une programmation sur de nouvelles circulations : des actions artistiques sur la circulation fluviale (Seine Nord Europe) et de nouvelles circulations artistiques hors-Europe.
4. Concentrer le Cabaret de curiosités sur les créations majoritairement nées du Campus.

La saison globale se décompose en plusieurs grandes lignes éditoriales de l'offre de programmation, dont nous rappelons la ventilation prévisionnelle analytique :

éditorialisation de la programmation	Nb event	Rep	Charges	Recettes	Recettes	Marge artistique	% budget artistique	Jauge	Fréquent. 60%	% fréquent.
scène nationale	31	72	588542	273 880	178664	409878	57%	31698	19019	57%
jeune public	4	28	86417	43 363	26234	60183	8%	4654	2793	18%



pôle européen de création	7	27	213835	76 374	64914	148921	25%	11517	6910	19%
Hors-les-murs	2	6	54402	784	16515	37887	9%	2930	1758	3%
Phénix voyageurs	9	11	0	0	0	0	0%	0	0	3%
Actions médiation	21	37	6610	0	2007	4603	1%	3700	2220	9%
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>180</b>	<b>954752</b>	<b>289835</b>	<b>289835</b>	<b>664917</b>	<b>100%</b>	<b>51422</b>	<b>30853</b>	<b>100%</b>

Nous observons la part essentielle que crée le pôle européen dans la programmation de la saison, permettant de rencontrer près de 20% de la fréquentation, ainsi que la dynamique de la programmation jeune public à hauteur de 18% de la fréquentation. L'effort de coopération local et métropolitain se traduit par l'engagement de 8% de la marge artistique au bénéfice des actions Hors-les-murs.

Très attentive à l'égalité hommes-femmes dans le monde de la culture - qu'il s'agisse de visibilité (diffusion) ou d'accès aux moyens de production, et pour des raisons de justice autant que d'exemplarité sociale -, l'équipe de direction du Phénix mettra en œuvre une politique volontariste et appliquera notamment les recommandations en termes d'évolution vers la parité.

Constatant par ailleurs que les difficultés rencontrées par les jeunes créateurs à monter des productions pour grands plateaux perdurent particulièrement chez les artistes femmes, le Phénix portera une attention renforcée aux dispositifs visant à aider ces dernières à mettre en œuvre leurs projets plus ambitieux.

**Pour conclure cette présentation de la responsabilité artistique au regard de la diffusion, l'essentiel est de pouvoir concilier les grands équilibres de programmation, le rythme des créations et la dynamique de financements spécifiques. Chaque saison offre donc des opportunités de programmation et de financements qui sont traitées dans une articulation générale.**

### **Croiser les disciplines, la création et la diffusion**

**La direction artistique** que je souhaite proposer s'attachera à consolider ce formidable atout. Je souhaite inviter les spectateurs à explorer ce dialogue si passionnant entre les artistes et les disciplines, les langues et les pays ; entre les générations, également ; entre les classiques revisités, les sujets de société, les cultures urbaines et les écritures contextuelles ou de plateau ; les spectacles tous publics et les formes rares.

Il s'agira, dans tous les cas, de faire vivre des expériences artistiques uniques et sensibles. Une place prépondérante sera faite **aux créations de toutes disciplines** -théâtre, danse, musique, cirque, humour- pensées spécifiquement pour le développement des publics,

pour le premier contact avec le spectacle vivant ; ce moment charnière qui, à tout moment d'un parcours de vie, offre la possibilité de devenir un spectateur -régulier ou occasionnel- actif, désirant, légitimé. J'imagine le Phénix comme un lieu "des premières fois", pour les plus jeunes spectateurs autant que pour ceux qui le fréquentent depuis presque 25 ans.

**Le théâtre restera à l'honneur**, en premier lieu avec la présence des artistes associés, présentant et créant leurs spectacles. Nous serons vigilants à l'invitation des grands textes du patrimoine théâtral qui sont les inépuisables sources de confrontation à la poésie, à la communauté et à l'homme. **Cet héritage doit être réactivé sans relâche**. Nous avons une responsabilité pour favoriser la transmission aux plus jeunes, mais aussi pour renouveler le regard du public des adultes en présentant les gestes audacieux de metteurs en scène qui se mesurent à la relecture des classiques par les langages scéniques les plus contemporains. **Une place particulière à la création théâtrale internationale sera mise en avant** par l'accueil a minima de deux projets par saison. Il semble essentiel de permettre aux publics locaux et régionaux de découvrir l'excellence des auteurs les plus marquants de la scène internationale, à l'exemple de Rodrigo Garcia, Guy Cassiers, Bob Wilson, ou des invitations faites dans le cadre de la coopération internationale du pôle européen...

La programmation de textes du patrimoine théâtral et littéraire national et étranger fera l'objet de quatre propositions minimum par saison. Les textes de création contemporaine, prioritairement de langue française, seront favorisés par l'accompagnement de trois projets *a minima* par saison.

**La présence de la danse s'est considérablement renforcée**. L'invitation à de grandes formations nationales et internationales, à l'exemple des Ballets de Lorraine, Ballets de l'Opéra de Lyon... ainsi qu'aux grandes figures du flamenco et d'autres danses de caractère.

**La présence renforcée des chorégraphes contemporains** s'est traduite par la participation du Phénix scène nationale au réseau européen Open Latitudes, financé par Europe Créative qui a permis d'inscrire notre programmation dans un réseau international et de bénéficier de retombées économiques tout en accompagnant une génération remarquable de chorégraphes européens.

**Chaque saison pour la musique**, nous avons consolidé le partenariat avec l'Orchestre national de Lille, devenant son principal point d'appui en Région en complément du Grand Siècle. Nous proposerons des formes plus légères (quatuors, solistes) pour maintenir l'excellence du répertoire et favoriser de belles interprétations. La chanson, le jazz et les musiques du monde sont des vecteurs importants d'une fréquentation populaire ainsi que les musiques plus lointaines, les plus étrangères, pour dialoguer avec les communautés d'origines étrangères de Valenciennes. Nous poursuivrons notre partenariat avec Europalia

qui nous permet une prise en charge des cachets et des transports. La musique contemporaine se heurte au problème récurrent de la diffusion. Nous souhaitons la soutenir de manière significative avec l'accueil régulier de Art Zoyd Studios. La programmation à l'avant-scène s'est diversifiée et ouverte aux musiques actuelles avec de jeunes artistes du territoire et aux musiques baroques en partenariat avec le Festival Embar(o)quement immédiat.

**Les formes croisées du cirque et des arts de la piste sont aujourd'hui un formidable creuset d'invention.** Une place de choix leur sera faite chaque saison à travers 3-4 accueils en grande salle, avec des artistes comme Chloé Moglia, et bien sûr nos artistes associés XY.

Nous consolidons **le festival NEXT et le Cabaret de curiosités**, devenu des rendez-vous incontournables pour la création en Europe. *Le Cabaret de curiosités* créé et organisé par le Phénix depuis 2012 et *le festival transfrontalier NEXT* dont le Phénix est l'un des 5 organisateurs depuis 2016, ont tous deux une programmation ambitieuse et internationale des arts de la scène (théâtre, danse, performance, innovation). La programmation des projets accompagnés dans le cadre du pôle européen lors de ces événements peut être envisagée afin de leur apporter une visibilité.

Nous organiserons des temps de débats et de rencontres afin d'accueillir **la pensée contemporaine au cœur de la programmation, sous la forme de rencontres ou de journées d'études.** En collaboration avec le tissu universitaire, l'Agence Nationale de la Recherche et Citéphilo, nous sollicitons les penseurs et écrivains majeurs de notre temps. La pensée et la littérature sont les pierres angulaires des expressions artistiques scéniques ou plastiques, permettant de faire évoluer nos regards et d'interroger la complexité du monde. Ces moments de rencontres sont rares, ils font partie intégrante de la programmation spectaculaire. Ils nourrissent aussi le site internet qui a été refondu et devient une véritable plateforme de référence à l'échelle nationale.

**L'évolution majeure de la mondialisation et de la globalisation** a marqué la décennie précédente, et il me semble aujourd'hui indispensable de compenser le mouvement de globalisation (qui tend à niveler les différences) par une meilleure connaissance des identités propres qui ne sont pas les nôtres. La coexistence des nombreuses communautés de l'agglomération témoigne de cette richesse. Valenciennes est propice à ce métissage. Le Phénix Scène nationale est devenu l'écrin d'une ouverture généreuse sur l'étranger et propose **une invitation au voyage pour les habitants.** Par un travail avec les associations locales et les communautés de l'arrondissement, nous développerons autour des artistes qui portent les cultures du monde – avec des actions concordantes autour des accueils : ateliers de pratique, soirées thématiques et culinaires, conférences...

En complicité avec la scène nationale de Maubeuge, comme nous l'avons déjà initié en 2020 avec Mathieu Bauer ou Raphaëlle Boitel, nous pourrions construire ensemble des **“Portraits d'artistes”** au fil de la saison, pour explorer un univers artistique à travers différentes œuvres, une variété des formats et des adresses aux publics ainsi qu'une possible reprise du répertoire de l'artiste. Chaque saison pourra s'enrichir de parcours, fruits de ce dialogue avec chaque artiste, articulant créations, spectacles, actions culturelles. Nous construirons un programme décliné autour des artistes en abordant les axes de travail selon un outil de méthodologie et d'échanges de notre dialogue, permettant par exemple de:

- Présenter une création, répétée sur place, exprimant le plein potentiel de l'outil de production (ateliers, équipes, interprètes et compétences locales);
- Présenter une à trois œuvre.s de son répertoire de création ou permettre la reprise de pièces anciennes avec une nouvelle distribution de jeunes interprètes ;
- Inviter une à trois œuvre.s de sa famille artistique française ou internationale ;
- Inviter une œuvre en dialogue avec les cultures populaires ou en inventer une;
- S'impliquer dans le mentorat et accompagner une équipe de la génération de la relève, pour une résidence, des représentations ou une expérimentation ;
- Organiser un débat d'idées mettant en valeur la vie intellectuelle et ses liens à la scène internationale de la pensée ;
- Organiser pour les professionnels suisses, tous âges et toutes disciplines possibles selon l'artiste, un stage de deux semaines de pratique artistique lié à son univers ;
- Réaliser une expérience avec une autre discipline locale, un autre savoir-faire: militantisme, économie sociale et solidaire, fondations, sport, vie associative, gastronomie ...
- Présenter ou inviter une œuvre pour le public familial, y compris la petite enfance ;
- Réaliser une immersion dans un établissement scolaire, donnant lieu à une pratique ou à des représentations *in situ*, notamment dans le cadre du PEPS.

### **Une offre qualifiante pour le territoire**

Le Phénix scène nationale est aujourd'hui **l'un des premiers vecteurs d'attractivité et d'image positive** du territoire métropolitain et plus largement du Grand Hainaut. La couverture en presse nationale et internationale en témoigne ainsi que les tournées.

**Pour l'ensemble de la programmation, nous poursuivons une politique de coréalisation avec les équipements du territoire**, permettant chaque saison d'irriguer et d'animer des programmations conjointes. Depuis 2010, de nombreux projets ont été réalisés Hors-les-murs, en appréciant à la fois le cahier des charges des scènes nationales qui implique une dimension d'exigence, et l'importance que nous accordons à la démocratisation culturelle.

**Dans cette perspective, nous poursuivons une relation étroite avec les acteurs du territoire - le Centre Hospitalier de Valenciennes, les acteurs sociaux et économiques, les communes, les politiques de la ville-** pour réaliser une saison de la scène nationale Hors-les-murs conséquente, reflet des opportunités et des partenariats tissés avec les acteurs du territoire.

**En partenariat avec les communes et structures du territoire métropolitain**, et plus largement du Grand Hainaut dans une dynamique régionale où le Phénix tient un rôle clef pour la structuration de l'offre, nous proposons une activité Hors-les-murs de programmation de spectacles permettant aux publics isolés d'avoir accès à une offre culturelle de qualité.

Tout d'abord, la scène nationale offre **un rayonnement interne au territoire par la proposition d'une offre culturelle de qualité** via une programmation ambitieuse mais accessible, permettant de proposer plus de 80 spectacles par saison, attentive à la diversité générationnelle et sociale des publics métropolitains. La programmation permet de bénéficier d'une offre qui permet de différencier le territoire à l'échelle régionale, renforcer son image et participer substantiellement à un service public de la culture comme atout.

Le Pôle Européen de Création permet au territoire métropolitain de se doter d'un atout de rayonnement culturel, reconnaissance régionale et nationale d'un projet culturel emblématique. Deux pôles sont choisis par le Ministère de la Culture dans la grande région : Amiens et Valenciennes, et à l'échelle nationale Lyon et Rennes, inscrivant le territoire sur la carte de l'attractivité territoriale et culturelle, mais devant aussi irriguer les zones blanches.

Les enjeux de développement de ce projet de pôle européen sont la réussite l'implémentation d'une activité nouvelle et conséquente sur le territoire, en favorisant aussi une innovation ascendante et coopérative.

En articulation avec la programmation, le Phénix développe des partenariats avec **les événements d'intérêt communautaire et territoriaux**, répondant à la mission de scène nationale d'être une aide structurante à l'échelle du territoire pour développer la qualité de l'offre culturelle, d'accompagner la professionnalisation et de mettre à disposition sa logistique et ses savoir-faire en matière d'ingénierie technique, de communication, de relations publiques, de conseil à la programmation. Le croisement des publics entre structures est nécessaire pour renforcer les pratiques culturelles.

Avec les manifestations d'intérêt métropolitain, la scène nationale développe de nombreuses collaborations dans cet objectif avec l'ensemble des acteurs et manifestations communautaires permettant aux initiatives des partenaires de trouver une assise déterminante dans les outils professionnels développés par le Phénix. Nous pouvons citer Le Boulon CNAREP, Le Festival de cinéma, le Festival Embar(o)quement immédiat, le Festival NEXT, À travers Chants, Hainaut Belles Bretelles, Festival Itinérant de Marionnettes, Festival Itinérant de Marionnettes, Carrefour international, Festival jeune public Pépite Forêt...

Au volet de la responsabilité professionnelle, la scène nationale est un **vecteur structurant** pour l'ensemble de la filière culturelle de la métropole. Cela permet de qualifier les pratiques culturelles vers plus d'exigence et plus de professionnalisation, avec les structures indépendantes comme municipales.

Plus spécifiquement, en articulation avec les politiques culturelles de Valenciennes Métropole et du Pôle métropolitain, de la Région Hauts-de-France et du Ministère de la Culture et de la Communication, des actions pilotes seront mises en œuvre pour favoriser l'implantation d'équipes artistiques grâce à un partenariat tripartite entre des villes ayant fait montre d'une volonté de développement culturel, des équipes artistiques et le Phénix. Ces actions permettront d'associer médiation, création et diffusion dans des équipements et des contextes municipaux, s'appuyant sur les compétences de structuration de la scène nationale et du pôle européen. Une réflexion a été lancée avec trois villes dans cette perspective : Bruay-sur-Escout, Denain et Le Quesnoy. Ces deux dernières possèdent un équipement architectural dont la permanence artistique pourra renforcer l'utilisation. Ces actions seront observées comme pilotes pour mesurer l'impact sur les populations des trois villes ainsi que le développement du travail des compagnies émergentes à l'échelle d'un territoire donné.

## Chapitrage de la programmation et saison type

En vertu des objectifs énoncés précédemment, les saisons de 2023 à 2027 seront structurées selon un chapitrage permettant une meilleure lisibilité des activités artistiques, soit 11 entrées:

### 1. Les rendez-vous de la scène nationale Théâtre / danse / musiques / cirque / humour

Les grands rendez-vous rythment la nouvelle saison en choisissant d'inviter certaines figures incontournables de la création d'aujourd'hui, auteurs phares et inventeurs d'univers singuliers et marquants. En dialogue avec le monde d'aujourd'hui, ces artistes venus des quatre continents proposent une invitation au voyage et explorent les métissages d'une culture engagée et engageante.

### 2. Les rendez-vous du pôle européen de création :

Jalonnant la saison, les créations accompagnées par le pôle européen rythment la vie artistique de la maison et permettent de nouer des complicités au long court avec les artistes accompagnés, associés, accompagnés par le collège, le campus ou en coopération avec nos partenaires étrangers. Des dispositifs de médiation approfondis (spectateurs complices, workshops, intervention...) permettent d'ancrer la permanence artistique dans l'action territoriale.

### 3. Les festivals de création : NEXT Festival et Cabaret de curiosités

Espace de tentatives et d'innovation, le Cabaret de curiosités invite des propositions inédites de créateurs qui mélangent les genres, les technologies et les modes d'expression pour explorer de nouvelles pistes. Réagencant le réel, nos connaissances et nos héritages, ces projets innovants sont là pour aiguïser notre curiosité, de dynamiques partagées avec le territoire régional et transfrontalier.

### 4. Phénix Hors-les-murs

Poursuivant en approfondissant son action territoriale, en intelligence avec le développement métropolitain, un volet de 8 à 10 spectacles par saison sera mis en œuvre avec les acteurs du territoire, permettant de rendre accessible une offre légère et de qualité pour développer la facilité d'accès à une offre culturelle.

### 5. 100% Famille

Toute la saison, des spectacles et des expositions pour les tout petits et les plus grands à découvrir en famille, avec un travail territorial poussé avec les communes et les relais pédagogiques.

### 6. Ateliers de la pensée

La pensée et la littérature affûtent notre lecture du monde contemporain, en dialogue avec les formes de représentation et les expressions artistiques. Les rencontres permettent de

rencontrer écrivains ou penseurs d'aujourd'hui pour un moment de lecture, de dialogue ou de confiance partagée. Cet espace de recherche permet aussi des expérimentations avec le numérique.

#### 7. L'avant-scène

Toute la saison, sous un mode convivial et dans le cadre intime et chaleureux de notre restaurant, vous pourrez partager un moment de détente et de découverte tout en profitant de mets physiques et spirituels de bon choix. Jazz bien sûr, mais aussi baroque, musiques du monde, musiques électroniques, chanson...

#### 8. Phénix voyageur

Toute la saison, nous organisons des bus conviviaux pour découvrir des spectacles et des événements chez nos partenaires culturels.

#### 9. Les ateliers nomades-projets participatifs

Les ateliers nomades sont une initiative pilote sur le territoire national. Ils ont pour objectif, par l'action artistique et culturelle, de rendre la légitimité de regard à ceux qui l'ont perdu. En conjuguant la médiation culturelle – l'accès des publics à la découverte des spectacles - et la médiation artistique – des interventions artistiques sur les territoires en difficulté, cette initiative est destinée aux publics les plus empêchés. Les ateliers nomades permettent de franchir le premier pas qui donne accès à la culture, en renforçant l'estime de soi, et en impliquant la population dans des projets participatifs. Le territoire de Valenciennes réclame une initiative inédite en lien avec la population qui tient compte de l'histoire blessée, des ruptures et des évolutions du tissu de la société. Ils associent déjà plus de 3000 habitants du valenciennois depuis 2010.

#### 10. Les Remèdes de l'âme

Partenariat inédit sur le territoire national entre deux institutions de la culture et du soin, ce projet offre une saison décentralisée au Centre Hospitalier de Valenciennes ainsi qu'une résidence d'artiste sur les problématiques du soin.

#### 11. Phénix en communs

Des événements organisés par des partenaires du territoire dans les murs ou Hors-les-murs dont le Phénix n'est pas organisateur, mais qui s'inscrivent dans des partenariats structurants ou qualifiants avec le monde associatif, culturel, touristique...

Cette éditorialisation de la programmation structure la programmation et donne lieu à une articulation dans le temps selon la saison type ci-dessous :



## Pôle européen de création

---

### Constats et enjeux

**Le paysage français des arts vivants s'est modifié depuis 1990 d'une manière significative pour la génération des artistes émergents.**

A partir des années 80, le réseau national issu de la décentralisation –unique au monde- a su accompagner le meilleur de la création internationale en théâtre, en danse, en musique : Jan Lauwers, Ivo Van Hove, Guy Cassiers, William Forsythe, Heiner Goebbels, Thomas Ostermeier, Roméo Castellucci, Pina Bausch... croisant sur le territoire les aventures de Patrice Chéreau, Georges Lavaudant, Alain Françon, Bruno Meyssat, François Tanguy, Maguy Marin, Georges Aperghis...

Un jeune artiste résidant en France, ayant 20 ans en 1990, ou 20 ans en 2000, ou encore 20 ans en 2020, a la chance de voir le meilleur de la production nationale et internationale. Il a la chance de se nourrir de la plus haute exigence artistique, qu'il habite à Tarbes, Paris ou Calais.

Un jeune artiste résidant en France a aussi la chance de bénéficier d'un enseignement artistique spécialisé dès le lycée, puis de formations supérieures inédites (là-encore) à l'échelle internationale. Nous pensons à l'ERAC, l'EPSAD, le réseau des conservatoires supérieurs et des écoles d'arts, le Fresnoy Studio national des Arts Contemporains, le Pavillon du Palais de Tokyo, L'Institut International de la Marionnette de Charleville, le Centre National des Arts du Cirque...

Un jeune artiste résidant en France a la chance de se nourrir d'une dynamique transversale, et si sa formation première est dans le domaine des arts vivants, il peut aussi voir le meilleur de l'art contemporain, du cinéma, de la littérature, se réapproprié l'héritage des avant-gardes et de la performance, croiser des champs inédits de la pensée, dialoguer avec les cultures populaires...

L'exception culturelle française, grâce au travail mené depuis l'après-guerre, est devenue le terreau le plus fertile. Depuis 1990 en France, tous les ingrédients sont réunis pour former une génération d'artistes singulière, une génération qui a digéré une multitude de pratiques, d'héritages et de formations hétérogènes et de très haut niveau. Et tous revendiquent de se construire une identité propre : Gisèle Vienne, Vincent Macaigne, Julien Gosselin, Sylvain Creuzevault, Christian Rizzo, Rachid Ouramdane, Antoine Defoort et Halory Goerger, Fanny De Chaillé, Jeanne Candell, Vincent Dupont, Guillaume Vincent, Aurélien Bory, Pierre Rigal, Boris Charmatz, Benjamin Dupé, Cyril Teste, Philippe Quesne...

Il est alors difficile de parler d'une « école française » au vu de cette liste rassemblant une génération d'artistes entre 28 et 45 ans : il n'y a pas de « famille » esthétique, à peine quelques parentés où collaborateurs et interprètes circulent d'un univers à l'autre. Il y a au contraire une formidable diversité. Grâce à la richesse des parcours de formation et de spectateurs, la création française a été un formidable accélérateur d'individuation, permettant à de jeunes gens - de plus en plus jeunes - d'affirmer un parcours singulier d'auteur avec une maturité solide.

Cette accélération a été qualifiée par le secteur sous le nom d'« émergence », qui traduit la soudaineté et la puissance d'objets artistiques apparaissant à la surface de l'eau après avoir traversé le grand bain de notre écosystème culturel.

Ces artistes sont comme autant de petites monades, atomisés et ayant très peu le sentiment d'appartenir à un groupe commun. Le phénomène générationnel ne suffit pas non plus à qualifier ces artistes, entre 28 ans pour Julien Gosselin et bientôt 50 pour Christian Rizzo.

Nous pouvons cependant identifier **quelques lignes de force communes** qui les différencie de l'ensemble de la production nationale :

### **1. Une forte ouverture à l'Europe et à l'international**

à la fois dans les influences sur leurs créations, dans leur circulation professionnelle et dans la circulation de leurs spectacles. Les volumes de tournées de Philippe Quesne, Giselle Vienne, Rachid Ouramdane, Antoine Defoort et Halory Goerger sont pour certaines productions de plus de 80% à l'étranger. Les lieux d'accueil peuvent être prestigieux : Wiener festwochen, Schaubühne Berlin, FTA Montréal... Mais les représentations se déroulent parfois hors du réseau, sans une valorisation d'image organisée, structurée de la création française. Le prescripteur d'informations reste souvent la compagnie elle-même.

### **2. Une structuration en compagnie**

de manière indépendante, sans production déléguée par une scène nationale, un centre chorégraphique ou dramatique. Certains de ces artistes ont décidé de franchir le pas de la direction d'un lieu : Boris Charmatz, Jean Bellorini, Philippe Quesne... Cependant nous pouvons relever la volonté de ces artistes de favoriser avant tout la production de leurs projets, l'adossement à un lieu étant vu comme une solution pour minimiser le risque pris. La structure de la compagnie est un écosystème de collaborateurs fidèles (entre 6 et 30), artistes, techniciens, acteurs, où l'intermittence est la règle. L'artiste en est l'employeur principal en raison du volume d'activité.

### **3. Un faible volume de financements publics directs**

comparé au chiffre d'affaires. Les aides publiques pour l'Amicale de Production ou

Julien Gosselin se situent entre 16 et 20% du volume global d'activité. Il faudrait cependant consolider les apports en coproduction du réseau labellisé français, qui peut tout à fait être fléché comme un apport indirect d'aides publiques. Mais les parts de coproduction ne sont pas assez importantes, « émietées », et en dehors de supports majeurs comme l'Odéon ou la MC2, il faut parfois plus de 8 coproducteurs pour accompagner ces démarches. Pour les productions, aucun système de garantie du risque financier n'est efficace à ce jour (France Active, Dailly...), mettant les compagnies dans une situation récurrente de stress,

#### **4. Une diffusion morcelée**

car l'émergence est souvent visible dans le cadre de festivals et d'évènements, en France et à l'international, reflet de la politique d'accueil des formes innovantes. Ceci a tendance à morceler la diffusion et à réduire les séries, donc augmenter les lieux, ce qui ajoute un risque logistique au risque financier. La structuration avec des bureaux de production est parfois heureuse (Christian Rizzo/Cassiopée) pour ajouter aux compétences de la compagnie un savoir-faire logistique mutualisé avec d'autres artistes.

#### **5. Une production dans d'autres disciplines**

y compris dans la production d'autres objets que les spectacles : cinéma pour Vincent Macaigne, installations pour Philippe Quesne, Christian Rizzo, Boris Charmatz, Antoine Defoort et Halory Goerger... Le lien avec d'autres industries (cinéma, numérique...) ou d'autres réseaux (FRAC, centres d'art, biennales...) est réel, passant par le geste pluridisciplinaire des artistes. Il reste cependant très peu intégré dans l'organisation de la production structurée en silos, donnant parfois aux artistes le sentiment de recommencer depuis le début, y compris dans le secteur subventionné. Et plus encore quand certaines formes plastiques ou audiovisuelles concernent le secteur marchand.

Le secteur des arts vivants a donc le sentiment d'être confronté à un « phénomène d'émergence » depuis les années 2000, tentant de qualifier cette floraison éparse. Mais aucune solution viable et structurée n'a été mise en œuvre.

### **Modélisation**

**Pour répondre aux problématiques d'émergence énoncées, le Phénix scène nationale propose un projet pilote, le pôle européen de création.**

Les artistes envisagés ont une forte implication territoriale et souhaitent développer leurs activités sur le territoire. Et avec le Phénix scène nationale où une forte relation de confiance s'est construite.

Le Phénix a fait la preuve depuis 2009 de son efficacité à accompagner et rassembler l'ensemble des compétences professionnelles nécessaires - artistique, administratives et techniques- dans un outil architectural rare qui permet cette ambition. La structure est mature aujourd'hui pour articuler une chaîne de valeurs répondant aux difficultés de ces compagnies.

Mais elle n'en avait pas les moyens financiers. Cette expérience pilote a été mise en œuvre pour répondre aux besoins des productions en cours de ces équipes.

**Le modèle est celui du partenariat responsable**, pas forcément celui de la production déléguée. Nous sommes en effet vigilants à ce que l'outil de travail constitué par les compagnies (chargé de production et bureaux de production associés...) permette aux trois artistes de garantir souplesse et indépendance, mais aussi le développement durable de leur action, sur le territoire.

**L'idée est d'apporter une articulation de solutions pertinentes -pendant quatre années- permettant d'alléger le risque pour les équipes artistiques sur certains maillons faibles de la chaîne de production et de diffusion:**

- 1/ Sécuriser le parcours des compagnies**
- 2/ Rationaliser les dépenses au profit de l'emploi artistique**
- 3/ Accompagner les compétences et venir en soutien**
- 4/ Inventer une médiation et un appareil critique numériques**
- 5/ Soutenir le rayonnement européen et international**
- 6/ Piloter et évaluer**

Labellisé *Pôle européen de création* par le Ministère de la culture depuis 2017, le Phénix met en œuvre, depuis lors, plusieurs actions d'accompagnement, développement et coopération (régionale, nationale et internationale), qui viennent à la fois soutenir les projets de création et la diffusion, mais également enrichir sa programmation à Valenciennes et sur le territoire Valenciennois.

Ces missions principales, telles qu'elles ont été présentées par la DGCA, sont au nombre de trois :

- 1. La diffusion et la production internationales :** organisation de productions internationales d'ampleur d'artistes français ou étrangers avec des partenaires étrangers, et mise en œuvre de tournées internationales de ces productions.

- 2. L'accompagnement d'artistes et équipes émergents au niveau régional, national, et vers l'international :** développer, à destination des artistes associés au projet, en particulier des artistes émergents, en sus de l'accueil au plateau, au moins deux des trois dispositifs suivants. Une unité de production (compétences), un espace de ressources et d'accompagnement (conseil et formation), un fond de coproduction internationale (budget) ; accompagner la jeune création du territoire d'implantation, dans son effort de diffusion et de coopération internationale, en mobilisant le ou les dispositifs développés.
- 3. La coopération internationale et l'accueil de cultures étrangères :** accueillir des artistes associés européens et internationaux, développer des projets européens (formation/production/diffusion/échanges).

A l'automne 2018, le Phénix a mis en place une cellule de production au sein de ses équipes, afin de répondre au mieux aux enjeux de la création d'aujourd'hui, et d'accompagner les artistes de manière réactive et efficace, à la manière des bureaux de production.

### **Implémentation et organisation interne**

C'est l'un des fondements du projet du Phénix en général, et de son Pôle européen de création en particulier : la permanence des artistes au cœur d'une maison et sur un territoire est décisive.

Renforçant son rôle d'acteur du développement artistique et culturel régional, le Pôle européen de création positionne également le Phénix comme un moteur pour la création au niveau national et international.

Dans ce contexte particulier de développement, le Phénix met en place, à partir de 2018, une cellule de production qui articulera les différents projets artistiques du Pôle européen de création autour d'une ligne stratégique cohérente et lisible, les intégrant à part entière dans la programmation et l'activité de la scène nationale.

En connexion permanente avec les différentes équipes du Phénix, mais aussi des partenaires locaux, régionaux, nationaux et internationaux du projet, la cellule de production entend mutualiser ces compétences complémentaires et axe son développement autour de trois missions principales :

- 1. L'accueil au Phénix des spectacles et des résidences d'artistes** dans les meilleures conditions possibles et les contextes les plus pertinents, selon leurs formats, calendriers, publics cibles, etc. La cellule de production les accompagne notamment dans leurs dimensions :

- **juridique et administrative** (contrats, droits, déclarations, respect des obligations légales)
- **financière**
- **logistique**
- **humaine**

2. **L'accompagnement de** chacune des compagnies soutenues dans le cadre du Pôle dans leur développement, comme le ferait un **bureau de production** indépendant, selon leurs besoins et leur maturité : conseil, soutien financier et logistique, recherche de partenaires en production et diffusion, tournées.

Soucieux de préserver et/ou d'encourager leur **autonomie**, la cellule de production soutient ainsi chaque compagnie de manière adaptée. Suivant les cas, il peut donc s'agir tout aussi bien d'appuyer leur **rayonnement national et international** ou d'assumer tout ou partie du risque financier induit par un projet de création ambitieuse – pour les artistes associés, par exemple – que, pour les plus émergents, de les amener vers la structuration et, idéalement, le conventionnement (souvent la seule garantie pour assurer le fonctionnement des associations, les marges sur les tournées étant généralement trop faibles et aléatoires).

Dans certains cas, lorsqu'un projet émergent pourrait être mis en péril faute de structuration suffisante, ou dans le cas de tournées impliquant des artistes internationaux non-européens qui nécessitent un producteur en France, le Phénix peut ainsi assumer la production déléguée.

C'est par exemple le cas pour la production de la pièce *Andromaque*, de Damien Chardonnet-Darmaillacq, créée au Phénix et ayant ainsi pu bénéficier d'une belle première tournée en région et à Paris en 2018, ou pour la tournée française de la fameuse compagnie de danse de Taïwan, Cloudgate, début 2020.

Pour ce faire, l'équipe de la cellule de production du Phénix, associée au directeur, participe à la **réflexion stratégique** des compagnies soutenues par le Pôle, afin de définir avec eux des **objectifs crédibles** en termes de calendriers de création, de partenaires ciblés, d'emploi artistique ou administratif.

La cellule de production met en œuvre les soutiens financiers, de type coproductions, arbitrés par le Directeur du Phénix.

Ses équipes s'impliquent également pour **défendre les projets soutenus**, en valorisant son propre **réseau national et international**, tout comme les liens de

confiance établis les nombreux **partenaires du Pôle**, mais également en tenant à jour un fichier de contacts et en n'hésitant pas à faire de la **prospection**.

Il est à noter que, si ces actions liées à la **diffusion** sont souvent considérées comme chronophages, elles restent néanmoins **indispensables** pour maintenir des **relations de long terme** avec les autres structures, ainsi que pour avoir une **vision globale et actualisée** des mouvements au sein du secteur, en France comme à l'étranger.

Avec volontarisme, disponibilité et bienveillance, la cellule de production s'appuie sur les savoir-faires et méthodologies développées par les équipes du Phénix dans de nombreux domaines, et cherche aux côtés des compagnies à inventer des solutions, stratégies et modalités de partenariat pour chaque projet, contexte, ou problématique rencontrée, tout en restant à l'écoute des contraintes de chaque partenaire.

Afin de répondre à la diversité des formes artistiques développées par les artistes d'aujourd'hui, la cellule de production explore à leurs côtés de nouvelles pistes de coopération, avec des structures non liées habituellement au spectacle vivant, ou des dispositifs de financements nouveaux.

### **3. La valorisation de l'activité du Pôle européen de création, et à travers celle-ci, la consolidation du positionnement du Phénix comme structure majeure de diffusion et de production au niveau national et international.**

Mettant en œuvre le projet du Pôle européen de création sur une **ligne directrice cohérente**, autour de laquelle sont articulés les différents projets, l'équipe de la cellule de production du Phénix participe également à l'élaboration des outils de communication dédiés, donnant de la visibilité aux créations soutenues autant qu'à son action propre et au label.

Les équipes de la cellule de production accompagnent et sont présents, aux côtés du directeur du Phénix ou d'autres membres de l'équipe, les **grandes étapes de l'exploitation des projets** - création, premières importantes -, afin de soutenir les compagnies dans l'accueil des professionnels et de donner de la visibilité au rôle du Pôle européen de création.

La cellule de production assure aussi pour le Phénix et son Pôle européen de création un rôle de veille artistique, intellectuelle et sectorielle.

Ses équipes sont ainsi présentes lors des **principaux événements du secteur**, tels que festivals et rencontres professionnelles d'ampleur, en France et à l'étranger. Elles restent attentives aux nouvelles tendances et modalités de création, production et

diffusion du spectacle vivant : mutualisation, développement durable, porosité entre public et privé, dispositifs innovants, etc., profitant pour cela des expérimentations menées sur ces sujets, par exemple, par les coopératives de production ou collectifs d'artistes. Elles partagent ces réflexions avec les équipes artistiques du Pôle européen de création.

Au-delà de cette veille, le Pôle européen de création du Phénix, à travers sa cellule de production, est amené à être un véritable **acteur des évolutions du secteur**. En s'inscrivant dans les **réseaux et rencontres professionnelles existant**, d'une part, autant qu'en étant à l'initiative de réflexions fondamentales sur la création, les contextes et enjeux sociaux, d'autre part, lors d'événements organisés en partenariat avec l'Agence Nationale de la Recherche, le Festival TransAmériques, les Universités de la région, entre beaucoup d'autres.

Sur le plan **international**, enfin, le Pôle européen de création assure sa mission de coopération et de rayonnement en mettant en œuvre et développant les partenariats avec les structures étrangères, permettant des échanges artistiques pertinents et diversifiés : de l'accompagnement et tutorat de très jeunes artistes, en ce qui concerne les Flandres, par exemple, aux tournées d'artistes confirmés comme Julien Gosselin et Cloud Gate Dance pour Taïwan, entre autres. Les équipes du Pôle tissent ainsi des liens avec les centres culturels étrangers en France ou français à l'étranger, afin de sécuriser les financements de ces opérations.

La stratégie de développement des moyens du pôle européen pour la période 2023-2026 consistera à **traduire ce rayonnement en effet levier pour les moyens**, permettant d'aller chercher des ressources propres auprès des partenaires internationaux, notamment en concevant des coopérations internationales, et de consolider la production et la diffusion déléguée, dans l'objectif à terme d'atteindre le seuil de 150 000€ de ressources propres.

## Suivi et évaluation

Afin de pouvoir mettre en œuvre une évaluation la plus exhaustive possible de l'activité du Pôle européen de création, mais aussi de ses répercussions sur l'activité de la scène nationale dans son ensemble et sur la vie des projets artistiques soutenus, le Phénix établit des indicateurs objectifs chiffrés, d'une part, et subjectifs de « ressenti », d'autre part.

*Indicateurs chiffrés directs :*

- le montant des soutiens en coproduction apportés par le *Phénix*.
- le nombre de jours de résidence au *Phénix*.



- le nombre de représentations au *Phénix* ou en Hors-les-murs dans le cadre d'un événement programmé par le *Phénix*.
- le nombre d'heures de travail direct généré et les équivalents temps-plein correspondant : en artistique, administration, production, technique, médiation et conseil en stratégie.
- le nombre d'actions de médiation spécifiques menées autour des projets portés par le Pôle européen de création.

*Indicateurs chiffrés indirects :*

- le montant des soutiens en coproductions levés via le réseau de partenaires du *Phénix*, en France ou à l'international.
- le nombre de jours de résidences effectuées chez les partenaires du réseau du *Phénix*, en France ou à l'étranger.
- le nombre de représentations en France et à l'étranger des spectacles produits ou soutenus dans le cadre du Pôle européen de création.
- les emplois générés par les coopérations internationales : résidences croisées à l'étranger, workshops, etc.
- les participations à des événements annexes apportant de la visibilité aux projets : rencontres professionnelles, showcases, tables rondes.

*Indicateurs subjectifs :*

- les retombées médiatiques pour les projets soutenues par le Pôle européen de création : revues de presse, partages sur les réseaux sociaux, mentions.
- l'évaluation par les artistes eux-mêmes de l'accompagnement apporté par les équipes du Pôle européen de création : « effet de levier » des apports en coproduction ou de la diffusion sur le montage et la vie du projet artistique, qualité de l'accompagnement et du conseil en termes de stratégie et développement, efficacité de la mise en réseau et en relation avec des partenaires institutionnels et artistiques, en France ou à l'international, conditions d'accueil et lien avec les différentes équipes du *Phénix*.

Afin de mieux comprendre les enjeux autour du pôle européen de création, nous avons mené un travail de synthèse permettant d'approcher l'ensemble de la structuration apportée par le dispositif et dont nous tirons plusieurs analyses :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Pôle européen de création 2018-2022	Artistes	F	H	Projets	Résidences	Production totale	dont \$	dont industrie	Diffusion tôt.	Diff. Hdf	Diff France	Diff Internationale
Campus	25	12	14	53	320	931 534 €	709 261 €	222 273 €	877	240	544	93
Artistes associés	5	1	4	26	110	451 549 €	327 386 €	124 163 €	606	62	397	147
Coopération internationale	18	10	9	27	67	278 925 €	272 822 €	6 103 €	260	27	80	153
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>106</b>	<b>497</b>	<b>1 662 008 €</b>	<b>1 309 469 €</b>	<b>352 539 €</b>	<b>1 743</b>	<b>329</b>	<b>1 021</b>	<b>393</b>

- un rôle structurant sur la création émergente, les actions du campus représentant plus de la moitié de la production totale pour **25 artistes 55 projets**, générant **320 journée d'activités sur le plateau et 877 dates de diffusion** dont près des 2/3 à l'échelle nationale.
- Une assise pour les artistes associés / collègue européen plus confirmés, s'appuyant sur les capacités de la structure pour lancer des projets ambitieux et rayonnants, **pour 26 projets financés à hauteur de 451 000 euros, 606 représentations dont 147 à l'étranger**
- Une dynamique pour la **coopération internationale** accueillie par le pôle européen et permettant d'une diffusion nationale à hauteur de **80 représentations**
- Il ressort que la **moyenne de production par projet est de 15 000 euros** et de 34 000 euros sur la moyenne d'accompagnement d'un artiste sur plusieurs saisons.
- Fait notable, **le nombre moyen par projet accompagné est de 16 représentations, bien au-delà des 2,7 représentations par projet constaté par l'ONDA**, ce qui signifie que le Pôle européen de création permettrait par son accompagnement, son soutien, son mentorat de multiplier par 6 le potentiel de diffusion des créations.

Moyenne apport production/projet	15 679 €	F/D
Moyenne apport/représentation générée	954 €	I/F
Moyenne Représentations/projet	16	I/D
dont Moyenne repres Hdf/projet	3,1	J/D
dont Moyenne repres France/projet	9,6	K/D
dont Moyenne repres internationale/projet	3,7	L/D
Moyenne représentations/artistes PEC	34,2	I/A
Moyenne apport accompagnement artiste F	32 588 €	F/A

- D'un point de vue plus général sur plusieurs années, le **nombre moyen pour chaque accompagnement est de 36 représentations** pour chaque artiste accompagné.
- A l'échelle des quatre années analysées, hors fonctionnement et théâtre en ordre de marche, **il a été distribué aux artistes accompagnés 1 662 008 pour un apport total de 1 332 000 des trois partenaires publics** (Ministère de la Culture, Région Hauts de France, Valenciennes Métropole). Les différentes ressources propres ont été trouvées auprès des coproducteurs et des agences culturelles étrangères (taiwan, Catalogne, Flandres)

Apport Subventions spécifique Pôle Européen	1 332 000 €	80%
Recettes propres production	330 008 €	20%
Total PEC	1 662 008 €	100%

- Spécifiquement sur la production, l'apport des subventions spécifiques a permis de générer 20% de recettes propres à hauteur de 330 008 euros dans une logique redistributive vertueuse, sans aussi prendre en compte les retombées des tournées pour les compagnies indépendantes.
- En synthèse, dans l'articulation de la production et de la diffusion, l'apport du Pôle européen a permis en moyenne **un soutien de 954 euros sur chaque date générée** par création accompagnée.

## Le Collège européen

**Le Phénix ne se limite pas à un simple rôle de coproducteur**, et c'est justement à travers un modèle spécifique qu'il soulage les compagnies indépendantes de la majorité des risques de production. La scène nationale accompagne le démarrage de jeunes artistes qui sont aujourd'hui parmi les fers de lance de la création française et qui inscrivent leur action au cœur de l'Europe.

**La structuration de ces équipes artistiques**, confrontées à des productions ambitieuses et un fort volume de diffusion en France et à l'international, demeure toutefois fragile - parfois en raison même de ce succès et des attentes qui en découlent -, et appelle à une réflexion sur les conditions de soutien à des filières d'excellence de la jeune création. Pour répondre à ces problématiques, le Pôle Européen de Création et de Production a pris l'initiative de proposer un dispositif innovant articulant les différents maillons de la chaîne de production et de diffusion dans une logique de coopération avec les équipes artistiques et

les partenaires publics. Il a mené une expérimentation afin de répondre aux besoins de production en cours de ces équipes, dont les maîtres mots sont la souplesse, l'inventivité et la réactivité pour s'adapter à la forte croissance et à l'ambition de leurs projets.

Les artistes associés sont structurés en compagnie indépendante, en coopérative ou avec un bureau de production, implantés dans la région Hauts-de-France, et bénéficient du dispositif du Ministère de la Culture pour les compagnies à rayonnement national et international ainsi que du soutien de l'Institut français pour leurs tournées à l'étranger.

## **Collège européen 23/24**

### **Cédric Orain**

Après des études d'ingénieur en mathématiques appliquées, Cédric Orain s'arrête pour faire du théâtre. Il suit alors une formation d'acteur au Conservatoire de Grenoble puis à la classe libre du cours Florent. Il fonde la compagnie La Traversée, installée à Lille, poussé par une curieuse nécessité de faire un spectacle. Après le succès d'enfants sauvages, le Phénix accueillera le prochain spectacle *Corps premiers*.

*Corps premiers* retrace plusieurs moments emblématiques de l'Histoire du sport, des moments où quelque chose de nouveau surgit : un nouveau geste, un nouveau coup, un autre usage du corps.

Cédric Orain s'entoure d'une actrice, d'une circassienne, et d'un acteur pour sonder cette question passionnante : que peut un corps ?

En 2023, le Phénix a déposé un projet PEPS avec Cédric autour d'ateliers « S comme sport » dont le but de ce projet est de réunir un groupe de sportifs pratiquant leur sport de manière régulière et de leur proposer d'explorer les liens possibles entre le sport et la création. Cédric Orain avait intégré le CAMPUS en 2016 avant d'être associé à la MCA Amiens puis développé des coopérations internationales avec le Japon et la Portugal.

### **Léa Drouet**

Jeune artiste bruxelloise, Léa Drouet compte aujourd'hui parmi les figures émergentes de la scène internationale. Son travail investit les champs de la performance, de la musique et de l'installation pour mieux explorer les sciences humaines

Sa nouvelle création J'ai une épée s'approche des représentations de « l'enfant ». La metteuse en scène et performeuse cherche moins à « regarder les enfants » selon une logique qui, sous couvert de nouvelle attention à donner, demeure celle du ciblage des identités, mais commence par « regarder comment on regarde les enfants ». Quelle forme donne aux enfants la manière dont ils sont observés et représentés, notamment par les institutions supposées les protéger, les éduquer, les « encadrer » ? Quels « cadres » existent, justement, et quels décadrages peuvent s'opérer pour qu'une enfance ait la place d'exister ?

Elle bénéficie d'un apport en coproduction du Phénix, d'un soutien en résidence et sa pièce sera présentée lors du festival NEXT en 2024 à Amiens et à Valenciennes.

### **Boris Charmatz**

En 2021, Boris Charmatz a été nommé pour prendre la direction du Tanztheater Wuppertal Pina Bausch, compagnie historique de premier plan créée en 1973 par l'artiste allemande, à Wuppertal (Allemagne), à partir de septembre 2022. Cette nomination entend relancer la trajectoire de cette institution qui, depuis la mort fulgurante de Pina Bausch en 2009, se cherche un nouvel avenir, entre répertoire et création. Le Phénix accompagne la coopération franco-allemande initiée à cette occasion.

### **Julien Gosselin**

Julien Gosselin poursuit son ancrage territorial au Phénix et son développement international avec la future création *Extinction* qui sera présentée dans le cadre du NEXT Festival 2023.

*Extinction* naît de deux expériences récentes : le travail sur *Le Passé* avec les acteurs de Si vous pouviez lécher mon cœur et sur *Sturm und Drang*, premier volet d'Histoire de la littérature allemande avec la troupe de la Volksbühne. Du *Passé* d'abord, avec l'envie de continuer l'exploration de ce qui fut avant nous, des morts qui nous ont précédés, de la littérature comme de la fin du monde. De ce spectacle allemand ensuite, dans cette rencontre avec cette troupe, avec cet esprit de la Volksbühne, avec ce théâtre de Berlin Est. *Extinction* est né de la rencontre de ces deux mondes. Le spectacle se joue avec des acteurs et actrices français(e)s et allemand(e)s, dans les deux langues. Il fonctionnera comme un triptyque.

### **Tiphaine Raffier**

Issue de l'Ecole du Nord, Tiphaine Raffier œuvre dès 2009 dans le collectif Si vous pouviez lécher mon cœur, qui signe notamment les adaptations des *Particules Élémentaires* de Michel Houellebecq et de *2666* de Roberto Bolaño. Tiphaine Raffier monte sa propre compagnie, La femme coupée en deux, en 2015. Elle écrit et crée, entre autres, *La Chanson* (2012), *Dans le nom* (2014) et *France Fantôme* (2017). Elle adapte sa première pièce au cinéma et réalise en 2018 un moyen métrage remarqué, *La Chanson*, dans lequel elle joue avec Noémie Gantier et Victoria Quesnel.

Après avoir mis en scène en 2020 dans *La réponse des Hommes* des situations ambivalentes et des personnages en clair-obscur, son écriture s'inspire cette fois de l'ironie acerbe de Philip Roth autour de l'œuvre « Némésis », où méchanceté et tendresse forment un alliage grinçant. Puisant dans ces zones d'inconfort pour nourrir son travail avec les acteurs, elle s'empare du roman avec la fantaisie dystopique qui caractérise son théâtre.

« Némésis » sera présenté en coréalisation avec Le Manège de Maubeuge au Phénix en mai 2024. Tiphaine Raffier avait intégré le CAMPUS en 2016 pour son tout premier projet en coopération avec le FTA Montréal et le Phénix.

### **Animal Architecte : Camille Dagen et Emma Depoid**

Camille Dagen et Emma Depoid fondent et mènent en binôme Animal Architecte depuis 2018. Camille Dagen est metteuse en scène et autrice, également comédienne en dehors d'AA, Emma Depoid est scénographe. Toutes deux se sont rencontrées à l'école du TNS à Strasbourg. Le théâtre et la performance constituent le noyau initial mais non exclusif d'Animal Architecte. Les créations d'AA marquent un intérêt fort pour des matériaux issus de champs non théâtraux : la photographie, l'architecture, la danse, la philosophie, l'histoire, la critique musicale ...

Le Phénix accueillera une résidence de la prochaine création en octobre 2023. Ce prochain spectacle *Les forces vives* sera une adaptation des mémoires de Simone de Beauvoir. Animal Architecte avait été accompagné techniquement et en production en 2019 par le Phénix.

### **Noémie Ksicova**

Après des études de violon, elle se forme à la mise en scène à l'INSAS à Bruxelles. Elle revient en France pour travailler comme comédienne. Dès 2013, elle se concentre sur ses projets de mise en scène, d'installations et d'écriture. En 2017, elle crée *Rapture* librement inspiré du "Ravissement de Lol. V. Stein" de Marguerite Duras à Mains d'œuvres, présenté au Théâtre de Belleville en 2018. En 2019, elle intègre le Pôle européen de création Campus Amiens Valenciennes.

Elle crée *Loss* en 2020 au Phénix, Scène nationale de Valenciennes. Le spectacle est repris à la MCA d'Amiens. Elle propose des stages aux publics jeunes en difficultés sociales. En juin 2022, elle écrit et met en scène *SATURNE* avec les comédiennes et comédiens de l'Oiseau-Mouche.

Le Phénix a initié avec la MCA d'Amiens un accompagnement sur 3 ans pour aider un passage de cap important avec la création en grand plateau de *L'enfant froid* qui sera présenté un mois à l'Odéon Théâtre de l'Europe en février 24.

### **Rébecca Chaillon**

D'origine martiniquaise, Rébecca Chaillon passe son enfance et son adolescence en Picardie. Elle rejoint Paris pour des études d'arts du spectacle et le conservatoire du XXème arrondissement de Paris. Aujourd'hui, Rébecca Chaillon est metteuse en scène, performeuse, auteure et scorpion ascendant taureau. Elle milite comme elle respire, adore faire des débats et jouer nue. Sa famille : la compagnie Dans le Ventre.

Accompagnée par le Phénix dans le cadre du campus en 2022, son spectacle « Carte Noire

nommée désir » a été programmé dans le cadre du cabaret de curiosité 2022 et sa dernière création « Plutôt vomir que faillir » sera présentée dans le cadre de la saison 23/24.

## **Le Campus**

L'accompagnement des compagnies indépendantes, depuis leur structuration jusqu'à leur rayonnement international, répond à une forte demande des artistes, ainsi qu'à la volonté de la région Hauts-de-France de développer une politique d'accompagnement de la création. Les deux pôles européens de production mutualisent, pour ce faire, leurs expertises, et réunissent des moyens pour soutenir, depuis 2018, une moyenne de quatre équipes artistiques par an. La période de soutien s'adaptant au cycle de création d'une pièce, soit deux ans ou saisons environ, ce sont simultanément huit projets au moins qui sont suivis par le dispositif du Campus partagé Amiens-Valenciennes. L'innovation de cette filière mutualisée est précieuse pour les artistes : diffusion renforcée par des séries longues, temps de résidence démultiplié, seuil budgétaire de production consolidé, effet amplificateur des mises en réseaux et de la prescription.

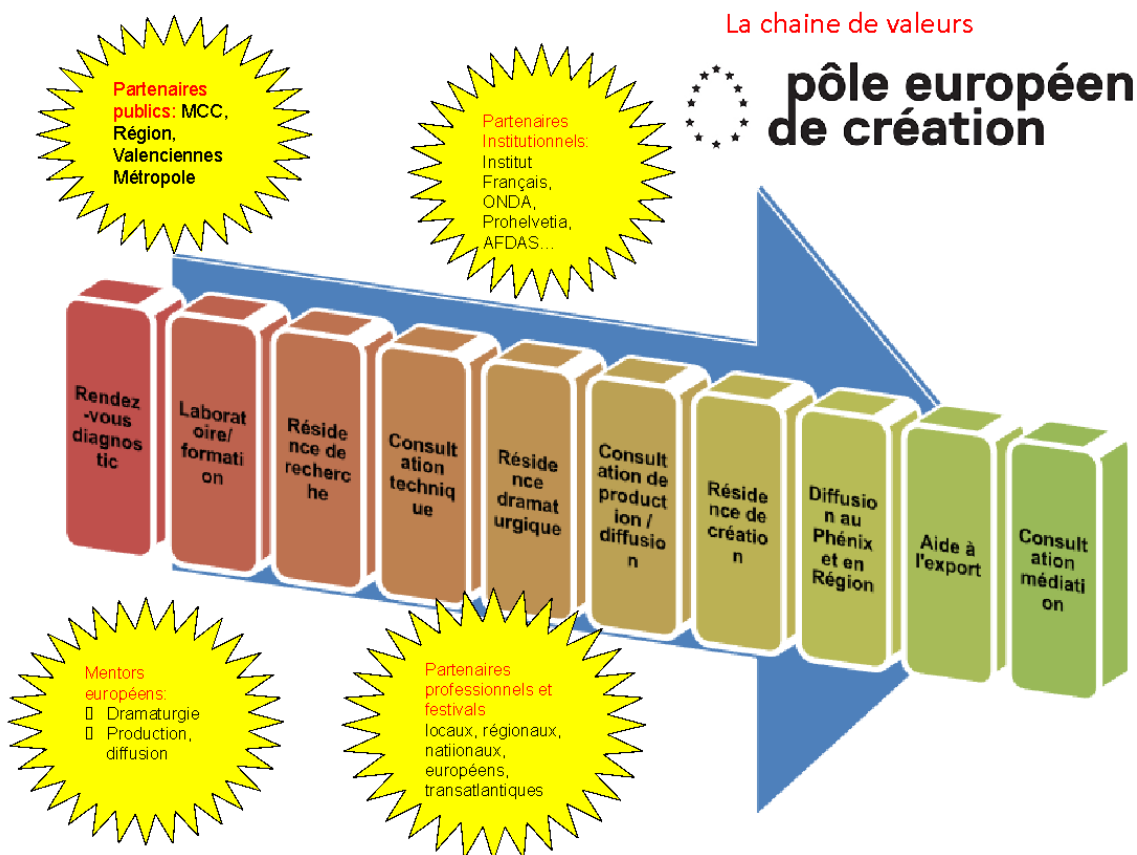
Depuis la mise en place du dispositif Campus partagé, l'accompagnement de jeunes équipes régionales s'est renforcé et fait l'objet d'échanges réguliers contradictoires et constructifs entre les deux pôles. Il s'agit, de façon concertée, de repérer les potentiels de développement ou consolidation des compagnies, de permettre aux artistes de mener à bien leurs projets, et de renforcer leur inscription dans le territoire régional. Le Campus s'adresse prioritairement à des artistes installés dans la région mais également à des artistes non implantés qui contribuent par leur présence à la dynamique et à la diversité des expériences dans ce vivier. Pour les deux pôles européens, il s'agit d'intervenir de la façon la plus pertinente, au moment le plus pertinent du projet et/ou de l'évolution de la compagnie et c'est ce que nous souhaitons maintenir et développer pour les années à venir.

Nous avons par ailleurs mis en place un système d'entretiens mutualisés qui nous permet de rencontrer les artistes ensemble et de pouvoir rationaliser les demandes, les besoins et les moyens à déployer pour y répondre.

Le Campus partagé donne ainsi lieu, suivant les besoins identifiés :

- à des laboratoires de création
- à des résidences de travail à Amiens, à Valenciennes et chez leurs partenaires
- à des soutiens en production (apports financiers et valorisation d'apports en compétences)
- à un accueil et un soutien à la diffusion

Le schéma ci-dessous présente la modélisation de l'accompagnement des équipes artistiques du campus selon les différents outils mis à leur disposition. Ces derniers peuvent être catégorisés en fonction du stade de développement du projet. Le rendez-vous diagnostic permet d'évaluer son avancement. La période de gestation peut être considérée à partir du laboratoire formation jusqu'à la résidence de recherche. La période de création du spectacle s'étend de la consultation technique jusqu'à la fin de résidence de création où le spectacle est présenté pour la première fois. Les étapes de diffusion, d'aide à l'export et de consultation médiation viennent soutenir la pérennité et la vie du projet après sa création, tandis que les différents partenaires, institutionnels, publics, professionnels et mentors européens peuvent être mobilisés tout au long du cycle de vie d'un projet.



Le CAMPUS propose également un accompagnement ponctuel en mentorat, qui peut, suivant les cas, porter sur la dramaturgie, la stratégie de diffusion et, depuis 2020, sur des aspects techniques : création lumière, scénographie, etc. Loin de se substituer aux collaborateurs du projet, ces mentors apportent un regard extérieur ponctuel, permettant de dénouer des blocages ou d'articuler des paramètres.

Le dispositif, enfin, est prolongé par un appui à la mise en réseau et à la diffusion. Il permet en outre d'élargir le cercle du soutien aux artistes et de fédérer de nouvelles synergies



d'échange entre les structures de la région. Ces synergies concernent à la fois l'appui aux artistes que de nouvelles stratégies de mobilité des publics élaborées entre des établissements des versants nord et sud de la Région. A ce titre, et depuis 2020, une rencontre annuelle – sous la forme d'une Université d'été du Campus partagé – permet aux artistes accompagnés, mais aussi aux équipes des deux Pôles européens, aux partenaires extérieurs, mentors, autres compagnies associées, de se réunir durant une ou deux journées afin d'échanger sur les grands enjeux qui les animent : création artistique, lien avec les publics, implantation sur le territoire, diffusion et rayonnement, société, entre autres.

Une nouvelle génération d'artistes, implantant leur travail de création dans la région, a été révélée par le Campus : Gurshad Shaheman, Tatiana Julien, Yuval Rozman, Noémie Ksicova, Maëlle Dequiedt, Hugo Mallon, Rébecca Chaillon, Hugues Duchêne, Jeanne Lazar... entre autres. Une communauté s'est créée, incarnée par de nombreux échanges et solidarités.

### **Campus 23/24**

Le Campus partagé Amiens Valenciennes pour la saison 23/24 sera composé de Marie Fortuit, Carine Goron, Nicolas Girard Michelotti, Maëlle Dequiedt, Cécile Morelle.

#### **Marie Fortuit**

Marie Fortuit est comédienne, metteuse en scène, créatrice de la compagnie Les Louves à Minuit, installée à Saint Saulve et associée aux remèdes de l'âme cette année.

En 2022, pour les remèdes de l'âme, l'artiste a imaginé une série de rencontres artistiques autour du thème "Le jour où, écouter, jouer, raconter..." inspirées notamment par sa création en cours, une adaptation d'*Ombre (Eurydice parle)*, de l'écrivaine autrichienne Elfriede Jelinek, réinterprétation contemporaine du mythe d'Orphée et d'Eurydice. Ces rencontres sont également imprégnées de son spectacle "*La vie en vraie*", autour de chansons d'Anne Sylvestre, comme un dialogue avec la chanteuse décédée en 2020.

Après plusieurs temps de résidence, sa prochaine création sera présentée lors du cabaret de curiosités en mars 2023.

#### **Carine Goron**

Après une formation à l'Ecole du Nord de Lille sous la direction de Stuart Seide, elle entre en 2012 à la Comédie Française en tant qu'élève comédienne et travaille notamment avec Marc Paquien, Gilles David, Alain Françon et Denis Podalydès. En 2013, elle crée avec d'autres élèves comédiens le collectif Colette. Ensemble, ils adapteront à la scène le film *Pauline à la plage et Trio en mi bémol* d'Eric Rohmer. Elle rejoint alors la compagnie de Julien Gosselin Si vous pouviez lécher mon cœur où elle joue dans *Les Particules élémentaires* de Michel Houellebecq, dans *2666* de Roberto Bolaño, dans l'adaptation de

trois romans de Don Delillo *Joueurs*, *Mao II*, *Les Noms* et récemment dans *Le Passé* de Leonid Andreev. En 2021 elle joue dans *Dissection d'une chute de neige* mis en scène par Christophe Rauck et dans *Wry smile dry sob* mis en scène par Silvia Costa pour le festival d'Automne à Paris.

Le Phénix accompagnera Carine Goron sur les saisons 22-23 et 23-24 pour son premier projet en tant que metteuse en scène : *Noue*. Ce projet parlera de sororité, du lien invisible entre les femmes. Il s'agira d'une forme théâtrale mêlant un socle textuel fixe et une part changeante composée des témoignages des habitantes de chaque territoire recueillis en interviews et restitués par les comédiennes en théâtre verbatim.

L'accompagnement se fera par des périodes de résidence pour aller à la rencontre de femmes sur le territoire du Valenciennois, par un mentorat et un apport en coproduction.

### **Maëlle Dequiedt**

Ancienne étudiante du Théâtre national de Strasbourg développant des projets qui mêlent théâtre et musique, Maëlle Dequiedt implante en 2019 sa compagnie La Phénoména à Denain, dans le cadre d'une résidence longue territoire qui se poursuit en 2021-2022 à Douchy-les-Mines. Durant cette période, elle a ainsi l'occasion de diffuser sa pièce *Au Bois!* au théâtre de Denain, de mettre en scène une adaptation des *Noces de Figaro* pour l'atelier Finoreilles mené par l'Opéra de Lille (créé à l'Opéra de Lille en février 2020), avec des enfants de Denain et de toute la région. Sa création *I Wish I was*, dont la résidence de finalisation a eu lieu au Théâtre de Denain, a remporté lors des premières au Théâtre de la Cité internationale à Paris en octobre 2020 un grand succès auprès des professionnels et de la presse. Le spectacle, dont la tournée a ensuite été interrompue, a été repris à Douchy-les-Mines dans le cadre du Cabaret de curiosités du Phénix en février 2022, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération des Portes du Hainaut. L'action structurante du Campus partagé a porté sur un soutien en coproduction, un apport d'ingénierie dans la modélisation et la mise en oeuvre de la résidence d'implantation, et notamment la diffusion des spectacles, un soutien en compétence (mise à disposition de personnel et matériel technique) lors de la résidence à Denain, un suivi en mentorat par la dramaturge Camille Louis, d'une part, et Nicole Gautier, pour la mise en réseau et la diffusion d'autre part.

A la rentrée 2023, la prochaine création de Maëlle *Stabat Mater*, sera présentée au Manège de Maubeuge et à la maison de la culture d'Amiens. Ce projet est né de la rencontre entre l'œuvre de Virginia Woolf - dont l'écriture cherche inlassablement traduire le rapport du corps au monde - et le *Stabat Mater* de Domenico Scarlatti -perle rare du répertoire baroque jamais mise en scène à ce jour, composition inouïe écrite pour 10 voix. Maëlle Dequiedt fait dialoguer ce tableau de la mère qui se dresse face à la croix avec l'écriture tumultueuse et libératrice de Woolf, qui fait voler en éclats les cadres sociaux trop étroits et esquisse une liberté effrayante

## Cécile Morelle

Petite fille de paysanne picarde, elle aussi veut travailler dans la Culture, elle sort donc diplômée de l'École Supérieure d'Art Dramatique de la ville de Paris en 2011. Elle intègre à sa sortie la Comédie Française en tant qu 'académicienne où elle travaille avec Catherine Hiegel, Jérôme Deschamps, Eric Ruf et Anne Kessler.

Interprète pour différentes compagnies : Cie du double, Maëlström, Fiat Lux, Clameur Public, Printemps du Machiniste, elle ressent progressivement le désir de porter la casquette de metteure en scène et auteure de ses propres projets.

En 2019, elle obtient à l'ERACM le diplôme d'état de professeure de Théâtre et enseigne au CAL du Clermontois. Toujours désireuse d'acquérir de nouveaux outils pour l'acteur, elle se forme en couture et patronage, en conception de masque, en Langue des signes à l'IVT, en clown au Samovar de Bagnolet. Et en conte, au Labo de La Maison, en 2020-21, en vue de l'écriture du solo *La Trouée*. Ce spectacle questionne la place et la parole des femmes dans le monde paysan.

Elle prépare également une performance spectacle, avec sa complice Laetitia Troussel, *Dans de beaux draps*, prévue pour 2023 et pour lequel elle a reçu le soutien du réseau La Croisée.

## Nicolas Girard-Michelotti

Nicolas Girard-Michelotti est issu du parcours Auteurs de l'École du Nord à Lille (promotion 6, 2018-2021). Il commence par écrire de la poésie tout en suivant des études littéraires. En 2014, il écrit sa première pièce *Ces trous de lumière loin loin dans la ville*, créée l'année suivante au Théâtre du Gouvernail. Entre 2015 et 2017, il écrit et met en scène trois pièces courtes (*La Pomme*, *Pavillon E* et *Disparition sur la plage*) au Théâtre du Rond-Point puis, dans le cadre des Travaux de Fin d'Étude du Cours Florent, la pièce *Radar*. Sa pièce est primée au concours De l'encre sur le feu en 2018. Elle est mise en espace par Sol Espeche au Théâtre 13. Entretemps, son monologue *Apnée* a été sélectionné au festival Texte en cours. En 2018, *Pavillon A* a été mis en lecture par Nelson-Rafaell Madel à l'occasion du Festival d'Avignon dans le cadre des rendez-vous de la SACD. En 2019, *Point d'Orgue* est lauréat de la deuxième édition du concours d'écriture des Maisons Mainou. La pièce sera mise en espace au Théâtre Am Stram Gram de Genève. En 2020, sa pièce *Épilogues* est lauréate du concours d'écriture de théâtre immersif de la Fondation Polycarpe. *Cosmonaute*, sa pièce jeune public, est parue en octobre 2021 à L'École des Loisirs. *Les Incendiaires* est parue en mars 2022 aux Solitaires Intempestifs.

Le campus accompagnera Nicolas Girard-Michelotti pour la production de *Barbie sur le récif* via une période de résidence, un apport en coproduction et une diffusion lors du cabaret de curiosités 2024.

## Responsabilité publique

---

L'engagement citoyen et territorial du Phénix est la traduction de nos missions de service public, pour encourager et favoriser l'accès pour tous à la culture, à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional.

Cet engagement se traduit par une offre de services, centrée sur **une offre de programmation artistique et culturelle** exigeante pour tous les publics, et complétée par **les valeurs d'usage du lieu de vie**.

### L'offre de programmation artistique et culturelle

Le Phénix s'est attaché depuis 2010 à s'adresser à tous les publics à travers une programmation pluridisciplinaire, éclectique et exigeante, élément constitutif d'une politique de l'offre, qui permet d'identifier les attraits/atouts pouvant attirer les différents segments de publics. L'équilibre de programmation, proposé plus haut, se fonde sur une priorité donnée dans le budget artistique au théâtre (36%), puis à la danse (15%), au cirque et théâtre d'objets (22%), à la musique (6%) et à l'humour et aux musiques actuelles (4%).

Les propositions plus généralistes seront de grande qualité en humour, variété, chanson ou sur les grandes formes de cirque ou de ballet. Sans grever le budget artistique, ces propositions « grand public » sont les « produits d'appel » à la fréquentation. La programmation pour les familles les jeunes représente entre de 40% à 50% de la fréquentation.

**La mobilisation des publics vers cette offre de programmation artistique et culturelle** est opérée par :

- Des présentations de saison singularisées selon les typologies de public
- Des visites du théâtre
- Des rencontres avec les artistes
- Des ateliers de pratiques artistiques
- Des ateliers parents-enfants
- Des échauffements de spectateurs, proposés une heure avant le spectacle et d'une durée 30 mn, ouverts à tous et sur entrée libre
- Des rendez-vous spectateurs complices / supers relais
- Des "ateliers nomades", créations artistiques participatives et situées dans le territoire, ouverts à tous les publics
- Des émissions pédagogiques, valorisant en vidéo l'expertise de médiation sur les créations

**Les propositions d'évolution pour 2023 > 2026, visent en priorité à :**

- Développer le lien par la pratique artistique
- Poursuivre l'agilité et l'innovation dans l'usage des outils de médiation numérique
- Favoriser la rencontre et la mixité entre les publics (intergénérationnel, inclusivité, accessibilité..)
- Consolider l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'offre culturelle
- Consolider la fréquentation des publics individuels, notamment celle des jeunes actifs

### **Les valeurs d'usages du lieu de vie : le Phénix en communs**

Le Phénix conjugue la spécificité du marketing des services en lien avec la singularité de son activité, avec un lieu ouvert de 8h à 19h tous les jours depuis la rénovation après travaux avec un point d'accueil unique où se croisent tous les publics, équipes, artistes, partenaires... Les services complémentaires proposés sont aujourd'hui éditorialisés sous le titre "Le Phénix en communs".

Ces différents services contribuent à la qualité de l'accueil, à l'ambiance et à l'hospitalité du lieu de vie, à la familiarisation et à l'attachement des publics au Phénix et à ses activités grâce à :

- Un restaurant ouvert le midi du lundi au vendredi et les soirs de représentations
- Un bar du foyer ouvert les soirs de spectacles en Grand Théâtre, dans le hall
- Une médiathèque coopérative
- Une halte-garderie pour les enfants de 3 à 10 ans, la Maison des Loustix
- Des espaces de convivialité avec le wifi
- Une programme de mise à disposition des petites fabriques, pour les pratiques culturelles amateurs, sur projet
- Des parkings de proximité gratuits et payants
- Un service de covoiturage de pairs à pairs, pour chaque spectacle

### **Propositions d'évolution pour 2023 > 2026 :**

- Consolider l'hospitalité et l'attachement des publics aux usages du lieu de vie, sans impact sur l'ordre de marche général
- Développer la lisibilité de l'offre auprès des publics sur les services proposés (librairie, covoiturage....)
- Consolider le développement des publics en amenant davantage les usagers du lieu de vie vers la pratique artistique et la programmation du Phénix

### **La médiation**

### **Valeurs et méthode**

L'accompagnement des formes contemporaines du spectacle vivant exige une conscience aiguë de la transmission aux publics. Pour remplir cette mission essentielle, le Phénix croise plusieurs approches pour permettre une médiation pertinente et inventive, mêlant la médiation artistique et la médiation culturelle.

Le travail porté par les artistes sur le terrain de l'implication d'autrui dans leur processus de création, en amont, qui s'attache aux fractures symboliques et sociales pour s'immiscer dans le réel. Cette démarche de médiation artistique est essentielle, rare et forte. Elle est pour le Phénix un défi avec des actions participatives spécifiques avec les habitants les plus isolés.

Le Phénix place au cœur de son projet ses missions d'accompagnement de la pratique amateur et de valorisation des groupements d'artistes amateurs dans le cadre de l'arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret n°2017-1049 du 10 mai 2017.

Le Phénix déploiera sa mission d'accompagnement de la pratique amateur et de valorisation des groupements d'artistes amateurs durant toute la durée de la présente convention pluriannuelle d'objectifs, au rythme prévisionnel de 3 à 5 projets par saison.

L'accompagnement des artistes amateurs articulera temps de transmission pour les ateliers et temps de répétition, pour un nombre prévisionnel cumulé d'heures d'atelier et de répétitions compris entre 40 et 100 heures par participants. Le phénix veillera à ce que le nombre d'heures consacrées au temps de transmission soit supérieur au nombre d'heures consacrées au temps de répétition.

Le nombre de représentations publiques sera compris dans les limites fixées par l'article 2 du décret du 10 mai 2017 sus-visé et le territoire géographique dans lequel elles auront lieu sera celui de la zone habituelle d'influence du phénix définie dans la présente convention pluriannuelle d'objectifs.

Les modalités de publicité seront les modalités habituelles définies dans la présente convention pluriannuelle d'objectifs.

Les numéros de licence d'entrepreneur de spectacles vivants en cours de validité (jusqu'au 11 mai 2026) sont les suivants : L-R-2021-005952, L-R-2021-005972, L-R-2021-005974.

Les ateliers nomades restent une initiative inédite sur le territoire de Valenciennes pour réactiver les possibilités d'une cohésion sociale dans la dynamique de renouveau urbain des quartiers périphériques du territoire en lien avec la population.

Nous avons repris un concept porté depuis 1999 et mis en place sur le territoire de Belfort, intitulé « les ateliers nomades », qui soulève la question importante de la médiation de l'art vis-à-vis des populations. Cette démarche a trouvé un écho important au niveau national, dans le mouvement de ce que l'on nomme « les esthétiques relationnelles ». L'idée fondatrice est d'associer la population en amont du processus de création et non en aval, sur le modèle « des grandes œuvres accessibles au plus grand nombre ».

Les habitants se retrouvent au cœur de projets d'artistes travaillant sur des esthétiques relationnelles. L'objectif est de tenter de rendre la légitimité de regard à ceux qui l'ont perdue, en plaçant au premier plan la participation et la rencontre sensible avec un artiste. Les ateliers nomades se construisent en dialogue avec les politiques sociales et éducatives du territoire pour faire se rencontrer les habitants et favoriser la cohésion sociale.

Le financement des ateliers nomades relève du développement de financements croisés intégrant subventions au projet et apports de partenaires du territoire.

Les ateliers nomades et plus généralement la mission d'accompagnement de la pratique amateur et de projets pédagogiques, artistiques, culturels et de valorisation de groupements d'artistes ont vocation à se développer pendant toute la durée de la présente Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

La médiation culturelle permet de découvrir une offre spectaculaire de référence qui donne aux publics des clefs de lecture et élargit le champ des références et des compétences. Elle se couple avec le travail de segmentation des publics mené qui permet l'accès aux spectacles (tarifs incitatifs, information sur les bons canaux).

Depuis 2016, la politique de relations avec les publics est organisée sectoriellement : secteur scolaire (dont apprentissage et petite-enfance), enseignement supérieur, entreprises et CSE, secteur associatif et médico-social dont publics en situation de handicap, publics individuels.

Cette sectorisation s'accompagne d'actions favorisant la mixité et la rencontre entre les publics: rencontres intergénérationnelles, partenariats entre établissements scolaires et structures sociales, autonomisation de la pratique de publics dits "captifs" vers une pratique individuelle .

Une politique de conventionnement, si possible pluriannuelle, est mise en œuvre systématiquement avec chaque structure relaie, afin de qualifier les objectifs mutuels et valoriser explicitement les différentes actions. Une évaluation quantitative et qualitative est menée pour chaque action.

### *Secteur scolaire et petite enfance*

L'écosystème existant est dense et diversifié, avec une cinquantaine d'établissements partenaires répartis dans 25 communes, de la maternelle au bac, impliquant au Phénix leurs élèves dans des parcours de spectateurs et des ateliers de pratiques artistiques.

La stratégie de relation avec les publics scolaires s'appuie sur :

- > une expertise partagée avec la professeure missionnée
- > des partenariats stratégiques et opérationnels avec la DAAC, l'INSPE, la Cité Éducative
- > des projets récurrents, articulés avec l'offre de programmation : PEPS, Printemps du Théâtre, Cordées de la réussite,
- > une implication hebdomadaire au Phénix (ateliers et spectacles) des élèves des deux Lycées (Watteau et de l'Escaut) du bassin valenciennois d'éducation et de formation proposant l'option et la spécialité Théâtre au baccalauréat
- > une intégration aujourd'hui systématique des spectacles et d'ateliers sur le portail du Pass Culture collectif / plateforme ADAGE

### **Propositions d'évolution pour 2023 > 2026**

- Diversifier la nature des établissements partenaires, notamment vers l'apprentissage, l'enseignement technique et professionnel
- Développer la mobilisation du secteur "petite enfance" (crèches et du RAM), en lien avec le festival OCYTÔ
- Diversifier la géographie des établissements partenaires, notamment vers le monde rural et les "zones blanches", ainsi qu'en REP et en REP +
- Générer une offre encore plus intégrée des spectacles et ateliers sur le portail du Pass Culture collectif

### *Secteur enseignement supérieur*

Les relations avec ce secteur sont structurées par des partenariats majoritairement pluriannuels, avec une trentaine de formations et leurs BDE, notamment :

- L'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF), notamment à travers le Module transversal « école du spectateur », le master Humanités numériques, la collaboration avec les services culturels de l'UPHF, de l'ISH et de INSA, ainsi que l'implication de la radio étudiante RAMDAM et autres associations étudiantes
- La Classe Préparatoire aux Grandes Écoles Littéraires du lycée Watteau de Valenciennes et les formations supérieures du Lycée Wallon de Valenciennes (BTS et classes préparatoires scientifiques)
- L'École Supérieure d'Art et de Communication de Cambrai (ESAC), l'École Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes (ESAD), RUBIKA
- L'Université de Lille et son service culturel



- Science Po Lille, l'EDHEC

Pour la période 2023 > 2026, l'enjeu pour ce secteur est notamment de faire valoriser davantage avec les Universités et les Écoles supérieures, les parcours menés par les étudiants au Phénix, dans les crédits de formation comptant dans la validation des cycles. L'autonomisation des pratiques de spectateurs des étudiants, dans un contexte de pouvoir d'achat très contraint, est également une priorité.

### *Associations et pratiques amateurs*

Ce secteur s'organise aujourd'hui au travers des partenariats avec plus de soixante associations sur 23 communes dans 3 agglomérations. Ces partenariats prennent la forme des parcours de spectateurs, de visites du théâtre, de rencontres et ateliers avec les artistes, ainsi que l'accueil de réunions et projets spécifiques portées par les associations, dans le cadre du dispositif "Le Phénix en communs / Une fabrique pour vos projets",

**Pour la période 2023 > 2026, les enjeux d'évolutions identifiés pour ce secteur sont les suivants :**

- Développer la complémentarité avec la maison des associations de Valenciennes
- Développer les liens avec les clubs sportifs du territoire, notamment mais non exclusivement en lien avec la dynamique des JO Paris 2024
- Relancer les dynamiques intergénérationnelles et l'implication des relais des 3e et 4eme âges
- Développer les synergies entre usages du lieu de vie - Phénix en commun, parcours de spectateurs et médiation artistique
- Développer les liens avec les acteurs de l'éducation populaire (CEMEA et UNISCITE notamment) : création d'un séjour ou CLSH artistique au Phénix et parcours de formations pour les services civiques du territoire.

### *Secteur médico-social*

Ce secteur des publics, fortement impacté par la crise sanitaire, s'organise par des partenariats avec les têtes de réseau (ACSRV, ACQV, EPNAK, CCAS, UNADEV), les structures de formations (IRTS), et avec Pôle Emploi. Cette stratégie permet de renforcer le maillage territorial.

Ces partenariats prennent la forme de parcours de spectateurs (soutenus par les dispositifs spécifiques *Ta+k'Vnir et Je vous invite au théâtre*, financés par le parrainage des entreprises du Club Phénix Entrepreneurs), et par des ateliers de pratiques.

Depuis 2019, une stratégie en matière d'accessibilité des spectacles et activités du Phénix, aux personnes en situations de handicaps, a été développée, notamment grâce au soutien de la DRAC Hauts-de-France et de l'UNADEV.

### **Les propositions d'évolution pour 2023 > 2026, sont :**

- La consolidation du modèle économique de mise en accessibilité de certaines représentations (LSF, audiodescription)
- Le développement des liens avec les relais luttant contre les discriminations et en soutien aux personnes LGBTQI+, aux personnes exilées et aux plus vulnérables

### *Les entreprises*

Les relations avec les entreprises se traduisent de 3 manière complémentaires : le parrainage (Club Phénix Entrepreneurs), les locations / privations (Congrès), et l'activité de relations avec les publics auprès des CSE.

Cette stratégie, fortement impactée par la crise sanitaire, demeure effective. Le niveau global des contributions privées (parrainages + bénéfice de l'activité congrès), s'établissait en 2022 à environ 60 k€.

### **> Parrainage**

Le Club Phénix Entrepreneurs a été initié en 2009. Il réunit les plus grandes entreprises du territoire désireuses de s'investir au côté du Phénix dans le développement du territoire et de l'accompagner au quotidien dans ses missions. Les partenariats avec les entreprises du Club Phénix entrepreneurs se traduisent par des contributions financières, en nature ou en industrie. Ils se formalisent sous la forme de parrainage avec contreparties identifiées à 100% de la valeur des contributions : places de spectacles, financements de dispositifs de mobilisation des publics éloignés, cocktails.

Les modalités du parrainage actuelles permettent ainsi un double effet levier facilitant la fréquentation des publics empêchés, et le soutien aux ateliers nomades. Cela permet également le développement des publics salariés de l'entreprise ainsi que de ses clients, fournisseurs et parties prenantes qui bénéficient de places. La fréquentation du segment des actifs pour les activités de la scène nationale est ainsi renforcée.

Les entreprises adhérentes en 2023, sont

- Le Grand Hôtel
- Le Royal Hainaut
- Leclerc Valenciennes
- Ergoconcept
- SPL Stationnement
- BNP Paribas
- BDL

- Transvilles
- La SIGH
- Le Centre hospitalier de Valenciennes

Les partenariats avec le Crédit du Nord (groupe SG) et la Caisse des Dépôts sont encore en cours de renégociation.

### > **Privatisations et locations**

La Cité des Congrès ayant été inaugurée en 2017, l'activité aujourd'hui intitulée "Congrès", pourrait voir sa dénomination évoluer en "Location et privation". Le ratio entre demandes d'espaces au Phénix et disponibilités demeure important : beaucoup de sollicitations concernent en effet le Grand Théâtre et le Studio, espaces d'une part prioritairement utilisés dans les missions de création et de diffusion de la scène nationale, et d'autres part, nécessitant d'emblée un budget solide de la part des organisateurs.

### > **Les CSE**

La mobilisation des publics via les CSE a été très impactée par la crise sanitaire. La priorisation est portée aujourd'hui et en matière de développement vers les CSE les plus actifs : Agence Ferroviaire Européenne, COS Département, COS Région, et les grandes entreprises du territoire Valenciennois.

### **Propositions d'évolution 2023 > 2016, dans les partenariats avec les entreprises :**

- La consolidation et de développement du nombre d'entreprises dans le club Phénix entrepreneur : grandes entreprises mais aussi PME et clubs d'entreprises locaux (Club 51, HBC, Rotary club, etc)
- Le développement d'un partenariat avec Valenciennes Tourisme et Congrès pour identifier la complémentarité du Phénix avec les autres opérateurs du territoire (ex : la Cité des Congrès), dans l'activité de privatisation, le tourisme d'affaires, les événements B to B, Mise en place d'after works
- Le développement des relations avec les publics individuels, par l'activité privatisations et locations

### *Les publics individuels*

La remobilisation des publics individuels, dont un certain "décrochage" a été observé suite à la crise sanitaire, demeure une priorité dans un contexte d'érosion du pouvoir d'achat, en particulier auprès des familles et des jeunes adultes. Le succès de nos dispositifs incitatifs, comme le Pass Famille, est à cet égard marquant. En outre, le changement de comportement des publics individuels, privilégiant l'engagement à courte échéance au détriment des logiques d'abonnement, se confirme massivement.

### **La stratégie de relations avec les publics individuels s'appuie sur :**

- La consolidation d'un poste d'attaché à la billetterie et aux publics individuels
- La mise en place des ateliers de pratiques individuelles pour adultes en danse et théâtre prolongés par des parcours de spectateurs dédiés
- Une convention pluriannuelle avec l'association de spectateurs "Les Amis du Phénix"
- L'organisation de temps privilégiés dédiés aux publics individuels : présentations de spectacles, visites insolites du théâtre, échauffements de spectateurs, ateliers parent-enfant
- Le développement du lien entre les publics captifs et les publics individuels (autonomisation, lien enfants-parents)
- Le soutien à la mobilité des publics entre spectacles Hors-les-murs et au Phénix

### **Propositions d'évolutions pour 2023 > 2026 :**

- Développer la notion de "publics ambassadeurs / super relais"
- Continuer à développer du lien avec les parents via les jeunes spectateurs
- Développer et élargir l'offre d'ateliers individuels aux enfants et ados

## **Politique tarifaire et stratégie marketing**

Basée sur une segmentation des publics groupes et individuels établis en 2018, consolidée en 2022 par une typologie de *personae* (voir Annexe) pour les publics individuels, la politique marketing et tarifaire du Phénix repose sur deux axes stratégiques majeurs :

### **1. Une stratégie de fidélisation et de remobilisation des publics, pour valoriser et entretenir le lien de confiance avec le projet et l'établissement, se traduisant par :**

- la création d'offres tarifaires promotionnelles incitatives pour retrouver l'évènement de la sortie au théâtre
- l'adaptation de communication digitale axée sur la convivialité
- l'incitation l'achat de dernière minute pour simplifier l'organisation d'une sortie
- la relance personnalisée des publics individuels les plus fidèles
- la valorisation de la fidélité (super relais, avantage amis etc.).

### **2. Une stratégie de renouvellement des publics, qui se concentre sur l'acquisition de nouveaux publics par :**

- la création de nouvelles offres tarifaires plus compétitives à destination des publics, afin de jouer sur l'effet volume et mobiliser les familles limitées par le coût d'une sortie en famille: le pass famille
- le développement du nombre de points de vente par la création de nouveaux partenariats avec des revendeurs locaux et dispositifs spécifiques (Pass Culture individuel)
- l'adaptation de la grille tarifaire pour faciliter les premières venues au Phénix.

### **Les propositions complémentaires d'évolution pour 2023 > 2026 sont :**

- L'amélioration de l'expérience utilisateur (vente en ligne, site internet...)
- La transformation d'une pratique unique à une pratique régulière de la venue au Phénix en améliorant notre offre de service (marketing automatisé, qualité d'accueil...)
- Le ciblage de nouveaux publics grâce à l'identification de nouveaux spectateurs potentiels (primo-arrivants sur le territoire, tourisme d'affaires, familles)
- Une attention constante à l'évolution du pouvoir d'achat
- Le développement de l'inscription des offres du Phénix dans une stratégie d'attractivité territoriale globale (tourisme, marketing territorial, patrimoine...)

### **Communication**

La communication du Phénix se veut le reflet d'un projet ambitieux, ouvert et citoyen, fait de synergies fécondes entre le local, le régional, le national et l'international. Ce sont les interactions constantes entre ces différentes échelles qui construisent au quotidien l'identité du Phénix, traversé par des publics, des professionnels et des artistes de tous les horizons.

### **Une identité graphique forte**

L'épure, la clarté et l'ouverture qui ont marqué l'architecture du nouveau hall font écho avec la charte graphique renouvelée à cette occasion. Les espaces d'accueil transformés en lieu de vie, la création des Fabriques 3 et 4 comme lieux de pratiques professionnelles et amateurs reflètent la dynamique d'un projet qui rayonne sur son territoire et au-delà des frontières. Le Phénix est devenu aujourd'hui une structure exemplaire dans la région Hauts-de-France, en France et en Europe pour la culture. L'enjeu de la communication est donc de mettre en valeur sa réalité en termes de coopération culturelle et d'innovation artistique, articulant les missions des scènes nationales avec le développement pilote du pôle européen de création. Faire rayonner les interactions riches et multiples qui existent entre le territoire et les coopérations internationales, la création contemporaine et des propositions généreuses accessibles à tous.

Le parti pris de la charte graphique, créée par la directrice artistique Estelle Schoen, est le minimalisme qui permet aux images de se déployer pleinement et de renouveler les histoires que l'on a envie de partager chaque saison. Chaque année, un photographe est associé au Phénix pour apporter son regard sur la création, les artistes, les publics, le territoire, les croisements entre ces différents acteurs. Outre les supports classiques (brochures, affiches, site internet...), les nouveaux écrans du hall du Phénix font vivre avec force ces images et participent à l'identité impactante du Phénix.

Après Jérémie Bernaer, vidéaste et photographe, collaborateur notamment de notre artiste

associé Julien Gosselin, c'est Aimée Thirion, photographe reporter, correspondante du journal Le Monde, qui a valorisé autant les habitants que les artistes lors des saisons 21.22 et 22.23.

### **La communication, un écosystème entre les différents supports**

Le projet du Phénix a toujours inscrit en son cœur la dynamique numérique permettant des circulations entre les différents supports : le print, le site internet et les réseaux sociaux. Les contenus sont réfléchis avec des contenus différents pour permettre aux visiteurs de compléter et enrichir les informations, notamment grâce à une attention particulière apportée aux contenus vidéos. Minutes pédagogiques réalisées avec la professeure missionnée, à destination des enseignants et des élèves, entretiens avec les artistes, reportages viennent approfondir et prolonger l'expérience du spectacle. Leur habillage et leurs mises en scène ont également évolué avec la nouvelle charte graphique. Sont désormais privilégiés les lieux de vie du Phénix ou des décors ayant trait à la thématique pour faire surgir une nouvelle dynamique, apporter une note chaleureuse et complice. Sur les réseaux sociaux, la priorité est donnée aux paroles des artistes et à celles des publics.

### **Un nouveau site internet, plus fonctionnel et plus ergonomique**

L'ancien site internet avait déjà subi des remises à jour mais les avancées technologiques et son vieillissement l'avaient rendu obsolète. Il devenait impératif de refondre un nouveau site pour répondre aux pratiques et besoins des publics.

Le choix s'est porté sur l'agence bruxelloise Signélazer, pour son excellente connaissance des spécificités de fonctionnement du domaine du spectacle vivant, la compréhension du projet du Phénix et le souci prioritaire de l'expérience utilisateur.

### **Accent fort sur la presse nationale et régionale**

Le Phénix a de nombreuses récurrences dans la presse nationale grâce au suivi régulier et de fonds de l'agence Myra. La structure est identifiée pour ses projets innovants sur le territoire et de portée internationale, son soutien à la création contemporaine à travers, particulièrement le Cabaret de curiosités. Ces points ports ont engendré des articles et des sujets dans Libération, Les Echos, France Culture, Les Inrockuptibles, Mouvement, Sceneweb, toutelaculture.com, Télérama, L'Humanité, La Croix, Artcena...

Un nouvel accent a été mis dans les relations presse en matière de presse régionale par le biais d'échanges privilégiés avec chacun de ses acteurs clés.

Un partenariat a été mis en place avec France 3, ce qui favorise les reportages et les invitations aux JT tout au long de la saison, notamment, en 2020, sur la résidence de Boris Charmatz préparant le projet *La Ronde*, pour la fermeture du Grand Palais pour travaux.

Le supplément de la Voix du Nord qui est réalisé chaque saison à la rentrée a été repensé de façon thématique, plus proche des publics en apportant un focus sur leurs témoignages et leurs expériences vécues au Phénix, à l'occasion de la réouverture du Phénix au public après le premier confinement. Un soin particulier a été apporté à la présence dans l'ensemble des médias : Weo, Sortir, Eco 121, Va Infos, Let'smotiv, France Bleu Nord, CNO Radio, RCF, La Croix du Nord....

### **Propositions d'évolution pour 2023 > 2026 :**

- Poursuivre la singularisation de la ligne éditoriale, par la convivialité, le sens, l'humour
- Développer annuellement une résidence artistique de photographe pour singulariser encore l'identité visuelle et le rapport au territoire, en partenariat avec le CRP/ Centre régional de la photographie Hauts-de-France
- Poursuivre la singularisation des contenus selon les cibles de publics
- Développer la mise en valeur des activités du Pôle européen de création
- Finaliser les ressources et archives du site internet
- Accentuer la valorisation de l'axe RSE & transition écologique du Phénix

### **Projets spécifiques**

Le Phénix scène nationale pôle européen de création est engagé dans une démarche d'ouverture, de solidarité et d'innovation. En lien permanent avec le territoire, ses habitants et les professionnels des métiers de l'humain qui accompagne les personnes en situation de vulnérabilité ... le Phénix écoute les besoins et propose, depuis 12 ans, de co construire des projets avec l'objectif de créer un espace de parole, d'offrir du temps et des outils alternatifs pour aborder des problématiques spécifiques par la pratique artistique, avec des artistes. Cette ingénierie s'est renforcée avec la mise en place en 2017 d'une direction de projets pour coordonner ces projets spécifiques.

#### *Les Remèdes de l'âme*

Partenariat inédit sur le territoire national entre deux institutions de la culture et du soin, ce projet offre une saison décentralisée au Centre Hospitalier de Valenciennes ainsi qu'une résidence d'artistes sur les problématiques du soin.

### **En synthèse – entre 2015 et 2022 :**

- 1 convention cadre
- 7 années de projets
- 40 représentations dans l'hôpital + 2 au Phénix en collaboration avec le CHV

- 7 projets avec des artistes dans les services (3 financés intégralement par le CHV + 4 financés avec l'aide de l'ARS et de la DRAC HDF via le programme Culture-Santé.
- 146 jours de présence dans l'hôpital avec des artistes dont 106 au cœur des services
- 861 heures dans les chambres des patients, dans les salles de pauses des professionnels
- 1320 participations actives à des pauses ou ateliers artistiques dans les services
- 4200 spectateurs lors des spectacles dans le hall Jean Bernard du CHV

**A noter :** le projet a été adapté durant la pandémie pour maintenir une vie culturelle au sein de l'hôpital malgré le plan Blanc déclenché.

### **Services touchés**

Chirurgie pédiatrique, Hôpital de jour pédiatrique, Rhumatologie, Soins palliatifs, hôpital de jour de Valenciennes, Plateau d'exploration fonctionnelle, CATTP de Valenciennes, Hôpital de jour de Condé, Psychiatrie Constance Pascal (plusieurs services Past, Centre de crise, UCSP, UCO, UTP La parenthèse...), Pédiatrie, Gériatrie Val d'Escaut, Gériatrie La Rhônelle, Ressources humaines, IFMS, Oncologie, Dialyse secteurs 1 et 2 etc...

### [Vidéo de présentation des Remèdes de l'âme 2015-2022](#)

### **Piste**

Programme Culture Santé Handicap

Dans le cadre de ce dispositif financé par la Drac HDF, le Phénix propose au Centre hospitalier de Valenciennes une résidence d'artistes avec la compagnie C'interscribo de Tatiana Julien sur la saison 2022-2023.

### *Les résidences missions*

Le Phénix a accompagné durant 6 ans le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) devenu depuis 2 ans « les résidences-missions ».

Ces projets à des fins éducatives sont pilotées par Valenciennes Métropole en partenariat avec la DRAC Hauts-de-France et avec le soutien de l'Académie de Lille. En tant que structure marraine, le Phénix accompagne un artistes sur le territoire, facilite l'accès aux œuvres, aux personnes ressources, aux habitants, aux équipements culturels. La résidence-mission vient renforcer la présence artistique en milieu scolaire et associatif et développe la formation des acteurs de demain.

Depuis 8 ans, le Phénix s'est impliqué avec des artistes aux univers variés : **Sébastien Dicenaire**, artiste sonore, **Nabil Ouelhadj et la compagnie Racines Carrées** pour les cultures urbaines, **Nicolas Tourte**, artiste plasticien, le groupe de musiques actuelles **Margaret Catcher**, la **Compagnie 2L** pour le croisement théâtre et musique, **Samuel**



**Hackwill** pour les nouvelles technologies, **Philémon Vanorlé** plasticien et scénographe, **Félix Jousserand**, poète, slameur et auteur, **Gaëlle Hermant et la compagnie Det Kaizen** pour le croisement théâtre et musique.

Les résidences-missions s'adressent à tous les jeunes en âge d'être scolarisé et à tous les professionnels qui les accompagnent, aux associations, aux structures du champ social et médico-social, aux partenaires culturels du territoire, la liste est ouverte.

Le projet s'étend de novembre à juin avec 3 phases. Les artistes sont présents l'équivalent de 4 mois sur le territoire de la CAVM.

### *Le Département*

Après le vote par le Département du Nord d'une délibération cadre sur la prévention et la protection de l'enfance le 17 décembre 2015, le Phénix a mis en œuvre plusieurs collaborations pour questionner la cellule familiale, le placement des enfants, l'accompagnement de l'enfant dans sa reconstruction, la (re)naissance, ou encore l'insertion sociale et professionnelle. Parmi les projets :

#### Family Affair : les pères

Une équipe artistique est allée à la rencontre des familles de Valenciennes et de Vieux-Condé et à partager leur quotidien en interrogeant principalement la figure et le rôle du père dans la cellule familiale. Ce travail a donné lieu à un spectacle joué au Boulon.

#### DTPAS Département du NORD

Collaboration de 4 saisons avec la DTPAS du Valenciennois. Développer l'autonomie des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté et prévenir les risques d'exclusion étaient au cœur de ce partenariat. 4 volets : 1. Des ateliers hebdomadaires de pratique artistique dans les maisons d'enfants ont donné lieu à des restitutions en fin de saison chaque année. 2. La diffusion du spectacle *L'Effilochée*, interprété par la Compagnie Les bâtisseurs de possibles afin de favoriser le débat autour du placement familial. 14 représentations sur le territoire CAVM et CAPH. 3. Des parcours de spectateurs avec 300 places offertes chaque saison, à destination des familles accompagnées par le Département (les enfants placés et les assistants familiaux) ; 4. Un atelier nomade à destination des professionnels du champ social et des familles accompagnées autour du thème de la (re)naissance.

#### Association SOS Village d'enfants

En co-construction, le Phénix a mis en place des ateliers de pratique artistique, portés par l'artiste Rebecca Chaillon, avec différents groupes d'enfants, selon leurs âges de 5 à 18 ans. Ces ateliers ont donné lieu à trois restitutions. Le thème qui a été choisi était « L'amour et la sexualité ». Le niveau de connaissance et de tolérance que les jeunes en ont peut parfois

s'avérer dangereusement critique. Le manque de temps, les situations urgentes, extrêmes de certains jeunes, poussent trop souvent les adultes qui les accompagnent à aller à l'essentiel et à aborder, de manière pédagogique, pragmatique, la sexualité sans pouvoir contextualiser et discuter d'amour... Notre objectif a été de créer un espace de parole et d'offrir du temps pour aborder la vie amoureuse, l'affectif, le sentiment amoureux, la féminité, le corps, l'acceptation de l'autre, l'échange, la tolérance, le respect mutuel, l'égalité, le consentement, soit autant de sujets cruciaux dans la construction adulte et citoyenne des adolescents.

### Nous qui habitons ici- appel à projet Parentalité – 2020

Aux côtés de l'écrivain et metteur en scène Gurshad Shaheman, plusieurs bénéficiaires ont suivi 36h d'ateliers artistiques : écriture, pratique théâtrale, autoportraits, inspirés par les parents que nous sommes ou par ceux que nous avons eus. Une étape de travail sous forme de restitution a permis au public de découvrir la mise en scène d'un échantillon sensible de leur vie. L'enjeu a été de questionner les identités, les représentations et de révéler la part d'universel qu'il y a dans chaque récit individuel.

### **Pistes**

Un nouvel appel à initiatives 2023-2026 sur la parentalité vient renforcer l'idée que la prévention et la protection de l'enfance sont l'affaire de tous. La mise en place d'actions de soutien à la parentalité en prévention des difficultés et des ruptures familiales peut prendre plusieurs formes pour s'adapter au mieux aux besoins des enfants, des parents et des professionnels du champ social qui les accompagnent.

Le Phénix souhaite poursuivre ces collaborations et co-construire d'autres projets sur la parentalité mais aussi sur les violences intrafamiliales avec la DDV, direction déléguée Valenciennes, les MNS d'Anzin, Valenciennes, Condé, Denain et leurs services : PMI, SSD, ASE.

### **Développement métropolitain et projets en décentralisation : Hors-les-murs**

#### **Présentation**

Depuis son passage d'intérêt communautaire, le Phénix a déployé une programmation Hors-les-murs, approfondi son action territoriale, créé et fidélisé des partenariats avec les acteurs et actrices du territoire. Les collaborations se sont réalisées autour de propositions artistiques à la fois exigeantes, adaptées aux espaces, légères et fédératrices, avec des modalités de partenariats et d'accès à l'offre culturelle favorables et simplifiées.

#### **Typologie dans le HLM**

- 1- Projets HLM **en partenariat direct avec une commune** autour d'une programmation artistique

Communes CAVM
Exemples sur la saison 22-23 : <i>Une belle inconnue</i> – en collaboration avec Thivencelle, Condé-sur-L'escaut, Maing, Curgies, Prouvy, Quiévrechain.... <i>Ces Filles-là</i> : Marly, Sebourg... <i>Jo&amp;Leo</i> : Beuvrages

- 2- Projets HLM **en partenariat avec une commune via une structure culturelle**, autour d'une programmation artistique ou d'un projet artistique participatif (atelier nomade)

Communes CAVM	Commune CAPH	Autre secteur géographique
Exemples : Les collaborations avec la MJC de Saint-Saulve, les Nymphéas à Aulnoy-lez-Valenciennes, l'Espace Barbara à Petite-Forêt....	Exemples : les collaborations avec l'Imaginaire à Douchy les mines, le théâtre municipal de Denain....	Family Romance – Atelier nomade - 37h de pratiques artistiques pour chacun des 13 participants en collaboration avec le 232 U à Aulnoye Aymeries

- 3- Projets HLM **en partenariat avec un partenaire spécifique**, autour d'une programmation artistique ou d'un projet artistique participatif ( atelier nomade)

Communes CAVM	Commune CAPH	Autre secteur géographique
Exemples : - Les Remèdes de l'âme – Centre hospitalier de Valenciennes - 8 ans de projets - 40 représentations dans l'hôpital entre autres - Nos voyages – SIGH Bailleur Social – - Les résidences missions – CAVM/ Drac/ Education Nationale	Exemple : Le paradoxe de Georges – SIGH bailleur social – 3 représentations sur le territoire de Raismes avec une co-construction de la mobilisation à l'échelle de la commune	Exemple : Love and Boulette – atelier nomade en collaboration avec SOS Villages d'enfants à Condé, Valenciennes et Caudry

- 4- Programmation artistique **en partenariat avec la CAVM et le Théâtre d'Anzin**

5- Programmation artistique dans le cadre du **festival Le Cabaret de curiosités** organisé par le Phénix depuis 10 ans entre les territoires de Maubeuge et de Valenciennes en passant par l'Imaginaire à Douchy-les-Mines, la MJC de Saint-Saulve, Les Nymphéas à Aulnoy les Valenciennes, le 232 U à Aulnoye-Aymeries etc...

6- Programmation artistique en partenariat avec **le NEXT Festival**, plateforme collaborative durable avec 5 co organisateurs qui déploient une programmation sur l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et Valenciennes.

### **Éléments de synthèse – sur les 7 dernières saisons**

La programmation Hors-les-murs est prioritairement mise en œuvre sur le territoire de la CAVM. Sur ses 35 communes, 27 ont collaboré entre 1 et 6 fois avec le Phénix. Cette décentralisation participe au rayonnement et au rapprochement de nouveaux publics dans les communes. Les jauges sont partagées entre les partenaires afin de travailler la mixité et le croisement de publics mais aussi afin d'encourager la mobilité des habitants sur le territoire de la CAVM. Plusieurs projets organisés avec des partenaires spécifiques tels que le SIGH ou le Département visent entre autres le décloisonnement des populations et l'ouverture vers des perspectives élargies.

### **Les modalités de partenariats pour le HLM avec les collectivités territoriales (point 1 de « Typologie »)**

Des conventions sont établies systématiquement en concertation avec les partenaires afin d'apporter un maximum de clarté sur les responsabilités de chacun.

**A la charge du Phénix :** la cession, les frais annexes (hébergements, transports, repas), les frais de personnel et matériel techniques liés au spectacle, les droits d'auteurs, la réalisation des documents de communication. Les enveloppes sont entre 2000 et 4000 €

**A la charge de la collectivité territoriale :** Fournir un lieu de représentation en ordre de marche, diffuser la communication au sein de la commune, participer activement à la mobilisation du public, identifier un référent pour préparer l'évènement et coordonner en interne les éventuels besoins, le catering des artistes.

Contrepartie : La commune encourage ses habitants à venir voir un spectacle au Phénix soit :

- Prise en charge d'un bus
- Et/ ou prise en charge du prix des places, partiellement ou totalement
- Et/ ou mobilisation très active d'un groupe de personnes via une médiation directe entre un membre de la commune et les habitants

### **Points forts**

- Les modalités de partenariats favorables permettent aux communes, d'une part, d'étoffer leur politique culturelle, d'autre part d'aller vers des propositions artistiques différentes de celles qui leur sont parfois/souvent proposées par des prestataires privés. Parmi les retours qui nous sont régulièrement faits par les maires « Nous n'aurions pas pu nous permettre de faire ce projet financièrement », « Nous n'aurions pas pu accueillir un tel projet tout seul ».
- L'importance de la décentralisation et du décroisement avec des tournées qui investissent amplement les communes de types rurales et les communes qui ne bénéficient pas d'une structure culturelle implantée. Ces dernières bénéficient des compétences du Phénix en matière d'ingénieries culturelles.
- Le croisement des publics. L'offre culturelle invite à découvrir des communes pour la première fois, à éprouver les distances, les transports, les nuances entre les différents types de communes et d'échelles. Découverte également du patrimoine : ex : les concerts dans les églises.
- La gratuité des spectacles pour le public : dans une démarche de levée de freins, à la proximité géographique, nous ajoutons l'accessibilité financière.

### **Points Faibles**

- La mobilisation : elle nécessite de nombreux efforts pour les communes mais aussi pour le Phénix. Nous avons déjà dû mettre en place quelques bus pour faciliter la venue, le soir, du public extérieur à la commune d'accueil.
- En dehors des programmations à destination des groupes scolaires, la difficulté de mobilisation incite à viser des propositions artistiques avec de petites jauges. Pour une commune rassemblant entre 30 et 50 personnes (en individuel) c'est un énorme succès. La difficulté s'accroît si le spectacle est accessible à partir d'un âge d'adolescent.
- Toutes les communes n'ont pas la même proximité avec ses habitants. Certaines peuvent faire du mano a mano (les plus rurales notamment) là où d'autres vont garder une communication large et à distance. Il y a aussi des communes plus « dortoirs » que d'autres, où les relations ne sont pas les mêmes entre les habitants. Il nous est nécessaire d'adapter la manière de travailler en fonction des fonctionnements propres des différentes communes. Cela demande beaucoup d'adaptation.

- La programmation HLM n'est pas isolée. Elle partage souvent une temporalité identique avec d'autres programmations dans les murs du Phénix. Ce qui réduit le temps de travail possible de l'équipe RP pour le développement de public.
- Le chauffage des salles vastes dont disposent les communes. En période hivernale, selon les conditions climatiques extérieures, il peut être difficile d'atteindre une température confortable pour les artistes et pour le public.

### **Axes de développement**

- Augmenter la lisibilité du volet Hors-les-murs. Créer une identité unique. Éditorialiser autrement pour valoriser toute l'ampleur de la présence du Phénix en dehors de ses murs.
- Augmenter le temps de médiation possible de l'équipe de relations avec le public : la médiation culturelle permet de découvrir la richesse de l'offre, d'en donner les clefs de lecture et d'élargir le champ des références et des connaissances des publics. Elle favorise la venue du public au spectacle.
- Proposer des spectacles accessibles aux familles avec un large panel d'âges. Pouvoir venir aussi avec de jeunes enfants.
- Proposer de passer par le sensible pour vivre une expérience de découverte renforcée : avoir des échauffements du spectateur sur des HLM
- Proposer des temps de médiations artistiques avec des compagnies ayant un ancrage local afin que l'artiste puisse faire le trait d'union entre les univers artistiques.
- Caler des programmations Phénix sur les temps forts des communes : Profiter de l'émulation présente dans la commune - Rassembler les énergies des relais au lieu de disperser les efforts + Profiter de la diversité du public présent aux événements pour faire connaître le Phénix plus largement + Soulager l'équipe de RP dans le développement de public à chercher en amont + Augmenter les retombées en terme de visibilité et reconnaissance institutionnelle de la part des collectivités territoriales valorisées dans leurs initiatives et soutenues.

## Responsabilité professionnelle

---

L'ensemble de la programmation est tissé en partenariat avec les structures locales, régionales et nationales. Il semble nécessaire de renforcer significativement les dynamiques de partenariats avec les structures de création et de diffusion, en priorité sur notre territoire : Centres Dramatiques, Centres Chorégraphiques, compagnies régionales, scènes nationales, scènes conventionnées, et bien sûr les structures et acteurs associatifs de Valenciennes ainsi que les pôles régionaux dans chaque discipline artistique.

Aucun a priori n'est formulé. Une scène nationale qui marche est aussi une formidable chambre d'écho, en capacité de relayer à un large public une proposition de qualité tout en renforçant sa programmation. Les partenariats envisagés avec le Théâtre d'Anzin, le Festival Itinérant de la marionnette, le festival Embar(o)quement immédiat, la Bibliothèque, le Conservatoire, le Boulon, le Musée des Beaux-Arts, la MJC de Saint-Saulve, Les Nymphéas d'Aulnoy, L'Imaginaire de Douchy, permettent d'élargir une offre culturelle de 10 à 15 rendez-vous par saison pour des propositions artistiques significatives correspondant à une segmentation pertinente des publics que la Scène nationale pourra fédérer. Cette formule de coopération a fait ses preuves depuis 2010.

Un partenariat spécifique avec les structures de la région permet d'élargir l'offre au bénéfice de chacun, tout en gardant leurs identités. La proximité géographique est un atout pour mutualiser certaines propositions au profit des publics.

Les mêmes synergies seront recherchées avec les structures frontalières, c'est une stratégie de partenariat gagnant-gagnant. Toute proposition qui pourra correspondre avec justesse aux objectifs stratégiques du Phénix Scène nationale sera accueillie avec enthousiasme.

Le Phénix est inscrit dans les réseaux professionnels de l'Office Nationale de Diffusion Artistique, où ont été organisés déjà deux RIDA, ainsi que l'IETM où une rencontre européenne a été mise en œuvre en 2014.

Le pôle européen de création est fortement structurant pour toute la filière régionale et nationale, permettant une dynamique d'incubateur pour les équipes artistiques.

La Région s'est en effet dotée au cours des 20 dernières années d'outils de production et de diffusion de taille importante, d'une densité et d'une qualité unique en Europe. Les savoir-faire et les compétences réunies par cette filière sont des atouts concurrentiels qu'il s'agit de mettre en valeur en mutualisant des compétences, des moyens et des savoir-faire afin d'œuvrer collectivement au changement d'échelle de développement pour les TPE/PME que sont les compagnies émergentes.

La plus value du pôle européen de création se concrétise grâce à des partenariats complémentaires qui permettent :

- l'accompagnement ciblé de PME/TPE/Compagnies du territoire dans un développement international, concevant le territoire comme un tremplin pour un développement au-delà de ses frontières.
- Le partage des risques financiers entre partenaires dans le financement de projets innovants dans le secteur atteignant la taille critique nécessaire à l'accès aux marchés internationaux
- Le développement des compétences entrepreneuriales des acteurs créatifs par la formation et le tutorat afin de garantir le succès par l'innovation sur les marchés transfrontaliers et européens.
- Le développement de synergies entre TPE/PME du secteur des Industries créatives et grands groupes sur le territoire transfrontalier
- La création d'un label garanti de qualité et prescripteur avec le pôle européen,
- Le développement de marchés internationaux pour les entreprises du territoire en améliorant leur compétitivité et leur durabilité.

Depuis son lancement en juin 2016, la démarche de coopération internationale a elle aussi été menée avec succès et sera poursuivie dans sa structuration professionnelle : l'Institut français s'est associé à notre démarche, les agences étrangères Dutch Performing Arts, le Centre culturel de Taïwan, Pro Helvetia et la Société des auteurs suisses ont apporté un concours financier. L'Agence Nationale de la Recherche met à disposition des artistes du Pôle son réseau international de chercheurs.

#### Réseaux et coopérations internationales :

- IETM (réseau international pour les arts du spectacle contemporains, rencontres et présentations de projets artistiques internationaux)
- Plateforme régionale transfrontalière Flandres - Hauts de France pour la circulation des jeunes artistes et la mutualisation des moyens de production et diffusion.
- NEXT Festival (festival transfrontalier dirigé par 5 structures des Flandres et des Hauts de France, dont le Phénix).
- Institut Français Paris (participation active à l'année croisée France-Roumanie par l'accueil et le soutien en production de spectacles roumains, ainsi que par l'accueil de professionnels roumains pour une rencontre et de sponsors de l'événement lors du Cabaret de curiosité 2019).
- Europalia (accueil de spectacles de théâtre, danse et/ou musique dans le cadre du festival européen Europalia se déroulant en France et Belgique et dédié, pour 2019, à la Roumanie).



- Institut Ramon Llull / Festivals Salmon et TNT (coopération / soutien à la présentation d'artistes de Catalogne espagnole au Phénix et dans le cadre du festival NEXT, et à l'accueil d'artistes du Pôle européen de création aux festivals TNT et Salmon)
- Pro Helvetia (coopération visant au soutien à l'accueil en résidence, diffusion et production d'artistes suisses au Phénix ou chez des partenaires du Phénix)
- Société Suisse des Auteurs (coopération visant au soutien à la diffusion, l'accueil en résidence et production des auteurs suisses au Phénix ou chez des partenaires du Phénix)
- Kaidong (projet de coopération mis en place entre Taïwan et la France à l'initiative du théâtre national de Taïwan et le Pôle européen de création du Phénix à Valenciennes, visant à favoriser les échanges entre artistes soutenus par le Théâtre national de Taïwan et artistes du Pôle européen de création du Phénix)

#### Réseaux régionaux :

- NEXT festival (5 co-organisateur en Hauts de France et Flandres, 12 lieux partenaires sur les deux régions transfrontalières)
- Plateforme régionale transfrontalière Flandres - Hauts-de-France (projet mené par le Phénix, la Maison de la Culture d'Amiens, Toneelhuis à Anvers, Campo Gand, autour de la circulation d'artistes émergents de la région).
- Campus régional (mutualisation de moyens de diffusion, production et accompagnement de la jeune création régionale par le Phénix et la Maison de la culture d'Amiens).
- Happynest (réseau de soutien aux jeunes artistes des Hauts de France, dont le Phénix est partenaire en 2019 par une invitation à participer aux Cliniques Dramaturgiques et aux événements du festival Cabaret de curiosités).

#### National :

- Association des Scènes Nationales
- Syndeac (dont le directeur du Phénix est membre du bureau).
- Onda (office national de diffusion artistique, participation aux RIDA, valorisation des artistes du Pôle européen de création, échanges et mutualisation de tournées).
- Réseau Grac est (réseau de grandes scènes françaises, belges ou suisses francophones, valorisation des créations des artistes du Pôle européen de création, échanges et mutualisation de tournées).
- ANR - association nationale pour la recherche (co-organisation de rencontres et colloques, participation à des publications, réflexions...).

Au Phénix, une coopération internationale singulière a également été menée avec succès : la dynamique avec la Flandre impulsée par le NEXT Festival dont le Phénix est l'un des

co-organisateurs, mais aussi le partenariat avec le Théâtre national de Taipei, à travers Kaidong, une convention innovante signée pour deux fois quatre ans. Comme l'Institut français, les agences étrangères telles que Dutch Performing Arts, le Centre culturel de Taïwan, Pro Helvetia, l'Institut Ramon Llull/Catalogne ou Acción Cultural Española ont apporté un concours financier au dispositif. L'Agence Nationale de la Recherche met à disposition des artistes du pôle son réseau international de chercheurs.

Dans le cadre du NEXT festival, deux projets notables en terme de coopération et d'innovation :

## **CIRCULATIONS**

NEXT se déroule dans et autour de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (plus de 2,1 millions d'habitants), dotée d'un réseau international d'autoroutes, de TGV, d'aéroports et de voies navigables. C'est un point de rencontre et un carrefour entre des métropoles telles que Bruxelles, Paris et Londres. En même temps, les frontières nationales et linguistiques contrarient le sentiment d'appartenance et de propriété partagée. Avec *CIRCULATIONS*, NEXT donne une impulsion pour penser « plus loin » l'habitabilité et l'avenir de notre espace de vie commun. Nos points de départ incluent le regard de l'artiste et deux caractéristiques incontournables de cette région : l'eau et la frontière. Artistes, partenaires culturels et éducatifs, résidents, étudiants, associations, entreprises, décideurs politiques... se concentrent sur les enjeux des années à venir et développent de nouvelles formes pour les porter à notre attention. Le premier jalon de ce projet pluriannuel consistera en une recherche critique et artistique menée par les étudiants du programme du Master d'Expérimentation en Arts Politiques (SPEAP), fondé par le sociologue français Bruno Latour. Le résultat de la première année, ainsi qu'une feuille de route pour les années à venir, seront présentés en juin 2023.

## **IT'S A MATCH**

IT'S A MATCH connecte les acteurs culturels à travers les régions, les secteurs et les disciplines, avec le soutien de l'Accord de coopération culturelle entre la Flandre et la Région Hauts-de-France. It's a match, c'est des rencontres professionnelles avec des artistes émergents. Parrainées par : Theater Antigone Courtrai, centre d'arts BUDA Courtrai, Le Bateau Feu Dunkerque, Campo Gent, CC de Steiger Menen, De Schakel Waregem, Espace Pasolini Valenciennes, Le Gymnase Roubaix, NTGent, Opéra de Lille, Pianofabriek Bruxelles, Le Phénix Valenciennes, La Rose des vents Villeneuve d'Ascq, Théâtre de Courtrai, Théâtre du Beauvaisis, Het Toneelhuis Antwerpen, Viernulvier Gent, Le Vivat Armentières. It's a match, c'est aussi l'atelier culture durant lequel les organisations culturelles flamandes, wallonnes et françaises franchissent une nouvelle étape dans la coopération transfrontalière et définissent des actions pour 2023-2027.

**Les pistes de développement** de la coopération transfrontalière pourront nourrir aussi la responsabilité professionnelle du pôle européen de création avec la mise en place d'un **nouveau projet INTERREG 2024>2027** dont le Phénix pourrait être porteur au bénéfice des autres scènes nationales de la région et des partenaires transfrontaliers. Un premier dépôt à l'horizon de juin 2023 est envisagé, en développant à l'échelle régionale et transfrontalière les logiques de mutualisation développées au sein du CAMPUS avec la Maison de la Culture d'Amiens.

Par ailleurs, dans les mêmes perspectives d'optimisation du travail de soutien économique à la filière de la création dans les Hauts-de-France, nous étudierons aussi le nouveau dispositif **France 2030** de la Caisse des dépôts, via la Banque des Territoires, pour Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "pôles territoriaux des ICC" : constitution de nouveaux pôles, pérennisation ou développement des pôles existants.

## Moyens humains

---

La responsabilité artistique et la responsabilité publique sont portées par des moyens humains permanents et intermittents.

L'enjeu pour le directoire consiste à conjuguer réalisation d'une activité ambitieuse et bien-être de l'ensemble des collaborateurs qui le mettent en œuvre.

Réussir cette articulation demande de prendre en considération les évolutions du travail qui se sont accélérées à l'issue de la crise sanitaire, notamment la mobilité professionnelle, le questionnement sur l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, et surtout l'importance de s'investir dans un travail porteur de sens.

Le directoire intègre ces évolutions dans sa gestion stratégique des moyens humains :

- En cultivant les conditions de motivation de l'équipe,
- En soignant ses conditions de travail,
- En privilégiant l'organisation en mode projet,
- En se dotant des outils adéquats.

### Conditions de motivation de l'équipe

#### > Formation continue

Un plan de développement des compétences est mis en place chaque année. Il consolide formations obligatoires (hygiène et sécurité) et formations optionnelles retenues à l'occasion des entretiens annuels et professionnels. Il s'agit à la fois de mettre en adéquation l'activité et les compétences nécessaires à sa réalisation, et d'inscrire les salariés dans une dynamique d'apprentissage continu, condition d'une maîtrise toujours ascendante et donc stimulante des savoir-faire et savoir-être liés à leurs postes.

#### > Partage du projet et implication

Des réunions d'équipe trimestrielles permettent de présenter à l'ensemble de l'équipe les projets structurants de la saison. Chacun peut ainsi inscrire son action dans le contexte plus général de la programmation. Ce moment est essentiel pour éprouver le sens de son travail, contextualiser ses missions dans le projet artistique global de la structure. C'est aussi l'occasion d'émettre des avis, voire des suggestions, le cas échéant.

### Conditions de travail

#### > Prévention des risques

Un plan de prévention des risques, élaboré par le directeur technique, est périodiquement

partagé au sein du directoire. L'ensemble des risques, y compris psychosociaux, y sont consignés avec les mesures de prévention associées. Ce document est actualisé si le contexte ou l'activité le requiert.

Le directoire travaille également en lien avec la Médecine du Travail et le Comité Social et Économique pour veiller à l'ensemble des conditions de travail de l'équipe.

### **> Ergonomie des postes de travail**

Les travaux finalisés fin 2019 ont permis la création et l'aménagement de nouveaux espaces de travail, notamment au niveau du hall. Les équipes de relations publiques, de billetterie et d'accueil bénéficient ainsi de postes plus ergonomiques (partenariat avec Ergoconcept pour l'installation de mobilier adaptable aux besoins et postures, par exemple). L'ensemble du bâtiment jouit également d'un meilleur confort thermique.

Une partie des salariés souhaite par ailleurs recourir ponctuellement au télétravail. Ce recours est encadré par une charte qui formalise notamment les missions et nombres de jours télétravaillables. L'entretien annuel comprend également une partie qui lui est dédiée. Le télétravail, qui permet de répondre à de nouvelles attentes de certains salariés, est ainsi précisément cadré pour se développer harmonieusement au sein de la structure.

## **Organisation en mode projet**

### **> Une activité polymorphe**

En articulation avec son activité de scène nationale, le Phénix développe un volume important d'activités complémentaires (Pôle Européen de Création, Campus, programmation décentralisée au Centre Hospitalier de Valenciennes, programmation Hors-les-murs, projets liés à des financements affectés). La réalisation réussie de l'ensemble de l'activité impose des procédures de travail au croisement du management structurel et du management en mode projet.

### **> Procédures de travail en mode projet**

Les fonctions support (technique, administration) et les fonctions projet (production, secrétariat général) fonctionnent selon des procédures précisément établies (réunions périodiques, veille à la bonne circulation de l'information). Le rôle du management est essentiel pour intégrer avec fluidité les actions nouvelles au sein de l'activité générale. Le pilotage de l'activité par les membres du directoire doit être efficacement transmis et relayé aux chefs de projets et cadres intermédiaires, qui à leur tour coordonnent la mise en œuvre opérationnelle au sein des services, en dialogue constant avec les fonctions support.

Ce travail en équipe multidisciplinaire est stimulant et favorise le partage du sens du projet développé par la direction.

## Outils

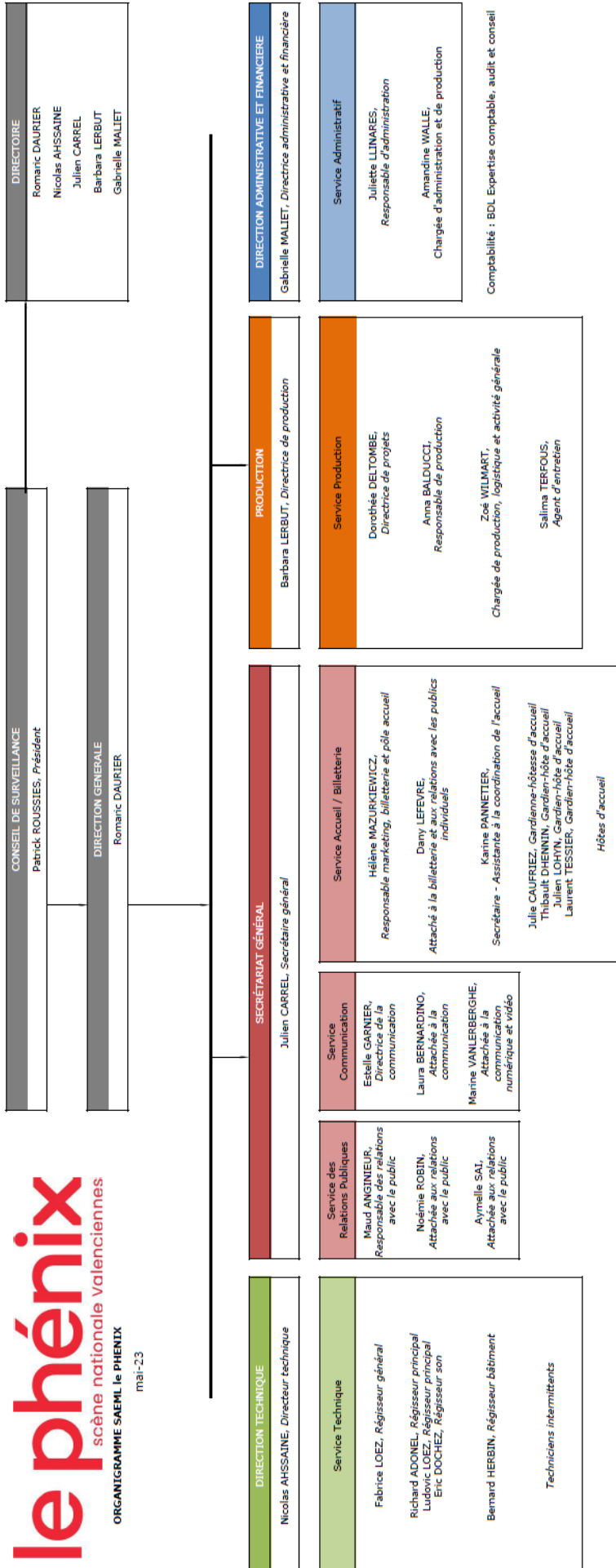
### > Outils organisationnels

Pour mettre en œuvre l'activité, les services structurent leur organisation autour de réunions intra-service et inter-services périodiques afin de soigner la circulation de l'information.

### > Outils logiciels

Le Phénix a investi dans un logiciel de gestion de l'activité et des plannings qui lui sont associés. Il s'agit du principal outil de partage de l'information. Il est complété sans redondance par des outils complémentaires qui permettent soit le pilotage de l'activité, soit sa mise en œuvre opérationnelle.

# Organigramme



## Moyens techniques et architecturaux

---

Le bâtiment du Phénix a reçu en 2022 le label "Architecture Contemporaine Remarquable".

Cette reconnaissance atteste de la singularité et de la qualité artistique du bâtiment et permettra de développer une valorisation architecturale en lien avec les acteurs du patrimoine et du tourisme.

Le chantier mené en 2019 a renouvelé ou prolongé une grande partie du bâtiment et de ses équipements. L'exploitation de l'outil a ainsi pu être augmentée en qualité et en possibilités. A la suite de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid, la crise énergétique qui s'est précipitée en 2022 s'annonce durable, et nous invite à considérer autrement la période concernée par la présente convention.

Le premier objectif sera la conception et la mise en œuvre d'un **plan pluriannuel d'investissements** sur la période 2023-2026 en discussion avec l'ensemble des partenaires publics, en étant attentifs aux nouveaux dispositifs sur le développement durable qui pourraient être lancés.

### Bâtiment

#### Plan de sobriété

Mis en place en 2022 pour faire face à l'urgence, le plan de sobriété du Phénix comporte plusieurs volets : le chauffage, l'éclairage, la publicité lumineuse, les déchets, le fonctionnement. Dans la période visée par la présente convention, la sobriété va s'imposer comme une règle supplémentaire et prioritaire dans le fonctionnement de la Scène Nationale. L'objectif est d'étudier toutes les pistes d'organisation et de fonctionnement permettant de minimiser les dépenses d'énergie du Phénix : horaires d'ouverture, périodes de programmation et d'activité, notamment.

#### Pistes d'économie

#### Renouvellement des chaudières

Le chauffage du Phénix est assuré par deux chaudières à gaz, dont le remplacement s'avère nécessaire à court terme. Compte-tenu des difficultés et du coût d'approvisionnement d'une part, et de la configuration technique du bâtiment d'autre part, il apparaît pertinent d'étudier les alternatives au système tout-gaz actuel. Ainsi, l'objectif serait de mener une étude approfondie du système de type pompe à chaleur et des possibilités de raccordement à un réseau de géothermie, afin de fiabiliser les investissements à venir.



## **Autoproduction solaire**

Le Phénix est un bâtiment isolé des constructions alentour, et possède une importante surface de toitures-terrasses orientées au sud, totalisant plus de 500m<sup>2</sup>. Les systèmes mixtes de production solaire d'eau chaude et d'électricité vont s'imposer comme une alternative majeure aux énergies fossiles. A titre d'information, la Commission Européenne a doublé ses ambitions pour l'horizon 2030, faisant passer la part d'énergies renouvelables de 22 à 45%. En parallèle, la Loi Climat et résilience du 22 août 2021 impose de disposer d'une toiture végétalisée ou solaire à tous les bâtiments neufs tertiaires et industriels, à partir de 2023.

## **Ressources techniques**

### **Sensibilisation et formation**

La question de l'utilisation des ressources et de l'énergie concerne directement les personnels qui exploitent l'outil scénotechnique. Ainsi, il sera nécessaire de développer une nouvelle culture de travail pour adapter nos méthodes à cet enjeu majeur.

Des actions de sensibilisation et de formation seront menées globalement et spécifiquement. L'objectif est de faire évoluer les pratiques à toutes les étapes de production et de diffusion sur le plan technique, et sa réussite passera forcément par l'adhésion des personnes.

A titre d'exemple, on peut citer l'adaptation aux besoins réels en éclairage et chauffage des salles selon les étapes de travail, ou la capacité à proposer systématiquement un matériel ou une organisation du travail plus économe.

### **Renouvellement des équipements**

Pour les équipements relatifs à l'outil scénotechnique, la question de l'énergie va se concentrer sur le remplacement du matériel d'éclairage. Le parc de matériel du phénix est constitué dans sa grande majorité de projecteurs utilisant des lampes à incandescence. Son remplacement a été écarté des investissements de 2019 pour raisons budgétaires, mais s'impose désormais avant le terme de la période de la présente convention. Depuis le début des années 2000, les premières directives européennes EcoDesign ont visé à interdire la fabrication et la mise en vente de lampes à filament, à cause de leur faible rendement énergétique. Les sources LED ont donc commencé à s'imposer sur le marché. A partir de 2015, un groupement de fabricants a sollicité une dérogation concernant les lampes spécialisées équipant les luminaires du secteur événementiel. Accordée en 2019, la dérogation prévoyait un réexamen en 2022, avec un objectif législatif fixé à la fin 2024. Sur le seul aspect réglementaire, tout en approchant la fin, un espoir de prolongation dérogatoire était permis. Cependant, avec la crise sanitaire, les échéances ont été raccourcies par la fermeture de la dernière usine européenne de fabrication de lampes à incandescence, en Hongrie, fin 2022. Dans le même intervalle, la législation internationale s'est également renforcée. Ainsi, malgré un impact écologique discutable et un contexte

réglementaire permissif, le remplacement du matériel à lampes par des LED est devenu obligatoire. Toutefois, le remplacement tiendra compte des nouvelles technologies, et consistera donc à des acquisitions adaptées en quantités et en qualité. Par exemple, on peut projeter un besoin plus faible de sources simples qu'actuellement, mais un ajout de sources automatisées désormais très courantes. L'objectif consiste donc à réaliser le renouvellement du parc, en espérant une politique publique d'investissements adaptée pour disposer d'un financement hors fonds propres.

### **Modèle économique**

Le remplacement des parcs de matériel des théâtres et salles de spectacle pose des questions multiples, notamment de financement. L'occasion est belle pour que le modèle de fonctionnement soit questionné, et serve de base pour un financement efficace. Ainsi, il est possible de considérer un financement au projet adossé à un réseau de diffusion et de production. L'exemple type est celui d'une création co-produite par différentes salles. Une subvention d'équipement pourrait être octroyée pour produire et diffuser le spectacle en tournée, avec une répartition du matériel entre coproducteurs à l'issue de la période de tournée. L'objectif est donc d'expérimenter dès que possible ce modèle, afin de répondre à une des questions soulevées par le renouvellement : l'homogénéité du parc entre théâtres.

## Moyens financiers et projections budgétaires

Comptes de résultat	ex 2023	ex 2024	ex 2025	ex 2026
<b>I. Structure en ordre de marche</b>				
<b>Achats</b>	<b>146 599</b>	<b>146 660</b>	<b>146 723</b>	<b>146 786</b>
Eau, EDF, GDF	198 539	226 539	282 539	282 539
Neutralisation des fluides	-90 000	-118 000	-174 000	-174 000
Fournitures, petit équipement	24 000	24 000	24 000	24 000
Fournitures administratives	10 000	10 000	10 000	10 000
Fournitures billetterie	1 000	1 000	1 000	1 000
Carburant	3 060	3 121	3 184	3 247
<b>Services extérieurs</b>	<b>699 371</b>	<b>703 107</b>	<b>705 448</b>	<b>706 896</b>
Location immobilière	430 000	430 000	430 000	430 000
Crédit bail mobilier	6 064	6 064	6 064	6 064
Location matériel et véhicule	15 000	15 300	15 606	15 918
Entretien des locaux	49 976	50 976	51 995	53 035
Entretien et maintenance	159 940	161 609	161 841	161 138
Assurances	28 391	28 959	29 538	30 129
Etude/recherche/conseil	1 000	1 020	1 040	1 061
Documentation	9 000	9 180	9 364	9 551
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>152 694</b>	<b>154 046</b>	<b>155 515</b>	<b>155 929</b>
Honoraires	38 343	39 110	39 892	39 690
Formations	1 500	1 500	1 500	1 500
Frais d'actes	1 061	1 082	1 104	1 126
Déplacements, missions	52 000	52 000	52 000	52 000
Affranchissement	4 500	4 500	4 590	4 590
Télécommunications	17 020	17 360	17 708	18 062
Frais bancaires	2 500	2 550	2 601	2 660
Cotisations professionnelles	8 670	8 843	9 020	9 201
Dons courants				
Personnel de sûreté	11 000	11 000	11 000	11 000
Prestation extérieures	5 100	5 100	5 100	5 100
Prestation extérieures sécurité	11 000	11 000	11 000	11 000
<b>Impôts et taxes</b>	<b>76 438</b>	<b>76 438</b>	<b>76 438</b>	<b>76 438</b>
<b>Masse salariale</b>	<b>1 345 337</b>	<b>1 353 204</b>	<b>1 359 077</b>	<b>1 365 982</b>
Personnel administratif permanent	729 506	733 138	736 758	740 396
Charges sociales	240 145	241 346	242 553	243 766
Gardiens-hôtes d'accueil	50 193	50 419	50 646	50 874
Charges sociales	15 064	15 139	15 215	15 291
Personnel technique permanent	261 055	262 355	263 662	264 975
Charges sociales	86 685	87 118	87 554	87 991
Autres charges de personnel + ASTAV	4 000	4 000	4 000	4 000
	<b>-54 000</b>	<b>-54 000</b>	<b>-54 000</b>	<b>-54 000</b>
Stagiaires	7 189	7 189	7 189	7 189
CDD divers	5 500	6 500	5 500	5 500
<b>Dotations amortissements et provisions</b>	<b>100 000</b>	<b>93 305</b>	<b>76 591</b>	<b>76 591</b>
<b>Transferts de charges d'exploitation</b>				
Economies sur la structure	-84 000	-56 000		
<b>TOTAL STRUCTURE</b>	<b>2 436 440</b>	<b>2 470 762</b>	<b>2 519 793</b>	<b>2 528 623</b>
<b>Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	ex 2023	ex 2024	ex 2025	ex 2026
<b>II. Charges annuelles de saison</b>	<b>194 194</b>	<b>194 782</b>	<b>192 024</b>	<b>193 266</b>
Communication générale	130 000	130 000	130 000	130 000
Personnel d'accueil	32 311	32 310	32 462	32 614
Charges sociales	17 883	17 972	18 062	18 152
Prestations extérieures		1 000	0	1 000
Accueils spectacles	500	500	500	500
Transport	11 000	11 000	11 000	11 000
Mission personnel extérieur	2 500	2 000	0	0
<b>Détail production et accueil</b>	<b>1 296 775</b>	<b>1 334 911</b>	<b>1 227 285</b>	<b>1 225 213</b>
Coréalizations / achats	456 823	480 961	470 102	470 104
Défraiements voyages déplacements	165 317	174 895	169 472	168 362
Maison des artistes	21 708	21 708	21 708	21 708
Droits d'auteurs	59 861	62 654	62 446	62 446
Quote part coproduction	303 841	291 976	217 386	215 386
Personnel artistique intermittent	18 951	19 835	20 719	20 719
Charges sociales	9 961	10 426	10 891	10 891
Personnel technique intermittent	129 405	135 441	126 477	126 477
Charges sociales	67 525	70 675	65 824	65 824
Matériel technique	51 845	54 264	49 646	50 682
Prestations extérieures (artistique/technique)	11 538	12 076	12 614	12 614
Publicité spécifique				
<b>III. Formations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prestation de formation				
Charges sociales				
Défraiements				
Prestations				
Personnel technique				
<b>IV. Animations</b>	<b>26 750</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Personnel intermittent animateur				
Charges sociales				
Déplacements, séjours				
Prestation de services		5 000	5 000	5 000
Location de matériel				
Accessibilité DRAC	6 750			
Ateliers DRAC Ukraine	20 000			
PEPS 2021/2022 Mettre en scène son entourage / Escaut				
PEPS 2021/2022 / Mettre en scène son entourage / Wallon				
PEPS 2021/2022 / Mettre en scène le passage à l'âge adulte				
<b>V. Prestations commerciales</b>	<b>190 000</b>	<b>190 000</b>	<b>190 000</b>	<b>190 000</b>
Achats restaurant	190 000	190 000	190 000	190 000
Locations (Congrès, Journées Métropole)				
Prestations extérieures				
Matériel				
Personnel technique intermittent				
Charges sociales				
Matériel technique				
Personnel accueil vacataire				
Charges sociales				
Librairie				
<b>TOTAL ACTIVITES</b>	<b>1 707 719</b>	<b>1 724 693</b>	<b>1 614 309</b>	<b>1 613 479</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 144 160</b>	<b>4 195 455</b>	<b>4 134 102</b>	<b>4 142 102</b>

PRODUITS HT	ex 2023	ex 2024	ex 2025	ex 2026
<b>I. Fonctionnement</b>	<b>3 488 511</b>	<b>3 481 816</b>	<b>3 465 102</b>	<b>3 465 102</b>
Drac	750 000	750 000	750 000	750 000
Drac PEC	90 000	90 000	90 000	90 000
Région	772 000	772 000	772 000	772 000
Région PEC + CAMPUS	170 000	170 000	170 000	170 000
Conseil Général	135 000	135 000	135 000	135 000
Valenciennes Métropole	1 452 579	1 452 579	1 452 579	1 452 579
CAVM PEC	90 000	90 000	90 000	90 000
- TVA sur subvention	-70 477	-70 477	-70 477	-70 477
Besoin de financement	251 596	251 596	251 596	251 596
Neutralisation des fluides	-90 000	-118 000	-174 000	-174 000
Economies sur la structure	-84 000	-56 000		
-TVA sur subventions	-1 596	-1 596	-1 596	-1 596
Subv. Investissement	23 409	16 714	0	0
<b>II. Produits</b>	<b>450 649</b>	<b>508 639</b>	<b>464 000</b>	<b>472 000</b>
Billetterie	200 000	250 000	300 000	300 000
Correctif partenariats	-4 000	-6 000	-6 000	-8 000
Aides spécifiques	56 750	30 000	30 000	30 000
Partenariat	57 000	77 000	77 000	87 000
Aides spécifiques Covid-19				
Coréalizations	53 000	53 000	53 000	53 000
Autres produits	2 000	10 000	10 000	10 000
Reprises	85 899	94 639		
<b>III. Formations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Inscriptions				
Prestation de service				
Financement AFDAS				
Subventions				
<b>IV. Animations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de cession				
Drac Animation				
Prestation animation				
Cours de théâtre				
Garderie				
<b>V. Prestation commerciales</b>	<b>205 000</b>	<b>205 000</b>	<b>205 000</b>	<b>205 000</b>
Locations/prestations				
Locations				
location de salle				
refacturation de personnel				
location de matériel				
frais de gestion				
remises accordées				
Restaurant	205 000	205 000	205 000	205 000
Autres produits				
Librairie				
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 144 160</b>	<b>4 195 455</b>	<b>4 134 102</b>	<b>4 142 102</b>
<b>Produits</b>	<b>4 144 160</b>	<b>4 195 455</b>	<b>4 134 102</b>	<b>4 142 102</b>
<b>Charges +IS</b>	<b>4 144 160</b>	<b>4 195 455</b>	<b>4 134 102</b>	<b>4 142 102</b>
<b>Résultat au 31/12/n</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Synthèse des comptes de résultat

	2023	2024	2025	2026
<b>Subventions et produits</b>				
Subventions	3 488 511	3 481 816	3 465 102	3 465 102
	<b>3 488 511</b>	<b>3 481 816</b>	<b>3 465 102</b>	<b>3 465 102</b>
<b>Charges de la structure en ordre de marche</b>				
Frais de fonctionnement	991 102	1 024 252	1 084 123	1 086 049
Salaires permanents TCC	1 345 337	1 353 204	1 359 077	1 365 982
Dotation aux amortissements	<u>100 000</u>	<u>93 305</u>	<u>76 591</u>	<u>76 591</u>
Transferts de charges d'exploitation	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>Total</b>	<b>2 436 439</b>	<b>2 470 761</b>	<b>2 519 791</b>	<b>2 528 622</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges et produits annuels de saison</b>				
Communication	130 000	130 000	130 000	130 000
Personnel d'accueil	50 194	50 282	50 524	50 766
Autres charges et produits	14 000	14 500	11 500	12 500
<b>Total</b>	<b>194 194</b>	<b>194 782</b>	<b>192 024</b>	<b>193 266</b>
<b>Disponible pour l'activité</b>	<b>857 878</b>	<b>816 273</b>	<b>753 287</b>	<b>743 214</b>
<b>Spectacle vivant</b>				
Billetterie + aides spécifiques	391 649	421 639	377 000	375 000
Partenariats et autres produits de gestion	59 000	87 000	87 000	97 000
Achat / coprod spectacles	<u>760 664</u>	<u>772 937</u>	<u>687 488</u>	<u>685 490</u>
Autres charges	<u>536 111</u>	<u>561 974</u>	<u>539 797</u>	<u>539 723</u>
<b>Résultat</b>	<b>-846 126</b>	<b>-826 272</b>	<b>-763 285</b>	<b>-753 213</b>
<b>Activités complémentaires</b>				
Résultat formation	0	0	0	0
Résultat animation	-26 750	-5 000	-5 000	-5 000
Résultat activité commerciale	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>
Résultat Nickel (projet FSE/IEJ)				
<b>Total</b>	<b>-11 750</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>Résultat (avant IS)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
IS	0	0	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Exercice	2023	2024	2025	2026
<b>Charges de structure</b>				
Théâtre en ordre de marche (hors affermage)	2 006 440	2 040 762	2 089 793	2 098 623
Evolution n+1 /n	-5%	2%	2%	0%
Coût journalier TOM	5 497	5 576	5 725	5 750
% du budget total	48%	49%	51%	51%
<b>Masse salariale</b>				
Masse salariale (permanents)	1 345 337	1 353 204	1 359 077	1 365 982
Evolution n+1 /n	2%	1%	0%	1%
% du budget total	31%	31%	32%	32%
Coût horaire moyen TCC	35 €	35 €	35 €	35 €
<b>Disponible artistique</b>				
Disponible artistique	857 878	816 273	753 287	743 214
Evolution n+1 /n	37%	-5%	-8%	-1%
% du budget total	21%	19%	18%	18%
<b>Activité artistique</b>				
Activité artistique	1 296 775	1 334 911	1 227 285	1 225 213
Coût total hors coproductions	992 934	1 042 935	1 009 899	1 009 827
Coproductions	303 841	291 976	217 386	215 386
Activité artistique / total activité	76%	77%	76%	76%
<b>Financement permanent</b>				
Subventions de fonctionnement	3 115 102	3 115 102	3 115 102	3 115 102
Evolution n+1 /n	3%	0%	0%	0%
% du budget total	75%	74%	75%	75%

## Conclusion

---

Dans la continuité avec le modèle de gestion précédent, mais enrichi d'un meilleur ancrage territorial et d'une plus grande identification nationale et internationale, le projet d'établissement conforte et approfondit la dynamique développée depuis 2009 par l'équipe dirigeante : avec le pôle européen, une reconnaissance confirmée à l'échelle nationale et internationale, une valorisation inédite du Valenciennois comme territoire de création, un management opérationnel passant de l'efficacité à l'excellence dans la mise en œuvre des projets.

Les valeurs qui guident ce nouveau projet –création, coopération, durabilité– permettent de développer un modèle singulier dans le paysage national pour participer aussi à la richesse de l'histoire de la décentralisation culturelle française, sur un territoire qui acquiert une place singulière dans le mouvement récent de la métropolisation. La création et la culture s'affirment comme des éléments de distinction dans le développement territorial tout en participant de l'exception culturelle française et de la Région Hauts-de-France impulsant une dynamique de développement unique pour la création et la culture.

La responsabilité managériale a été consolidée par les aspects innovants de la gestion en mode projet. Les modèles d'analyse économiques reposant sur la création de valeur par les parties-prenantes nous semblent à même de rendre compte du développement mené, en estimant l'importance de la vision stratégique dans le développement du projet.

Les perspectives à l'horizon 2026 apparaissent déjà pour la nécessaire consolidation partenariale impulsée avec le pôle européen de création, projet pilote qui doit faire l'objet d'évaluation et d'échanges pour affirmer son modèle. Une réflexion ouverte avec les partenaires sur le statut juridique de la structure devra elle aussi être menée dans une perspective de long terme et de bonne gouvernance entre les échelons métropolitain, régional et national.

Enfin, pour les éléments qualitatifs, le Phénix entend participer pleinement de la visibilité des aventures artistiques qu'il a imposées, certains artistes accompagnés depuis le début devenant aujourd'hui incontournables dans le paysage national et international. Un seuil de reconnaissance a été franchi en dix ans, et au-delà de la simple structure, le territoire valenciennois et régional récolte aussi les conséquences positives de la réussite de ces créations, qui plus qu'artistiques sont avant toute chose des aventures collectives et humaines.



## Synthèse des comptes de résultat

	2023	2024	2025	2026
<b>Subventions et produits</b>				
Subventions	3 466 511	3 459 816	3 443 102	3 443 102
	<b>3 466 511</b>	<b>3 459 816</b>	<b>3 443 102</b>	<b>3 443 102</b>
<b>Charges de la structure en ordre de marche</b>				
Frais de fonctionnement	991 102	1 024 252	1 084 123	1 086 049
Salaires permanents TCC	1 345 337	1 353 204	1 359 077	1 365 982
Dotation aux amortissements	<u>100 000</u>	<u>93 305</u>	<u>76 591</u>	<u>76 591</u>
Transferts de charges d'exploitation	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>Total</b>	<b>2 436 439</b>	<b>2 470 761</b>	<b>2 519 791</b>	<b>2 528 622</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges et produits annuels de saison</b>				
Communication	130 000	130 000	130 000	130 000
Personnel d'accueil	50 194	50 282	50 524	50 766
Autres charges et produits	14 000	14 500	11 500	12 500
<b>Total</b>	<b>194 194</b>	<b>194 782</b>	<b>192 024</b>	<b>193 266</b>
<b>Disponible pour l'activité</b>	<b>835 878</b>	<b>794 273</b>	<b>731 287</b>	<b>721 214</b>
<b>Spectacle vivant</b>				
Billetterie + aides spécifiques	391 649	421 639	377 000	375 000
Partenariats et autres produits de gestion	59 000	87 000	87 000	97 000
Achat / coprod spectacles	744 714	757 146	672 081	670 095
Autres charges	<u>530 061</u>	<u>555 765</u>	<u>533 204</u>	<u>533 118</u>
<b>Résultat</b>	<b>-824 126</b>	<b>-804 272</b>	<b>-741 285</b>	<b>-731 213</b>
<b>Activités complémentaires</b>				
Résultat formation	0	0	0	0
Résultat animation	-26 750	-5 000	-5 000	-5 000
Résultat activité commerciale	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>
Résultat Nickel (projet FSE/IEJ)				
<b>Total</b>	<b>-11 750</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>Résultat (avant IS)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
IS	0	0	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Exercice	2023	2024	2025	2026
<b>Charges de structure</b>				
Théâtre en ordre de marche (hors affermage)	2 006 440	2 040 762	2 089 793	2 098 623
Evolution n+1 /n		2%	2%	0%
Coût journalier TOM	5 497	5 576	5 725	5 750
% du budget total	49%	49%	51%	51%
<b>Masse salariale</b>				
Masse salariale (permanents)	1 345 337	1 353 204	1 359 077	1 365 982
Evolution n+1 /n		1%	0%	1%
% du budget total	33%	32%	33%	33%
Coût horaire moyen TCC	35 €	35 €	35 €	35 €
<b>Disponible artistique</b>				
Disponible artistique	835 878	794 273	731 287	721 214
Evolution n+1 /n		-5%	-8%	-1%
% du budget total	20%	19%	18%	18%
<b>Activité artistique</b>				
	1 274 775	1 312 911	1 205 285	1 203 213
Coût total hors coproductions	977 305	1 026 900	992 771	992 664
Coproductions	297 470	286 011	212 514	210 549
Activité artistique / total activité	76%	77%	76%	76%
<b>Financement permanent</b>				
Subventions de fonctionnement	3 115 102	3 115 102	3 115 102	3 115 102
Evolution n+1 /n		0%	0%	0%
% du budget total	76%	75%	76%	76%

Comptes de résultat	ex 2023	ex 2024	ex 2025	ex 2026
<b>I. Structure en ordre de marche</b>				
<b>Achats</b>	<b>146 599</b>	<b>146 660</b>	<b>146 723</b>	<b>146 786</b>
Eau, EDF, GDF	198 539	226 539	282 539	282 539
Neutralisation des fluides	-90 000	-118 000	-174 000	-174 000
Fournitures, petit équipement	24 000	24 000	24 000	24 000
Fournitures administratives	10 000	10 000	10 000	10 000
Fournitures billetterie	1 000	1 000	1 000	1 000
Carburant	3 060	3 121	3 184	3 247
<b>Services extérieurs</b>	<b>699 371</b>	<b>703 107</b>	<b>705 448</b>	<b>706 896</b>
Location immobilière	430 000	430 000	430 000	430 000
Crédit bail mobilier	6 064	6 064	6 064	6 064
Location matériel et véhicule	15 000	15 300	15 606	15 918
Entretien des locaux	49 976	50 976	51 995	53 035
Entretien et maintenance	159 940	161 609	161 841	161 138
Assurances	28 391	28 959	29 538	30 129
Etude/recherche/conseil	1 000	1 020	1 040	1 061
Documentation	9 000	9 180	9 364	9 551
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>152 694</b>	<b>154 046</b>	<b>155 515</b>	<b>155 929</b>
Honoraires	38 343	39 110	39 892	39 690
Formations	1 500	1 500	1 500	1 500
Frais d'actes	1 061	1 082	1 104	1 126
Déplacements, missions	52 000	52 000	52 000	52 000
Affranchissement	4 500	4 500	4 590	4 590
Télécommunications	17 020	17 360	17 708	18 062
Frais bancaires	2 500	2 550	2 601	2 660
Cotisations professionnelles	8 670	8 843	9 020	9 201
Dons courants				
Personnel de sûreté	11 000	11 000	11 000	11 000
Prestation extérieures	5 100	5 100	5 100	5 100
Prestation extérieures sécurité	11 000	11 000	11 000	11 000
<b>Impôts et taxes</b>	<b>76 438</b>	<b>76 438</b>	<b>76 438</b>	<b>76 438</b>
<b>Masse salariale</b>	<b>1 345 337</b>	<b>1 353 204</b>	<b>1 359 077</b>	<b>1 365 982</b>
Personnel administratif permanent	729 506	733 138	736 758	740 396
Charges sociales	240 145	241 346	242 553	243 766
Gardiens-hôtes d'accueil	50 193	50 419	50 646	50 874
Charges sociales	15 064	15 139	15 215	15 291
Personnel technique permanent	261 055	262 355	263 662	264 975
Charges sociales	86 685	87 118	87 554	87 991
Autres charges de personnel + ASTAV	4 000	4 000	4 000	4 000
	<b>-54 000</b>	<b>-54 000</b>	<b>-54 000</b>	<b>-54 000</b>
Stagiaires	7 189	7 189	7 189	7 189
CDD divers	5 500	6 500	5 500	5 500
<b>Dotations amortissements et provisions</b>	<b>100 000</b>	<b>93 305</b>	<b>76 591</b>	<b>76 591</b>
<b>Transferts de charges d'exploitation</b>				
Economies sur la structure	-84 000	-56 000		
<b>TOTAL STRUCTURE</b>	<b>2 436 440</b>	<b>2 470 762</b>	<b>2 519 793</b>	<b>2 528 623</b>
<b>Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	ex 2023	ex 2024	ex 2025	ex 2026
<b>II.Charges annuelles de saison</b>	<b>194 194</b>	<b>194 782</b>	<b>192 024</b>	<b>193 266</b>
Communication générale	130 000	130 000	130 000	130 000
Personnel d'accueil	32 311	32 310	32 462	32 614
Charges sociales	17 883	17 972	18 062	18 152
Prestations exterieures		1 000	0	1 000
Accueils spectacles	500	500	500	500
Transport	11 000	11 000	11 000	11 000
Mission personnel extérieur	2 500	2 000	0	0
<b>Détail production et accueil</b>	<b>1 274 775</b>	<b>1 312 911</b>	<b>1 205 285</b>	<b>1 203 213</b>
Coréalizations / achats	447 244	471 135	459 567	459 546
Défraiements voyages déplacements	161 851	171 322	165 674	164 580
Maison des artistes	21 708	21 708	21 708	21 708
Droits d'auteurs	58 606	61 374	61 047	61 044
Quote part coproduction	297 470	286 011	212 514	210 549
Personnel artistique intermittent	18 951	19 835	20 719	20 719
Charges sociales	9 961	10 426	10 891	10 891
Personnel technique intermittent	129 405	135 441	126 477	126 477
Charges sociales	67 525	70 675	65 824	65 824
Matériel technique	50 758	53 155	48 533	49 544
Prestations extérieures (artistique/technique)	11 296	11 829	12 331	12 331
Publicité spécifique				
<b>III. Formations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prestation de formation				
Charges sociales				
Défraiements				
Prestations				
Personnel technique				
<b>IV. Animations</b>	<b>26 750</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Personnel intermittent animateur				
Charges sociales				
Déplacements, séjours				
Prestation de services		5 000	5 000	5 000
Location de matériel				
Accessibilité DRAC	6 750			
Ateliers DRAC Ukraine	20 000			
PEPS 2021/2022 Mettre en scène son entourage / Escout				
PEPS 2021/2022 / Mettre en scène son entourage / Wallon				
PEPS 2021/2022 / Mettre en scène le passage à l'âge adulte				
<b>V. Prestations commerciales</b>	<b>190 000</b>	<b>190 000</b>	<b>190 000</b>	<b>190 000</b>
Achats restaurant	190 000	190 000	190 000	190 000
Locations (Congrés, Journées Métropole)				
Prestations extérieures				
Matériel				
Personnel technique intermittent				
Charges sociales				
Matériel technique				
Personnel accueil vacataire				
Charges sociales				
Librairie				
<b>TOTAL ACTIVITES</b>	<b>1 685 719</b>	<b>1 702 693</b>	<b>1 592 309</b>	<b>1 591 479</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 122 160</b>	<b>4 173 455</b>	<b>4 112 102</b>	<b>4 120 102</b>

PRODUITS HT	ex 2023	ex 2024	ex 2025	ex 2026
<b>I. Fonctionnement</b>	<b>3 466 511</b>	<b>3 459 816</b>	<b>3 443 102</b>	<b>3 443 102</b>
Drac	750 000	750 000	750 000	750 000
Drac PEC	90 000	90 000	90 000	90 000
Région	772 000	772 000	772 000	772 000
Région PEC + CAMPUS	148 000	148 000	148 000	148 000
Conseil Général	135 000	135 000	135 000	135 000
Valenciennes Métropole	1 452 579	1 452 579	1 452 579	1 452 579
CAVM PEC	90 000	90 000	90 000	90 000
- TVA sur subvention	-70 477	-70 477	-70 477	-70 477
Besoin de financement	251 596	251 596	251 596	251 596
Neutralisation des fluides	-90 000	-118 000	-174 000	-174 000
Economies sur la structure	-84 000	-56 000		
-TVA sur subventions	-1 596	-1 596	-1 596	-1 596
Subv. Investissement	23 409	16 714	0	0
<b>II. Produits</b>	<b>450 649</b>	<b>508 639</b>	<b>464 000</b>	<b>472 000</b>
Billetterie	200 000	250 000	300 000	300 000
Correctif partenariats	-4 000	-6 000	-6 000	-8 000
Aides spécifiques	56 750	30 000	30 000	30 000
Partenariat	57 000	77 000	77 000	87 000
Aides spécifiques Covid-19				
Coréalizations	53 000	53 000	53 000	53 000
Autres produits	2 000	10 000	10 000	10 000
Reprises	85 899	94 639		
<b>III. Formations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Inscriptions				
Prestation de service				
Financement AFDAS				
Subventions				
<b>IV. Animations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de cession				
Drac Animation				
Prestation animation				
Cours de théâtre				
Garderie				
<b>V.Prestation commerciales</b>	<b>205 000</b>	<b>205 000</b>	<b>205 000</b>	<b>205 000</b>
Locations/prestations				
Locations				
location de salle				
refacturation de personnel				
location de matériel				
frais de gestion				
remises accordées				
Restaurant	205 000	205 000	205 000	205 000
Autres produits				
Librairie				
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 122 160</b>	<b>4 173 455</b>	<b>4 112 102</b>	<b>4 120 102</b>
<b>Produits</b>	<b>4 122 160</b>	<b>4 173 455</b>	<b>4 112 102</b>	<b>4 120 102</b>
<b>Charges +IS</b>	<b>4 122 160</b>	<b>4 173 455</b>	<b>4 112 102</b>	<b>4 120 102</b>
<b>Résultat au 31/12/n</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Avenant à la convention d'affermage  
pour la gestion et l'animation du théâtre de Valenciennes  
portant prise d'acte de la substitution de concédant**

---

**Entre les soussignés :**

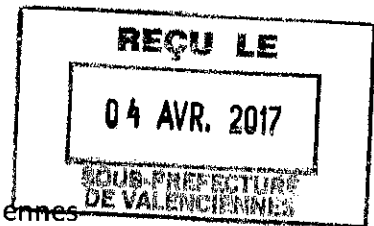
**La Commune de Valenciennes,**

Représentée par son maire en exercice, représentée par Mme Geneviève Mannarino  
2ème Adjointe en charge de la culture, de l'éducation et de la jeunesse  
Domicilié en cette qualité à l'Hôtel de Ville, Place d'Armes, 59300 Valenciennes

**Et**

**La Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole,**

Représentée par son Président en exercice, M. Laurent DEGALLAIX  
Domicilié en cette qualité 2 Place de l'Hôpital Général, 59300 Valenciennes



**Et**

**La Société anonyme d'économie mixte locale Le Phénix Théâtre de Valenciennes (ci-après la SAEML Le Phénix),**

Représentée par son Directeur général,  
Domicilié en cette qualité Boulevard Harpignies, 59300 Valenciennes

**Préambule :**

Par une délibération du 25 novembre 2016, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole a déclaré d'intérêt communautaire la gestion, l'entretien et l'exploitation du théâtre le Phénix, à Valenciennes.

Par cette déclaration d'intérêt communautaire, la compétence de gestion et d'exploitation du théâtre, appartenant auparavant à la Commune, a été dévolue à la Communauté d'agglomération.

En application de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales, notamment, la Communauté d'agglomération est substituée de plein droit à la Commune, à la date de ce transfert de compétence, dans toutes les délibérations, actes, droits et obligations attachés à l'exercice de cette compétence.

Dès lors, la Communauté d'agglomération a remplacé la Commune, le jour où la délibération de déclaration d'intérêt communautaire est devenue exécutoire, en tant que concédant du service public de gestion et d'animation du théâtre, assuré par la SAEML.

Le présent avenant a pour objet de prendre acte de cette substitution et d'attester de la parfaite information de la SAEML quant à ce changement de concédant.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 – Changement de concédant**

La Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole se substitue à la Commune de Valenciennes en tant que concédant au titre de la convention d'affermage pour la gestion et l'animation du théâtre de Valenciennes, Le Phénix, dont est titulaire la SAEM Le Phénix.

**Article 2 – Entrée en vigueur**

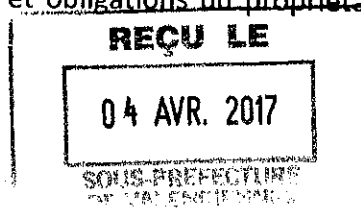
Les signataires du présent avenant prennent acte que ce changement de concédant est intervenu de plein droit le jour où la délibération du 25 novembre 2016 déclarant la gestion, l'entretien et l'exploitation du théâtre est devenue exécutoire.

**Article 3 - Effets**

Cette substitution entraîne une reprise intégrale des droits et obligations de la Commune de Valenciennes par la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole au titre de la convention d'affermage.

La Commune de Valenciennes reste propriétaire des locaux nécessaires à l'exercice de la compétence. La Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole exerce cependant en lieu et place de la Commune de Valenciennes l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception de la faculté d'aliéner les biens.

Fait à Valenciennes,  
Le **04 AVR. 2017**



Pour la Commune de Valenciennes,  
Le Maire, représentée par Mme  
Geneviève Mannarino  
2ème Adjointe en charge de la culture, de  
l'éducation et de la jeunesse

Pour la SAEM Le Phénix,  
Le Directeur,

Pour la Communauté d'agglomération de  
Valenciennes Métropole,  
Le Président, Laurent DEGALLAIX

Pour le Président,  
La Vice-Présidente déléguée  
aux Ressources Humaines et à  
l'Administration Générale,

Renée STIEVENART

**CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU PHENIX****AVENANT 2**

ENTRE LES SOUSSIGNES

**La Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole,**  
Représentée par son Président en exercice,  
Domicilié en cette qualité 2 Place de l'Hôpital Général, 59300 Valenciennes

**Et**

**La Société anonyme d'économie mixte locale Le Phénix Théâtre de Valenciennes** (ci-après la SAEM Le Phénix),  
Représentée par son Directeur général,  
Domicilié en cette qualité Boulevard Harpignies, 59300 Valenciennes

Par délibération du 25 novembre 2016 (n°CC-2016-363-1104), le Phénix, scène nationale a été déclaré d'intérêt communautaire.

Par délibération du 16 décembre 2016 (n°CC3-2016-404-1145), relative à la passation d'un avenant n°1 à la convention d'affermage relative à la gestion et à l'animation du Phénix, Valenciennes Métropole est devenue par transfert de compétence Autorité Délégente en remplacement de la Ville de Valenciennes.

Par délibération du 29 Septembre 2017 (n°CC32017248-1422), un avenant 2 a été approuvé par le Conseil Communautaire, afin de se mettre en conformité avec la loi régissant les relations financières entre la SEM Le Phénix, gestionnaire de l'équipement dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, et la communauté d'agglomération, devenue le principal actionnaire de la SEM. En effet, Valenciennes Métropole ne peut verser de participation sous forme de subvention à une SEM dont elle est actionnaire.

**Article 1**

Il est proposé de modifier les articles suivants de la convention :

***Article 20 – Versement d'une redevance annuelle d'usage à la Communauté d'Agglomération***

Le délégataire devra s'acquitter auprès de Valenciennes Métropole du versement d'une redevance annuelle d'usage pour l'utilisation du théâtre « Le Phénix » fixée à 430 000 euros/an TTC pendant toute la durée de la délégation



Cette redevance comprend les 3 composantes suivantes :

- Valeur locative du bâtiment
- Participation à la taxe foncière supportée par l'autorité délégante
- Rénovation de l'investissement de l'outil scénographique en tant qu'outil de travail du délégataire nécessaire à l'accomplissement de sa mission de service public

**Article 24 – Versement par Valenciennes Métropole d'une compensation pour contrainte de service public**

L'article 24 est modifié comme suit :

En son alinéa 1) Une contrainte liée à l'obtention du label de Scène nationale et sur le prix pour l'achat d'une place pour assister aux spectacles.

Valenciennes Métropole impose au Délégué l'obtention du label de scène nationale. Pour rappel, les attendus du Ministère de la Culture pour les Scènes Nationales sont :

- De s'affirmer comme lieu de production artistique de référence dans le domaine de la culture contemporaine
- De s'exprimer, à l'égard du public, à travers une programmation pluridisciplinaire dont la construction doit refléter de manière équilibrée les principaux courants de la production actuelle et les approches artistiques les plus singulières.
- D'organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine
- De participer dans son aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

A ce titre et au titre de la politique culturelle de la communauté d'agglomération, il est assigné comme missions à la SEM « Le phénix », au titre de la présente délégation de service public, et ce dans un travail prospectif d'ajustement de la compétence au regard des évolutions du territoire, de ses acteurs et du champ de la culture, que la scène nationale - pôle européen de création développe les quatre axes d'interventions suivants :

- Contribuer au rayonnement et à l'attractivité métropolitaine, par le développement de l'action de la scène nationale – pôle européen de création, d'une activité conséquente sur le territoire métropolitain du soutien à la création sur le territoire qui permettra de faire bénéficier de cette dynamique à ses partenaires en les associant qualitativement à différents projets (parmi lesquels nous pouvons citer des résidences croisées ou le

- Favoriser l'accès des usagers à une offre culturelle de qualité dans la métropole, en axant notamment son travail sur les enjeux d'inclusion sociale. Le phénix scène nationale articule une série de dispositifs de médiation culturelle et de pratique artistique en favorisant l'innovation et l'inclusion sociale, notamment des habitants en difficulté, mais aussi la mixité sociale à travers des projets spécifiques. L'ensemble de ces dispositifs répondent aux spécificités du territoire, à un travail de co-construction avec les acteurs de la politique de la ville et avec les relais sociaux ;
- Venir en appui du développement culturel pour les acteurs et les collectivités du territoire métropolitain, par le renforcement de son offre de programmation décentralisée dans les communes de la métropole et par son engagement à accompagner les structures culturelles du territoire dans leurs projets de création et/ou de développement ;
- Soutenir la créativité entrepreneuriale en favorisant les collaborations avec les acteurs de l'économie, de la formation et du tourisme.

Ce cahier des charges suppose un accès démocratique au service public. Par conséquent, afin d'encourager la population à venir en plus grand nombre et éviter que le tarif de la place ne constitue un frein, la Ville de Valenciennes souhaite que le prix moyen des places ne dépasse pas 18 euros sur l'ensemble de la saison et sur toute la durée de la délégation. Ceci n'empêche pas une tarification différenciée selon la nature des spectacles et la politique de prix mise en place selon les publics (abonné ou non abonné, tarifs différenciés étudiants, jeunes publics, publics scolaires...).

Dans le cadre de l'exécution de la Convention, le Fermier est tenu de respecter les contraintes financières imposées par la Ville résultant du tarif de location d'une place.

La Ville s'engage à verser une compensation financière liée à la contrainte de prix d'un montant annuel d'un million-trois-cents-quatre-vingt-mille-cinq-cent-soixante-dix-neuf euros (1 380 579 euros TTC), soit douze-mille-cinq-cents-cinquante euros et soixante-douze-centimes (12 550,72 euros TTC) par représentation sur la base de 110 représentations minimum.

Cette compensation est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées déléguées et est destinée à compléter le prix de vente des billets.

Elle est calculée en prenant en compte les éléments suivants :

Un nombre de cent dix (110) représentations par an,

- Un coût moyen d'une représentation est de vingt-huit-mille-trois-cents-vingt-huit euros (28 328) euros HT (pour le calcul voir le Tableau Drac Comité de suivi du 20 mars 2015),
- Un prix moyen de billet à 18 euros TTC,
- Une fréquentation annuelle de 30 000 spectateurs,
- Un montant prévisionnel des autres recettes du délégataire (subventions et recettes propres) de 1 195 509 euros HT.

Un 4°) est ajouté à l'article 24 :

4°) Contraintes posées par Valenciennes Métropole au délégataire au titre du développement au pôle européen de création.

Depuis juin 2016, le Phénix de Valenciennes est détenteur d'une appellation octroyée par le Ministère de la Culture et de la Communication qui vient soutenir un travail ambitieux engagé depuis 2009. Le phénix, scène nationale Valenciennes – pôle européen de création s'est fixé comme objectif de devenir un laboratoire d'émergence pour les jeunes artistes français dotés d'une notoriété internationale.

Le pôle européen de création propose à ces fins d'articuler de manière innovante les différents maillons de la chaîne de production, de diffusion et de médiation avec les équipes artistiques et les partenaires publics. Ancré sur le territoire transfrontalier, il s'appuie sur les réseaux et dispositifs européens, en partenariat avec les grandes maisons et festivals de création artistique à l'échelle nationale et internationale. Le pôle européen de création accompagne des artistes associés qui s'inscrivent dans cette dynamique. Il a également pour vocation, à travers son campus de repérer et d'accompagner l'émergence des nouveaux artistes et leur développement dramaturgique, de production et de diffusion.

Pour cette contrainte de service public, la communauté d'agglomération versera une somme nette de 90 000 € liée au soutien spécifique du pôle européen de création. Le soutien au pôle européen de création est conditionné au maintien de l'engagement financier des deux autres partenaires que sont l'Etat, avec le financement apporté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (90 000 €) et la Région Hauts de France (90 000 €).

**Article 26 - Versement par Valenciennes Métropole d'une compensation pour contrainte de service public et versement par le fermier d'une redevance annuelle d'usage**

Après indication des modalités de versement relatives à l'année 2016, l'article 26 est réécrit avec la formulation suivante pour les années 2017 et suivantes :

Pour 2017, la compensation financière mentionnée à l'article 24 de 396 000 € et la compensation versée au titre de la contrainte n°4, seront versées en une fois à compter de la date de signature du présent avenant, pour un montant total de 486 000€.

A compter de 2018 et jusqu'au terme de la présente délégation, les modalités annuelles de versement de la globalité de la compensation financière prévue à l'article 24, seront les suivantes :

- 90 000 € au plus tard 45 jours après le vote du budget de la communauté d'agglomération par mandat administratif, au titre du soutien au pôle européen de création, dans la mesure où la DRAC et la Région Hauts de France respectent leur engagement ;
- 681 289 € au plus tard 45 jours après le vote du budget de la communauté d'agglomération par mandat administratif ;
- 385 645 € pour le 15 juin par mandat administratif ;
- Le solde de 385 645 € pour le 1<sup>er</sup> octobre par mandat administratif. Cette somme sera versée sous la condition suspensive de la transmission par le fermier à la communauté d'agglomération du bilan d'activités et financier définitif de l'année n-1.

**Article 2**

Le présent avenant 2 prendra effet à sa notification à la société par Valenciennes Métropole. Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale du contrat de délégation de service public et font l'objet du présent avenant n°1 au contrat.

Les clauses du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait à Valenciennes,

Le 07 NOV. 2017

Pour la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole,  
Le Président,

Pour la SAEML Le Phénix,  
Le Directeur,



Structure : Le Phénix

	Indicateurs cahier des charges	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
Nombre d'emplois permanents	56	56	56	56	56
dont nombre d'artistes	9	9	9	9	9
dont nombre d'emplois techniques	6	6	6	6	6
Nombre d'ETP d'emplois permanents	28.93	28.93	28.93	28.93	28.93
dont nombre d'artistes	0.09	0.09	0.09	0.09	0.09
dont nombre d'emplois techniques	6	6	6	6	6
Nombre d'emplois non permanents	70	70	70	70	70
dont nombre d'artistes	23	23	23	23	23
dont nombre d'emplois techniques	47	47	47	47	47
Nombre d'ETP d'emplois non permanents	6.43	6.43	6.43	6.43	6.43
dont nombre d'artistes	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24
dont nombre d'emplois techniques	6.19	6.19	6.19	6.19	6.19
Nombre d'emplois aidés	0	0	0	0	0
Nombre d'apprentis et stagiaires accueilli(e)s*	2	2	2	2	2
Nombre de salariés formés au titre du plan de lutte contre les violences et harcèlements	30	30	30	30	30

\* sont également accueillis, au cours de l'année des stagiaires, pour des périodes d'observation (par exemple stagiaire de 3ème)

## Glossaire

**Acteurs démultiplicateur** : enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, de la santé, de la justice, etc. mobilisés dans le processus d'action culturelle ou d'EAC

**Action de formation** : elles impliquent un programme préétabli, des objectifs déterminés, l'identification du niveau de connaissance requis pour suivre la formation, l'identification des moyens pédagogiques mis en œuvre de suivi et d'appréciation des résultats. Elles peuvent prendre la forme d'un cycle.

**Actions innovantes menées avec les habitants** : toute action apportant quelque chose d'inédit et de pertinent aussi bien sur le format des propositions artistiques (décloisonnement des disciplines, formats courts, lieux processus d'interaction, d'implication et de participation des habitants

**Artiste - équipe émergente** : artistes, créateurs, équipes artistique n'ayant pu bénéficier de manière régulière d'un cadre de production professionnel (ex : production/co-production dans un lieu professionnel, suivi par un à compte d'auteur d'au moins 3 ouvrages...)

**Artistes – Equipe artistique** : individu ou groupe d'individus concourant dans un cadre professionnel à la création, diffusion d'une ou plusieurs œuvres (par exemple : acteurs, plasticiens, auteurs, photographes, danseurs)

**Discipline(s)/esthétique(s) dominante(s) selon les spécificités de discipline et de label** :

**Education Artistique et Culturelle (EAC)** : l'apport, dès l'enfance et tout au long de la vie, d'un socle commun de connaissances et de compétences dans l'ensemble des domaines de l'art et de la culture qui s'inscrit un processus éducatif et interactif. Dans le système d'enseignement, l'EAC est une composante de la formation générale de tous les élèves qui se traduit par un parcours de l'école maternelle au supérieur.

**Filières** : Théâtre / Danse / Arts du cirque et de la rue / Marionnette / Musiques Actuelles / Musiques hors musiques actuelles / Livre & Lecture / Cinéma & Audiovisuel / Arts Visuels / Culture Scientifique Technique et Industrielle

**Jeune public** :

**Médiation culturelle** : regroupe l'ensemble des processus et modes d'action visant à associer des publics (habitants, citoyens...) dans la conception et la mise en œuvre d'actions culturelles. La médiation culturelle s'inscrit dans une perspective de démocratisation culturelle et de démocratie culturelle. Elle est fondée sur un principe d'interaction et implique la conception et la mise en œuvre de stratégies et de moyens concrets permettant de favoriser le dialogue, le partage des réflexions, de créer du lien et de favoriser le développement de l'esprit critique.

**Oeuvres nouvelles** :

**Places gratuites ou exonérées** :

**Proposition artistique** :

**Recettes propres** : Proposition de définition dans une acception large de la notion de recettes propres : Recettes propres= recettes hors subventions allouées par les partenaires publics signataires/"usuels"

**Recherche et expérimentation artistique** : propositions artistiques s'appuyant sur la rencontre de plusieurs disciplines artistiques, d'artistes et/ou d'acteurs de secteurs et d'horizons différents et/ou donnant une place centrale à l'innovation de l'œuvre/l'artiste au public et, plus largement, au citoyen et au territoire.

**Résidence** : projet co-construit par l'artiste accueilli et le partenaire d'accueil, avec, de la part de la structure, un engagement financier significatif, une mise à disposition gracieuse de lieux et d'outils, de savoir-faire des équipes, une mise en visibilité durant le séjour, et de la part des artistes, une présence effective, un dialogue sur le projet et, le cas échéant, le partage et la mise en relation avec son réseau de partenaires, ainsi que rencontrer les publics

**Territoires prioritaires** :

**INDICATEURS -  
Nom de la structure :**

Légende :  
- **indicateurs obligatoires : gras**  
- indicateurs optionnels : bleu ; en fonction du label, possibilité de décliner différemment ou supprimer

Ce tableau d'indicateurs sera complété en fin de convention par une auto-évaluation et un bilan détaillé reprenant l'ensemble de ces points

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs cahier des charges	2023	2024	2025	2026	Indicateurs qualitatifs (faisant l'objet de documents séparés)		
Engagement / responsabilité artistique Une région Hauts-de-France territoire de créativité										
	Soutenir et Promouvoir la création, notamment régionale, au sein de la programmation : place aux œuvres nouvelles	01- Part des nouvelles créations sur l'ensemble de la programmation	50%	50%	50%	50%	50%			
		dont coproductions	25%	25%	25%	25%	25%			
		dont artistes régionaux	40%	40%	40%	40%	40%			
		dont production déléguées	0%	0%	0%	0%	0%			
		dont artistes régionaux	0%	0%	0%	0%	0%			
		02- Nombre de billets mis en vente pour des nouvelles créations sur l'ensemble de la saison sur le nombre total des billets mis en vente pour l'ensemble de la saison	24000	24000	24000	24000	24000			
	dont artistes régionaux	19200	19200	19200	19200	19200				
	Soutien à la création artistique  <i>Promouvoir la création artistique et développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et notamment de la production régionale</i>	Partager l'outil de production : favoriser la présence des artistes en phase de production/création dans le lieu  Accompagner le travail de recherche et de création des artistes, en cohérence avec le projet culturel et artistique de la structure	<b>03- Nombre d'équipes artistiques / artistes accueillis en résidence</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>15</b>		<b>15</b>	I - Quelle politique de production (production déléguée, coproduction), et d'accueil en résidence est menée par l'établissement ? L'apport en numéraire sera notamment précisé. La politique de mise à disposition de salles de répétition par le lieu figurera dans le bilan qualitatif Préciser la durée moyenne, hors artistes associés. Quelle stratégie de recherche et expérimentation ?
			dont équipes artistiques / artistes des HdF	12	9	11	12		12	
			<b>04- Nombre total des jours de résidences accompagnées sur l'ensemble de la saison</b>	<b>120</b>	<b>100</b>	<b>110</b>	<b>120</b>		<b>120</b>	
			<b>05- Part du disponible artistique dédié à la création. Calcul : budget total moins charges de fonctionnement et communication (structure en ordre de marche)</b>	<b>22%</b>	<b>22%</b>	<b>22%</b>	<b>22%</b>		<b>22%</b>	
			dont part résidence	6%	6%	6%	6%		6%	
dont part production			3%	3%	3%	3%	3%			
dont part coproduction			13%	13%	13%	13%	13%			
06- Nombre d'équipes accueillies en résidence bénéficiant également d'un apport en coproduction			13	10	12	13	13			
dont équipes régionales	10	7	9	10	10					
Favoriser la diffusion de la création dans un souci de diversité des esthétiques		<b>07.1- Nombre total de propositions artistiques</b>	45	65	55	45	45	II - Répartition des esthétiques / disciplines Quelle politique en faveur des auteurs / compositeurs vivants ?		
		dont propositions d'artistes régionaux	18	26	22	18	18			
		<b>07.2- Nombre total de représentations</b>	<b>145</b>	<b>145</b>	<b>145</b>	<b>145</b>	<b>145</b>			
		dont artistes régionaux	58	58	58	58	58			
		07.3 et 4 bis- Nombre de propositions artistiques par discipline(s)/esthétique(s) dominante(s) selon les spécificités de discipline et de label								
		THÉÂTRE	16	20	18	16	16			
		dont propositions d'artistes régionaux	6	8	7	6	6			
		HUMOUR/MUSIQUES ACTUELLES	5	4	12	12	12			
		dont propositions d'artistes régionaux	2	2	2	2	2			

<p><b>Soutien à la création artistique</b></p> <p><i>Promouvoir la création artistique et développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et notamment de la production régionale (suite)</i></p>	<p>Favoriser la diffusion de la création dans un souci de diversité des esthétiques (suite)</p>	DANSE	7	7	8	9	10	
		dont propositions d'artistes régionaux	3	3	3	4	4	
		MUSIQUE	14	14	14	14	14	
		dont propositions d'artistes régionaux	6	6	6	6	6	
		DEBATS D'IDEES	3	3	3	3	3	
		dont propositions d'artistes régionaux	1	1	1	1	1	
		7.3 et 4 bis- Nombre de représentations par discipline(s)/esthétique(s) dominante(s) selon les spécificités de discipline et de label						
		THÉÂTRE	93	93	93	93	93	
		dont propositions d'artistes régionaux	37	37	37	37	37	
		HUMOUR/MUSIQUES ACTUELLES	5	5	5	5	5	
		dont propositions d'artistes régionaux	2	2	2	2	2	
		DANSE	14	14	14	14	14	
		dont propositions d'artistes régionaux	6	6	6	6	6	
		MUSIQUE	14	14	14	14	14	
		dont propositions d'artistes régionaux	6	6	6	6	6	
		DEBATS D'IDEES	3	3	3	3	3	
		dont propositions d'artistes régionaux	1	1	1	1	1	
		<p>Renforcer les collaborations / Développer la politique de partenariats</p>	08-1 Part de projets dont la production et la création se font en collaboration avec d'autres structures	30%	30%	30%	30%	30%
dont part des renouvellements de partenariats	3%		3%	3%	3%	3%		
08.2- Nombre de nouveaux partenaires	2		2	2	2	2		
<p>Participer à la structuration de la profession et accompagner l'émergence et la jeune création</p>	09- Nombre de projets impliquant plusieurs disciplines artistiques ou champs sectoriels.	22	22	22	22	22	<p>IV - Détailler la stratégie de repérage et d'accompagnement de la jeune création, des artistes émergents ou en voie de professionnalisation</p>	
	10- Nombre d'artistes émergents accompagnés (moins de 3 créations) que ce soit en termes d'accueil en résidence, de coproduction, de programmation, etc	6	6	6	6	6		

Engagement citoyen et territorial & Accès aux oeuvres  
*Faire des Hauts-de-France la région d'un dialogue permanent entre acteurs culturels, territoires et habitants*  
*Favoriser l'accès de tous à l'éducation culturelle et artistique tout au long de la vie*  
*Favoriser la vitalité des territoires, en interaction avec les habitants*

<p>Encourager et faciliter l'accès des populations dans toute leur diversité à l'art et à la culture</p>	11- Fréquentation : Nombre total de places pour l'ensemble de la saison	28884	28884	30328	31845	33437	<p>V - Présentation de la politique tarifaire          Concevoir une politique tarifaire adaptée aux réalités économiques et sociales des populations du bassin de vie (ex : prix moyen maximum, tarif jeune, etc.)          Préciser la jauge "utile" assis et debout</p>
	dont places vendues	23107	23107	24263	25476	26749	
	dont places gratuites	2888	2888	3033	3184	3344	
	dont places exonérées	2888	2888	3033	3184	3344	
	dont jeune public	4333	4333	4549	4777	5016	
	dont scolaires	5777	5777	6066	6369	6687	
	dont lycéens	4333	4333	4549	4777	5016	
	dont apprentis	867	867	910	955	1003	
	dont personnes ayant des difficultés d'accès à la culture	1444	1444	1516	1592	1672	
dont personnes en situation de handicap, actions d'accessibilité	867	867	910	955	1003		



Encourager et favoriser l'accès pour tous à la culture et l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional

12- Nombre de jours d'ouverture au public	339	322	306	291	276
13- Part des propositions en temps scolaire / total	20%	20%	20%	20%	20%
14- Part des propositions adaptées au jeune public et adolescents (0-18 ans) / total	48%	48%	48%	48%	48%
15- Nombre d'actions de médiation/sensibilisation/d'expérimentation et de projets coconstruits	500	515	530	546	563
16.1- Nombre de structures partenaires	421	434	447	460	474
dont structures socio-éducatives	173	178	184	189	195
dont structures hors champs culturel et éducatif	228	235	242	249	257
dont structures accueillant des personnes en milieu fermé :	20	21	21	22	23
<i>(prison, hôpitaux, maisons de retraite, structures accueillant des personnes en situation de handicap, etc.)</i>					
16.2- Nombre d'établissements scolaires partenaires	103	106	109	113	116
dont établissements accueillant des lycéens	20	21	21	22	23
dont établissements accueillant des apprentis	6	6	6	7	7
16.3- Nombre de structures partenaires dédiées à des publics prioritaires, etc.	35	36	37	38	39
17- Nombre de professionnels-relais "acteurs-démultipliateurs"	300	309	318	328	338
18- Nombre de participants	20000	20600	21218	21855	22510
dont nombre de scolaires (hors lycéens et apprentis)	5750	5923	6100	6283	6472
dont nombre de lycéens	4900	5047	5198	5354	5515
dont nombre d'apprentis	600	618	637	656	675
dont nombre de personnes en structures socio-éducatives	845	870	896	923	951
dont nombre de personnes en milieu fermé	600	618	637	656	675
dont nombre de personnes ayant des difficultés d'accès à la culture	200	206	212	219	225
dont nombre de personnes de moins de 25 ans	9640	9929	10227	10534	10850

Développer les projets d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.  
Un projet EAC doit impliquer des professionnels du champ concerné (artistes, techniciens...) rémunérés

VI - Présenter la stratégie d'accès aux œuvres et les propositions spécifiques facilitant l'accès de tous : familles, publics empêchés, publics en situations de handicap, etc.VII - Préciser les modalités d'association de la société civile / usagers

VIII - Détailler la politique de médiation / sensibilisation / expérimentation de la structure, le type d'actions mises en œuvres et le public ciblé.

IX - Qualification nécessaire dans le bilan qualitatif :  
- du public touché  
- des professionnels-relais, dans les champs pédagogiques et sociaux notamment  
- des actions : durée, typologie, relation aux pratiques amateurs, implication des habitants au sein de projets participatifs  
- durée moyenne des actions  
- partenariats avec conventionnement

X - Décliner la stratégie de décentralisation, en précisant les territoires ciblés (quartiers prioritaires, territoires ruraux). Préciser la répartition via une cartographie des communes/quartiers touché(e)s

XI - Détailler les modalités d'accompagnement

Encourager et favoriser l'accès pour tous à la culture et l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional (suite)

Favoriser la circulation des œuvres et encourager la mise en réseau, les collaborations artistiques, et le maillage territorial

Favoriser la coopération des acteurs du territoire pour organiser des actions culturelles et artistiques afin de renforcer et dynamiser les réseaux et le maillage territorial

19- Nombre de propositions artistiques et culturelles hors les murs	12	12	12	12	12
Dont décentralisation territoriale hors territoire d'implantation	2	2	2	2	2
Dont projets de diffusion hors du territoire d'implantation	10	10	10	10	10
20- Nombre de personnes ayant bénéficié de ces propositions en décentralisation	840	865	891	918	945
dont moins de 25 ans	210	216	223	229	236
21- Nombre de partenariats de diffusion mutualisés hors territoire d'implantation (ex : tournées partagées)	5	5	5	5	6
22-1 Nombre de partenariats mutualisés autres (ex : ingénierie)	11	11	12	12	12
dont nombre de structures non issues du champ culturel	2	2	2	2	2
dont scolaires	2	2	2	2	2
22-2 Nombre de partenariats d'actions culturelles et artistiques noués avec les structures du territoire	160	165	170	175	180

XI - Détailler les modalités d'accompagnement

Parité / diversité	Encourager la parité dans les structures	23- Part des femmes (auteures, librettistes, metteuse en scène, chorégraphe, cheffe d'orchestre, compositrice, solistes, etc.) sur le nombre total d'artistes programmé(e)s sur la saison	50%	45%	50%	50%	50%	
		dont ...						
		dont ...						
		24- Part des femmes sur le nombre total d'artistes accompagné(e)s	50%	45%	50%	50%	50%	
		dont dans les productions	50%	45%	50%	50%	50%	
		dont dans les coproductions	50%	45%	50%	50%	50%	
		dont en résidences	50%	45%	50%	50%	50%	

Engagement professionnel  
Soutenir la structuration d'une filière et accompagner sa rénovation économique  
Favoriser un dialogue de gestion avec la structure

Soutenir l'emploi artistique et culturel, notamment par la formation, l'apprentissage et la professionnalisation	L'objectif est décliné par la production d'une annexe obligatoire d'information	Cf. modèle de fiche obligatoire jointe						XII - Communiquer un organigramme et la déclinaison (permanents/intermittents ; répartition artistes/techniciens/administratifs) Détailler la stratégie de formation du personnel Détailler les actions de formation éventuellement conçues en direction de professionnels extérieurs à la structure Détailler la stratégie de la structure en faveur de l'apprentissage et de la professionnalisation
Objectifs budgétaires	Proposer une stratégie de développement des recettes (hors subventions de fonctionnement) adaptée aux caractéristiques de la structure et à la réalité économique et sociale du bassin d'implantation	25- Part des recettes propres / budget total		24%	25%	24%	24%	XIII - Préciser la stratégie de développement des recettes propres
	Tendre vers un équilibre entre budget de fonctionnement structurel et budget d'activités et se doter d'outils de gestion adaptés	26- Charges fixes de fonctionnement (structure en ordre de marche) / budget global		49%	49%	51%	51%	XIV - Fournir notamment un budget analytique à 3 ans
		27- Budget artistique (création, accueil, etc.) / budget global		31%	31%	29%	29%	
28- Budget Action culturelle / budget global		7%	7%	7%	7%			

Les Hauts-de-France "terre de rayonnement culturel"

Positionner la région comme terre de rayonnement culture	29- Nombre de réseaux auxquels la structure participe activement (répartition régionale/nationale/internationale)	15	15	16	16	17	XV - Détailler les réseaux et la nature de l'implication dans le bilan qualitatif
	dont réseaux régionaux	4	4	4	4	5	
	dont réseaux nationaux	5	5	5	5	6	
	dont réseaux internationaux	6	6	6	7	7	
	30- Nombre de projets internationaux de coopération dans lequel s'inscrit la structure	9	9	10	10	10	XVI - Détailler stratégie d'accompagnement d'artistes à l'international, stratégie de rayonnement international dont stratégie spécifique de communication
	31- Nombre d'équipes / artistes internationaux accueillis	9	9	10	10	10	
	32- Origine géographique des publics :						
	bassin d'implantation	44%	44%	44%	44%	44%	

			région	47%	47%	47%	47%	47%
			hors région	9%	9%	9%	9%	9%
Prévention des risques VHSS			33-Nomination dun/une référent.e sur les questions de préventions des VHSS	en cours	non	oui	oui	oui
			se conformer aux obligations legales en matière de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels	oui	oui	oui	oui	oui
			Mise en place de formation des dirigeants et principaux cadres de la structure porteuse du festival, les responsables RH et les personnes référentes en charge des	oui	oui	oui	oui	oui
			sensibiliser formellement les équipes et organiser la prevention des risques	oui	oui	oui	oui	oui
			existence dun dispositif de signalement efficace pour les personnes victimes de VHSS	en cours	non	oui	oui	oui
			mise en place dun suivi et dune evaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS	en cours	non	oui	oui	oui
Encourager la sobriété , le developpement durable	se conformer à la charte de developpement durable et s'engager à mettre en œuvre trois des dix objectifs suivants		demarches de mobilité douce et actives navette, covoiturage, transport en commun, déplacements non polluants	oui	oui	oui	oui	oui
			maitrise des consommations d'energie et de fluides	oui	oui	oui	oui	oui
			alimentation responsable	oui	oui	oui	oui	oui
			gestion responsable des dechets	oui	oui	oui	oui	oui
			achats durables et responsables logique de cycle de vie et de coût global, selection de ses fournisseurs	en cours	non	oui	oui	oui
			respect des sites naturels, des espaces verts de la biodiversité	oui	oui	oui	oui	oui
			le mieux vivre ensemble,acceuil,accessibilite,inclusion,solidarité,egalité,diversité	oui	oui	oui	oui	oui
			impacts économiques et sociaux	en cours	non	oui	oui	oui
			management responsable, référents de développement durable,formation des équipes de management	oui	oui	oui	oui	oui
			sensibilisation en matière d'eco responsabilite,communication vers partenaires fournisseurs et habitants	en cours	non	oui	oui	oui

**INDICATEURS -  
Nom de la structure :**

Légende :  
- indicateurs obligatoires : gras  
- indicateurs optionnels : bleu ; en fonction du label, possibilité de décliner différemment ou supprimer

Ce tableau d'indicateurs sera complété en fin de convention par une auto-évaluation et un bilan détaillé reprenant l'ensemble de ces points

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs cahier des charges	2023	2024	2025	2026	Indicateurs qualitatifs (faisant l'objet de documents séparés)
Engagement / responsabilité artistique Une région Hauts-de-France territoire de créativité								
Soutien à la création artistique  <i>Promouvoir la création artistique et développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et notamment de la production régionale</i>	Soutenir et Promouvoir la création, notamment régionale, au sein de la programmation : place aux œuvres nouvelles	01- Part des nouvelles créations sur l'ensemble de la programmation	50%	50%	50%	50%	50%	I - Quelle politique de production (production déléguée, coproduction), et d'accueil en résidence est menée par l'établissement ? L'apport en numéraire sera notamment précisé. La politique de mise à disposition de salles de répétition par le lieu figurera dans le bilan qualitatif Préciser la durée moyenne, hors artistes associés. Quelle stratégie de recherche et expérimentation ?
		dont coproductions	25%	25%	25%	25%	25%	
		dont artistes régionaux	40%	40%	40%	40%	40%	
		dont production déléguées	0%	0%	0%	0%	0%	
		dont artistes régionaux	0%	0%	0%	0%	0%	
		02- Nombre de billets mis en vente pour des nouvelles créations sur l'ensemble de la saison sur le nombre total des billets mis en vente pour l'ensemble de la saison	24000	24000	24000	24000	24000	
	dont artistes régionaux	19200	19200	19200	19200	19200		
	Partager l'outil de production : favoriser la présence des artistes en phase de production/création dans le lieu  Accompagner le travail de recherche et de création des artistes, en cohérence avec le projet culturel et artistique de la structure	03- Nombre d'équipes artistiques / artistes accueillis en résidence	15	12	14	15	15	
		dont équipes artistiques / artistes des HdF	12	9	11	12	12	
		04- Nombre total des jours de résidences accompagnées sur l'ensemble de la saison	120	100	110	120	120	
		05- Part du disponible artistique dédié à la création. Calcul : budget total moins charges de fonctionnement et communication (structure en ordre de marche)	22%	22%	22%	22%	22%	
		dont part résidence	6%	6%	6%	6%	6%	
		dont part production	3%	3%	3%	3%	3%	
	06- Nombre d'équipes accueillies en résidence bénéficiant également d'un apport en coproduction	13	10	12	13	13		
dont équipes régionales		10	7	9	10	10		
Favoriser la diffusion de la création dans un souci de diversité des esthétiques	07.1- Nombre total de propositions artistiques	45	65	55	45	45		
	dont propositions d'artistes régionaux	18	26	22	18	18		
	07.2- Nombre total de représentations	145	145	145	145	145		
dont artistes régionaux	58	58	58	58	58			
Soutien à la création artistique  <i>Promouvoir la création artistique et développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et notamment de la production régionale (suite)</i>	Favoriser la diffusion de la création dans un souci de diversité des esthétiques (suite)	07.3 et 4 bis- Nombre de propositions artistiques par discipline(s)/esthétique(s) dominante(s) selon les spécificités de discipline et de label						II - Répartition des esthétiques / disciplines Quelle politique en faveur des auteurs / compositeurs vivants ?
		THÉÂTRE	16	20	18	16	16	
		dont propositions d'artistes régionaux	6	8	7	6	6	
		HUMOUR/MUSIQUES ACTUELLES	5	4	12	12	12	
		dont propositions d'artistes régionaux	2	2	2	2	2	
		DANSE	7	7	8	9	10	
		dont propositions d'artistes régionaux	3	3	3	4	4	
		MUSIQUE	14	14	14	14	14	
		dont propositions d'artistes régionaux	6	6	6	6	6	
		DEBATS D'IDEES	3	3	3	3	3	
		dont propositions d'artistes régionaux	1	1	1	1	1	
		7.3 et 4 bis- Nombre de représentations par discipline(s)/esthétique(s) dominante(s) selon les spécificités de discipline et de label						
		THÉÂTRE	93	93	93	93	93	
	dont propositions d'artistes régionaux	37	37	37	37	37		
	HUMOUR/MUSIQUES ACTUELLES	5	5	5	5	5		
	dont propositions d'artistes régionaux	2	2	2	2	2		
	DANSE	14	14	14	14	14		
	dont propositions d'artistes régionaux	6	6	6	6	6		
	MUSIQUE	14	14	14	14	14		
	dont propositions d'artistes régionaux	6	6	6	6	6		
DEBATS D'IDEES	3	3	3	3	3			
dont propositions d'artistes régionaux	1	1	1	1	1			
Renforcer les collaborations / Développer la politique de partenariats	08-1 Part de projets dont la production et la création se font en collaboration avec d'autres structures	30%	30%	30%	30%	30%		
	dont part des renouvellements de partenariats	3%	3%	3%	3%	3%		
	08.2- Nombre de nouveaux partenaires	2	2	2	2	2		
09- Nombre de projets impliquant plusieurs disciplines artistiques ou champs sectoriels.	22	22	22	22	22			
Participer à la structuration de la profession et accompagner l'émergence et la jeune création	10- Nombre d'artistes émergents accompagnés (moins de 3 créations) que ce soit en termes d'accueil en résidence, de coproduction, de programmation, etc	6	6	6	6	6	IV - Détailler la stratégie de repérage et d'accompagnement de la jeune création, des artistes émergents ou en voie de professionnalisation	

Encourager et favoriser l'accès pour tous à la culture et l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional	Encourager et faciliter l'accès des populations dans toute leur diversité à l'art et à la culture	<b>11- Fréquentation : Nombre total de places pour l'ensemble de la saison</b>	28884	28884	30328	31845	33437	<p><b>V</b> - Présentation de la politique tarifaire                      Concevoir une politique tarifaire adaptée aux réalités économiques et sociales des populations du bassin de vie (ex : prix moyen maximum, tarif jeune, etc.)                      Préciser la jauge "utile" assis et debout</p> <p><b>VI</b> - Présenter la stratégie d'accès aux œuvres et les propositions spécifiques facilitant l'accès de tous : familles, publics empêchés, publics en situations de handicap, etc.  <b>VII</b> - Préciser les modalités d'association de la société civile / usagers</p> <p><b>VIII</b> - Détailler la politique de médiation / sensibilisation / expérimentation de la structure, le type d'actions mises en œuvres et le public ciblé.</p>			
		dont places vendues	23107	23107	24263	25476	26749				
		dont places gratuites	2888	2888	3033	3184	3344				
		dont places exonérées	2888	2888	3033	3184	3344				
		dont jeune public	4333	4333	4549	4777	5016				
		dont scolaires	5777	5777	6066	6369	6687				
		dont lycéens	4333	4333	4549	4777	5016				
		dont apprentis	867	867	910	955	1003				
		dont personnes ayant des difficultés d'accès à la culture	1444	1444	1516	1592	1672				
		dont personnes en situation de handicap, actions d'accessibilité	867	867	910	955	1003				
		<b>12- Nombre de jours d'ouverture au public</b>	339	322	306	291	276				
		<b>13- Part des propositions en temps scolaire / total</b>	20%	20%	20%	20%	20%				
		<b>14- Part des propositions adaptées au jeune public et adolescents (0-18 ans) / total</b>	48%	48%	48%	48%	48%				
		<b>15- Nombre d'actions de médiation/sensibilisation/d'expérimentation et de projets coconstruits</b>	500	515	530	546	563				
		Encourager et favoriser l'accès pour tous à la culture et l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional	Développer les projets d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.  Un projet EAC doit impliquer des professionnels du champ concerné (artistes, techniciens...) rémunérés	<b>16.1- Nombre de structures partenaires</b>	421	434	447		460	474	<p><b>IX</b> - Qualification nécessaire dans le bilan qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du public touché</li> <li>- des professionnels-relais, dans les champs pédagogiques et sociaux notamment</li> <li>- des actions : durée, typologie, relation aux pratiques amateurs, implication des habitants au sein de projets participatifs</li> <li>- durée moyenne des actions</li> <li>- partenariats avec conventionnement</li> </ul>
dont structures socio-éducatives	173			178	184	189	195				
dont structures hors champs culturel et éducatif	228			235	242	249	257				
dont structures accueillant des personnes en milieu fermé : <i>(prison, hôpitaux, maisons de retraite, structures accueillant des personnes en situation de handicap, etc.)</i>	20			21	21	22	23				
<b>16.2- Nombre d'établissements scolaires partenaires</b>	103			106	109	113	116				
dont établissements accueillant des lycéens	20			21	21	22	23				
dont établissements accueillant des apprentis	6			6	6	7	7				
<b>16.3- Nombre de structures partenaires dédiées à des publics prioritaires, etc.</b>	35			36	37	38	39				
<b>17- Nombre de professionnels-relais "acteurs-démultiplicateurs"</b>	300			309	318	328	338				
<b>18- Nombre de participants</b>	20000			20600	21218	21855	22510				
Encourager et favoriser l'accès pour tous à la culture et l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional (suite)	S'engager à la mise en œuvre des droits culturels des habitants de manière équilibrée sur tous les territoires	<b>19- Nombre de propositions artistiques et culturelles hors les murs</b>	12	12	12	12	12	<p><b>X</b> - Décliner la stratégie de décentralisation, en précisant les territoires ciblés (quartiers prioritaires, territoires ruraux).                      Préciser la répartition via une cartographie des communes/quartiers touché(e)s</p>			
		Dont décentralisation territoriale hors territoire d'implantation	2	2	2	2	2				
		Dont projets de diffusion hors du territoire d'implantation	10	10	10	10	10				
		<b>20- Nombre de personnes ayant bénéficié de ces propositions en décentralisation</b>	840	865	891	918	945				
		dont moins de 25 ans	210	216	223	229	236				
		Favoriser la circulation des œuvres et encourager la mise en réseau, les collaborations artistiques, et le maillage territorial	Favoriser la coopération des acteurs du territoire pour organiser des actions culturelles et artistiques afin de renforcer et dynamiser les réseaux et le maillage territorial	<b>21- Nombre de partenariats de diffusion mutualisés hors territoire d'implantation (ex : tournées partagées)</b>	5	5	5		5	6	<p><b>XI</b> - Détailler les modalités d'accompagnement</p>
				<b>22-1 Nombre de partenariats mutualisés autres (ex : ingénierie)</b>	11	11	12		12	12	
				dont nombre de structures non issues du champ culturel	2	2	2		2	2	
				dont scolaires	2	2	2		2	2	
				<b>22-2 Nombre de partenariats d'actions culturelles et artistiques noués avec les structures du territoire</b>	160	165	170		175	180	
Parité / diversité	Encourager la parité dans les structures	<b>23- Part des femmes (auteures, librettistes, metteuse en scène, chorégraphe, cheffe d'orchestre, compositrice, solistes, etc.) sur le nombre total d'artistes programmé(e)s sur la saison</b>	50%	45%	50%	50%	50%				
		dont ...									
		dont ...									
		<b>24- Part des femmes sur le nombre total d'artistes accompagné(e)s</b>	50%	45%	50%	50%	50%				
		dont dans les productions	50%	45%	50%	50%	50%				
		dont dans les coproductions	50%	45%	50%	50%	50%				
dont en résidences	50%	45%	50%	50%	50%						



TRONC COMMUN SPECTACLE VIVANT

Légende :

**indicateurs obligatoires : gras**

*/indicateurs optionnels, à décliner différemment/garder ou non selon label : bleu*

		TRONC COMMUN	
Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs ( faisant l'objet de documents séparés)
Engagement / responsabilité artistique <i>Une région Hauts-de-France territoire de créativité</i>			
<p><b>Soutien à la création artistique</b></p> <p><i>Promouvoir la création artistique et développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et notamment de la production régionale</i></p>	<p>Soutenir et promouvoir la création, notamment régionale, au sein de la programmation : place aux œuvres nouvelles</p>	<p>01- Part des nouvelles créations (dont coproduction, productions déléguées) sur l'ensemble de la programmation dont artistes régionaux</p> <p>02- Nombre de billets mis en vente pour des nouvelles créations sur l'ensemble de la saison / le nombre total des billets mis en vente pour l'ensemble de la saison dont artistes régionaux</p>	
	<p>Partager l'outil de production : favoriser la présence des artistes en phase de production/création dans le lieu</p> <p>Accompagner le travail de recherche et de création des artistes, en cohérence avec le projet culturel et artistique de la structure</p>	<p>03- Nombre d'équipes artistiques / artistes accueillis en résidence dont équipes / artistes régionaux</p> <p>04- Nombre total des jours de résidences accompagnées sur l'ensemble de la saison</p> <p>05- Part du disponible artistique dédié à la création (résidence, production coproduction). Calcul : budget total moins charges de fonctionnement et communication (structure en ordre de marche)</p> <p>06- Nombre d'équipes accueillies en résidence bénéficiant également d'un apport en coproduction dont équipes régionales</p>	<p>I - Quelle politique de production (production déléguée, coproduction), et d'accueil en résidence est menée par l'établissement ? L'apport en numéraire sera notamment précisé. La politique de mise à disposition de salles de répétition par le lieu figurera dans le bilan qualitatif</p> <p>Préciser la durée moyenne, hors artistes associés. Quelle stratégie de recherche et expérimentation ?</p>
	<p>Favoriser la diffusion de la création dans un souci de diversité des esthétiques</p>	<p>07- Nombre de propositions artistiques et nombre de représentations dont :</p> <p>- artistes régionaux</p> <p>- discipline(s)/esthétique(s) dominante(s) selon les spécificités de discipline et de label</p>	<p>II - Répartition des esthétiques / disciplines</p> <p>Quelle politique en faveur des auteurs / compositeurs vivants ?</p>
	<p>Renforcer les collaborations / Développer la politique de partenariats</p>	<p>08- Part de projets dont la production et la création se font en collaboration avec d'autres structures</p> <p>09- Nombre de projets impliquant plusieurs disciplines artistiques ou champs sectoriels</p>	<p>III - Détailler ces collaborations dans le bilan qualitatif</p>

	Participer à la structuration de la profession et accompagner l'émergence et la jeune création	<b>10- Nombre d'artistes émergents accompagnés (moins de 3 créations) que ce soit en termes d'accueil en résidence, de coproduction, de programmation, etc.</b>	IV - Détailler la stratégie de repérage et d'accompagnement de la jeune création, des artistes émergents ou en voie de professionnalisation
--	--	---	---

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs ( faisant l'objet de documents séparés)
-------------------	-------------------------	--------------------------	--

Engagement citoyen et territorial & Accès aux oeuvres  
*Faire des Hauts-de-France la région d'un dialogue permanent entre acteurs culturels, territoires et habitants*  
*Favoriser l'accès de tous à l'éducation culturelle et artistique tout au long de la vie*  
*Favoriser la vitalité des territoires, en interaction avec les habitants*

<b>Encourager et favoriser l'accès pour tous à la culture et l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional</b>	Encourager et faciliter l'accès des populations dans toute leur diversité à l'art et à la culture	<b>11- Fréquentation :</b> Nombre de places vendues, gratuites et exonérées pour l'ensemble de la saison Ventilation par type de public Dont scolaires (préciser le nombre de lycéens et apprentis), dont public ayant des difficultés d'accès à la culture (personnes en situation de handicap, personnes ayant de faibles revenus..) dont jeune public	V - Présentation de la politique tarifaire Concevoir une politique tarifaire adaptée aux réalités économiques et sociales des populations du bassin vie (ex : prix moyen maximum, tarif jeune, etc.) Préciser la jauge "utile" assis et debout
		12- Nombre de jours d'ouverture au public	VI - Présenter la stratégie d'accès aux œuvres et les propositions spécifiques facilitant l'accès de tous : familles, publics empêchés, publics en situations de handicap, etc.
		13- Part des propositions en temps scolaire / total	VII - Préciser les modalités d'association de la société civile / usagers
		14- Part des propositions adaptées au jeune public et adolescents (0-18 ans) / total	
		15- Nombre d'actions de médiation/sensibilisation/d'expérimentation et de projets coconstruits	VIII - Détailler la politique de médiation/sensibilisation/ expérimentation de la structure, le type d'actions mises en œuvres et le public ciblé.
	Développer les projets d'éducation artistique et culturelle tout au long de vie. <i>Un projet EAC doit impliquer des professionnels du champ concerné (artistes, techniciens...) rémunérés</i>	<b>16- Nombre de structures partenaires</b> dont nombre de structures partenaires hors champ culturel et éducatif (santé, pénitentiaire, social, médico-social, milieux fermés, etc.) dont nombre d'établissements scolaires et universitaires - nombre d'actions d'éducation artistique	IX - Qualification nécessaire dans le bilan qualitatif : - du public touché - des professionnels-relais, dans les champs pédagogiques et sociaux notamment - des actions: durée, typologie, relation aux pratiques amateurs, implication des habitants au sein de projets participatifs - durée moyenne des actions.
		<b>17- Nombre de professionnels-relais "acteurs-démultiplicateurs"</b>	
	S'engager à la mise en œuvre des droits culturels des habitants de manière équilibrée sur tous les territoires	<b>18- Nombre de participants</b> Ventilation selon les priorités, dont : - nombre de scolaires (détail lycéens et apprentis), dont nombre de personnes en structure socio-éducative, dont nombre de personnes en milieu fermé, dont nombre de personnes ayant des difficultés d'accès à la culture - nombre de moins de 25 ans	
		<b>19- Nombre de propositions artistiques et culturelles hors les murs</b> Dont décentralisation territoriale hors territoire d'implantation Dont projets de diffusion hors du territoire d'implantation.	X - Décliner la stratégie de décentralisation, en précisant les territoires ciblés (quartiers prioritaires, territoires ruraux). Préciser la répartition via une cartographie des communes/quartiers touché(e)s
	Favoriser la circulation des œuvres et encourager la mise en réseau, les collaborations artistiques, et le maillage territorial	<b>20- Nombre de personnes ayant bénéficié de ces propositions en décentralisation dont moins de 25 ans</b>	
21- Nombre de partenariats de diffusion mutualisés hors territoire d'implantation (ex : tournées partagées)			
Favoriser la coopération des acteurs du territoire pour organiser des actions culturelles et artistiques	22-1 Nombre de partenariats mutualisés autres (ex : ingénierie) dont nombre de structures non issues du champ culturel (dont scolaires)	XI - Détailler les modalités d'accompagnement	



	pour organiser des actions culturelles et artistiques afin de renforcer et dynamiser les réseaux et le maillage territorial	22-2 Nombre de partenariats d'actions culturelles et artistiques noués avec les structures du territoire	
Parité / diversité	Encourager la parité dans les structures	23- Part des femmes (auteures, librettistes, metteuse en scène, chorégraphe, chef d'orchestre, compositrice, solistes...) sur le nombre total d'artistes programmé(s) sur la saison	
		24- Part des femmes sur le nombre total d'artistes accompagné(e)s (production, coproduction, résidence)	

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs ( faisant l'objet de documents séparés)
-------------------	-------------------------	--------------------------	--

Engagement professionnel <i>Soutenir la structuration d'une filière et accompagner sa rénovation économique</i> <i>Favoriser un dialogue de gestion avec la structure</i>			
---	--	--	--

Soutenir l'emploi artistique et culturel, notamment par la formation, l'apprentissage et la professionnalisation	L'objectif est décliné par la production d'une annexe obligatoire	Cf. modèle de fiche obligatoire jointe	XII - Communiquer un organigramme et la déclinaison (permanents/intermittents; répartition artistes/techniciens/administratifs) Détailler la stratégie de formation du personnel Détailler les actions de formation éventuellement conçues en direction de professionnels extérieurs à la structure Détailler la stratégie de la structure en faveur de l'apprentissage et de la professionnalisation
	Proposer une stratégie de développement des recettes (hors subventions de fonctionnement) adaptée aux caractéristiques de la structure et à la réalité économique et sociale du bassin d'implantation	25- Part des recettes propres / budget total	XIII - Préciser la stratégie de développement des recettes propres
Objectifs budgétaires	Tendre vers un équilibre entre budget de fonctionnement structurel et budget d'activités et se doter d'outils de gestion adaptés	26- Charges fixes de fonctionnement-TOM / budget global 27- Budget artistique (création, accueil, etc.) / budget global 28- Budget Action culturelle / budget global	XIV - Fournir notamment un budget analytique à 3 ans

Les Hauts-de-France "terre de rayonnement culturel"			
---	--	--	--

Positionner la région comme terre de rayonnement culture		29- Nombre de réseaux auxquels la structure participe activement (répartition régionale/nationale/internationale)	XV - Détailler les réseaux et la nature de l'implication dans le bilan qualitatif
		30- Nombre de projets internationaux de coopération dans lequel s'inscrit la structure	XVI - Détailler stratégie d'accompagnement d'artistes à l'international, stratégie de rayonnement international dont stratégie spécifique de communication
		31- Nombre d'équipes / artistes internationaux accueillis.	

		32- Origine géographique des publics (répartition bassin d'implantation/région/hors région)	
Prévention des risques VHSS		33-Nomination dun/une référent.e sur les questions de préventions des VHSS se conformer aux obligations legales en matière de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels Mise en place de formation des dirigeants et principaux cadres de la structure porteuse du festival, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS sensibiliser formellement les équipes et organiser la prevention des risques existence dun dispositif de signalement efficace pour les personnes vicitimes de VHSS mise en place dun suivi et dune evaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS	
		demarches de mobilité douce et actives navette, covoiturage, transport en commun, déplacements non polluants maitrise des consommations d'énergie et de fluides alimentation responsable gestion responsable des déchets achats durables et responsables logique de cycle de vie et de coût global, selection de ses fournisseurs respect des sites naturels, des espaces verts de la biodiversité le mieux vivre ensemble,acceuil,accessibilite,inclusion,solidarité,égalité,diversité impacts économiques et sociaux management responsable, référents de développement durable,formation des équipes de management sensibilisation en matière d'eco responsabilité,communication vers partenaires fournisseurs et habitants	
Encourager la sobriété , le developpement durable	se conformer à la charte de developpement durable et s'engager à mettre en œuvre trois des dix objectifs suivants		

## **Orientations de politique culturelle des partenaires signataires (annexe V)**

### **Pour l'Etat :**

#### **Orientations de politique culturelle de L'Etat**

Le ministère de la Culture a pour principale mission de « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France ».

- **Accéder à la culture**

À ce titre, le ministère de la Culture conduit la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes et encourage la création des œuvres de l'art et de l'esprit.

Il définit, coordonne et évalue la politique du Gouvernement relative aux arts du spectacle vivant et aux arts plastiques.

Il est également responsable de la politique de l'architecture.

- **Politiques culturelles transversales**

Le ministère de la Culture favorise le développement des pratiques et des enseignements artistiques et contribue, conjointement avec les autres ministères intéressés, au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation.

De plus, le ministère participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la décentralisation. Les initiatives culturelles locales sont encouragées et les liens entre les politiques culturelles de l'État et celles des collectivités territoriales développés.

- **Rayonnement de la culture**

En collaboration avec les autres ministères intéressés, le ministère de la Culture met en œuvre les actions de l'État destinées à assurer le rayonnement dans le monde de la culture, de la création artistique française et de la Francophonie.

Il prépare et met en œuvre les actions qui concourent à la diffusion, à l'emploi et à l'enrichissement de la langue française ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des langues de France.

Il contribue enfin à l'action culturelle extérieure de la France et aux actions relatives aux implantations culturelles françaises à l'étranger.

- **Spectacle vivant**

Dans le domaine du spectacle vivant, il soutient la création, la recherche, le renouvellement des esthétiques et facilite la rencontre de toutes les disciplines artistiques. Il concourt au développement des réseaux de création et de diffusion. Il s'attache à l'accompagnement et à la structuration des professions et de l'emploi.

Il veille à favoriser les actions de production et de coproduction ainsi que l'établissement de relations pérennes entre structures culturelles françaises et étrangères, en liaison avec le Ministère des affaires étrangères et européennes.

Il est attentif à la sensibilisation, à l'élargissement de l'offre aux publics, et plus généralement à la démocratisation culturelle, au développement de l'éducation artistique et culturelle et des pratiques amateurs ainsi qu'aux enjeux liés aux questions d'accessibilité pour les publics en situation de handicap.

### **Pour la Région :**

Depuis 2016 et la création des grandes régions, la Région Hauts-de-France s'est positionnée en faveur des arts et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme une **région inventive**, accélérateur de développement culturel, **créative**, catalyseur des filières et des projets artistiques, **équilibrée**, au service du développement culturel des territoires, **participative**, en agissant au plus près des habitants et notamment des jeunes.

Cette ambition se concrétise à travers 3 orientations fondatrices de la politique culturelle : s'inscrire comme une **terre de dialogue**, avec les acteurs culturels et publics de son territoire, **une terre de créativité**, comptant sur l'extraordinaire vitalité des acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux, **une terre de rayonnement**, faisant le pari de la culture comme vecteur de développement humain mais aussi comme facteur d'attractivité du territoire.

Pour ce faire, la Région déploie des modalités d'intervention diversifiées (de la maîtrise d'ouvrage à la contractualisation) qui permettent d'embrasser un spectre large d'objectifs politiques autour de 2 axes d'intervention : **l'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et l'attention aux habitants et leur espace de vie.**

#### - **L'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel**

Le secteur culturel, sous toutes ses formes et dans toutes ses disciplines, englobe une diversité d'acteurs, de métiers et d'expressions artistiques et patrimoniales qui forgent l'identité d'un territoire et son développement culturel, social et économique.

Fort d'un vivier d'acteurs artistiques et culturels riche, la Région se doit d'être au rendez-vous d'une réalité sectorielle atypique, en plaçant la création et la diversité des expressions artistiques et patrimoniales comme point d'entrée central dans son accompagnement.

Cet engagement doit ainsi permettre aux artistes, auteurs, équipes artistiques qui maillent le territoire de créer, d'échanger, d'innover pour dire la complexité du monde et nous accompagner dans sa lecture sensible et dans la constitution d'une représentation symbolique de notre environnement. Ce riche vivier d'artistes, sans cesse renouvelé par les jeunes générations dans les diverses disciplines artistiques, invite à une réelle **stratégie d'accompagnement du secteur professionnel artistique, culturel et patrimonial, de la professionnalisation à son rayonnement.** C'est sur un cycle vertueux d'une organisation et d'un développement permanent et durable de ces secteurs que pourront être préservés ces richesses et vitalités artistiques et patrimoniales, essentielles pour le territoire et ses habitants.

#### - **L'attention aux habitants et leur espace de vie**

Aux côtés des opérateurs culturels, la Région entend également favoriser l'intégration de la culture dans la vie quotidienne des habitants, dans les dynamiques de leurs territoires, afin de donner à tous la possibilité de s'exprimer, de découvrir, de pratiquer et de participer au développement de projets artistiques, dans la droite ligne de la notion de droits culturels inscrits dans la loi française, qui visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (déclaration UNESCO Fribourg 2007).

En incitant les opérateurs culturels à aller à la rencontre des habitants, en portant un regard plus juste sur la réalité des besoins, des espaces de vie ou des pratiques des habitants, elle ambitionne de déployer son intervention pour une culture accessible partout et pour tous.

En outre, autour de ces 2 axes d'intervention, la Région entend s'inscrire de manière plus forte encore dans la réalité de son temps et de ses territoires. En effet, les crises successives sanitaire, économiques, énergétiques, environnementales qui ont touché la société civile ont profondément transformé les modes de vie et de relations. Ces épreuves traversées n'en ont pas marqué le début mais ont été des déclencheurs d'une prise de conscience collective dont il est urgent de se saisir.

C'est ainsi en s'attachant plus fortement aux enjeux **d'équité et de transition écologique** que la Région poursuit son ambition. Inspirés des multiples concertations et dialogues menés avec les territoires et les opérateurs et des larges contributions reçues, ces enjeux ont vocation à traverser la politique régionale pour être en phase avec les défis pluriels qui se posent.

#### **Ainsi, le principe d'équité :**

- **vis-à-vis des filières artistiques et culturelles et d'égalité femme-homme**, s'inscrit dans un accompagnement à une structuration équitable des filières artistiques autour d'enjeux de

professionnalisation, d'observation, de partage et de mise en réseau mais aussi de réduction des situations d'inégalité Femme/Homme

- **vis-à-vis des territoires en région**, vise à mieux prendre en compte leur très grande diversité et répondre à une triple responsabilité d'aménageur du territoire par l'adaptation de son intervention, une meilleure répartition de ses financements et leur articulation avec ceux des autres acteurs publics ;
- **vis-à-vis des habitants**, entend renforcer l'action de la région en faveur d'une démocratisation de la culture en facilitant l'accès des habitants aux ressources culturelles et en prenant en compte leur parole, leurs pratiques et leurs modes de vie dans la construction des projets.

#### **S'agissant de la transition écologique :**

La dynamique rev3, troisième révolution industrielle en Hauts-de-France, initiée en 2013 et amplifiée à partir de 2016, vise à répondre aux enjeux de transitions énergétique, économique et sociétale. La politique régionale de la culture intègre ainsi de façon explicite un objectif global de progrès dans ce domaine afin que le secteur de la culture puisse se saisir du double défi de réduire son impact et de se préparer à d'autres conditions d'exercice de ses missions.

De l'appropriation par les acteurs culturels et les habitants à l'implication active autour d'objectifs communs et de modalités d'actions harmonisées, la politique culturelle s'inscrit ainsi dans une démarche volontariste en matière de transition écologique.

#### **Pour la Communauté d'agglomération :**

Valenciennes Métropole œuvre depuis plus de 20 ans dans le domaine culturel, guidée par de forts enjeux de cohésion sociale. La collectivité a acquis une reconnaissance nationale notamment pour son savoir-faire en termes de développement culturel, ce grâce au dynamisme et à l'ambition des acteurs du territoire.

La politique culturelle de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole est définie par la compétence optionnelle au sens de l'article L. 5216-5 II du CGCT intitulée « construction, gestion, aménagement et entretien des équipements culturels et sportifs » et par la compétence facultative « soutien aux actions culturelles et sportives d'intérêt communautaire », conformément à la délibération du Conseil communautaire n°10 du 15 janvier 2001 relative à l'intérêt communautaire modifiée par la délibération du Conseil communautaire n°2006-CC-23-163 du 15 juin 2006.

Une délibération culturelle cadre a été votée en 2017 afin de valoriser ces compétences et d'encadrer les évolutions à venir.

Forte de cet acte, la collectivité s'est appuyée sur ce cadre stratégique pour développer son engagement aux côtés des collectivités et des structures du territoire, et mener une politique ambitieuse de renforcement de son attractivité culturelle.

Autour de 3 structures déclarées d'intérêt communautaire et marqueurs du territoire – le phénix scène nationale Valenciennes - pôle européen de création ; le Boulon - centre national des arts de rue et de l'espace public et le Théâtre d'Anzin – la politique culturelle de l'agglomération s'appuie en complément sur de nombreux relais de territoire, aussi actifs que précieux.

Valenciennes Métropole aide par ailleurs financièrement et/ou en ingénierie plus d'une centaine d'opérateurs, maires, organisateurs de grands événements ou développeurs de projets en action culturelle qui participent quotidiennement à l'attractivité territoriale.

Valenciennes Métropole pilote également des projets d'envergure, en particulier dans le domaine de l'Education Artistique et Culturelle. La collectivité s'est engagé récemment dans le déploiement de son réseau de lecture publique communautaire qui constitue l'un des axes forts des prochaines années.

La politique culturelle de Valenciennes Métropole n'est pas supplétive, elle est entendue comme spécifique et complémentaire aux politiques culturelles des communes. Elle est donc pensée en articulation avec les initiatives municipales et associatives. Elle impulse et accompagne les projets d'ampleur, inscrits dans la durée et concernant le territoire dans son ensemble.

En complémentarité avec les autres domaines de compétence de l'agglomération, la politique culturelle participe à la mise en œuvre des grandes orientations stratégiques menées afin de répondre aux enjeux prioritaires de Valenciennes Métropole. Il s'agit en particulier du développement durable (économique,

social et environnemental) et du développement des technologies de l'information, de la communication et de l'éducation.

**La politique culturelle de Valenciennes Métropole s'appuie ainsi sur 8 critères répondant aux exigences d'équité territoriale, de co-construction des projets et de durabilité de l'action :**

- Mise en œuvre intercommunale du projet/programme, associant dans tout ou partie du projet/programme au moins 2 communes.
- Coopération et/ou co-construction avec les structures culturelles et/ou sociales du territoire
- Accessibilité favorisée de tous les publics
- Implication et qualification des habitants et usagers
- Prise en compte des enjeux locaux de développement territorial (numérique, professionnalisation, formation des jeunes etc...)
- Portage par une structure juridique formalisée
- Intervention d'artistes professionnels et qualifiés
- Multi-partenariat financier (public/privé).

Face à l'évolution de l'action culturelle, du paysage institutionnel et associatif local comme des usages de la population ces dernières années, une nouvelle délibération cadre a été votée en 2023 afin de formaliser et d'enrichir le cadre existant et de fixer de nouvelles orientations.

**Pour répondre aux évolutions sociétales et aux priorités politiques de la collectivité, 3 nouveaux critères ont été ajoutés :**

- L'engagement au respect de la loi République du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (laïcité, dignité humaine, fraternité, éducation...)
- L'égalité Femme/Homme, axe qui fait partie de la Loi République et dans lequel Valenciennes Métropole s'est engagée en signant en 2019 la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;
- L'éco-responsabilité, qui consiste à intégrer les enjeux du développement durable dans l'ensemble des activités (consommation d'énergie, tri et valorisation des déchets, transport, etc.), en écho aux dispositions prises par Valenciennes Métropole dans le cadre de son Plan Climat.

**S'appuyant sur ces valeurs communes, la politique culturelle communautaire s'articule autour de 3 axes stratégiques et déclinée en 10 actions.**

**AXE 1 : CULTURE PAR ET POUR TOUS :**

- Action n°1 : Développer l'éducation artistique et culturelle de 6 mois à 100 ans.
- Action n°2 : Soutenir les actions culturelles à vocation de cohésion sociale.
- Action n°3 : Assurer/contribuer à la mise en réseau des opérateurs (les rendez-vous de l'attractivité...)
- Action n°4 : Mettre en œuvre le réseau de lecture publique de Valenciennes Métropole
- Action n°5 : Soutenir l'action culturelle en milieu rural

**AXE 2 : TERRITOIRE DE RAYONNEMENT CULTUREL :**

- Action n°6 : Soutenir les opérateurs culturels qui valorisent le territoire durablement par leur action quotidienne et/ou la détention d'un label national
- Action n°7 : Soutenir les événements culturels à fort rayonnement

**AXE 3 : CULTURE D'INVESTISSEMENT :**

- Action n°8 : Construire et aménager des équipements communautaires délégués
- Action n°9 : Construire et aménager des équipements communautaires en régie
- Action n°10 : Renforcer la dynamique d'investissement pour les parcs de matériels techniques dédiés aux communes.

**Pour le Département :**

**Orientations de politique culturelle du Département (texte issu de la note d'orientation)**

La délibération du 22 mai 2017 présentant les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition.

Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

1. Une « Culture partout et pour tous » une culture départementale centrée sur une solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés.
2. Une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation.
3. Un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation de nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle devrait s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité, social...). Ces nouvelles orientations seront déclinées progressivement par des délibérations opérationnelles qui viendront préciser la mise en œuvre des actions de la politique culturelle départementale.

## **1. Action culturelle départementale**

Outre ses missions régaliennes d'archive et de lecture publique, le Département du Nord gère et participe également à l'entretien de 10 équipements culturels :

Le Forum antique de Bavay

Le Musée de Flandre à Cassel

Le Forum départemental des Sciences à Villeneuve d'Ascq

Le Musée Matisse au Cateau-Cambrésis

Le Musverre à Sars-Poteries

La Maison natale Charles de Gaulle à Lille

La Villa Marguerite Yourcenar à Saint-Jans-Cappel

L'abbaye de Vaucelles à Les-Rues-des-Vignes

Les Archives départementales du Nord à Lille

La Médiathèque départementale du Nord (4 antennes : Hellemmes, Bailleul, Le Quesnoy et Caudry)

Le Département développe des dispositifs de médiation culturelle en direction des collégiens, des jeunes les plus fragiles ou ayant le moins d'opportunité, des personnes en difficulté sociale, des projets en direction des personnes handicapées. Il aide les compagnies via l'aide à la diffusion culturelle. Il valorise les plasticiens à travers les Portes ouvertes aux ateliers d'artistes.

Au-delà du soutien aux acteurs culturels, le Département favorise le développement culturel des territoires par :

- le maillage des territoires au travers de l'émergence de projets culturels territoriaux (9 réseaux territoriaux soutenus dans le cadre du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural),
- le CRIC (Collectif des Réseaux d'Insertion Culture).

Le Département du Nord soutient plus de **300 structures culturelles** à l'échelle de son territoire. Parmi les structures conventionnées avec lui, on peut noter les **5 Scènes nationales du Nord**.

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 18 décembre 2023**

**OBJET** : Signature des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) avec les Scènes nationales "Le Manège" à Maubeuge, "La Rose des Vents" à Villeneuve-d'Ascq et "Le Phénix" à Valenciennes.

Le Département du Nord soutient depuis de nombreuses années les projets culturels et artistiques des cinq Scènes Nationales du Nord (« Le Bateau Feu » Scène Nationale de Dunkerque, « Le Tandem/l'Hippodrome » à Douai, le Centre Culturel Transfrontalier « Le Manège » à Maubeuge, « La Rose des Vents » à Villeneuve-d'Ascq et « Le Phénix » à Valenciennes) pour leur travail de médiation culturelle en direction de ses publics prioritaires.

Ces cinq structures, soutenues par le Ministère de la Culture, établissent avec l'Etat une convention pluriannuelle d'objectifs à laquelle les partenaires institutionnels sont associés : la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes.

Ces conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) présentent le projet culturel de ces structures, précisent les objectifs stratégiques et opérationnels à atteindre et les attentes spécifiques des financeurs. Elles permettent également d'engager une démarche évaluative et favorisent une collaboration multi-partenariale autour de la compétence culturelle. Pour le Département du Nord, en lien avec les grands axes de sa politique culturelle (délibération du 22 mai 2017), elles rappellent les attentes en matière de médiation culturelle en direction de ses publics prioritaires. La signature de ces CPO est l'occasion pour le Département du Nord de réaffirmer son engagement en termes de soutien à la vie culturelle, tout en accompagnant ces acteurs sur la durée.

Une attention particulière sera portée à la visibilité du partenariat entre les structures et le Département du Nord, en matière de communication.

Sur le plan financier, ces conventions prévoient le versement, sur 4 ans, de subventions annuelles de fonctionnement au moins égales à celles attribuées en 2022. Selon les termes de l'article 6 du projet de ces conventions, cet engagement de principe est pris « *sous réserve du vote par l'assemblée délibérante* ».

Les subventions départementales 2022 de ces Scènes Nationales ont été attribuées par décisions des Commissions permanentes des 22 mars et 28 septembre 2022, pour un montant forfaitaire de 135 000 € par structure.

La délibération du 21 mars 2023 a approuvé le principe que le Département du Nord intègre les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des Scènes Nationales du Nord.

Les CPO des Scènes Nationales « Le Manège », « La Rose des Vents » et « Le Phénix » sont à ce jour finalisées. Elles sont jointes au présent rapport respectivement en annexes 1, 2 et 3.



Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les Scènes nationales « Le Manège », « La Rose des Vents » et « Le Phénix », reprises en annexes 1, 2 et 3, jointes au rapport, pour la période 2023-2026.

Martine ARLABOSSE  
Vice-Présidente